Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16379 – 7,50 F

JEUDI 25 SEPTEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

Demandez « aden », le premier guide culturel

Algérie : l'aile militaire du FIS appelle au cessez-le-feu

DANS UN COMMUNIQUÉ daté du 21 septembre et publié, mercredi 24 septembre, par les principaux titres de la presse algérienne, l'Armée islamique du salut (AIS), l'aile militaire de l'ex-Front islamique du salut (FIS) lance un appel pour un *cessez-le-feu* en Algérie *à partir du* 1er octobre. L'émir national de l'AIS, Madani Mezrag, qui évoque *« les mesures d'apaisement »* prises ces derniers temps par le pouvoir, invite ses combattants à répondre à cet appel *« afin que se dévoile l'ennemi qui se cache derrière ces massacres horribles (...), afin d'isoler les criminels parmi les résidus extrémistes du* "GIA" (Groupe islamique armé) *et ceux qui sont derrière eux »*. L'appel intervient après la révélation d'un nouveau massacre perpétré dans la nuit du 22 au 23 septembre près d'Alger, qui a fait au moins une centaine de morts.

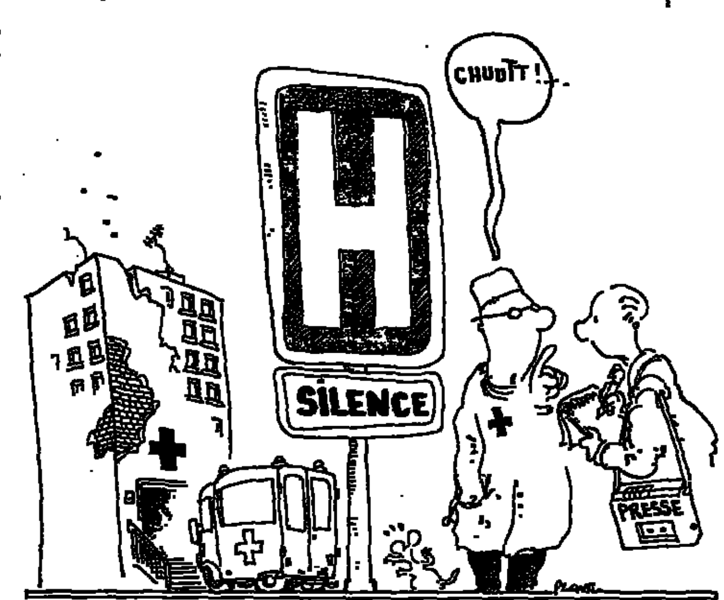
Lire page 2

Une enquête sur les risques encourus à l'hôpital conduit Bernard Kouchner à accélérer ses réformes

Selon « Sciences et Avenir », un tiers des établissements n'assurent pas une sécurité suffisante

SOUS LE TITRE *« La liste noire des hôpitaux »*, le mensuel *Sciences et Avenir* publie, dans son numéro d'octobre, une enquête reposant en grande partie sur des documents des caisses régionales d'assurance maladie restés jusqu'à présent confidentiels. *Sciences et Avenir* détaille par le menu les insuffisances, les accidents, la sous-activité, les infractions et les fautes relevées en 1995 et 1996 par les autorités sanitaires dans l'ensemble des établissements hospitaliers français, publics et privés. Au total, sur près de 1 500 structures de soins investiguées et 40 000 pages de rapports épluchées, il apparaît, selon *Sciences et Avenir*, que 478 établissements *« posent problème »* dans 378 villes de France (255 hôpitaux publics, 207 cliniques privées et 16 CHU). Les petits hôpitaux et les petites maternités, à l'activité médicale et chirurgicale réduite, font figure de principaux accusés.

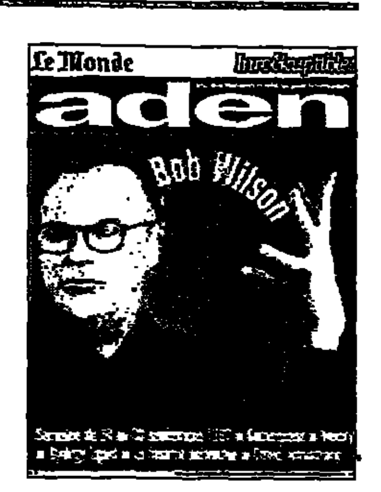
A l'heure où le gouvernement s'apprête à intensifier le processus de restructuration hospitalière, la publication de cette enquête,



après la révélation par *Le Monde* (daté 7-8 septembre) du rapport sur *« l'obstétrique en France »*, vient confirmer que cette réorganisation profonde du tissu hospitalier ne pourra se faire que sur la base de stricts impératifs de sécurité. Dans un entretien accordé au *Monde*, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, affirme la volonté du gouvernement d'en finir avec ce qu'il appelle *« l'hôpital-silence »* et de *« tout mettre en œuvre pour assurer la transparence »* sur la situation dans les hôpitaux. Assurant qu'il s'agit avant toute chose pour les pouvoirs publics de *« réduire l'inégalité dans l'offre et la qualité des soins »*, M. Kouchner annonce qu'il va déposer au Sénat, mercredi, lors du débat sur la loi de sécurité sanitaire, un amendement destiné à rendre obligatoire la déclaration des infections contractées à l'hôpital.

Plus généralement, Bernard Kouchner lance, dans cet entretien, un véritable cri d'alarme à l'adresse des médecins et des futurs médecins. *« Nous manquons et allons manquer cruellement*, dit-il, *de personnels qualifiés, chirurgiens, anesthésistes, médecins et infirmières (...) Il faut remettre totalement à plat le système de formation initiale des médecins, transformer le concours de l'internat et, dans le même temps, faire évoluer le statut des médecins hospitaliers »*.

Lire page 14 et notre éditorial page 20

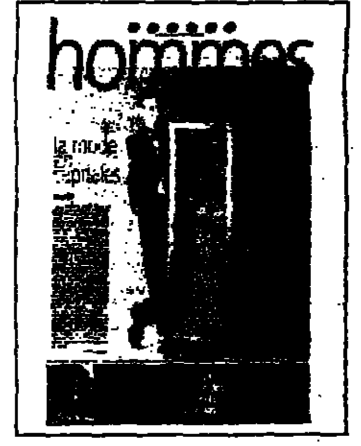


La naissance d'« aden »

LE MONDE publie aujourd'hui le premier numéro de son guide culturel. *Aden*, coproduit avec *Les Inrockuptibles*, est le guide pratique des arts, des divertissements et des nuits. Destiné, dans un premier temps, à nos lecteurs d'Ile-de-France, il offre sur 32 pages la sélection des meilleures sorties culturelles de la semaine et celles qui s'ouvrent à la réservation.

Vous y trouverez aussi les horaires de toutes les séances de cinéma de Paris et des sept départements franciliens.

« Styles » hommes



DANS notre cahier spécial de 12 pages, les allures de la mode masculine pour l'hiver 1997, en toute élégance et décontraction. A Berlin, Londres et Milan.

Les Chinois pleurent la mère panda Huan Huan

PÉKIN
de notre correspondant

Ce n'est pas un deuil national, mais ça n'en est pas loin : les médias officiels chinois annoncent, sur un ton éploré, la mort, dimanche 21 septembre, à Tokyo, de Huan Huan, mère panda âgée de vingt-cinq ans, qui avait été donnée au Japon en 1980.

L'événement a une portée dépassant la zoologie, puisque Huan Huan, qui a succombé à une crise d'anémie compliquée de troubles rénaux, avait été offerte par le gouvernement chinois comme un gage d'amitié symbolisant la normalisation des relations sino-japonaises, pour remplacer un premier panda remplissant cet office, le mâle Lan Lan, décédé en 1979. Un service funéraire s'est tenu, le 23 septembre, au cénotaphe des animaux défunts du zoo Ueno.

Les médias de Pékin se sont abstenus de préciser que ce trépas est intervenu à l'approche du vingt-cinquième anniversaire, le 30 septembre, de la déclaration sino-nippone de reprise des relations diplomatiques. L'omission signifie que la Chine ne souhaite pas qu'on y lise plus qu'une funeste coïncidence. Le panda diplomatique est, pour la Chine, une véritable industrie, en dépit – ou à cause – du caractère irrascible et suicidaire de l'espèce qui en provoque la raréfaction. L'ourson noir et blanc éprouve des difficultés infinies à se reproduire, la femelle étant rarement en chaleur quand le mâle est en rut. Le défilé des spectateurs à l'affût d'un signe d'activité sexuelle est un rite dans plusieurs zoos du monde, dont les médias chinois rendent dûment compte.

Le panda est le pensionnaire le plus difficile qui soit pour un zoo. L'animal boude la nourriture qui lui déplaît, au point de se laisser éventuellement mourir de faim quand on ne lui sert pas le bambou fléché à point. Il est également d'une coupable maladresse, si l'on en juge par feu Huan Huan : seule mère panda chinoise à avoir donné naissance à un petit au Japon, elle a tout bonnement étouffé sous son poids le premier de ses trois rejetons, deux jours après la mise à bas en 1985. Restent aujourd'hui au Japon les jeunes Tong Tong, fils de Huan Huan, et sa compagne Ling Ling. Le cadet de la défunte, You You, est revenu à Pékin.

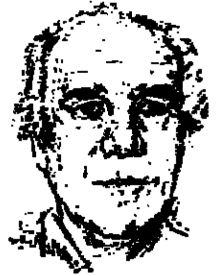
La Chine donne régulièrement des nouvelles des pandas qu'elle a amicalement distribués à travers toute la planète comme animal mascotte la représentant dans les cœurs. On a ainsi appris que l'Espagne avait récemment perdu le dernier des spécimens encore en vie sur son territoire.

Il ne resterait qu'un millier de pandas en liberté en Chine, principalement dans le Sud-Ouest. Une équipe de chercheurs a récemment identifié dans une préfecture du sud du Gansu, dans le centre-ouest de la Chine, une nouvelle zone d'habitation pandaïenne, si l'on en croit la presse officielle, qui a assuré que les crottes laissées par les intéressés permettaient d'en évaluer le nombre à au moins quatre adultes et un petit.

Parmi les nombreux criminels exécutés en Chine figurent régulièrement des trafiquants de peaux de pandas.

Francis Deron

Le goût du risque



MICHEL PICCOLI

IL AIME changer, prendre des risques, au lieu de suivre les autoroutes du vedettariat. Michel Piccoli, qui va présenter dans quelques semaines le premier long métrage de fiction qu'il a réalisé, joue à Bobigny l'un des plus beaux textes de Marguerite Duras, *La Maladie de la mort*, sous la direction de Robert Wilson et avec pour partenaire la chorégraphe Lucinda Childs.

Lire page 31

La philanthropie « globale » de Ted Turner

DANS L'AVION qui le menait d'Atlanta à New York, la semaine dernière, Ted Turner jeta un regard discret à ses relevés financiers et constata que sa fortune était passée, ces neuf derniers mois, de 2,2 à 3,2 milliards de dollars. Ces chiffres le condamnaient à intégrer la liste des vingt-cinq Américains les plus riches dressée chaque année par le magazine *Forbes*. L'idée lui en était insupportable. Il y avait 1 milliard de trop.

Comment s'en débarrasser ? Un don serait, sans doute, du meilleur effet. Mais à qui ? Ted Turner se souvint que, deux jours plus tard, un prix de l'Association des Nations unies devait lui être décerné lors d'un grand banquet à Manhattan. L'ONU ! Organisation *« globale »* par excellence, au service de la paix et de l'humanité, elle ferait un parfait récipiendaire. Le soir même, dans leur suite du Waldorf Astoria, il fit part de son idée à sa femme, l'actrice Jane Fonda, qui fondit en larmes – de joie, précisa-t-il.

Le lendemain soir, en smoking et nœud papillon, Ted Turner, fondateur de CNN et vice-président de Time Warner, annonça qu'il donnait 1 milliard de dollars à l'Organisation des Nations unies. Pendant les vingt-quatre heures qui venaient de s'écouler, ses avocats l'avaient supplié de leur laisser le temps de mettre sur pied un montage financier, fiscal et institutionnel de l'opération. Mais le magnat d'Atlanta n'est pas homme à laisser des conseillers juridiques gâcher un joli coup médiatique. Au moment de l'Assemblée générale des Nations unies, *« toute l'ONU était là*, expliqua-t-il plus tard. *« Je ne pouvais pas attendre. »*

La légende ajoutera sans doute quelques détails à l'histoire telle qu'elle s'étale cette semaine, obligeamment contée par Ted Turner, dans les colonnes de la presse américaine. Pour échapper à la liste de *Forbes*, Ted Turner, cinquante-neuf ans, va en rejoindre une autre, moins connue mais dont le prestige va croissant, celle des milliardaires philanthropes, tenue notamment par *Fortune* et par *Slate*, le magazine électronique de Microsoft.

La philanthropie et son corollaire, le mécénat, sont des traditions très ancrées aux Etats-Unis. Elles sont favorisées par l'individualisme américain et un système avantageux de déductions fiscales.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 20

M. Chevènement répond

Critiqué par la droite, mais aussi par une partie de la gauche, le ministre de l'intérieur estime, dans un entretien au *Monde*, qu'un consensus sur le projet de loi sur l'immigration est possible. p. 10

Davantage d'impôts

Les impôts sur les ménages et les entreprises augmenteront de 14 milliards de francs en 1998. p. 6

Les pistes suisses du juge Halphen

Une enquête de la justice helvétique dévoile une nébuleuse de sociétés-écrans alimentées par des entreprises ayant travaillé pour la Ville de Paris. p. 36

Universités, un verdict sévère

Un rapport confidentiel de l'inspection générale de l'éducation nationale dénonce une pratique « abusive et laxiste » des heures complémentaires dans les universités. p. 12

Ségrégation à Washington

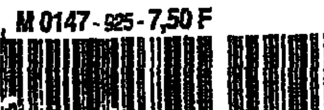
La capitale américaine est aussi celle d'un racisme latent entre l'élite blanche et la communauté noire, pauvre. p. 16

La rentrée des plantes

Dans notre rubrique jardinage, comment réinstaller ses plantes d'appartement à l'intérieur, après un été en plein air. p. 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 925 - 7,50 F



ALGÉRIE **Dans un appel daté du 21 septembre et publié par la presse mercredi 24, l'« émir national » de l'Armée islamique du salut (AIS), Madani Mezrag, a ordonné à ses troupes d'arrêter *« les opérations combattantes »* à compter du 1er octobre. Il justifie cet appel par les *« mesures d'apaisement »* prises par le pouvoir. ● LES OBSÈQUES des victimes du massacre commis dans la nuit de lundi à mardi à Bentalha, aux portes de la capitale, ont eu lieu mardi après-midi. Officiellement, la tuerie aurait fait 85 *morts mais, selon* différents témoignages, le nombre des tués serait plus proche de 200. ● DANS LES QUARTIERS populaires d'Alger, la population vit dans l'angoisse quotidienne de nouveaux massacres. La nuit, au moindre bruit suspect, elle se précipite dehors, dans des manifestations de panique et de désarroi.**

Le bras armé du FIS ordonne un arrêt des combats

Cet appel figure dans un communiqué, daté du 21 septembre, publié par la presse algéroise. Aux portes de la capitale, à Bentalha, la population enterrait les morts du massacre particulièrement brutal commis dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 septembre

MOINS de quarante-huit heures après le massacre de Bentalha, aux portes d'Alger, et ses 85 morts officiels (près de 200, selon d'autres sources), l'ensemble de la presse algérienne a publié, mercredi 24 septembre, un long appel de Madani Mezrag, l'« émir national » de l'Armée islamique du salut (AIS), la branche armée de l'ex-Front islamique du salut (FIS), dans lequel il ordonne un arrêt unilatéral des actions armées à compter du 1er octobre.

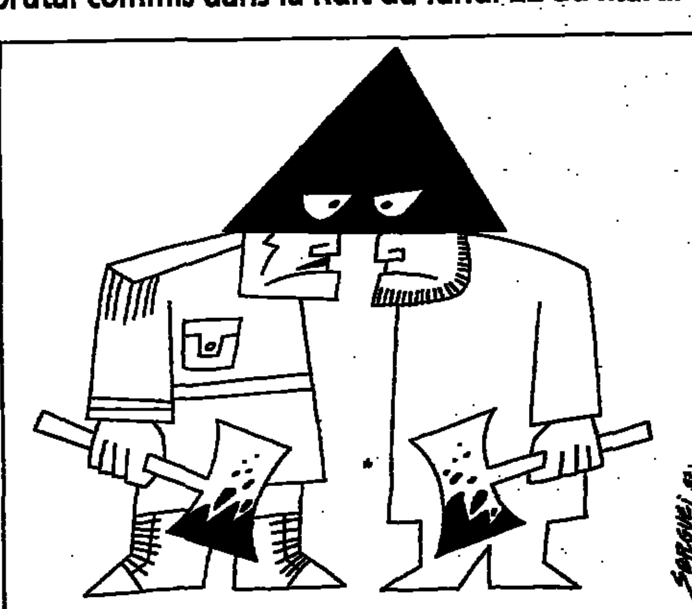
« Pour arriver à une solution légitime et juste, l'émir national de l'Armée nationale islamique ordonne à tous les chefs des kataeb[compagnies] *combattantes placées sous sa tutelle d'arrêter les opérations combattantes à partir* [...] *du 1er octobre »*, indique le document daté du dimanche 21 septembre – donc antérieur à la tuerie de Bentalha –, rédigé dans une langue émaillée de références au Coran. Le chef militaire du FIS, dont les troupes sont évaluées à quelques milliers d'hommes médiocrement équipés, *« invite les autres factions éprises de l'intérêt de la religion à répondre* à *cet appel afin que se dévoile l'ennemi qui se cache derrière* [les] *massacres horribles pour l'univers et afin d'isoler les criminels parmi les résidus extrémistes du GIA et ceux qui sont derrière eux »*. Pour justifier son appel, dont les conséquences sur le terrain sont difficiles à cerner, Madani Mezrag avance *« les mesures d'apaisement qui aident à la détente »* prises par le pouvoir, et notamment la libération d'Abassi Madani (dont le chef de l'AIS a été le chauffeur et garde du corps). Le texte, dont les responsables du FIS à l'étranger reconnaissent l'authenticité, constitue une surprise. Certes, depuis 1995, des tractations avaient été nouées entre le chef de l'AIS et des proches du président Zeroual. Elles avaient abouti à une trêve *de facto* dans l'est et l'ouest de l'Algérie, les deux régions où l'AIS est bien implantée. Et à la libération, en juillet, d'Abassi Madani, le chef historique du FIS.

SÉRIEUX CAMOUFLET

Mais la remise en résidence surveillée de ce dernier il y a quelques semaines avait contribué à brouiller les cartes. Aujourd'hui, la situation est un peu plus claire. Elle fait apparaître les fractures qui traversent aussi bien la mouvance du FIS que le régime algérien. Les « politiques » du FIS voulaient se réserver, *via* Madani, les retombées d'un appel à la trêve, que celui-ci devait lancer à la télévision. L'initiative du chef de l'AIS – qu'ils redoutaient – leur a coupé l'herbe sous le pied. Elle constitue un sérieux camouflet et consacre la perte d'influence de Madani et de ses proches.

Au sein du pouvoir algérien, les derniers évènements confirment aussi l'existence de clivages. Depuis un certain temps, les tractations avec le chef de l'AIS n'étaient plus menées par l'entourage du président Zéroual mais par le « numéro deux » des services de sécurité, le général « Smaïn » Lamari (originaire, comme Mezrag, du Constantinois). C'est lui, selon plusieurs sources, qui a obtenu l'appel à l'arrêt des combats en échange de l'intégration ultérieure au sein de la fonction publique des combattants de l'AIS. Illustration caricaturale de cette marginalisation du clan du président, le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, affirmait dimanche à la télévision que le FIS était *« une chose du passé »*, avec qui il était hors de question de négocier. Les nominations militaires qui devraient intervenir le 1er novembre, date anniversaire du début de la guerre d'indépendance, devraient porter la marque de ces luttes au sommet de l'Etat.

Pendant ce temps, les Algériens enterraient leurs morts. A Bentalha,



rapporte un journaliste de l'AFP, ce n'était plus un cimetière ; c'était un chantier. Des pelleteuses ont retourné la terre et creusé des fosses communes dans un bruit qui couvrait les sanglots de foule. Puis, des volontaires ont entassé les cercueils côte-à-côte. Des cercueils de pauvres, en bois blanc, sur lesquels étaient simplement écrits à la craie, un prénom et l'âge de la victime : « Samia, 4 ans », « Mohamed, 10 ans »...

Officiellement, la tuerie a fait 85 morts et 65 blessés dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 septembre à une dizaine de kilomètres au sud d'Alger. Des rescapés ont avancé le chiffre de 180 à 200 victimes. Contrastant avec la prudence de la télévion d'Etat, la presse écrite consacre mercredi une large place à ce massacre – l'un des plus importants depuis cinq ans. Les témoignages font état d'un degré de barbarie qui n'a rien à envier à celui des précédentes tueries, avec son cortège d'égorgements et d'incendies d'habitations. *« C'est vers 22 heures que les éléments armés ont commencé leur sale besogne en prenant le soin de couper l'électricité au village et en piégeant, à l'aide de bombes de fabrication artisanale, les chemins y menant »*, a raconté un survivant interrogé par *Liberté*. *« Il faut dire*, poursuit le journal, *que les égorgeurs, selon les témoignages des rescapés, n'ont pas été gênés dans leur besogne. Ce n'est que vers 4 heures que l'intervention des services de sécurité à commencé à affluer, ainsi que les secours »*.

Sur l'identité des assaillants, aucune information fiable n'est disponible. Les journaux ont simplement noté que, convenablement habillés et bien rasés, les auteurs du massacre n'évoquaient pas la caricature des *« terroristes »* habituellement véhiculée par le pouvoir.

Jean-Pierre Tuquoi

Les nuits blanches de la peur et du désarroi

LES YEUX ROUGIS par le manque de sommeil et la fatigue, Larbi, artisan peintre, raconte sa nuit de vigile dans un quartier de Birkhadem. *« A 2 heures du matin, on a entendu une voix de femme qui criait : les voilà, les* dhebbahine [égorgeurs] *sont venus ! Alors, on a couru, armés de gourdins et de barres de fer. On a vu quatre types qui fuyaient. On en a rattrapé un et on lui a donné une correction terrible. Il criait : "Je ne suis pas un terroriste, je ne suis qu'un voleur." C'était vrai, mais on n'a pas idée de faire son boulot de voleur par les temps qui courent ! »*

Les *« temps qui courent »* ont commencé avec le massacre de Haouch Raïs et se sont définitivement ancrés dans les esprits après le massacre de Beni-Messous. Un tel massacre, aux portes d'Alger, a frappé les esprits et suscité une psychose généralisée. Les Algérois ont commencé à connaître ce qui est le lot des gens de la Mitidja : la peur, le désarroi et le sentiment d'abandon. A la moindre alerte, ils se réveillent et font du vacarme. Le plus possible. Comme s'il s'agissait de conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur les quartiers les plus populeux de la capitale. Sans attendre d'autorisation ou de consignes des autorités, les Algérois ont décidé de prendre en charge leur propre défense. Ils se sont cotisés et ils ont installé des projecteurs pour éclairer leur quartier et ses alentours, ainsi que des sirènes pour sonner l'alarme.

Ceux qui connaissent Alger seraient surpris de voir les quartiers de la Casbah, de Oued Koriche, Zghra, Bainem, La Glacière, Oued Ouchaïah, Bachdjarah, éclairés la nuit comme en plein jour. L'autre jour, à Oued Ouchaïah, raconte une femme, rencontrée à l'hôpital Parnet où elle cherchait un remède contre l'angoisse, les gens ont commencé à hurler vers 2 heures du matin *« Les tueurs sont là ! »* Leurs cris ont été relayés par les habitants de La Glacière jusqu'à Bachdjarah. Les jeunes sont sortis armés de gourdins et de barres de fer pendant que les femmes lançaient des *« youyous »* et tapaient sur des casseroles. *« S'il n'y avait pas la peur, on se serait cru dans une fête. Les policiers sont venus et ont calmé les gens. Ils leur ont dit que ceux qui tuaient étaient ceux-là mêmes qu'ils faisaient manger hier. Les gens n'ont rien dit et ils ont raison. Qui peut savoir ce qui se passe vraiment dans cette khalotta* [mélasse] *? »*

> A la moindre alerte, les Algérois se réveillent et font du vacarme. Le plus possible. Comme s'il s'agissait de conjurer le mauvais sort

Toute la banlieue d'Alger connaît désormais les tours de garde et les rondes. Certains vont au travail directement après le guet. Les nuits sont parfois ponctuées d'alertes poussant les gens paniqués vers les places publiques. Des habitants de Baraki, qui ont entendu, dans la nuit de lundi 22 à mardi 23 septembre, les cris et les explosions de Bentalha, ont fui par dizaines vers El Harrach, où les habitants ont été, à leur tour, pris de panique devant l'afflux des fuyards.

« Dans 99 % des cas, explique-t-on, *c'est une fausse alerte. Mais les gens ne veulent pas prendre le moindre petit risque, car on n'en revient pas si les 1 % qui restent n'est pas faux. »* Les quartiers populaires, où le Front islamique du salut (FIS) était tout puissant, vivent dans l'angoisse et la terreur. Et les comités de vigilance qui ont été mis en place ne sont pas tous en odeur de sainteté. Des journaux algériens ont ainsi accusé certains d'entre eux d'avoir donné l'alerte à un groupe de terroristes sur le point d'être intercepté par les forces de l'ordre à la Casbah. *El Watan* s'en est pris, dans un éditorial du 17 septembre, à *« quelques îlots de la Casbah dont les habitants, en couvrant les mouvements des terroristes, font un pied de nez à la grande majorité de la population de la vieille cité »*...

Liberté, dans son édition du 16 septembre, avait déjà vu dans l'appel à l'autodéfense lancé par Rabah Kebir, l'un des responsables de l'ex-FIS à l'étranger, la *« volonté des éléments du parti dissous d'infiltrer les groupes d'autodéfense, dans l'Algérois notamment. Une fois cet objectif atteint, les militants intégristes tenteront – comme ils ont déjà essayé de le faire dans certains quartiers de la capitale – d'opposer les citoyens aux éléments de l'Armée nationale populaire »*.

Le problème est que l'écrasante majorité des quartiers populaires de l'Algérois a été favorable à l'ex-FIS. Aujourd'hui, les nuits blanches d'Alger sont peuplées par la peur et la suspicion.

Témoignages recueillis par la rédaction

Le Parti socialiste appelle à l'« internationalisation » de la crise

LA DERNIÈRE des tueries algériennes, le massacre de Bentalha, a relancé à Paris le débat sur l'attitude qui doit être celle de la France face à la guerre civile en Algérie. Pour la première fois, un homme proche du gouvernement, François Hollande, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, s'est départi d'une ligne officielle, extrêmement prudente, de discrète caution apportée à la politique du président Liamine Zéroual.

Dans une déclaration à la presse, rapportée par l'AFP, M. Hollande a appelé, mardi 23 septembre, à une *« internationalisation »* de la crise algérienne. *« Il faut absolument internationaliser le problème »* de ces *« tragédies »* que sont les massacres de civils en Algérie, a-t-il dit. *« Déclarer notre indignation ne suffit plus.* (...) *Dans ce sens, les appels à l'ONU qui ont été faits par beaucoup, y compris des Algériens, doivent être entendus*, a poursuivi M. Hollande. *De même*, a-t-il ajouté, *nous avons souhaité que l'Europe, sans s'immiscer dans la vie de ce pays, fasse entendre sa voix*, [afin] *de mettre chacun des acteurs* [de la crise algérienne] *devant sa responsabilité. »*

Le 29 août, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait, le premier, observé que la communauté internationale ne pouvait plus rester passive devant le drame algérien. La guerre qui déchire ce pays ne peut plus être traitée comme une affaire intérieure, avait-il dit, sans toutefois suggérer d'action particulière. Cette prise de position avait été vivement dénoncée à Alger, où l'on stigmatise *« toute ingérence extérieure »* dans les affaires de l'Algérie, qu'elle vienne d'un pays ou d'une organisation internationale comme l'ONU.

NOMBREUX MOTIFS DE PRUDENCE

La déclaration de M. Hollande *risque donc d'être fort mal accueillie* à Alger, et elle tranche avec la tonalité des propos jusqu'alors entendus à Paris. Qu'il s'agisse de celui d'Alain Juppé ou de Lionnel Jospin, le gouvernement français s'est bien gardé d'appuyer toute idée d'internationalisation de la crise. Les motifs de prudence sont nombreux, qui, selon la thèse officielle, justifient une ligne de non-implication, ou d'implication minimale, de la France dans cette guerre civile : passé colonial et présence d'une forte communauté algérienne en France ; crainte d'attentats à Paris et impuissance constatée devant une crise souvent indéchiffrable. Dans *Le Monde* du 16 septembre, M. Jospin résumait cette posture en deux phrases : *« Sur le plan officiel, le gouvernement français est contraint dans son expression. Prendrait-il des initiatives qu'elles ne seraient pas reçues. »*

De New York, où il assiste aux travaux de l'assemblée générale de l'ONU, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, s'est ainsi bien gardé d'emboîter le pas à M. Hollande. Le ministre a dit sa *« révulsion »* devant la tuerie de Bentalha : *« Je trouve cela monstrueux, c'est absolument déchirant de voir ces massacres »* ; mais il n'a formulé aucun autre commentaire sur la situation en Algérie ou ce qui pourrait être fait pour y remédier.

M. Hollande a rappelé que *« le gouvernement allait déposer* (...) *un texte sur le droit d'asile pour protéger les combattants de la liberté, notamment les femmes algériennes qui se trouvent menacées »*.

Alain Frachon

La médiation politique des Nations unies n'est pas à l'ordre du jour

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

L'ONU peut-elle jouer un rôle en Algérie ? La réponse, pour le moment, serait négative. Cependant, la nouvelle tuerie qui a frappé à Bentalha a ranimé le débat au secrétariat des Nations unies, mais aussi parmi les diplomates présents à New York à l'occasion de l'Assemblée générale.

Le secrétaire général, qui, en août, avait appelé à *« une solution urgente »* en Algérie, s'est contenté, mardi 23 septembre, *« à la suite d'un long débat »* au sein de son cabinet, de condamner *« cet acte brutal de terrorisme »*. Le 29 août, Kofi Annan avait pris la décision sans précédent de lancer un appel à *« la tolérance et au dialogue »* entre les parties en Algérie, expliquant que la situation dans ce pays avait été *« trop longtemps traitée comme une affaire intérieure »*. *« Nous ne pouvons plus prétendre que rien ne se passe »*, avait-il dit. Le gouvernement algérien avait réagi avec *« étonnement et désapprobation »*, demandant *« des explications »* sur l'intervention de M. Annan dans *« les affaires intérieures d'un pays souverain »*. Explications qui ont été fournies lors d'une conversation, le 3 septembre, entre le secrétaire général et le président Liamine Zeroual. Les comptes rendus de cette conversation diffèrent largement d'une personne à l'autre. *« Kofi Annan a parfaitement compris qu'il n'a aucun rôle à jouer en Algérie*, nous expliquent des diplomates algériens à New York. *Nous avons des assurances qu'il est hors de question que le secrétaire général intervienne de nouveau dans nos affaires intérieures ; la question est close. »*

L'ÉVENTUALITÉ D'UNE ENQUÊTE

Mais, comme le constatent les organisations des droits de l'homme et un nombre croissant de diplomates onusiens, l'intervention du secrétaire général a brisé un tabou. Désormais, on parle de la crise algérienne : *« Il semble que la voix de la conscience a été réveillée par l'appel du secrétaire général*, commente un diplomate. *On a aussi pu constater que la stratégie du gouvernement d'Alger d'interdire toute médiation et internationalisation du conflit a de forts soutiens parmi les grands pays, la France certes, mais aussi récemment les Etats-Unis. »*

Parlant des *« dizaines de lettres d'encouragement »* qu'aurait reçues M. Annan, y compris de dirigeants du FIS, les diplomates s'inquiètent du risque de voir la volonté du secrétaire général d'exercer son autorité morale *« exploitée »* par les parties au conflit : *« Les forces de sécurité algériennes ne sont peut-être pas innocentes*, explique un diplomate, *mais les islamistes sont loin d'être irréprochables. »* Selon un autre diplomate proche du dossier algérien, une médiation politique de l'ONU serait *« hors de question »* car, dit-il, citant le secrétaire général, *« il faut être deux pour danser le tango »*. Ce diplomate évoque néanmoins l'éventualité d'une *« enquête indépendante »* sur les massacres. Une telle enquête pourrait théoriquement être demandée par le haut commissaire aux droits de l'homme. Le fait que le gouvernement d'Alger refuse toute intervention de l'ONU sous prétexte que le conflit dans ce pays est une affaire intérieure est unanimement rejeté par les organisations des droits de l'homme, ainsi que par certains onusiens.

« AFFAIRE INTÉRIEURE »

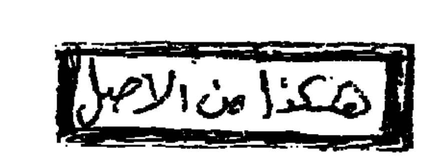
« Que l'Algérie ne veuille pas de l'intervention du secrétaire général est une chose, mais il ne faut pas dire que c'est de l'ingérence de la part des Nations unies », estime un diplomate, en rappelant que, depuis plusieurs années déjà, l'ONU *« n'intervient que dans des conflits internes et non pas dans des guerres entre Etats : il n'y en a plus »*.

Dans un entretien téléphonique, Abderrahim Sabir, chargé de l'Afrique du Nord à Amnesty International, *explique qu'après « des dizaines de milliers de morts, il est temps que les autorités algériennes reconnaissent que la protection des droits de l'homme n'est plus une affaire intérieure »*. Amnesty soutient les efforts du secrétaire général pour mettre fin aux massacres et, dans un communiqué publié à Londres, déplore le fait que *« les responsables algériens accusent systématiquement ceux qui expriment leur préoccupation sur la situation des droits de l'homme dans ce pays »*.

Mais le gouvernement algérien continue à garder le silence. Le sujet n'a pas été traité devant l'Assemblée générale, où les chefs d'Etat et les ministres des affaires étrangères participent au débat général depuis lundi 22 septembre. Le Conseil de sécurité, quant à lui, ne s'est jamais prononcé sur la guerre en Algérie commencée en 1992. Mais le sujet sera d'actualité le 1er octobre, lorsque le ministre algérien des affaires étrangères prendra la parole devant l'Assemblée. Ahmed Attaf est à New York depuis le 23 septembre.

Afsané Bassir Pour





Miné par les « affaires », le Zimbabwe de Robert Mugabe s'essouffle

Le procès de l'ancien président Canaan Banana, accusé de viols homosexuels, qui a été reporté sine die, accroît le discrédit des autorités

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Usé par un règne sans partage sur le Zimbabwe depuis l'indépendance en 1980, le régime du président Robert Mugabe est à bout de souffle. Le report sine die, mardi 23 septembre, du procès pour abus sexuels de l'ancien président Canaan Banana ne fait qu'écarter provisoirement un nouveau sujet d'embarras et de discrédit. Sous l'autorité de M. Mugabe, qui dirigeait déjà le pays en tant que premier ministre, ce pasteur méthodiste avait occupé, de 1980 à 1987, la fonction alors honorifique de chef d'Etat. Il est accusé aujourd'hui d'avoir profité de cette fonction pour violer plusieurs de ses collaborateurs de l'époque.

La révélation, devant la justice, des frasques homosexuelles d'un des plus hauts personnages de l'Etat incommode d'autant plus le régime que M. Mugabe a fait de la dénonciation de l'homosexualité un des piliers de son discours populiste. Menant une véritable croisade personnelle contre cette *« perversion »* importée de l'Occident, le président zimbabwéen a qualifié ceux qui la pratiquent de *« porcs »*.

L'« affaire » Banana illustre les contradictions du pouvoir, mais aussi ses difficultés actuelles face à la volonté d'indépendance des juges et au profond mécontentement de la population. M. Mugabe a cru pouvoir resserrer son emprise sur le pays à l'occasion des élections présidentielles, qu'il a remportées, en mars 1996, grâce au soutien de l'appareil d'Etat et au contrôle de la presse. Mais le retrait des candidats de l'opposition et le faible taux de participation (30 %) ont discrédité l'opération.

Depuis, l'usure du pouvoir n'a fait que s'amplifier, exacerbée par la crise économique et la gabegie des fonds publics à laquelle se livre la classe dirigeante dans l'ex-Rhodésie. La grogne généralisée s'est traduite par une succession de mouvements de protestation sociale sans précédent. Des fonctionnaires aux étudiants en passant par les salariés du secteur privé, toutes les couches de la population sont descendues dans la rue ou ont fait grève. Le phénomène a atteint son point culminant en juillet-août avec la « révolte » des anciens combattants de la guerre d'indépendance, considérés pourtant comme les enfants chéris du régime.

Ceux-là mêmes qui ont porté M. Mugabe au pouvoir ont manifesté pendant plus d'un mois pour obtenir le paiement de leurs pensions, suspendu à la suite d'une affaire de détournements de fonds par des hauts fonctionnaires. Les vétérans s'en sont violemment pris au chef d'Etat, le conspuant lors d'une cérémonie officielle avant de saccager le siège de son parti. Même si leur colère a été apaisée par une augmentation des pensions, elle constitue un sérieux avertissement pour le régime Mugabe.

LONGUE LISTE DE SCANDALES

Elle traduit, en effet, le ras-le-bol de la population face à la corruption et au népotisme provocateur dont fait preuve le pouvoir. Le détournement des pensions des anciens combattants ne fait que s'ajouter à une longue liste de scandales, comme, quelques semaines plus tôt, l'attribution d'un marché public de téléphone cellulaire à une entreprise liée à la famille de M. Mugabe. Le remariage fastueux du président ou l'achat d'hélicoptères pour les besoins de son entourage constituent autant de dépenses somptuaires effectuées aux frais du contribuable et qui alimentent l'amertume des Zimbabwéens.

L'opposition, savamment affaiblie par le régime, n'est pas en mesure de donner une dimension politique au mécontentement social. Mais certaines institutions, au sein même du régime, s'en font l'écho et affirment leur indépendance. Si la justice vient d'essuyer un revers avec le report du procès Banana, c'est elle néanmoins qui a « sorti » l'affaire. De plus, elle a récemment déclaré inconstitutionnel le système de financement du parti dirigeant par des fonds publics, véritable pierre angulaire de la domination politique de M. Mugabe. Le Parlement, jusque-là simple chambre d'enregistrement des décisions de l'éxécutif, se rebiffe lui aussi. Les députés ont exigé l'ouverture d'une enquête sur le scandale des pensions et ils ont récemment refusé d'avaliser l'attribution d'un marché public à une société liée à l'entourage de M. Mugabe.

Attaqué de l'intérieur, le régime est aussi en perte de vitesse sur le plan régional et international. Le FMI, de plus en plus réticent à le soutenir, vient encore de bloquer l'octroi d'un prêt. Sur le plan économique, le pays a du mal à tenir son rang de deuxième puissance d'Afrique australe, derrière le puissant voisin sud-africain, qui lui fait de l'ombre dans le domaine politique. La lutte d'influence entre les présidents Mugabe et Mandela a donné lieu à de nouvelles frictions lors du dernier sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). A cette occasion, Nelson Mandela a d'ailleurs fait une sortie remarquée sur les pays de la région peu respecteux de la démocratie et des droits de l'homme. Mais même affaibli et contesté de toutes parts, M. Mugabe, à soixante-treize ans, s'accroche au pouvoir. Il refuse toujours de préparer sa succession et s'enorgueillit d'être l'un des plus anciens dirigeants africains.

Frédéric Chambon

Le Rwanda démobilisera près de 60 000 militaires en trois ans

L'ARMÉE patriotique rwandaise (APR) a entrepris, lundi 22 septembre, une vaste opération de démobilisation avec, comme enjeu essentiel, de rendre à la vie civile des anciens combattants dont le passé strictement militaire peut représenter un danger potentiel pour la sécurité du pays. En deux phases étalées sur trois ans, 57 500 soldats seront démobilisés, la part de la défense dans le budget de l'Etat devant passer de 34 % aujourd'hui à 20 % fin 1998.

Une partie de ces militaires – 17 500, selon des sources gouvernementales – sont des membres de l'APR volontaires, âgés ou *« malades chroniques »*. Les 40 000 autres appartenaient aux ex-Forces armées rwandaises (FAR), défaites en juillet 1994 après quatre ans de guerre civile contre le Front patriotique rwandais (FPR) du général Paul Kagamé, l'actuel vice-président et ministre de la défense. Quelques ex-FAR avaient été intégrés dans l'APR en 1994 et 1995, et certains d'entre eux occupent aujourd'hui des postes à responsabilité.

Mais les contraintes budgétaires qui pèsent sur le pays, notamment depuis le retour massif des réfugiés de Tanzanie et de République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) fin 1996, ne permettent plus au gouvernement de prolonger ce processus d'intégration militaire. Qu'il s'agisse de ses propres recrues ou des ex-FAR, dont certains sont revenus récemment de RDC, l'Etat rwandais doit aujourd'hui considérer le reclassement dans la vie civile d'individus dont la vie entière a été consacrée à la lutte armée, dans l'armée régulière ou dans les maquis.

« Il y a un risque réel que les vétérans vendent leurs services à qui voudra bien les acheter », estime un diplomate accrédité à Kigali. Dans l'absence de perspective civile, *« ils se chercheront des employeurs ou deviendront des gangsters »*, prédit-il.

ASSISTANCE FINANCIÈRE

Selon le rapport des autorités, sur les 5 000 soldats de l'APR visés par la première phase de démobilisation, qui s'achèvera fin 1998, 42 % n'ont *« aucune qualification »* et la plupart d'entre eux ne disposent d'aucune terre cultivable.

Plus du tiers des 39 millions de dollars nécessaires à l'aboutissement du programme sera ainsi consacré à l'assistance financière des vétérans, pendant les dix premiers mois de leur réinsertion. Mais, par-delà son volet social, la démobilisation vise aussi à réorganiser l'APR, une armée de guérilla formée dans les maquis et convertie en 1994 en armée conventionnelle. Ephraïm Kabaïja, président de la Commission de démobilisation et de réintégration, a estimé que *« les problèmes de défense du territoire* [pouvaient] *être réglés avec moins de soldats si ceux-ci sont bien entraînés et mieux équipés »*. – *(AFP.)*

Les kamikazes palestiniens de Jérusalem venaient d'un village contrôlé par Israël

M. Arafat avait assuré qu'ils étaient originaires de l'étranger

Les services de sécurité israéliens ont identifié quatre des cinq kamikazes islamistes responsables des derniers attentats perpétrés à Jérusalem. Les quatre hommes venaient, selon ces services, d'un village palestinien de Cisjordanie situé dans une zone où la sécurité est du ressort d'Israël.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Quatre des cinq kamikazes islamistes palestiniens qui se sont suicidés par explosifs en tuant dix-neuf civils israéliens les 30 juillet et 4 septembre à Jérusalem-Ouest ont été identifiés mardi par le Shin Beth, le service de sécurité intérieure d'Israël. Les quatre hommes, âgés de vingt-deux à vingt-cinq ans, étaient tous originaires d'Azira Shamalyia, un gros village palestinien de douze mille habitants situé au nord-ouest de la ville autonome de Naplouse, dans une zone contrôlée par les forces armées israéliennes. Le cinquième kamikaze demeure pour l'instant non identifié.

Présentée mardi soir 23 septembre par les autorités comme *« un beau succès du Shin Beth »*, lequel aurait *« mené l'investigation seul, sans aucune coopération de l'Autorité palestinienne »* autonome, l'identification des kamikazes apporte un flagrant démenti aux récentes affirmations de Yasser Arafat selon lesquelles *« les terroristes sont venus de l'extérieur des territoires palestiniens »*. Sans accuser directement le chef de l'OLP, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, l'a cependant mis en cause en déclarant mardi soir que *« si l'Autorité palestinienne avait fait ce qu'elle doit faire en matière de lutte antiterroriste, de nombreux innocents seraient encore en vie »*.

Ils figuraient sur la liste des islamistes recherchés

Arrêtés parmi plusieurs centaines d'autres militants islamistes par la police palestinienne, en mars 1996, à la suite de la vague d'attentats qui avaient coûté la vie de plusieurs dizaines d'Israéliens et provoqué l'échec de Shimon Pérès aux élections de juin, les quatre hommes s'étaient évadés de la prison centrale de Naplouse en septembre de la même année. Leurs noms figuraient sur la liste des 88 militants islamistes recherchés par Israël et transmise à la sécurité palestinienne après l'attentat du 30 juillet. Placés sous couvre-feu depuis une dizaine de jours et interrogés tour à tour par les forces israéliennes dans les écoles et les bâtiments publics d'Azira Shamalyia, les habitants du village, de même que les familles des kamikazes, ont affirmé avoir perdu de vue les quatre hommes depuis près de deux ans. Où se cachaient-ils et qui les aidait ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles le Shin Beth et l'armée, qui ont procédé ces derniers jours à un vaste coup de filet dans les milieux islamistes des territoires occupés – une centaine de personnes ont été arrêtées –, vont s'efforcer de répondre.

« L'enquête qui vise à mettre au jour l'infrastructure d'Ezzedine El Kassam [branche armée du Mouvement de la résistance islamique], *responsable des deux derniers attentats et encore capable d'en perpétrer d'autres dans un futur immédiat, se poursuit »*, affirme un communiqué officiel, qui rappelle que *« la publication des détails de l'investigation est interdite »*.

Patrice Claude

Le sort de deux infirmières menace les relations entre Londres et Riyad

LONDRES
de notre correspondant

Le sort de deux infirmières britanniques accusées par la justice saoudienne d'avoir assassiné une collègue australienne menace à nouveau les relations entre Londres et Riyad. Lucille McLauchlan, trente et un ans, et Deborah Parry, quarante et un ans, sont soupçonnées d'avoir poignardé Yvonne Guilford, cinquante-cinq ans, en décembre 1996. La première a été condamnée, mardi 23 septembre, à huit ans de prison et 500 coups de rotin. Le sort de la seconde demeure incertain. Des informations faisant état d'une condamnation à mort émanant des avocats de la victime ont été démenties par la défense. Selon le Foreign Office, son nom n'a pas été mentionné lors de l'audience.

La police saoudienne défend la thèse d'une dispute au sujet de « *relations personnelles* » et ajoute que les coupables présumées ont utilisé la carte de crédit de la victime. Les deux jeunes femmes ont avoué, avant de se rétracter. L'incertitude qui pèse sur le sort de Deborah Parry tient à l'attitude du frère de la victime, Frank Guilford, lequel refuse d'accepter « *le prix du sang* », qui permet à la famille d'une victime d'accepter une compensation financière en échange de la vie du meurtrier, selon la loi islamique en vigueur. Les Saoudiens espèrent que M. Guilford fera preuve de clémence.

« SÉRIEUSES IMPLICATIONS »

La réaction britannique à l'audience de mardi a été vive. La presse et les organisations de défense des droits de l'homme ont pris fait et cause pour les deux infirmières. Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a jugé la condamnation de Mme McLauchlan « *totalement inacceptable dans le monde moderne* » et évoqué les « *sérieuses implications* » qui pourraient en découler. En réponse, l'ambassadeur saoudien à Londres a affirmé que le processus d'appel n'en était qu'à ses débuts, avant d'ajouter : « *Nous n'avons pas l'intention de changer notre système, notre religion et nos coutumes pour faire plaisir aux journalistes ou aux libéraux au grand cœur.* »

L'affaire est sensible, car Riyad est le premier client de l'industrie de défense britannique. En 1996, les Saoudiens ont acheté pour 2,5 milliards de livres d'armement et les gros contrats se succèdent entre les deux pays. Londres devra donc jouer serré pour parvenir à protéger ses ressortissantes sans froisser ses partenaires.

Les rapports anglo-saoudiens n'en sont pas à leur première crise. En 1996, Riyad avait déjà réclamé l'expulsion du dissident islamique Mohamed al-Massari, qui mène campagne de Londres contre le roi Fahd. Mais une tentative d'expulsion vers une petite île des Antilles avait été interrompue par la justice britannique.

Si les sentences évoquées mardi se confirment, le premier ministre, Tony Blair, risque fort de se trouver confronté à sa première crise internationale.

Patrice de Beer

Le Japon va jouer un rôle stratégique accru en Asie-Pacifique

Washington et Tokyo resserrent leurs liens de sécurité

Américains et Japonais ont adopté, mardi 23 septembre, les nouvelles modalités de leur accord de sécurité qui renforce le rôle du Japon en cas de conflit régional. Le premier ministre japonais devra dissiper les inquiétudes d'une Chine hostile à cette nouvelle donne stratégique.

TOKYO
de notre correspondant

Le Japon et les Etats-Unis ont adopté, mardi 23 septembre à New York, les nouvelles lignes directrices de leur alliance stratégique dont le principal élément est l'extension de l'assistance apportée aux forces américaines par leurs homologues japonaises en cas de crise régionale.

Cette révision des objectifs de l'alliance nippo-américaine, pierre angulaire du système de défense japonais et élément déterminant des équilibres stratégiques dans la région, est l'une des questions les plus épineuses auxquelles est confronté le gouvernement Hashimoto. Impliquant un nouveau glissement dans l'interprétation des principes pacifiques de la Constitution, elle soulève de fortes oppositions dans le monde politique et dans l'opinion publique. Revenant, en outre, à une extension du périmètre de défense japonais, les nouvelles orientations de l'alliance confèrent au Japon un rôle militaire régional suscitant des appréhensions chez ses voisins, où les souvenirs de son passé expansionniste restent vifs. L'inclusion de fait de Taïwan dans l'aire couverte par l'alliance provoque enfin de vives réactions à Pékin.

Les nouvelles orientations de l'alliance nippo-américaine contraignent le Japon à ouvrir le débat sur les questions sensibles de son rôle international et de la révision de sa Constitution. Les éditoriaux donnent le ton. La nouvelle donne ne doit pas conduire à « *une participation automatique du Japon à une guerre américaine* », écrit ainsi l'*Asahi*, qui estime qu'« *une alliance ne signifie pas marcher invariablement au même pas que son partenaire* ».

Depuis qu'il a recouvré sa souveraineté par le traité de San Francisco de 1951, le Japon a vécu sous le parapluie nucléaire des Etats-Unis. Le poids de l'alliance nippo-américaine (dont le texte fondamental est le traité de sécurité entre les deux pays), révisée en 1960 en dépit d'un fort mouvement de protestation populaire puis réaménagée en 1978, pèse largement sur les Américains : le Japon se retranche derrière les principes pacifiques de sa Constitution (imposée en 1947 par Washington) pour conserver un profil bas et se tenir à la marge des conflits. Il servit néanmoins de base arrière aux engagements américains en Corée puis au Vietnam : Okinawa, archipel qui s'étend entre Kyushu et Taïwan, était considéré alors comme la « clé du Pacifique ». Et les habitants du petit archipel (0,6 % du territoire nippon), où sont situés les trois quarts des bases américaines au Japon et plus de la moitié des 47 000 soldats qui y sont stationnés, sont encore les premiers à supporter le fardeau de la défense nationale.

La fin de la guerre froide et la montée en puissance d'un Japon demeurant néanmoins sur le strapontin stratégique des Etats-Unis appelaient des évolutions. D'autant plus qu'existent en Asie des foyers potentiels de tension : la péninsule coréenne et le détroit de Taïwan. En cas d'attaque de la Corée du Nord sur le Sud (où sont stationnés 27 000 soldats américains), quel soutient apporterait le Japon aux Etats-Unis ? Aux termes des dispositions actuelles, il serait minime alors que le Japon serait le premier concerné en raison de la proximité du conflit. Si une telle situation se présentait, elle susciterait un tollé de l'opinion américaine et viderait de sa substance la notion d'« alliance ». La révision des objectifs de celle-ci vise à établir une répartition plus équilibrée entre les obligations des Américains et celles des Japonais.

Les dispositions adoptées à New York prévoient un renforcement du soutien logistique réciproque entre les deux armées. Mais les nouvelles orientations de l'alliance restent volontairement imprécises. Ainsi, pour la question controversée de la zone couverte par la coopération nippo-américaine, il est prévu que « *des mesures appropriées seront prises en réponse à des situations affectant l'aire limitrophe du Japon et que les deux pays s'apporteront respectivement un soutien en fonction d'accords adéquats* ». On ne peut être plus vague. L'aire limitrophe du Japon n'est pas une notion géographique mais « *situationnelle* », précise – si l'on peut dire – le texte de l'accord : en d'autres termes, l'aire concernée dépendra des circonstances.

Que les nouvelles dispositions de l'alliance aient été adoptées par les deux gouvernements ne signifie pas qu'elles deviennent effectives. Le Japon est loin d'avoir élaboré (et encore moins fait adopter au Parlement) les lois permettant à ses forces armées d'assumer leurs nouvelles responsabilités car, en arrière-plan, se profile la question de la révision d'une Constitution qui interdit au Japon de participer à un système de défense collectif.

Philippe Pons

Une assistance hors des frontières

Les nouvelles modalités de l'alliance entre Tokyo et Washington autorisent le Japon à intervenir à l'extérieur de ses frontières en cas de conflit militaire impliquant les Etats-Unis. Mais il ne s'agira que d'opérations d'assistance. Le Japon pourra participer au déminage et à des missions de secours dans les eaux internationales et utiliser ses bâtiments à des fins d'inspection pour faire appliquer un embargo décidé par l'ONU. Il pourra prêter son concours pour les communications et la surveillance maritime et aérienne ainsi qu'autoriser l'armée américaine à utiliser ses ports, aéroports et hôpitaux. Il pourra enfin acueillir des réfugiés civils venant des zones de combats.

Le premier ministre japonais entame son deuxième mandat avec une autorité affaiblie

TOKYO
de notre correspondant

La démission de Koko Sato et les excuses présentées à la nation, lundi 22 septembre, par le premier ministre Hashimoto, qui a admis « *ne pas avoir suffisamment tenu compte de l'opinion publique* », sont loin de clore la crise politique ouverte par le choix imprudent du chef du gouvernement en faisant entrer dans son cabinet un homme condamné dans le cadre du scandale Lockheed au début des années 70. Si les excuses font partie de la diplomatie du Japon en Asie en raison de son agression passée, il est plus rare qu'un premier ministre en présente à l'opinion publique nippone et encore plus qu'il reconnaisse « *avoir commis une erreur* ». C'est ce qu'a fait Ryutaro Hashimoto en des termes sans équivoque.

Les commentateurs estiment néanmoins que l'autorité du premier ministre sort affaiblie d'une affaire qui a aggravé les dissensions entre les membres de la coalition gouvernementale précisément au moment où les nouvelles orientations de l'alliance stratégique entre Tokyo et Washington, qui viennent d'être annoncées, sont déjà un sujet de désaccord. Aux divergences entre libéraux-démocrates, majoritaires à la Chambre basse – mais non au Sénat – avec ses partenaires de la coalition (le Parti social-démocrate, PSD, et le Parti pionnier, PP), sur l'extension du périmètre de défense japonais, s'ajoute une nouvelle pomme de discorde : la question de l'éthique politique, que ces deux partis entendent éclaircir avant d'aller plus avant dans leur collaboration. Mme Takako Doi, présidente du PSD, demande que les partenaires de la coalition s'entendent sur une plate-forme de principes touchant à l'éthique politique avant l'ouverture de la session parlementaire, le 29 septembre.

M. Hashimoto ne s'attendait pas à l'ampleur de la crise politique ouverte par l'affaire Koko Sato. Elle a été déclenchée par un regain de confiance en eux des libéraux-démocrates, qui ont renoué sans vergogne avec leurs pratiques anciennes : la nomination de Koko Sato est le résultat d'un jeu des équilibres de pouvoir au sein du PLD auquel s'est plié M. Hashimoto, qui pensait renforcer ainsi sa position en neutralisant ses adversaires hostiles à la coalition de centre-droite et favorables à une droite-droite avec le Nouveau Parti du progrès (opposition). Son erreur est d'avoir mal évalué les risques qu'il prenait.

Au cours de ces dernières années, la société japonaise a changé, et les manœuvres politiciennes qui étaient possibles au début de la décennie sont moins tolérées. Le rejet de la politique telle que la pratiquent les partis a pour envers une effervescence démocratique à la base qui se traduit par un pullulement de petits mouvements de citoyens.

UNE IMAGE TERNIE

La levée de boucliers provoquée par la nomination de Koko Sato est symptomatique de ces nouveaux sursauts de l'opinion, largement répercutés par les médias, que les dirigeants nippons devront davantage intégrer dans leurs calculs. M. Hashimoto a rompu sans ambages avec une « règle » du jeu politique – par ailleurs guère regardant en matière d'éthique – qui veut qu'un politicien condamné ne puisse pas entrer dans un cabinet. L'attentisme qu'il a observé par la suite a entamé son image d'homme de décision.

Alors qu'il inaugure son deuxième mandat, le premier ministre est donc confronté à un problème de crédibilité. L'affaiblissement de sa position au sein du PLD, où il n'a pas de base solide (n'étant pas le chef de l'un des clans du parti, il ne dispose pas de « troupes » sur lesquelles il peut compter), aura-t-il des conséquences sur la poursuite de la politique réformiste qu'il a lancée ? Certains le craignent. Le *Nihon Keizai*, quotidien des milieux d'affaires, écrit qu'à la faveur de la crise d'autorité du premier ministre, les lobbies formés par les « parlementaires des tribus » (contrôlant des « fiefs » bureaucratico-affairistes : construction, télécoms, santé, etc.) opposés aux réformes pourraient relever la tête.

Ph. P.

Un euro fort pourrait diminuer l'influence du dollar en Asie

Débats sur une nouvelle donne monétaire à Hongkong

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Le futur euro devrait s'affirmer rapidement comme une importante monnaie de réserve et compenser ainsi l'influence du dollar américain. Prononcés par tel ou tel responsable de la Commission de Bruxelles, ces propos n'auraient rien pour étonner.

VERS L'EURO

En revanche, dans la bouche de Michel Camdessus, ils ont valeur d'*imprimatur*. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) exprimait sa confiance dans le rôle de la future monnaie unique à la veille de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, inaugurée mardi 23 septembre à Hongkong. L'euro donne à réfléchir aux dirigeants d'une région – l'Asie – qui s'interroge sur la politique monétaire à mener et sur la façon dont elle devra mieux diversifier à l'avenir les devises qu'elle utilise pour ses transactions commerciales et financières.

La grave crise que subissent les monnaies est-asiatiques depuis le mois de juillet oblige les autorités des pays les plus concernés – Thaïlande, Malaisie, Indonésie notamment – à tout faire pour rétablir la confiance des marchés à l'égard des devises locales qui ont parfois perdu entre 15 % et 30 % de leur valeur au cours de l'été. Mais au-delà de cette exigence immédiate s'amorce une réflexion à plus long terme sur la pertinence de maintenir un système monétaire ancré sur le dollar américain et qui n'a pu résister aux effets dévastateurs de l'envolée du billet vert. Alors que dans le même temps, se manifestait la fragilité d'un sytème financier longtemps alimenté par des capitaux spéculatifs, une situation qui vaut pour l'ensemble des pays de la région.

CONTEXTE COMMERCIAL ÉVOLUTIF

Cette nouvelle donne monétaire se double d'un contexte commercial en pleine évolution. Au fur et à mesure que se développaient ces économies « émergentes » s'accroissait la part de leurs échanges réalisés entre elles d'une part, avec le Japon ensuite et enfin plus récemment, avec l'Europe. Le tout au détriment des Etats-Unis. Pourtant, l'essentiel de ce commerce régional est encore libellé en dollars. Jusqu'à présent, les « *tigres* » et les « *dragons* » asiatiques devaient vivre avec cette anomalie, quitte à en subir les contrecoups. En revanche, la perspective de la monnaie unique européenne, à l'horizon 1999, offre de nouvelles possibilités aux pays qui souhaiteraient diversifier à la fois le mode de facturation de leurs échanges et surtout le panier monétaire de leurs réserves de change.

D'ores et déjà, l'Europe détrône les Etats-Unis en termes de parts de marché. Les Quinze réalisent actuellement 21 % des exportations mondiales, contre 20 % pour les Etats-Unis et environ 10 % pour le Japon. Elle assure aussi 38 % du PIB total des pays industrialisés contre 33 % pour les Etats-Unis, une part qui, selon les experts de Bruxelles, pourrait rapidement atteindre 40 %. Les deux ensembles économiques et commerciaux font d'ailleurs jeu égal en termes de parts du PIB mondial (20 % à 21 % pour l'un et l'autre).

Le paradoxe est que face à cette situation, près de 50 % des opérations commerciales internationales sont encore libellées en dollars (5 % en yens, 15 % en deutschemarks et 18 % en autres devises européennes). Dans le domaine des transactions financières, le décalage est encore plus criant : 83 % pour le billet vert, le yen et le deutschemark se partageant le reste pour l'essentiel. En revanche, selon les dernières statistiques du FMI, la part du dollar dans les réserves de change mondiales est tombée de 71 % en 1983 à 56 % début 1996 contre 7,1 % pour le yen et 25,8 % pour les quinze devises de l'Union.

Fort de ces enseignements, Yves Thibault de Silguy, le commissaire européen chargé des questions monétaires, n'a pas manqué de vanter à Hongkong les atouts de la future monnaie unique auprès de ses interlocuteurs asiatiques. Avec quelque succès, affirme-t-il. Son discours aurait notamment séduit les dirigeants de Chine populaire. Au cours de l'entretien bilatéral qu'il a eu, le 22 septembre, avec Li Peng, le premier ministre chinois, celui-ci aurait clairement indiqué au représentant européen qu'il n'entendait pas maintenir les réserves du pays en une seule devise, autrement dit le dollar. Le propos n'est pas neutre quand on sait que les réserves de change chinoises – les plus importantes au monde derrière celles du Japon – représentent actuellement 131,6 milliards de dollars ainsi que l'a indiqué à Hongkong Zhu Rongii, le vice premier ministre chinois, véritable patron de l'économie et des réformes en cours.

De plus, si on compte avec les réserves de change de Hongkong, rétrocédées à Pékin en juillet, lesquelles représentent 85,3 milliards de dollars américains, ce sont au total 217 milliards de dollars qui sont concernés. Une masse considérable qui pourrait faire une place à l'euro. Pour peu qu'il s'agisse d'un « *euro fort* », font toutefois valoir les dirigeants de Hongkong, beaucoup plus réservés que ceux de Pékin sur le sujet et surtout soucieux de maintenir le plus longtemps possible leur indépendance monétaire par rapport à Pékin.

Pour Francis Lau, le responsable des investissements étrangers auprès de l'autorité monétaire de Hongkong, la possibilité ou non de revoir la composition des réserves de change de l'île, libellées à 83 % en dollars américains et dans une moindre mesure en marks, dépendra de la crédibilité de la monnaie unique face au dollar.

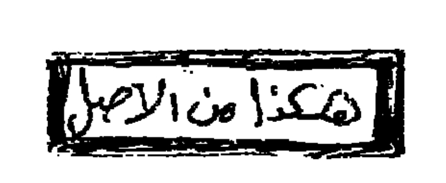
Dans le cadre d'un euro faible, une perspective que M. Lau n'écarte pas si l'Italie et l'Espagne devaient faire partie du cercle fondateur, ce serait rédhibitoire. C'est donc seulement à long terme, après avoir jugé de la stabilité de la future monnaie unique européenne, que se prononceront les autorités locales. Un sentiment d'expectative partagé par les représentants des autres pays asiatiques, soucieux de ne pas se défausser trop vite d'une monnaie qui a fait ses preuves – le dollar – au profit d'une autre – l'euro – qui doit encore s'affirmer.

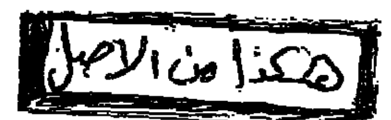
Serge Marti

L'adhésion de la Chine à l'OMC avance lentement

Les autorités américaines se disent « *encouragées* » par les réformes économiques en Chine mais soulignent que son intégration à l'économie globale passe par une plus grande ouverture de ses marchés. La demande d'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) n'a pas encore donné de résultats : pour être admise, la Chine devra « *accepter les normes d'ouverture du système. Nous attendons avec impatience la continuation de ce processus* », a déclaré, mardi 23 septembre, Lawrence Summers, secrétaire adjoint au Trésor américain, lors d'une intervention en marge des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Hongkong.

S'exprimant le même jour à New York, le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a expliqué que les Etats-Unis « *ne se faisaient pas d'illusions sur les difficultés* » préalables à une entrée de la Chine dans l'OMC, qui devra se faire « *selon des termes commercialement viables* ».





Unionistes et républicains d'Irlande du Nord se résignent à s'asseoir à la même table

Le premier face-à-face a été bref et mouvementé

Pour la première fois depuis la partition de l'Irlande, les principales formations politiques représentant la majorité protestante et le Sinn Fein, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), se sont rencontrés, mardi 23 septembre à Belfast, autour d'une table de négociations. Les pourparlers entre partisans et adversaires du maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni s'annoncent délicates.

LONDRES
de notre correspondant

L'Irlande du Nord a connu, mardi 23 septembre, un moment historique. Pour la première fois depuis 1922, dirigeants républicains et unionistes se sont en effet retrouvés autour d'une même table. Un événement que l'on croyait impossible il y a peu mais qui a tourné court. La délégation du Parti unioniste (UUP), dirigée par David Trimble, a quitté la salle de négociations de Stormont, à Belfast, après avoir délivré une diatribe contre le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA.

Au nom de l'UUP, le député Ken Maginnis a demandé l'exclusion des pourparlers de paix du Sinn Fein, *« parrain du terrorisme »* et *« inextricablement lié à l'IRA »*. Il s'en est aussi pris au gouvernement travailliste de Tony Blair, qui n'a pas ménagé ses pressions en faveur des négociations. Il s'est adressé au président de la session, l'ancien premier ministre finlandais Harri Holkerri, tournant délibérément le dos aux représentants du Sinn Fein. Puis, sans attendre leur réponse, les unionistes sont partis.

DIALOGUE AMORCÉ

Ailleurs qu'en Irlande du Nord, un telle entrée en matière serait de mauvais augure. Mais, au nord de « l'île Verte », les choses ne sont pas si simples. En disant qu'ils continueront sans faiblir de dénoncer le Sinn Fein – dont, selon M. Trimble, la présence n'est pas nécessaire dans les pourparlers de paix –, les unionistes de l'UUP ont, de fait, reconnu qu'ils ne les boycotteraient pas. L'important n'est pas ce qu'ils ont dit mais qu'ils aient été là pour le dire. Il s'agit donc pour l'UUP d'un geste important, *« courageux »*, soulignent certains, et qui tient compte du désir de la majorité des protestants d'une solution négociée.

Mais, en contrepartie, les unionistes se devaient de dénoncer aussi fort que possible leur futur interlocuteur. D'où les violences verbales échangées de part et d'autre, les gesticulations, la valse-hésitation de l'UUP, qui ne veut pas jouer au jeu stérile de la chaise vide tout en ayant peur d'être accusé de trahison par les « durs » de l'unionisme. Le petit parti de l'Alliance ne s'y est pas trompé en critiquant ces *« duels et bruits de sabre »*. *« Il faut en finir avec ce théâtre et nous concentrer sur les choses sérieuses »*, a dit son porte-parole.

La réponse de Londres et de Dublin à la requête de l'UUP d'exclure le Sinn Fein devrait être négative et M. Trimble le sait bien. M. Blair et son homologue de Dublin, Bertie Ahern, ont déployé trop d'efforts afin d'amener les républicains à Stormont pour les en chasser dès le premier jour. Avec les mois qui passent, si aucun incident ne vient troubler l'atmosphère – de la part des groupuscules extrémistes républicains ou loyalistes protestants opposés au processus de paix –, les négociations devraient pouvoir prendre un rythme de croisière.

Ce rythme sera cependant très lent car on ne met pas fin, en quelques mois, à des décennies de haine et de méfiance. Mais, à défaut de s'entendre eux-mêmes, les protagonistes savent que Londres et Dublin risquent de décider à leur place s'ils ne respectent pas la date-butoir de mai 1998. Comme l'a reconnu David Ervine, chef du Parti progressiste loyaliste (PUP) : *« Le gouvernement nous demande de régler nos affaires, sinon il le fera à notre place. »* En effet, au contraire de son prédécesseur, M. Blair n'a pas besoin des voix des députés du Nord à la Chambre des communes. Il n'en reste pas moins que ses courageux efforts pour mettre fin à la crise irlandaise ne sont pas sans risques. Bien des gouvernements britanniques s'y sont cassé les dents avant lui.

Patrice de Beer

Quatre femmes sont candidates à la succession de Mary Robinson à Dublin

DUBLIN
correspondance

La décision du Fianna Fail, le Parti républicain du premier ministre irlandais Bertie Ahern, de rejeter la semaine dernière la candidature à l'élection présidentielle de son ancien chef, Albert Reynolds, et de lui préférer une femme (Mary McAleese, qui enseigne le droit à l'université de Belfast et a milité pour la cause catholique) a créé une situation originale dans le pays : les quatre prétendants à la succession de Mary Robinson seront des femmes. En 1990, Mme Robinson était la première Irlandaise candidate à la magistrature suprême. Alors qu'elle vient de prendre ses nouvelles fonctions de haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme (*Le Monde* du 16 septembre), aucun des trois grands partis du pays n'a donc choisi de candidat masculin pour la remplacer.

Rares étaient ceux qui pensaient que M. Reynolds, ancien *taoiseach* (premier ministre) et principal architecte du cessez-le-feu de l'IRA en 1994, serait écarté de la course. Mais Bertie Ahern n'appréciait guère la candidature d'un homme qui risquait de faire éclater la fragile coalition gouvernementale en raison du scandale des exportations de bœuf, auquel son nom a été attaché. Cette défaite d'Albert Reynolds, à laquelle il a contribué dans l'ombre, permettra à « Bertie » de renforcer son autorité à la tête du Fianna Fail.

La liste des candidates comprend deux personnes résidant hors de la République : Mme McAleese, domiciliée en Irlande du Nord, et une candidate indépendante, Rosemary Brown qui a émigré en Alabama. Cette dernière bénéficie de l'appui de mouvements anti-avortement.

Souhaitant renouveler le succès obtenu avec Mary Robinson, le Parti travailliste a choisi une militante antinucléaire qui s'est consacrée à l'aide aux enfants de Tchernobyl, Adi Roche ; elle a déjà obtenu le soutien des Verts, du chanteur du groupe U2, Bono, et de nombreux jeunes. La député européenne Mary Banotti représentera le Fine Gael ; seule candidate à avoir déjà remporté une élection, elle est la nièce de Michael Collins, le héros de la guerre d'indépendance.

Mme Roche et Mme McAleese sont probablement les candidates qui ont le plus de chances de l'emporter le 30 octobre. Mais la seconde, bien que favorite des sondages, aura contre elle son origine « nordiste » et la rancune tenace des partisans déçus d'Albert Reynolds.

John Horgan

Deux ONG françaises font appel à Jacques Chirac pour obtenir la libération de leur personnel retenu en otage dans le Caucase russe

MOSCOU
de notre correspondant

Les organisations humanitaires françaises Médecins sans frontières et EquiLibre demandent à Jacques Chirac, en visite d'Etat à Moscou du 25 au 27 septembre, de faire pression sur les autorités russes pour que les cinq otages français dans le Caucase russe soient libérés. *« Nous attendons de Jacques Chirac qu'il mette ce dossier au premier plan de ses discussions avec les autorités russes. Nous attendons une position plus ferme du gouvernement français. Nous comprendrions mal que* [cette visite] *se passe comme d'ordinaire alors que cinq otages français sont détenus sur le territoire de la Fédération de Russie »*, a déclaré à Moscou, à la veille de l'arrivée du président français, le chargé de mission de MSF pour le Caucase, François Jean.

Christophe André, trente ans, originaire de Valenciennes et administrateur des missions de Médecins sans frontières pour le Caucase du Nord, a été enlevé dans la nuit du 1er au 2 juillet, au bureau de l'association de Nazran, la capitale de l'Ingouchie (sud de la Fédération de Russie). Les représentants de MSF ont reçu le 21 juillet une lettre, postée à Nazran, revendiquant l'enlèvement, accompagnée d'une photo Polaroïd de Christophe André. Les ravisseurs demandaient à MSF de se préparer à payer une rançon de 1 million de dollars, sans que cette demande soit suivie de contacts directs.

De son côté, Alain Michel, président de l'association EquiLibre, a déclaré à Lyon qu'il avait demandé à Jacques Chirac d'*« intervenir et de faire pression »* sur les autorités russes pour que les otages français soient libérés. Trois membres d'EquiLibre, Andy Chevallier, Pascal Porcheron, Laurent Moles ainsi qu'un ami de l'un d'eux, Régis Greves-Vialon, ont été enlevés, le 2 août à Makhatchkala, la capitale du Daghestan (sud de la Fédération de Russie). EquiLibre a récemment reçu une simple cassette vidéo montrant les quatre Français enlevés.

CINQ ENLÈVEMENTS

Même si Moscou rejette la responsabilité de ces cinq enlèvements sur les séparatistes de Tchétchénie (république indépendantiste voisine du Daghestan et de l'Ingouchie), les associations humanitaires françaises tiennent le gouvernement russe pour responsable du sort des cinq otages. *« Christophe a été enlevé en Ingouchie, sur le territoire de la Fédération de Russie. Il est membre d'une organisation qui travaillait officiellement avec les autorités russes »*, dit François Jean. Ensuite, souligne-t-il, *« les autorités russes ont déclaré, et montré, qu'elles pouvaient jouer un rôle dans ce genre d'affaires lors de la libération des journalistes russes »* otages. Mais le Conseil de sécurité russe, qui a agi pour la libération des Russes, *« ne veut pas s'occuper de notre cas »*, dit François Jean. Du côté d'EquiLibre, Alain Michel a déclaré à Lyon que *« compte tenu de l'obligation de sécurité que tout Etat doit garantir à l'égard des étrangers, depuis le début nous nous en sommes remis aux autorités russes, le Daghestan se trouvant sur le territoire de la Fédération de Russie »*.

Jean Baptiste Naudet

Le chef de l'Etat en Russie

Le président Jacques Chirac était attendu jeudi soir 25 septembre à Moscou pour une visite d'Etat de quarante-huit heures en Russie, son troisième séjour officiel dans ce pays depuis son arrivée à l'Elysée. Accompagné de son épouse, de trois ministres – éducation, affaires européennes, commerce extérieur – ainsi que de dix-huit industriels et banquiers, le président de la République entend réaffirmer, dit-on à l'Elysée, la volonté de Paris de développer *« un partenariat privilégié »* avec Moscou. La France veut soutenir la politique de réformes en Russie. M. Chirac aura plusieurs entretiens avec le président Boris Eltsine. Il inaugurera à Moscou un grand lycée français et terminera son séjour par une visite, samedi, à Saint-Pétersbourg, avant de regagner Paris dimanche matin.

Suède : des handicapés « cobayes » pour des expériences dentaires

STOCKHOLM. Quelque 430 jeunes Suédois atteints de déficiences mentales ont servi de « cobayes » entre 1946 et 1951 pour la réalisation d'expériences destinées à permettre aux enfants « sains » d'avoir de bonnes dents, selon le quotidien *Dagens Nyheter* du lundi 22 septembre. Le ministère des affaires sociales avait choisi les patients d'un établissement du sud du pays pour étudier l'évolution des caries, en les forçant à absorber, en grosse quantité, du chocolat et deux sortes de caramel. Ce projet, qui servit à une vaste campagne d'information contre les caries, fut lancé alors que la Suède pratiquait plusieurs milliers de stérilisations forcées par an, contre d'autres handicapés mentaux, mais aussi des marginaux, des adolescents ayant une mauvaise vue ou des femmes célibataires (au total, quelque 62 000 personnes entre 1935 et 1975). Les sociaux-démocrates souhaitaient ainsi bâtir une *« société meilleure »* et réduire les dépenses sociales. – *(Corresp.)*

La Russie va arrêter sa production de plutonium militaire

MOSCOU. La Russie va totalement arrêter, d'ici à l'an 2000, la production de plutonium destiné à la fabrication d'armes nucléaires, a annoncé, mardi 23 septembre, le vice-président américain, Al Gore, à l'issue d'entretiens avec le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine. *« Cela signifie que trois réacteurs russes seront reconvertis à un usage civil d'ici la fin de cette décennie »*, a affirmé M. Gore, ajoutant que cette décision constituait *« une avancée importante dans le domaine de la non-prolifération »* nucléaire. Les trois réacteurs, qui devraient être reconvertis grâce à un financement américain, sont situés dans les villes de Seversk, Tomsk et Jeleznogorsk, selon l'agence russe Interfax. La Russie a déjà fermé 10 de ses 13 réacteurs produisant du plutonium à des fins militaires. – *(AFP.)*

Bruxelles qualifie d'« insensée » la position de M. Chirac sur Schengen

PARIS. L'Assemblée nationale française a ratifié, mardi 23 septembre, l'accord d'adhésion de la Grèce et de l'Autriche à la convention de Schengen, qui fixe les règles de libre circulation entre les Etats signataires. Seul le groupe communiste s'est abstenu. L'Autriche intègrera l'espace Schengen le 1er décembre, après l'Italie, fin octobre. La Grèce doit encore prendre des mesures pour concrétiser son adhésion. Paris et Bruxelles se sont à nouveau heurtés, mardi, à propos des contrôles français aux frontières avec les pays du Benelux, maintenus à l'initiative du président Chirac qui accuse les Pays-Bas de servir de plaque tournante au trafic de drogue européen. *« Malgré les pressions, je ne bougerai pas en ce qui concerne le contrôle à la frontière nord malgré les inconvénients que cela présente pour les Belges »*, a déclaré M. Chirac. Le ministre belge de l'intérieur, Johan Vande Lanotte, a jugé cette position *« totalement insensée »*, estimant qu'une plus grande collaboration entre les polices est la meilleure façon de lutter contre le trafic. – *(AFP, Reuter.)*

DÉPÊCHES

■ **ESPAGNE : deux membres présumés de l'organisation séparatiste** basque ETA, soupçonnés d'appartenir au *« Commando Biscaye »*, ont été tués, mercredi 24 septembre, au cours d'une fusillade avec des hommes de la Garde civile espagnole venus à l'aube vérifier l'identité de trois suspects dans un appartement du port de Bilbao. Le troisième s'est échappé. Selon les autorités, les trois suspects ont immédiatement ouvert le feu. Un garde civil a été légèrement blessé. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Boris Eltsine** s'est prononcé, mercredi 24 septembre, devant la chambre haute du Parlement, pour un rôle accru de l'Etat dans l'économie, estimant que *« le marché en soi n'est pas la panacée à tous nos malheurs »*. Il a par ailleurs dénoncé les *« pressions »* exercées sur le gouvernement par les magnats russes des affaires, qu'il appelle à se mettre *« au service de l'Etat et des citoyens »*. – *(AFP.)*

■ **Le président russe approuve la nouvelle loi sur la religion**, votée, vendredi 19 septembre, par les députés et jugée discriminatoire par les catholiques et les protestants. Le président russe avait mis son veto à la première version de ce texte, qui avait entraîné des protestations du Sénat américain et du Vatican. Le patriarche de Moscou, Alexis II, a estimé mardi 23 septembre à Odessa (Ukraine) que cette nouvelle loi était appelée à *« mettre de l'ordre dans l'activité des prédicateurs étrangers »*. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : selon des résultats encore partiels** publiés, mardi 23 septembre, par la commission électorale, les partisans du président Slobodan Milosevic regroupés dans le bloc de gauche SPS-ND-JUL obtiennent 98 sièges (sur les 250 que compte le Parlement) devant le parti ultra-nationaliste SRS (80 sièges) et la droite monarchiste du Mouvement serbe du renouveau (SPO) de Vuk Draskovic (45). Dans la course à la présidence, Vojislav Seselj (SRS) talonne Zoran Lilic, le candidat de M. Milosevic. Les deux hommes s'affronteront le 5 octobre lors d'un second tour de scrutin. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : au moins quinze indépendantistes** ont été tués en Casamance au cours d'une attaque de l'armée sénégalaise contre une base de rebelles à Santhiaba Mandjack, non loin de la frontière avec la Guiné-Bissau, a indiqué, mardi 23 septembre, une source militaire. La base a été encerclée et pilonnée par l'artillerie pendant quatre heures. – *(AFP.)*

■ **PARAGUAY : le général Lino Oviedo** a été officiellement désigné, mardi 23 septembre, candidat du parti Colorado, au pouvoir depuis cinquante ans, à la prochaine élection présidentielle de mai 1998. Agé de cinquante-quatre ans, le général Oviedo avait été rayé des cadres de l'armée et démis de son rang de chef de l'armée de terre pour une tentative de coup d'Etat, perpétrée en avril 1996, à l'encontre de Juan Carlos Wasmosy, premier président paraguayen démocratiquement élu depuis cinquante ans. – *(AFP.)*

Un conflit euro-américain se profile sur le dossier de la vache folle

BRUXELLES. Réunis, lundi 22 et mardi 23 septembre à Bruxelles, les ministres de l'agriculture des Quinze ont estimé qu'une levée même partielle de l'embargo décrété sur les exportations de viande de bœuf britannique en raison de la *« vache folle »* serait prématurée. Après la Belgique, les Pays-Bas et la France, des exportations illégales de viandes britanniques ont été identifiées en Allemagne. La Commission a demandé aux autorités de Bonn de fermer une entreprise. La politique de prévention pourrait conduire à un nouveau conflit commercial avec les Etats-Unis. La Commission a interdit l'usage en Europe d'abats à risque pour la fabrication de suif, une matière première utilisée pour la fabrication de médicaments et de cosmétiques. Elle doit décider s'il est possible d'autoriser leurs importations en provenance de pays, comme les Etats-Unis, qui autorisent l'usage de tels abats. – *(Corresp.)*

BUDGET Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 24 septembre, le projet de loi de finances pour 1998. Le gouvernement a prévu d'augmenter la charge fiscale de 14 milliards de francs, dont 9 milliards pour les entreprises, afin de respecter les normes du traité de Maastricht tout en finançant ses aides à l'emploi. ● LES CRÉDITS DE LA DÉFENSE donnent la priorité aux dépenses de fonctionnement sur lesquelles pèse la professionnalisation des armées, au détriment des dépenses d'équipement, qui enregistrent une baisse de 8,7 %. Alain Richard, ministre de la défense, annonce au *Monde* une *« revue »* des programmes. ● LA FISCALITÉ est, en France, moins progressive qu'on ne le pense généralement : c'est ce que montre une étude de l'Insee, qui permet de mesurer que les divers prélèvements épargnent, relativement, les revenus des ménages les plus riches.

Le gouvernement se prépare à une polémique sur les hausses d'impôts

Le projet de budget prévoit une augmentation de la fiscalité de 5 milliards de francs sur les ménages et de 9 milliards sur les entreprises. S'y ajouteront les mesures destinées à assurer l'équilibre de la Sécurité sociale. Les investissements outre-mer resteront détaxés

LE PLUS DIFFICILE commence... Après de longs mois de travail interministériel, le projet de loi de finances pour 1998 est maintenant bouclé et a été approuvé, mercredi 24 septembre, par le conseil des ministres. Le gouvernement va donc maintenant devoir convaincre l'opinion que sa copie budgétaire est réussie et, en particulier, qu'il n'a pas eu la main trop lourde dans les hausses d'impôts.

Les grands équilibres de ce projet de loi de finances ne devraient, de fait, guère susciter de controverses. Ils ont été dessinés de telle sorte que la France respecte les critères du traité de Maastricht. Le gouvernement a choisi de serrer très fortement les dépenses, qui atteindront en 1998 le total de 1 585,3 milliards de francs (hors comptes spéciaux du Trésor), soit une hausse de seulement 1,36 %, à comparer à une prévision de prix de 1,4 % pour la même année. Selon le gouvernement, cette norme d'évolution, équivalant à une stagnation en volume, est sans précédent dans l'histoire budgétaire récente.

De leur côté, les recettes devraient atteindre 1 331,8 milliards de francs (plus 4,1 %). Le déficit budgétaire devrait donc ressortir à 257,8 milliards de francs contre 284,8 milliards en 1997... Construit sur une hypothèse de croissance de 3 %, ce budget devrait donc afficher un déficit égal à 3,1 % du produit intérieur brut (PIB). Or, le gouvernement estime que le déficit des régimes sociaux devrait être limité à 0,1 point de PIB, tandis que les autres organismes d'administration centrale (ODAC) seraient excédentaires de 0,2 point. Au total, la barre fatidique des 3 % de déficits publics serait donc juste atteinte. Le gouvernement entend en tirer argument pour souligner qu'il s'agit d'un budget « économe », même si certains ministères (emploi, éducation, recherche, culture, justice) ont été épargnés par la rigueur.

La partie la plus délicate que jouera le gouvernement avec l'opinion portera donc indéniablement sur les impôts. Il a préparé une argumentation pour souligner qu'il agit avec discernement. D'abord, il fera observer qu'il a calibré les hausses d'impôt de telle sorte que les recettes fiscales suivent une évolution, malgré tout, plus lente que celle du PIB. Ainsi, 14 milliards de francs d'impôts nouveaux ont été décidés pour 1998, dont 5 milliards à la charge des ménages et 9 milliards à la charges des entreprises.

JUSTICE FISCALE

Pour le gouvernement, cette évolution est modérée. Elle devrait même autoriser une baisse des prélèvements obligatoires de 46 % du PIB en 1997 – un niveau historique – à 45,9 % en 1998. Les prélèvements d'Etat diminueraient même de 2 dixièmes de point. En outre, le gouvernement observe qu'il ne s'agit pas à proprement parler de hausses d'impôt – c'est-à-dire de mesures affectant les taux d'imposition –, mais de corrections touchant les assiettes, de telle sorte que certaines « niches » fiscales, profitant essentiellement aux revenus élevés, soient mises en cause. Preuve, selon les experts socialistes, que les hausses d'impôt, non seulement sont modérées, mais répondent aussi à un souci de justice fiscale.

Ces hausses d'impôt sont le résultat d'une multitude de mesures qui tendent à limiter certains avantages fiscaux. Comme prévu (*Le Monde* des 4 et 19 septembre), pour les ménages, la réduction d'impôt pour emploi sera réduite de moitié et ne pourra donc dépasser 22 500 francs. Les exonérations liées à l'assurance-vie seront, pour les nouveaux contrats, sensiblement réduits, tandis que la restitution de l'avoir fiscal sera freinée. De plus, pour les contribuables ayant élevés seuls un enfant, le bénéfice de la demi-part supplémentaire sera plafonné à 3 000 francs. Les avantages fiscaux concernant les quirats (navires de commerce) seront, de leur côté, supprimés.

Le gouvernement a hésité à limiter les avantages fiscaux prévus par la loi Pons, piste qui a inquiété le chef de l'Etat, lequel s'en est ouvert au premier ministre. Mais, en dernière minute, une autre solution a été retenue : la procédure d'agrément des investissements dans les DOM – TOM sera durcie, prenant notamment en compte l'effort de créations d'emploi et les sommes en cause seront réintégrées dans l'assiette de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu, de telle sorte que les contribuables n'échappent plus à ces deux prélèvements. En sens inverse, le taux de la TVA pour les travaux d'entretien des logements sociaux sera abaissé à 5,5 %.

L'ÉPARGNE PONCTIONNÉE

Par ailleurs, pour les entreprises, le gouvernement a inscrit dans le projet de loi diverses dispositions (modification du système des provisions, limitation des avantages consentis pour fluctuation des cours de certaines matières premières ou en faveur des entreprises concessionnaires de services publics) qui ont pour point commun d'accroître le rendement de l'impôt sur les sociétés.

Il reste que ces mesures figurant dans le projet de loi de finances ne seront pas les seules qui affecteront les ménages ou les épargnants en 1998. Il faudra aussi prendre en compte les effets des dispositions qui figureront dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, examiné le 8 octobre en conseil des ministres : montée en puissance de la CSG, qui favorisera le pouvoir d'achat des salariés mais qui ponctionnera l'épargne d'un peu moins de 20 milliards de francs supplémentaire, réforme de l'allocation pour garde d'enfant (AGED) ou des critères d'attribution des allocations familiales *(lire page 8)*.

Tenant compte de ces différents projets, l'opposition conteste donc que le gouvernement ait agit avec doigté et lui reproche de trop taxer les épargnants – qui peuvent être aussi des salariés – et de mettre à mal la politique familiale. Que la critique soit ou non fondée, c'est en tout cas sur ce front que les hostilités budgétaires vont se dérouler : le gouvernement a-t-il bien calibré ses projets fiscaux ?

Laurent Mauduit

Alain Richard, ministre de la défense

« Je lancerai dès cet automne une revue générale des programmes »

« La professionnalisation et la restructuration des armées ne coûtent-elles pas plus cher que prévu, parce qu'il faut recruter, former des personnels, en inciter d'autres à partir, et parce qu'il faut accompagner la reconversion de leur emprise domaniale ?

– L'ensemble des coûts prévisionnels liés à la professionnalisation et à la restructuration des armées ont été inscrits dans la programmation. Le fonds de professionnalisation, le fonds d'adaptation industrielle et le fonds de restructuration de la défense sont consacrés à l'accompagnement et à la reconversion des hommes et des moyens des armées. Pour 1998, ces fonds seront dotés, en crédits de paiement, de 2,5 milliards de francs. Les moyens ainsi dégagés correspondent aux besoins programmés et constatés pour mener à bien cet accompagnement. En 1997, nous vérifions que les coûts de rémunération et de fonctionnement liés à la professionnalisation sont en cohérence avec les prévisions. Je dois souligner la vigilance de l'ensemble des cadres et des responsables pour respecter leurs limites financières.

– Quels programmes d'armement allez-vous ralentir, réduire ou abandonner et quelles seront les répercussionns sociales de la forte chute des crédits d'équipement ?

– Les contraintes budgétaires que nous avons dû absorber en 1997 et 1998 ne conduisent à l'abandon d'aucun programme. En revanche, certains programmes subiront des retards ou des étalements sans que soient remises en cause nos capacités opérationnelles permanentes, ni les objectifs stratégiques de notre modèle d'armée futur. Il faut se garder de toute approche mécaniste des effets en termes d'emplois de ce type de décisions.

» On constate que, depuis le début de la décennie, le secteur des industries d'armement perd environ dix mille emplois chaque année. C'est, bien sûr, l'effet d'un ralentissement des commandes adressées à ces industries, qui se vérifie dans tous les pays industriels chez qui nous exportons. Il s'agit, certes, d'une tendance lourde, qui ne s'arrêtera sans doute pas en 1998, mais ce mouvement n'est pas inéluctable, et les restructurations en cours des principaux groupes industriels de ce secteur préparent l'avenir, y compris celui des sous-traitants.

– Dès ses deux premières années d'application, la programmation militaire adoptée en 1996 prend du retard en matière d'équipement. Ne serez-vous pas contraint de proposer une nouvelle loi au Parlement à partir de 1999 ?

– La loi de programmation actuelle est la première qui, depuis 1959, ne s'est pas contentée de programmer une modernisation – même substantielle – des équipements militaires. Elle a inscrit dans la durée les moyens nécessaires à une rénovation majeure de notre système de défense, en programmant la réalisation de « systèmes d'hommes ». Lorsque les moyens nécessaires à cette dynamique de professionnalisation, notamment les effectifs prévus par la loi, sont inscrits dans la loi de finances initiale, je ne considère pas justifié de remettre cette loi de programmation en question.

» Mais, dans un environnement économique particulièrement contraint, nous devons veiller à l'efficacité maximale de la dépense militaire, avec une vision prospective des activités économiques liées à la défense. C'est pourquoi je lancerai, dès cet automne, une revue générale des programmes et des opérations d'investissement. »

Propos recueillis par Jacques Isnard

Le système d'imposition français favorise les plus riches

ALORS que le gouvernement lève le voile sur ses projets fiscaux pour 1998, l'Insee publie le même jour, mercredi 24 septembre, une véritable radiographie du système des prélèvements fiscaux et sociaux qui pèse sur les ménages. Le constat dressé par cette étude retient d'autant plus l'attention qu'il va à l'encontre d'une idée reçue : il met en évidence que le système de prélèvements français n'est que très imparfaitement progressif.

Sur la base des dernières statistiques disponibles, celles de 1994, l'Insee montre, d'abord, que l'impôt sur le revenu est moins fortement progressif qu'on ne le pense généralement. Un ménage sur deux en étant exonéré, il est nul sur les revenus les plus bas. Quand on monte dans l'échelle des revenus, le taux moyen d'imposition grimpe jusqu'à atteindre un taux moyen de 13 % du revenu disponible pour les 5 % des ménages les plus riches. La progressivité est donc réelle, mais pas spectaculaire : en 1994, le taux supérieur (dit « marginal ») de l'impôt sur le revenu atteignait 56,8 % (54 % depuis 1997), mais l'Insee met en évidence que même pour les ménages les mieux lotis, le prélèvement total était très inférieur.

Les prélèvements assis sur la consommation (TVA, taxe sur les carburants, tabacs) sont, eux, dégressifs : ils s'échelonnent entre 13 % pour les ménages les plus modestes (pour lesquels les prélèvements indirects constituent la quasi-totalité des prélèvements constatés) et 7 % pour les plus hauts revenus. L'Insee balaie donc implicitement la thèse de certains experts selon lesquels la TVA serait un prélèvement juste puisque, grâce au taux réduit pour les produits de première nécessité, elle tiendrait compte des revenus. En fait, il n'en est rien, car les ménages disposant des plus hauts revenus épargnent proportionnellement plus que les bas revenus et sont donc relativement moins touchés par les impôts de consommation.

LES RETRAITÉS SONT AVANTAGÉS

Au total, l'Insee évalue à 18 % le taux de prélèvement moyen fiscal (impôt sur le revenu, impôts sur la consommation et impôts locaux) supporté par les Français. La progressivité des prélèvements *« reste modérée »*, ajoute l'institut, soulignant que le taux varie de 14 % pour les plus bas revenus à 21 % pour les plus hauts.

Cette progressivité est encore atténuée pour certaines catégories sociales. Disposant de revenus du patrimoine plus importants que le reste de la population (revenus qui sont relativement moins taxés que les autres), les retraités sont avantagés : pour eux, le taux de prélèvement est presque systématiquement inférieur d'environ 3 points à celui des actifs de niveau de vie comparable, et sa progressivité est encore plus faible.

Pour disposer du bilan exhaustif de ce système de prélèvements, il faut prendre en compte les cotisations sociales. Dans ce cas, la progressivité du système est encore plus douteuse. En partant du bas, le taux de prélèvement socio-fiscal progresse très fortement quand on monte dans l'échelle des revenus, passant de 17 % à près de 40 % jusqu'au cinquième décile (les 50 % de la population qui ont les plus bas revenus), puis au-delà, de ce seuil, le taux de prélèvement reste pratiquement stable. En montant dans l'échelle des revenus, la courbe représentant la pression fiscale dessine donc un angle droit convexe : elle part presque à la verticale, avant de suivre une évolution horizontale.

Cette étude est à interpréter avec précaution, car les chiffres ont vieilli. Ils ne prennent ainsi en compte ni l'instauration de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, ni la réforme de l'impôt sur le revenu, ni la montée en puissance de la CSG. Pour autant, ces réformes récentes ou à venir modifient-elles profondément le diagnostic d'ensemble ? Alors que le gouvernement de Lionel Jospin tente de corriger certains défauts du système, en donnant davantage de place à la CSG, qui pèse sur tous les revenus, le travail de l'Insee a un mérite : il montre que la progressivité des prélèvements est faible, voire nulle dans certains cas.

L. M.

Les patrimoines restent concentrés et leur rendement fructueux

DEUX ÉTUDES publiées, mercredi 24 septembre, par l'Insee – l'une consacrée aux *« ménages fortunés »*, l'autre aux *« revenus et performances des placements »* – confirment que toutes les inégalités, celle des patrimoines est la forte.

Si l'on se réfère à l'enquête de 1992 sur les actifs financiers, il apparaît que le patrimoine reste extrêmement concentré : les 220 000 ménages les plus riches (soit 1 % de l'ensemble) détiennent le cinquième du patrimoine total. Ce taux varie selon la nature des actifs : les plus riches possèdent 5 % de la valeur totale du parc de résidences principales (occupées par leurs propriétaires), mais près de 40 % du stock de valeurs mobilières (actions, obligations, Sicav et fonds communs de placement).

PROGRESSION CONFORTABLE

Si l'on se réfère à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), on se rend compte qu'en 1996, les 174 256 assujettis déclaraient détenir un patrimoine net d'environ 1 890 milliards de francs, ce qui correspond à 8 % du patrimoine total des ménages (l'assiette de l'ISF ne prend pas en compte les biens professionnels, les forêts, ni les œuvres d'art). Enfin, l'examen des donations et successions fait apparaître que 1 % des défunts ont légué, en 1995, 14 % de l'ensemble des actifs transmis.

Au total, l'Insee estime donc que ces trois sources d'information convergent pour attribuer au 1 % des ménages les plus riches entre 14 % et 20 % du patrimoine total. Très concentré, le patrimoine apporte aussi à ceux qui le détiennent des revenus dont la progression reste, année après année, très confortable. Certes, au cours des années 1994, 1995 et 1996, les revenus du patrimoine des ménages ont stagné. Ils ont même diminué de 3,6 %, en 1996, du fait de la baisse des taux d'intérêt, pour atteindre 554 milliards de francs avant impôt.

L'Insee souligne toutefois que la bonne mesure de ces évolutions n'est pas celle des revenus, mais plutôt la « performance réelle » du patrimoine de rapport : les revenus corrigés des plus ou moins-values potentielles et de l'inflation. Sur les années 1994-1996, la performance réelle globale du patrimoine de rapport a atteint 2,9 % l'an, soit une évolution sensiblement supérieure à celle des revenus salariaux.

L. M.

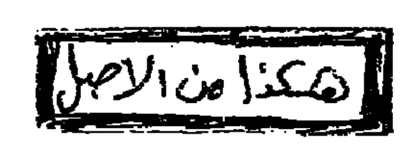
Performance des différents placements avant impôts

PROGRESSION EN RYTHME ANNUEL

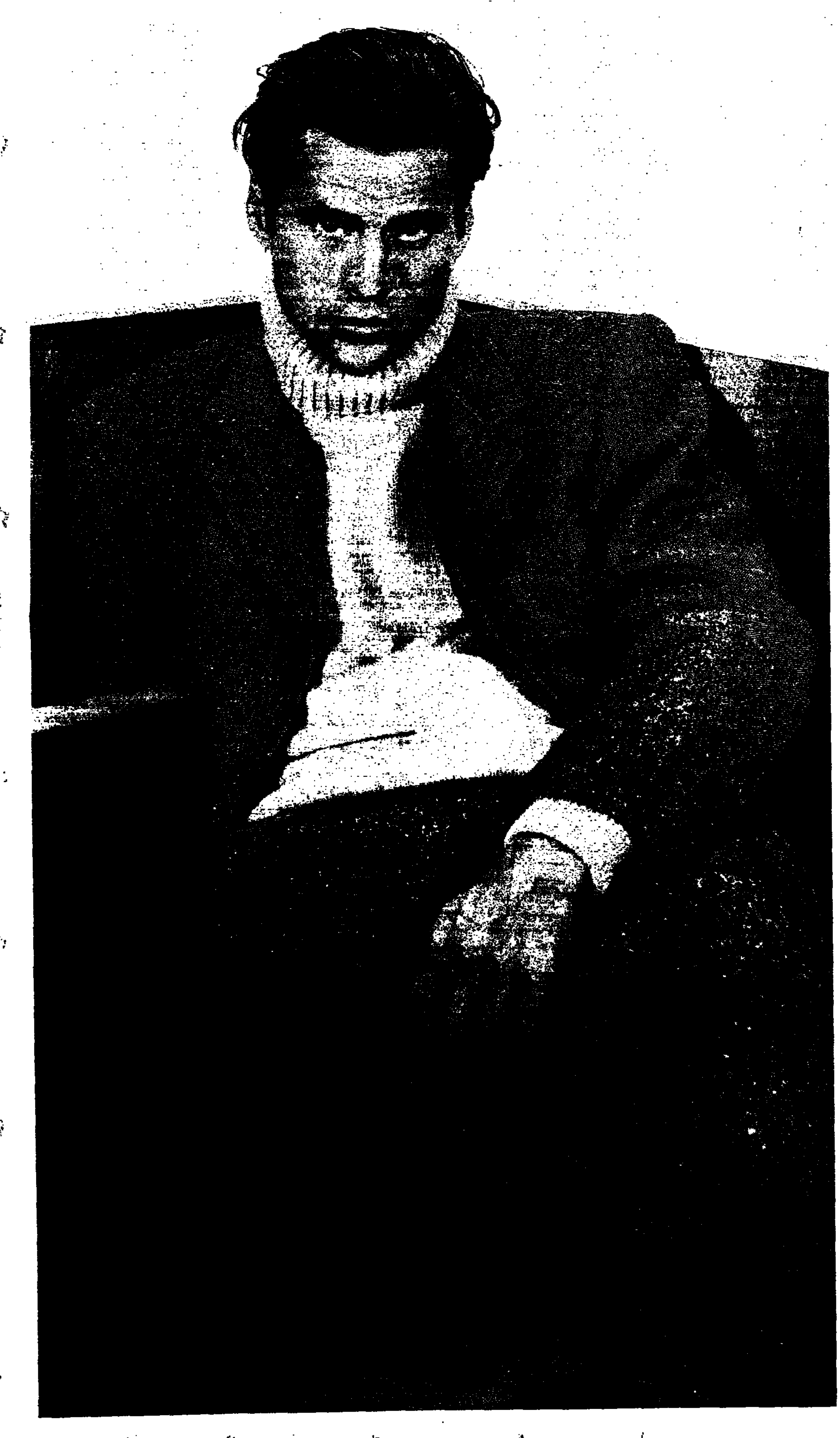
en pourcentage

Obligations secteur privé (+8,3)
Actions françaises (+8,1)
Sicav "act. françaises" (+7,6)
Sicav "oblig. françaises" (+7,2)
Sicav monétaires (+6,6)
ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE RAPPORT (+5)
Logements (hypothèse ICC) (+3,1)
Logements parisiens (+2,8)
Livrets caisse d'épargne (+1,7)
Terres louées (-2,1)

Obligations secteur privé (+5,4)
Sicav "oblig. françaises" (+3,8)
Logements (hypothèse ICC) (+3,3)
Sicav monétaires (+3,2)
Actions françaises (+3)
ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE RAPPORT (+2,9)
Livret caisse d'épargne (+2,6)
Sicav "act. françaises" (+0,8)
Terres louées (+0,5)
Logements parisiens (-4,9)



(Publicité)



M. Jospin va réduire le nombre de foyers touchés par le plafonnement des allocations familiales

Le premier ministre compte relever les plafonds de ressources

Lionel Jospin a annoncé, mardi 23 septembre, sa décision de *« relever sensiblement les plafonds pour les familles »* dont les deux parents travaillent ou qui ont trois enfants et plus. L'Union nationale des associations familiales reste hostile à la mise sous condition de ressources des allocations. L'UDF dénonce une mesure jugée contraire à la solidarité. Le PS propose une allocation dès le premier enfant.

LE PREMIER MINISTRE commence à mesurer les risques politiques de la mise sous condition de ressources des allocations familiales, qui se trouve depuis plusieurs jours sous le feu croisé des associations, de la plupart des syndicats, de l'opposition et même d'une partie de la gauche. Sans céder sur le fond de la réforme, Lionel Jospin a donc annoncé, mardi 23 septembre, après un entretien avec Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), que le gouvernement *« proposera de relever sensiblement les plafonds pour les familles dont les deux parents travaillent ainsi que pour celles ayant trois enfants ou plus »*.

Dans un premier temps, le gouvernement avait envisagé des plafonds de ressources qui, selon le mouvement familial, pénalisaient gravement les classes moyennes supérieures : 25 000 francs net mensuels (avant abattements fiscaux de 10 % et 20 %) pour une famille dont un seul des parents travaille, 29 000 francs quand les deux parents ont un emploi ou quand un homme ou une femme élève seul ses enfants. Les pouvoirs publics envisageaient de relever ces plafonds de 4 000 francs par enfant à partir du troisième enfant. Le gouvernement avait calculé que plus de 420 000 à 450 000 familles auraient été concernées, *« soit moins de 9 % »* des foyers percevant des « allocs ».

Au ministère de la solidarité, on affirmait, mercredi matin, que le relèvement des plafonds était encore en cours de discussion, mais qu'ils seraient *« évidemment supérieurs à 500 francs, évoqués ces derniers jours* [dans la presse] ». Le gouvernement attendait de cette réforme 6 milliards de francs d'économies en 1998. Il va donc avoir des difficultés à boucler son projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998, dont la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, annoncera les grandes lignes, vendredi 26 septembre, lors de la réunion de la commission des comptes de la « Sécu ». Avec environ 37 milliards de francs de déficit cette année, et probablement 33 milliards de francs l'an prochain, le régime général (salariés du privé) est encore dans le rouge. Le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit 1998 entre 10 et 12 milliards de francs, et M. Jospin a annoncé un retour à l'équilibre pour 1999.

« MARCHANDAGE »

Cette ouverture du premier ministre sur les allocations familiales ne change rien sur le fond. Le président de l'UNAF, qui a réaffirmé son hostilité au principe même de leur mise sous condition de ressources, *« compte sur le débat parlementaire »* pour parvenir à *« une solution acceptable »*. M. Brin, qui rappele que *« la famille n'est ni de droite, ni de gauche »*, regrette que le gouvernement s'aliène ainsi le mouvement familial, alors que sur certains points (emploi des jeunes, travail des femmes, familles immigrées, etc.), celui-ci a une sensibilité et une approche voisines de celles de la majorité actuelle.

Pour l'heure, l'opposition tente de récupérer la mise. Mardi 23 septembre, Anne-Marie Idrac, député UDF-FD des Yvelines, au nom du groupe UDF, a critiqué la mise sous condition de ressources, mais aussi la diminution de moitié de l'allocation de garde d'enfant à domicile (6 400 francs au lieu de 12 800 francs par trimestre) et la réduction d'impôt pour les emplois familiaux (de 45 000 francs à 22 500 francs). Ces mesures vont, selon elle, *« encourager le travail au noir »*, et elles auront *« pour effet direct de renvoyer les femmes à la maison »*.

De son côté, Alain Deleu, président de la CFTC, a dénoncé *« le marchandage »* que représentent, selon lui, les dernières concessions faites par M. Jospin. Ce dernier a annoncé que le gouvernement allait engager, l'année prochaine, *« une réflexion d'ensemble sur les objectifs et le financement de la politique familiale »*. Elle pourrait déboucher, selon Mme Aubry, sur l'ouverture d'une allocation *« dès le premier enfant »*, comme l'a demandé, mardi, le bureau national du PS. Le PS a aussi proposé de prolonger les allocations familiales de dix-neuf à vingt ans.

Jean-Michel Bezat

Le gouvernement tente de rassurer le patronat sur l'emploi

M. Pierret annonce un budget « économe et sincère »

LE FORUM organisé mardi 23 septembre au palais omnisports de Bercy par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) devait trouver les moyens de *« déverrouiller l'emploi »* des jeunes. Les dix mille personnes qui ont été mobilisées à cette occasion ont été conviées, en fait, à entendre les thèmes chers à un patronat inquiet des projets du gouvernement Jospin. Ce forum avait été prévu à l'origine le 28 mai et devait prouver au gouvernement Juppé que l'UIMM était attentive aux difficultés de la jeunesse. L'arrivée de la gauche au pouvoir a modifié l'argumentaire. *« Notre obsession, c'est l'emploi »*, a déclaré Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président délégué général de l'UIMM, ajoutant que *« l'emploi a une seule source : l'entreprise »* qu'il ne faut pas *« empêcher de travailler »* avec des mesures *« idéologiques fondées sur des dogmes éventés »*, comme la réduction de la semaine de travail à 35 heures.

Devant des milliers de jeunes en CAP ou en écoles d'ingénieur qui ont exprimé par un chahut quasi-permanent que le débat ne les concernait pas, on a entendu Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, tenter de rassurer le patronat en lui annonçant un budget 1998 *« économe »* et *« sincère »* qui vaudrait aux Français un pouvoir d'achat après impôts en augmentation de 2 %. M. Pierret a promis que, lors de la conférence sur l'emploi, le 10 octobre, *« rien ne doit être imposé, si ce n'est une méthode de négociation »*. Il a lu un message du premier ministre évoquant *« un nouveau pacte économique et social pour l'emploi »* et assurant que *« ce n'est pas contre les entreprises que l'on créera des emplois »*. M. Jospin *« connaît les inquiétudes d'un certain nombre de chefs d'entreprise »*, mais il *« entend aussi les exigences et les aspirations qui s'expriment dans notre société »*. *« Nous ne pouvons nous satisfaire d'une situation où le taux de chômage pour les jeunes actifs reste proche de 25 % »*, a conclu M. Jospin.

Auparavant, il ne s'est agi que de défendre pendant quatre heures l'entreprise contre les freins et les « oukases » qui nuisent à sa compétitivité, à sa profitabilité, donc à l'emploi des jeunes. On a entendu ceux qui, avec Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, estiment qu'il vaut mieux *« augmenter le gâteau »*, et ceux qui, avec Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, insistent sur la nécessité de mieux le partager. Hommes politiques, syndicalistes et chefs d'entreprise ont dit que seule la négociation au niveau des unités de production permettrait de concilier les aspirations des salariés et les nécessités de l'entreprise.

Les chefs d'entreprise appelés à prendre la parole ont évidemment pourfendu la réduction de la durée du travail à 35 heures. Jean Gandois s'est certes voulu légaliste : *« Si une loi est prise, nous l'appliquerons, mais nous perdrons des parts de marché et le chômage augmentera. »* Bruno Lacroix, vice-président du CNPF, a souligné l'absence de marge de manoeuvre d'un sous-traitant employant 200 salariés auquel l'industrie automobile a donné l'ordre de réduire ses prix de 10 % par an pendant cinq ans.

En conclusion, Arnaud Leenhardt, président de l'UIMM, a formulé sept propositions où figurent en bonne place une diminution des dépenses publiques, un aménagement et non une réduction du temps de travail, la modernisation du code du travail ou la mise en place au sein de l'éducation nationale d'un enseignement jugé digne de ce nom sur les entreprises et les débouchés qu'elles offrent.

Alain Faujas

M. Gandois est serein

Le président du CNPF est sorti serein, mardi 23 septembre, après un entretien de près de trois heures avec Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Sur le financement de la protection sociale, Jean Gandois a noté qu'il y a *« une très bonne convergence de vue »* avec le gouvernement. Sur les emplois-jeunes, *« les points de vue sont plus différenciés »*, mais Mme Aubry a *« en partie rassuré »* le CNPF, en annonçant que des précautions seraient prises pour éviter que ces emplois concurrencent les entreprises privées. Restait l'épineux problème de la réduction du temps de travail où *« les principes sont les plus opposés »*, le patronat ne voulant pas d'une diminution de la semaine de travail à 35 heures.

Jacques Chirac se veut « le garant de la cohésion sociale »

TROYES
de notre envoyé spécial

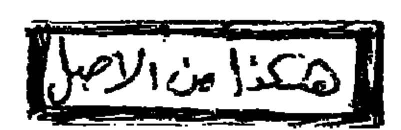
Une après-midi pour les entreprises ; une matinée pour les associations luttant contre l'exclusion : les déplacements de Jacques Chirac en province sont soigneusement équilibrés. Dialoguer avec les patrons lui permet de faire entendre sa différence avec le gouvernement et de laisser entendre que de *« véritables emplois »* ne peuvent être créés que par une baisse des charges sociales pesant sur les salaires en échange d'engagements fermes des employeurs. Et si ses critiques contre les projets de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, heurtent tous ceux qui font la queue dans les rectorats, cela ne le gène pas puisque, ayant la charge du long terme, il n'est pas obligé de suivre au jour le jour les mouvements de l'opinion. Son rôle, au contraire, tel qu'il le conçoit, consiste à préserver l'avenir et donc à prévenir que les « emplois Aubry » ne sont pas une solution durable.

Mais, manifestement, c'est au milieu de ceux qui se battent pour redonner une chance aux exclus que Jacques Chirac se sent le plus à l'aise. Pas simplement parce que, comme il l'a dit mardi 23 septembre à Troyes, lors d'une table ronde avec les associations, *« le président de la République est le garant de la cohésion sociale, c'est même une de ses fonctions essentielles »*. Jacques Chirac connaît les difficultés de tous ces militants associatifs. Il les écoute avec passion. Il les interroge sur la façon dont ils règlent les problèmes de chiens des personnes dont l'animal est *« le dernier lien avec la société »*. Il s'inquiète de l'attitude de la police autour des bus qui circulent pour apporter une assistance aux drogués.

Le chef de l'Etat soutient aussi la distribution de méthadone : *« La substitution n'est pas la solution,* affirme-t-il, *mais c'est une solution. »* Pour autant, il n'est pas question de freiner la lutte contre tous les trafics de drogue, car *« la consommation de drogue douce conduit inévitablement aux drogues dures ; tous les gens sérieux en sont conscients »*. Une pierre dans le jardin de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire, et d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, qui s'étaient exprimées récemment sur ce sujet...

En visitant, mardi en fin de matinée, un lieu d'accueil pour ceux qui n'ont plus rien, Jacques Chirac a pu mesurer la portée de la phrase qu'il avait lancée quelques instants plus tôt : *« On s'aperçoit finalement que ce qui manque, tant sur le plan matériel que spirituel, ce n'est pas tellement la richesse, c'est le partage. »* Mais, tout cela, Jacques Chirac le sait depuis longtemps, au point qu'on peut se demander ce qu'apportent de plus au président de la République ces visites de terrain, reprises avec un plaisir évident.

Thierry Bréhier



L'extension de l'aéroport de Roissy suscite de vives réactions des élus

Les associations dénoncent le choix du ministre des transports

La décision de Jean-Claude Gayssot (PC), ministre de l'équipement, des transports et du logement, annoncée mardi 23 septembre, d'autoriser l'extension de la plate-forme aéroportuaire de Roissy et la construction de deux pistes supplémentaires (*Le Monde* du 23 septembre) a suscité, comme prévu, une levée de boucliers des opposants, notamment écologistes, et des réactions favorables des milieux économiques.

AIR FRANCE s'est félicitée, mardi 23 septembre, du feu vert donné par Jean-Claude Gayssot. *« La plate-forme de Charles-de-Gaulle est aujourd'hui quasi saturée*, indique la compagnie aérienne. *Or le transport aérien a des perspectives de croissance exceptionnelles : 6 % en moyenne dans les années à venir. Cette croissance est synonyme d'achats d'avions et d'embauches. »* Selon Hubert Flahault, président de la Chambre de commerce de Paris, *« il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'économie, non seulement régionale, mais aussi nationale »*. Quant au Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), il se déclare *« prêt à participer activement à l'organisation, aux travaux et aux décisions de la structure indépendante que l'Etat promet de créer »* pour contrôler les abus et les nuisances sonores.



Figure de proue du camp des mécontents, Dominique Voynet (Verts), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, regrette une mesure *« de nature à mettre en péril vingt ans d'effort pour déconcentrer l'Ile-de-France »*. De leur côté, les Verts se demandent si cette décision ne signifie pas que le gouvernement est *« en train de se rallier à la pensée unique en matière de transports, après le refus de rééquilibrer la fiscalité entre les différents carburants »*. Le député socialiste du Val-d'Oise et maire de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, qualifie d'*« inacceptable »* la décision de M. Gayssot. Les députés socialistes vont demander la mise en place d'une mission parlementaire d'information sur le transport aérien, qui devra notamment à *« travailler sur le dossier de l'extension des pistes de Roissy »*, a annoncé Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS.

Secrétaire national du PCF et député du Val-d'Oise, Robert Hue a rappelé qu'il s'était *« fermement opposé »* à l'extension, qu'il *« prend acte »* de la décision et affirme qu'il *« ne sous-estime pas la portée »* des mesures d'accompagnement.

Les groupements de riverains se disent *« écœurés »*. Pour Claude Carpentier, président de l'association du Val-d'Oise contre les nuisances aériennes de Roissy, *« on balance des sucettes aux riverains pour tenter d'enrayer leur colère »*. André Cuzon, président de l'association de Seine-Saint-Denis Environnement-93, souhaite saisir la Commission nationale de débat public. René Le Mée, président de l'association Val-d'Oise-Environnement, estime qu'il ne peut *« pas croire à la limitation des nuisances sonores »*. Yves Cochet, député (Vert) du Val-d'Oise, a annoncé le lancement d'une pétition auprès des riverains. Tout comme Eric Raoult (RPR), ancien ministre de la ville et maire du Raincy (Seine Saint-Denis), qui *« déplore »* la décision de construire les deux nouvelles pistes.

Le Sénat reporte à 1999 l'inscription automatique sur les listes électorales

LE SÉNAT a adopté en première lecture, mardi 23 septembre, le projet de loi sur l'inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales, mais il a amendé le texte, contre la volonté du gouvernement, en reportant la date de sa mise en application au 1er janvier 1999, soit après le recensement des jeunes prévu pour le service national.

M. Chevènement était favorable à une entrée en vigueur de la loi après son adoption par le Parlement, soit avant les élections régionales et cantonales de mars 1998. Chaque classe d'âge représente 750 000 électeurs potentiels, soit 2 % des électeurs inscrits en février 1997. Le groupe communiste a voté pour le projet amendé par la droite sénatoriale, alors que le PS n'a pas pris part au vote. Le texte doit être examiné le 8 octobre par l'Assemblée nationale.

DÉPÊCHES

■ **DROGUE : le débat sur la dépénalisation de l'usage des drogues douces, ouvert par les ministres Dominique Voynet et Elisabeth Guigou,** a soulevé l'indignation du RPR. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, les a accusées, mardi 23 septembre, d'*« irresponsabilité »* et s'est demandé *« si après la gauche-caviar on va avoir droit à la gauche-pétard »*. François Léotard, président de l'UDF, estime, en revanche, qu'il s'agit d'un *« vrai sujet »*, qui mérite d'être abordé, même si il est *« plutôt contre »* la dépénalisation.

■ **CUMUL : le premier ministre a adressé, mardi 23 septembre, une lettre** aux dirigeants des partis républicains représentés au Parlement ainsi qu'aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour engager avec eux une *« concertation »* sur la limitation du cumul des mandats. Lionel Jospin précise que ces rencontres pourraient être organisées *« avant la fin du mois d'octobre »*.

■ **SONDAGE : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin** enregistrent une hausse de respectivement 2 et 3 points par rapport au mois de juillet, selon un sondage réalisé par BVA, du 18 au 20 septembre, auprès d'un échantillon de 992 personnes et publié par *Paris-Match* (daté 25 septembre). Le premier ministre recueille 55 % de bonnes opinions, contre 31 % de mauvaises, et le chef de l'Etat 50 % de bonnes opinions, contre 40 % de mauvaises.

■ **COHABITATION : le bureau national du Parti socialiste** a rendu public, mardi 23 septembre, un communiqué dans lequel il déclare reconnaître à Jacques Chirac, au sujet des propos qu'il a tenus à Troyes sur les emplois-jeunes (*Le Monde* du 24 septembre), *« le droit de s'exprimer et, même, le droit d'amnésie »*, mais affirme que le bilan du chef de l'Etat sur l'emploi des jeunes se résume à *« des dépenses accrues sans aucun résultat tangible »*.

■ **PRÉSIDENCE : Jean-Marie Le Pen, président du Front national,** a déclaré, mercredi 24 septembre, sur RMC, que la dissolution de l'Assemblée nationale avait *« institutionnellement ramené le président de la République au rôle qu'il avait sous la IVe République »*. Il a ajouté que *« ce sera le châtiment de Jacques Chirac, qui se prétend le successeur du général de Gaulle et qui aura pris le contre-pied de ce que de Gaulle faisait dans tous les domaines, y compris l'Europe »*.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : la Fédération des mutuelles de France** a rendu publics, mercredi 24 septembre, les résultats d'une consultation sur la Sécurité sociale. 10 017 réponses à un questionnaire ont été analysées : 4 personnes sur 10 éprouvent *« un sentiment d'insécurité sociale »* (difficultés à se nourrir, se loger ou se soigner correctement) et 47 % estiment qu'elles pourraient connaître une situation d'extrême précarité.

Lionel Jospin dans le « laboratoire de la gauche plurielle »

EUX-MÊMES, lucides, ils se donnent des surnoms tout en goûts et en couleurs : *« groupe* tutti frutti », *« Club Med janséniste »*, ou encore *« groupe rose, vert, gris »*. Avec ses 33 députés, le groupe Radical, citoyen et vert (RCV), dont le PS avait vu la création d'un mauvais oeil, n'est pas le plus homogène. En leur rendant visite, mardi 23 septembre, Lionel Jospin a joliment troussé son compliment : le groupe RCV est un peu le *« laboratoire de la gauche plurielle »*.

C'était d'ailleurs la journée des « pluriels » à l'Assemblée. Le matin, Dominique Voynet était devant les députés socialistes pour une rencontre courtoise, même si certains lui reprochent ses *« effets d'annonce »* : *« Un débat riche, et parfois passionné »*, commente leur président, Jean-Marc Ayrault. L'après-midi, le chef du gouvernement se rend au chevet des *« sous-pluriels »*. Assis entre Michel Crépeau, le président radical-socialiste du groupe RCV, et son ami Daniel Vaillant (PS), ministre des relations avec le Parlement, souriant à ses anciens « compagnons de route » – les chevènementistes venus du Ceres – M. Jospin s'est senti en confiance. Il a tombé la veste, cité Milan-Kundera, et n'a pas eu besoin de hausser le ton, comme il l'avait fait devant les communistes.

Comme toujours, le discours de la méthode. Les électeurs ont voté, de *« manière pondérée et subtile »*, pour une gauche plurielle ; il convient donc de gouverner avec autant de subtilité. Mais il faut, pour cela, un *« effort commun pour dépasser les différences »*. La *« liberté de ton et de pensée »* dans la délibération, oui ; mais aussi, le moment venu, *« la solidarité dans l'action, c'est-à-dire dans le vote »*, a fermement rappelé l'expert en pluralité.

QUESTIONS « SYMPAS »

Les questions, de l'aveu des intéressés, ont été *« sympas »*. M. Jospin s'est même permis quelques traits d'humour, comme lorsque Pierre Carassus (MDC) demande si *« la banque centrale sera indépendante »* : *« J'en doute !*, répond-il ; *est-ce que les gouvernements sont indépendants des marchés financiers ? »*. Marie-Hélène Aubert (Verts) s'inquiète de la délégation interministérielle à la condition féminine : la nomination est imminente, répond M. Jospin, en expliquant que chaque patronyme prononcé provoque des *« effarouchements »*... Les certificats d'hébergements maintenus dans l'avant-projet de loi Chevènement sur l'immigration ? *« Je ne vais pas me battre »*, annonce M. Jospin. Les conditions de passage à l'euro ? *« Il n'y aura pas de référendum »*. Un peu plus tard, M. Crépeau évoque d'ailleurs, devant Georges Sarre, le *« caractère inutile et fallacieux »* d'un tel procédé *« marqué par le bonapartisme »*.

La question qui aurait dû fâcher vient du vice-président Vert de l'Assemblée, Yves Cochet, qui évoque le passage aux 35 heures. Les PME-PMI sont *« vent debout »*, répond le premier ministre. *« Lionel Jospin a dit clairement non à toute date butoir »*, commentait l'écologiste Noël Mamère au terme de la rencontre. Dès le départ du premier ministre, les trois chefs de « courants », MM. Crépeau, Sarre et Hascoët, ont repris leurs chamailleries, tout en vantant le talent de M. Jospin. *« Clarté et franchise »*, *« conviction et brio »*, *« ni précipitation, ni renoncement »*...

Ariane Chemin et Jean-Baptiste de Montvalon

Les députés veulent étendre les droits des victimes d'abus sexuels

LA COMMISSION DES LOIS de l'Assemblée nationale a adopté, mardi 23 septembre, le projet de loi relatif à la délinquance sexuelle. PS et RPR ont voté pour. L'UDF n'a pas pris part au vote. Le PC et le RCV n'étaient pas représentés au moment du vote. A l'initiative du rapporteur, Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime), et de Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes), les députés ont notamment décidé d'étendre aux mineurs âgés de quinze à dix-huit ans ainsi qu'aux parents, frères et sœurs des victimes, le bénéfice de la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des soins dispensés. A la demande de Mme Bredin, les députés ont porté de dix à vingt ans le délai de prescription en matière civile.

Ils ont également adopté un texte permettant aux victimes d'infractions sexuelles de faire publiquement état des sévices subis alors même que les faits sont couverts par la prescription. Un autre amendement du rapporteur, adopté en commission, impose au juge de motiver, le cas échéant, le classement sans suite des affaires d'abus sexuels concernant les mineurs. A l'initiative de Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et de M. Warsmann, la commission a décidé qu'un représentant de l'Etat et un magistrat participeront, aux côtés du corps médical, à la décision de mettre fin à l'hospitalisation d'office de l'auteur de crimes ou délits jugé pénalement irresponsable.

Plusieurs députés se sont élevés, en vain, contre l'introduction de nouvelles dispositions législatives concernant le bizutage. M. Mazeaud a fait valoir que les dispositions déjà contenues dans le code pénal étaient suffisantes. A l'appui de sa démonstration, il a évoqué l'avis du Conseil d'Etat sur ce point. Cité dans *Libération* du 20 septembre, cet avis, dont le gouvernement n'a pas tenu compte, note que l'objectif poursuivi *« devrait pouvoir être atteint en engageant des poursuites »* contre les bizuteurs et non pas en *« créant une nouvelle incrimination difficile à appliquer par le juge pénal »*.

BIZUTAGE ET « ESPRIT DE CORPS »

Pierre Albertini (UDF-PPDF, Seine-Maritime) a pris, quant à lui, la défense du bizutage, en notant que cette pratique contribuait à créer un *« esprit de corps »*. Rejetant ces appréciations, la commission des lois a étendu, à la demande de Mme Bredin, le champ d'application du nouveau délit. Celui-ci pourra être constaté non seulement en milieu scolaire et éducatif, comme le prévoyait le texte, mais aussi en milieu *« sportif ou associatif »*.

Les députés ont également précisé les modalités de l'enregistrement des auditions des mineurs, destiné, selon le projet du gouvernement, à *« éviter la multiplication des dépositions traumatisantes »*. Soucieux de rendre systématique cet enregistrement, les députés, qui ont également pris en compte les contraintes techniques, ont adopté un amendement prévoyant que *« l'audition d'un mineur (...) fait l'objet, autant que possible, avec son consentement ou, s'il n'est pas en état de le donner, celui de son représentant légal, d'un enregistrement audiovisuel »*. Ils ont précisé que ne serait établie qu'*« une seule copie »* des enregistrements – l'original étant placé sous scellés –, qui ne pourra être visionnée par les avocats des parties que dans l'enceinte du palais de justice.

La commission a repoussé un amendement déposé par M. Warsmann et Renaud Dutreil (UDF-DL, Aisne), visant à créer un *« fichier national des traces et empreintes génétiques des délinquants sexuels »*. Ils ont également rejeté un amendement UDF visant à *« imposer au condamné une obligation de soins dès le début de la détention »*. M. Dutreil a regretté, s'agissant de l'injonction de soins, que le projet d'Elisabeth Guigou revienne sur l'obligation prévue par le texte préparé par son prédécesseur au ministère de la justice, Jacques Toubon. En réponse, Mme Bredin a noté que le consentement aux soins était une *« condition de leur efficacité »*.

J.-B. de M.

ÉTRANGERS Dans un entretien au *Monde*, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, répond aux nombreuses critiques faites par les associations et une partie de la majorité sur son projet de loi sur l'immigration. ● LE MINISTRE repousse l'idée d'une *« politique bâtie sur des slogans »* et se dit *« attaché au respect scrupuleux des droits des étrangers »*. ● RÉAFFIRMANT son opposition au certificat d'hébergement, M. Chevènement n'exclut pas quelques modifications de son projet de loi et renvoie au débat parlementaire prévu d'ici à la fin de l'année. ● EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, le ministre de l'intérieur juge sévèrement le rapport Le Roux, qui lui a été remis la semaine dernière. Il détaille les caractéristiques des emplois-jeunes que créera son ministère et précise la portée des contrats locaux de sécurité qui seront passés avec les collectivités locales.

M. Chevènement veut sortir d'un « débat pourri » sur l'immigration

Dans un entretien au « Monde », le ministre de l'intérieur estime possible un consensus sur cette question et réfute les critiques émises par les associations et une partie de la gauche. Réaffirmant son opposition au certificat d'hébergement, il déclare que le texte reste amendable

« L'ambition du gouvernement est d'aboutir à un consensus politique sur l'immigration. Or M. Weil, qui a inspiré votre projet de loi, a été bousculé par l'opposition lors de son audition par la commission des lois de l'Assemblée, tandis que les protestations se multiplient à gauche. Cela ne semble-t-il pas mal augurer de la suite ?

– Il faut sortir les immigrés en situation régulière de la situation d'otages d'un débat gauche-droite mal posé dont ils sont prisonniers depuis une quinzaine d'années. Il faut en finir avec les amalgames et les surenchères polémiques qui dissimulent souvent un consensus implicite entre la droite et la gauche républicaines : aucun parti représenté à l'Assemblée nationale ne s'oppose à la maîtrise des flux migratoires. Tous se disent attachés au rayonnement international de la France et à sa nécessaire ouverture au monde. Nul ne conteste la nécessité de stabiliser, voire d'intégrer, les immigrés durablement établis sur notre sol. Et personne ne préconise de priver les étrangers des garanties de l'Etat de droit.

» Nicole Catala, que par ailleurs j'estime, a tort de reprocher à Patrick Weil de ne pas défendre l'intérêt national. Celui-ci nous commande aussi de conserver des relations dignes avec les pays francophones. Quant à ceux qui prônent l'ouverture incontrôlée des frontières, il y a parmi eux, en dehors de quelques hypocrites, beaucoup de gens sincères mais mal informés. Je suis attaché autant que quiconque au respect scrupuleux des droits des étrangers.

» En France, un étranger en situation régulière bénéficie du même droit au travail et des mêmes droits sociaux qu'un Français. Ce n'est pas acquis partout ! Mais pour que ces droits puissent être garantis, encore faut-il pouvoir distinguer entre étrangers en situation régulière et irrégulière. L'enfer est pavé de bonnes intentions. Comme l'a rappelé le premier ministre, le gouvernement de la République est comptable, dans la durée, des équilibres sociaux et politiques du pays. Certains évoquent une *« logique de suspicion »*. Mais quand vous prenez le train, vous vous exposez au contrôleur de la SNCF ! Tout règlement implique contrôle.

– Vous dénoncez les amalgames, mais trouvez-vous normal que le ministre chargé de la police traite aussi de l'essentiel du dossier de l'immigration ?

– Le ministre de l'intérieur n'a pas seulement en charge la sécurité mais aussi l'administration territoriale du pays ainsi que les collectivités locales. C'est par excellence le ministère de l'intégration républicaine. N'oubliez pas que le projet de loi sur l'entrée et le séjour de étrangers ne reprend qu'une vingtaine des cent trente propositions contenues dans le rapport Weil. Les autres seront mises en œuvre par voie réglementaire par les ministères des affaires étrangères, de la solidarité, de la justice, de l'éducation nationale ou de l'économie et, bien sûr, de l'intérieur. Deux instances interministérielles sont chargées de suivre, l'une l'application de ces mesures, l'autre la mise en œuvre d'une politique d'aide au co-développement, notamment


JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

pour la formation, le soutien aux projets et l'ouverture de notre coopération à certains diplômés étrangers.

– Si les oppositions à votre projet se conjuguent, ne craignez-vous pas d'être amené à reculer comme Jean-Louis Debré ?

– Une politique bâtie sur des slogans conduit souvent dans la rigole. Vous vous souvenez peut-être du projet de « grand service public laïc unifié de l'éducation nationale » (Gspulen) de 1984, autrement dit de nationalisation des établissements privés d'enseignement. Le naufrage aurait pu être irréparable si nous ne nous étions pas efforcés ensuite de relever l'école de la République en la rappelant à ses missions fondamentales. Mieux vaut définir au départ des objectifs raisonnables et accessibles. Partons des réalités plutôt que d'agiter le chiffon rouge. Nous éviterons ainsi les impasses.

– Pour autant, estimez-vous le projet bouclé ou peut-il être amendé avant l'examen parlementaire ?

– Sur le certificat d'hébergement, le premier ministre n'a pas fermé le débat. Cette mesure a été déviée de son objectif initial. Elle avait été conçue en 1982 pour permettre à des étrangers aux revenus modestes d'obtenir plus facilement un visa. Elle est devenue un outil de contrôle de l'immigration entre les mains de maires plus ou moins bien inspirés. Certains les accordent très facilement, d'autres les refusent par principe. Quels que soient les perfectionnements possibles, je crains que cette discrimination demeure si ces certificats sont maintenus. J'ajoute que ce document n'est d'aucune utilité pour la police. Un simple engagement d'accueil dûment authentifié le remplacerait avantageusement.

– On vous reproche de préserver la toute-puissance de l'administration. Pourquoi ne pas rétablir la commission de séjour qui, jusqu'en 1993, statuait en cas de refus par un préfet de renouveler un titre de séjour ?

– Il incombe au gouvernement de se faire obéir par l'administration, trop souvent diabolisée. Celle-ci agit d'ailleurs sous le contrôle du juge. Je ne vois pas l'intérêt de faire intervenir les magistrats deux fois : une fois avant la décision de l'administration, pour la conseiller, et une fois après, pour éventuellement casser ses décisions. Ne risque-t-on pas d'affaiblir le contrôle du juge en l'impliquant prématurément dans le processus décisionnel ? Les jugements des tribunaux ne sont pas toujours plus prévisibles que les décisions administratives. Il y a des milliers de titres de séjour attribués par le ministère de l'intérieur, au titre de « l'asile territorial », hors de toute pression judiciaire...

– La politique des visas fait l'objet d'autres interrogations. Ne pourrait-on pas attribuer automatiquement un visa aux personnes disposant de plein droit, dès leur arrivée en France, d'une carte de séjour, parent ou conjoint de Français, ou encore étrangers autorisés à travailler ?

– Le projet de loi propose pour la première fois d'obliger les consulats à motiver les refus de visas pour cinq catégories de personnes, membres de famille notamment. Cette obligation de motivation réduira à peu de choses le nombre des refus. La seule légitimité de ceux-ci ne peut provenir que de considérations liées à la sécurité de l'Etat. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Le ministère de l'intérieur ne fera pas obstacle à l'assouplissement de la politique des visas, notamment en provenance de l'Algérie. Mais c'est surtout une question de moyens administratifs au service des étrangers de Nantes.

– Le texte entendait renforcer le droit à une vie familiale. Or certains conjoints de Français, entrés illégalement, ne pourront bénéficier d'aucune carte. Ils ne seront ni expulsables, ni régularisables...

– Ils pourront bénéficier de la carte « situation personnelle et familiale » ; elle a été créée pour eux. L'administration accordera d'abord au conjoint une carte d'un an, puis deux ans plus tard, une carte de résident de dix ans, renouvelable de plein droit. Il n'est pas anormal qu'il y ait un « sas » pour les conjoints. Il en va différemment pour les parents d'enfants français entrés illégalement. S'ils sont régularisés de plein droit, c'est qu'en tout état de cause ils resteront les parents de leurs enfants. Mais je reste ouvert au débat dès lors que des arguments pertinents apparaîtraient. Le texte actuel, ce n'est pas les tables de la loi !

– La prolongation de dix à quatorze jours de la rétention administrative pourrait bien donner lieu à une censure du Conseil constitutionnel. L'efficacité d'une telle mesure ne semble pourtant pas garantie. Le jeu en vaut-il la chandelle ?

– Le Conseil constitutionnel n'a jamais défini une durée maximale en matière de rétention. Cette durée doit être suffisante pour permettre à la loi de s'appliquer. En revanche, le Conseil avait censuré en 1993 le fait que la deuxième prolongation puisse s'appliquer à tous les étrangers retenus. Ce n'est pas ce que nous faisons puisque la prolongation que nous proposons ne s'applique qu'à certaines catégories d'étrangers.

Faut-il rappeler que la durée de rétention administrative est, en France, plus courte que dans tous les autres pays européens : six mois en Allemagne, illimitée en Grande-Bretagne, patrie de l'habeas corpus, de même qu'en Suède ou aux Pays-Bas ? Le taux d'effectivité des mesures de reconduite est de 28 %. Avec quatre jours supplémentaires, nous pourrons être plus efficaces. Nous pourrons aussi faire qu'une reconduite s'opère plus humainement, que par exemple les étrangers en situation irrégulière puissent récupérer leurs effets personnels. Sur ce point, je fais confiance à la sagesse du Conseil constitutionnel s'il est saisi... et à celle des parlementaires pour ne le saisir qu'à bon escient.

> « Partons des réalités plutôt que d'agiter le chiffon rouge. Nous éviterons ainsi les impasses »

– La régularisation lancée par votre circulaire semble démarrer bien lentement...

– Elle commence lentement parce que j'ai demandé aux préfectures que chaque demandeur soit reçu individuellement. Les critères sont clairs. S'ils doivent être encore éclaircis, j'y veillerai.

– Votre projet de loi réglera-t-il définitivement la question ou faudra-t-il encore modifier la loi dans cinq ans ?

– Il faut sortir d'un débat pourri. La question de l'immigration doit cesser d'occuper une position centrale dans le débat politique français. Ce n'est pas juste et ce n'est pas digne de la France. Ce n'est pas servir les immigrés qu'on prétend défendre que de leur faire jouer le rôle de grand discriminant entre la droite et la gauche. Celle-ci a mieux à faire. Il faut fermer la parenthèse ouverte en juin 1984 par la percée de l'extrême droite. Cela demande un effort. A la droite qui doit cesser de penser qu'elle peut courir aussi vite que Le Pen pour revenir au pouvoir. Mais aussi à ceux qui, à gauche, ont cru pouvoir jouer un temps avec l'extrême droite. La politique que propose le gouvernement correspond à une stratégie de refondation républicaine. Elle sert d'abord les intérêts du pays. »

Propos recueillis par Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Le ministre conteste le chiffrage du rapport Le Roux sur la sécurité

INTERROGÉ sur le rapport que lui a remis le député socialiste Bruno Le Roux (*Le Monde* du 19 septembre), M. Chevènement considère que le parlementaire a mis l'accent *« à juste titre »* sur l'existence d'*« inégalités choquantes devant l'insécurité »*. Alors que le député missionné par le gouvernement recommandait de redéployer 10 000 policiers vers les quartiers en difficulté, le ministre préfère *« éviter de chiffrer avec une précision sans doute excessive les redéploiements possibles des moyens dont dispose la police »*. *« Les impératifs de fonctionnement d'un grand service public commandent réalisme et concertation »*, souligne-t-il, sans contester l'idée générale du rapport Le Roux : *« Nos moyens présents et à venir seront déployés ou redéployés pour assurer une plus forte présence policière sur le terrain, en priorité dans les quartiers sensibles. »*

Au sujet de la création des 20 000 « adjoints de sécurité » affectés dans la police nationale, le ministre précise qu'ils assureront des *« missions d'accueil dans les services de police, des missions d'intermédiation, ainsi que des missions de surveillance générale et d'îlotage. Mais ils ne seront pas utilisés pour des tâches de maintien de l'ordre, d'investigation ou de police judiciaire »*.

« Pour l'îlotage, les adjoints de sécurité seront systématiquement encadrés par des policiers professionnels, ajoute-t-il. *C'est pourquoi je vois mal comment, dans ces tâches, ils pourraient ne pas être armés, alors qu'il se trouveront sur la voie publique aux côtés de policiers en service actif. »* Quant aux 15 000 « agents locaux de médiation », qui pourront notamment travailler pour une municipalité, *« ils pourront parfaitement être affectés dans une police municipale »*.

REDÉFINIR LES PRÉROGATIVES

Le ministre indique que le projet de loi sur les polices municipales, en cours de préparation, *« va redéfinir leurs prérogatives en précisant leur statut et leurs missions. »* Il faut que *« les 12 000 fonctionnaires municipaux concernés sachent mieux où s'arrêtent leurs pouvoirs. J'envisage d'ailleurs d'étendre leur rôle à une partie des infractions au code de la route. A l'inverse, ils n'ont pas et ils n'auront pas le droit de procéder à des contrôles d'identité. Cette prérogative appartient à la police nationale »*. Sur ce plan, M. Chevènement *« aime à citer l'exemple de la police municipale de Belfort »*, dont les policiers municipaux *« ne sont pas armés »*, portent des uniformes *« nettement distincts de ceux de la police nationale »*, mais *« sont très efficaces pour les tâches que la municipalité leur confie »*.

A propos de la police de renseignement, le ministre affirme enfin qu'*« aucune opération concernant la surveillance des partis politiques n'a été conduite »* depuis son arrivée place Beauvau, conformément aux engagements de Lionel Jospin. *« L'office central des sondages et des statistiques, qui réalisait des enquêtes d'opinions politiques au sein des RG, sera prochainement dissous »*. Quant à la fusion des activités des RG et de la DST, envisagée par le PS en début d'année, *« elle n'est pas à l'ordre du jour »*, note le ministre, en précisant qu'il lui revient de *« veiller à une meilleure coordination entre les deux services »*. Pour le reste, les missions, les cultures et les pratiques des deux services ne relèvent pas du *« même genre de beauté »*.

Erich Inciyan

Maurice Papon dénonce le caractère « stalinien » de son procès dans une revue de la nouvelle droite

SILENCIEUX depuis son interview par Paul Amar en janvier sur TF 1 (*Le Monde* du 30 janvier), Maurice Papon, qui doit comparaître à partir du 8 octobre devant la cour d'assises de la Gironde pour complicité de crimes contre l'humanité, a accordé un entretien au bimestriel *Enquête sur l'histoire* (numéro d'octobre-novembre). Cette revue, liée à la nouvelle droite, a pour directeur de la rédaction Dominique Venner, qui fut le fondateur d'Europe-Action et l'un des promoteurs du projet politique du Grece (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne, sorte de boîte à idées de la nouvelle droite) à la fin des années 60.

Dans cette interview – dont son avocat Mᵉ Jean-Marc Varaut nous a indiqué qu'elle a été réalisée au printemps dernier –, Maurice Papon dénonce *« le caractère politique de ce procès scandaleux »*. Fustigeant *« la partialité de l'instruction »*, il estime que la Cour de cassation, qui a validé en janvier l'arrêt de la chambre d'accusation le renvoyant devant la juridiction criminelle, *« s'est prêtée à la diffamation d'un innocent »* et que la décision de la haute juridiction le déclare coupable *« avant même qu'* [il ne soit] *jugé »*. *« C'est comme cela que se prépare un procès de type stalinien »*, assure-t-il, persuadé que *« les jeux sont faits d'avance »*.

« VICTIME DÉSIGNÉE »

Accusé d'avoir ordonné l'arrestation et participé à la déportation de 1 690 juifs entre 1942 et 1944, alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, l'ancien ministre du budget de Valéry Giscard d'Estaing est qualifié par la revue de *« simple secrétaire général pour le seul département de la Gironde »*, et décrit comme quelqu'un *« qui servait alors en rang subordonné »*. Dans sa présentation, le rédacteur affirme que Maurice Papon *« n'est à aucun moment intervenu dans la préparation et le déclenchement des opérations d'arrestation et d'internement »*. L'entretien s'insère dans un dossier baptisé « Les grandes énigmes de la collaboration » et côtoie, entre autres, un article de Jean-Claude Valla, ancien secrétaire général du Grece et directeur de la rédaction de *Minute*, qui, comme le citent Jean-Yves Camus et René Monzat dans leur ouvrage *Les droites nationales et radicales* (Editions PUL), ne cachait pas, en janvier 1991, ses sentiments pro-révisionnistes dans la *Revue d'histoire révisionniste*.

« Sur le personnage que j'étais, explique Maurice Papon, *on s'efforce de greffer le procès d'une administration et de la France elle-même. » « On veut impliquer le pays comme coauteur du génocide*, poursuit-il. *On veut mettre dans la tête des Français d'aujourd'hui qui n'ont pas vécu cette époque que leurs parents ou grands parents ont été des collaborateurs. »* Faisant implicitement référence aux déclarations du président Jacques Chirac, reconnaissant le 16 juillet 1995 *« les fautes commises par l'Etat »* dans la déportation des juifs de France, M. Papon ajoute : *« Je suis la victime désignée d'une machination illustrant les déclarations imprudentes faites officiellement sur les responsabilités françaises. »*

S'appuyant sur la sentence du jury d'honneur qui, en 1981, lui *« reconnut la qualité de résistant »*, mais omettant de dire que, selon ce même jury, il aurait dû démissionner de ses fonctions à la préfecture en juillet 1942, M. Papon indique qu'il *« constate que plusieurs groupes d'intérêt politiques se trouvent ligués contre* [lui] *» : « les communistes », « les lobbies gauchistes de la presse et de la magistrature », « le groupe de pression international qui a décidé, à travers* [lui], *d'impliquer la France dans le génocide ». « Au sommet de l'Etat*, ajoute-t-il, *on se félicite d'éliminer l'ancien trésorier national de l'UDR, dans l'espoir d'assurer un silence rédempteur. »*

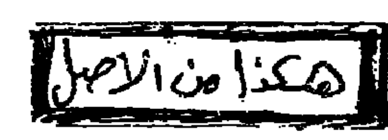
Prévu pour durer jusqu'à la date butoir du 23 décembre, le procès de Maurice Papon doit faire place à l'audition de plus d'une centaine de témoins, avec de nombreux historiens – dont l'Américain Robert Paxton, qui avait déjà témoigné au procès Barbie, les Français Jean-Pierre Azéma, Marc-Olivier Baruch –, et de trente-huit parties civiles. Mardi 23 septembre, magistrats et avocats se sont réunis à Bordeaux pour évoquer les détails de l'organisation et visiter la petite salle d'assises légèrement réaménagée pour accueillir le procès, ainsi que la salle vidéo attenante.

SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE

Mᵉ Varaut avait déjà annoncé il y a quelques jours son intention de faire citer un certain nombre de personnalités, qu'elles soient d'accord ou non, parmi lesquelles Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer, Joseph Sitruk, ex-grand rabbin de France, l'académicien Maurice Druon, mais aussi des historiens – Henri Amouroux, Michel Bergès, René Rémond, Henry Rousso, Asher Cohen –, des anciens fonctionnaires sous l'Occupation ou des anciens résistants, dont Alain Perpezat, l'un des anciens chefs du réseau Jade-Amicol, dont se réclame l'accusé. Les parties civiles ont indiqué leur souhait de faire venir le Prix Nobel de la paix Elie Wiesel et le président de l'association Yad Vashem, Samuel Pisar.

Evoquant l'âge et l'état de santé de Maurice Papon, quatre-vingt-sept ans, qui a subi un triple pontage coronarien l'an passé, Mᵉ Varaut a réaffirmé son intention de demander la remise en liberté de son client dès le début de l'audience, assurant que *« si on maintient l'archaïsme de la détention, Maurice Papon ne sera pas en mesure de participer activement au procès »*. Comme tout accusé, l'ancien haut fonctionnaire de la préfecture de la Gironde, actuellement libre, sous contrôle judiciaire depuis le 7 août, doit se constituer prisonnier la veille de son procès. *« Il entend se défendre*, a précisé Mᵉ Varaut, *mais à condition de se défendre dans des conditions normales, équitables. »*

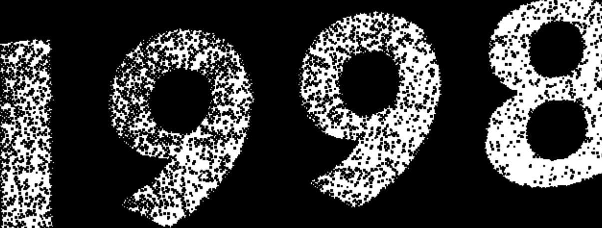
Jean-Michel Dumay



هكذا من الأصل

Vient de paraître

LE GUIDE HACHETTE DES VINS



NOUVELLE SÉLECTION

- Le guide d'achat de référence
- Plus de 22 000 vins dégustés à l'aveugle, 8 000 vins retenus
- Les coups de cœur, les étoiles, les commentaires
- Les bons rapports qualité/prix
- Les producteurs à découvrir

Le guide de référence pour acheter sans se tromper.

HACHETTE

Des universités ont une gestion « laxiste » des heures complémentaires

C'est le verdict sévère d'un rapport confidentiel de l'inspection générale de l'éducation nationale (Igaen), qui dénonce le flou réglementaire, l'absence de contrôle et de multiples dérives

Un rapport confidentiel de l'inspection générale de l'éducation nationale, que *Le Monde* révèle, vient d'être remis au ministre Claude Allègre et promet de faire quelque bruit. Consacré à la gestion des heures complémentaires dans les universités, l'équivalent des heures supplémentaires, il dénonce des situations *« abusives »*, le *« laxisme »* dans l'affectation des fonds et l'absence de contrôle systématique. Les universités utilisent aujourd'hui entre 4 et 5 millions d'heures complémentaires – pour un coût de 1,2 milliard de francs –, soit l'équivalent de 20 000 postes. Pas toujours à bon escient et dans l'intérêt des étudiants, estiment les auteurs du rapport, qui relèvent bon nombre de *« pratiques déviantes »*. Ainsi certains établissements disposent d'un fort contingent d'heures complémentaires, alors que leurs enseignants n'assurent pas leur service statutaire de 192 heures par an. D'autres utilisent ces crédits pour rémunérer des tâches administratives ou de tutorat.

APRÈS avoir dénoncé l'absentéisme des enseignants et les congés de formation pris sur le temps scolaire, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, va-t-il s'en prendre, dans les mêmes termes, aux pratiques en vigueur dans certaines universités ? Il aurait sans doute de bonnes raisons de s'indigner en s'appuyant sur un rapport confidentiel de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN), achevé en juillet et remis au ministre. Ce rapport est consacré à l'utilisation des heures complémentaires par les enseignants du supérieur, l'équivalent des heures supplémentaires dans le second degré. Réalisée auprès de treize établissements, cette enquête révèle des situations *« abusives »* qui, si elles ne sont pas toutes illégales, ont prospéré sur de *« regrettables lacunes réglementaires »*. Elle dénonce le *« laxisme »* dans l'affectation des fonds comme dans le contrôle des *« obligations de service »* des enseignants.

Les heures complémentaires représentent une lourde charge, environ 1,2 milliard de francs, soit la moitié de la dotation de fonctionnement accordée par l'Etat aux universités. Evaluées entre quatre à cinq millions d'heures et rémunérées à raison de 250 francs en moyenne, elles correspondent à l'équivalent de près de 20 000 postes, voire 35 000 selon le chiffre avancé par le SNE-Sup. En l'absence de création d'emplois statutaires suffisantes, cette *« réserve »* est généralement utilisée pour faire face à un afflux d'étudiants dans certaines disciplines ou à ouvrir de nouvelles formations. Les universités y ont recours pour rémunérer des intervenants extérieurs dans les formations professionnalisées, ou des professeurs de lycée dans les antennes délocalisées.

Ce n'est pas la première fois que cette question fait l'objet d'un examen attentif. En 1985, la Cour des comptes avait déjà stigmatisé de nombreuses « dérives ». En 1996, l'IGAEN, à son tour, avait attiré l'attention sur la persistance de *« pratiques plus ou moins licites »*. Après l'adoption du plan de rattrapage des universités en décembre 1995 et la création de 3 000 postes en deux ans, le ministère a souhaité s'assurer que, parallèlement, le volume des heures complémentaires serait notablement diminué.

Selon l'IGAEN, ce n'est pas vraiment le cas : *« Ce plan, n'a pas eu les effets escomptés. Le constat est d'autant plus amer qu'il se situe dans un contexte de pause des effectifs et des habilitations restées normalement sans impact. »* En clair, *« si le volume des heures complémentaires ne baisse pas, c'est donc qu'elles ne servent pas qu'à compenser l'insuffisance de postes. »* A titre d'exemple, l'université de Metz a considérablement augmenté sa consommation alors que, dans le même temps, elle a bénéficié des mesures d'urgences après le conflit de l'automne 1995.

Plus généralement, l'IGAEN remarque d'importantes disparités entre les composantes ou les cycles. A Paris-IV, les heures complémentaires sont essentiellement attribuées en deuxième et en troisième cycle pour la préparation aux concours, plutôt qu'en premier cycle où se concentrent les gros bataillons d'étudiants. Résultat : ces suppléments servent à justifier le maintien de quelques spécialités *« rares »* pour de très faibles effectifs. Le système des modules et la multiplication des options serait aussi source d'inflation et de débordements. A Grenoble-II, remarque le rapport, *« l'UFR sciences de l'homme et de la société consomme 10 000 heures pour 2 650 étudiants alors que l'UFR de droit se contente de 7 000 heures pour 3 558 étudiants. »* Cette différence s'explique par des choix pédagogiques clairement identifiés.

> **Dans certains établissements, une gestion plus centralisée a mis fin aux abus**

Tel n'est pas le cas des *« pratiques déviantes »* relevées par l'IGAEN. Parmi celles-là, le rapport relève la situation d'universités à fort contingent d'heures complémentaires, alors que les enseignants n'assurent pas leur service statutaire de 192 heures. Ailleurs, des *« stakanovistes »* de la pédagogie réalisent deux, voire trois services, au détriment de leur activité de recherche (*lire ci-contre*).

Autre anomalie : la rémunération par ce biais des activités d'encadrement pédagogique (suivi de stages, surveillance des examens et même le tutorat) ainsi que les tâches administratives pourtant dotées de primes. Un certain nombre d'établissements puisent dans la réserve des heures complémentaires pour *« attirer les candidats aux fonctions en cause. Cette pratique parfaitement légitime ne saurait être satisfaite au prix d'une illégalité. »*

En l'absence de réglementation définie, les universités s'accomodent de diverses situations. Dans la majorité des cas, la règle des *« guichets ouverts »* perdure sans contrôle ni justificatif. Pour l'IGAEN, cette *« attribution non maîtrisée »* relève d'un comportement *« laxiste »* de directeurs d'UFR habitués à régner en maître dans leurs composantes, sans tenir compte des réels besoins. Le rapport préconise un renforcement du pouvoir *« présidentiel »* au détriment des filières, à la fois pour assurer un contrôle des *« obligations de service »* et une bonne répartition en fonction des besoins. La tâche n'est pas aisée. Les universités de Grenoble-II et de Montpellier-III ont parfois eu recours au contrôle *« physique »* par le biais d'huissiers ou de contrats emploi-solidarité.

Cette situation évolue cependant. Dans certains établissements (Clermont-II, Bordeaux-III ou Nantes), une gestion plus centralisée a permis de mettre fin à certains abus. Ailleurs, la mise en place des nouveaux outils informatiques devrait favoriser une gestion plus maîtrisée, comme le souligne Bernard Saint-Girons, premier vice-président de la Conférence des présidents d'université (*lire ci-dessous*). Certains établissements ont décidé d'ouvrir de nouvelles formations uniquement en fonction des besoins et des effectifs. D'autres enfin ont institué l'annualisation des services pour ne commencer à rémunérer les suppléments qu'à partir de la 193ème heure effectuée.

De toute évidence, le rapport de l'IGAEN risque de faire grincer des dents chez les universitaires jaloux de leurs prérogatives et de leurs privilèges. Il ne peut que servir les intérêts du ministre de l'éducation nationale qui, chaque année, au moment de la préparation du budget, doit négocier avec Bercy la création de nouveaux postes en contrepartie d'un assainissement de pratiques abusives.

Michel Delberghe

Une « cagnotte »

Le rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (Igaen) relève quelques situations extrêmes pour le moins aberrantes. A Paris-IV, qui pourtant consomme un volant non négligeable d'heures complémentaires, les enseignants sont suspectés de ne pas accomplir la totalité des 192 heures annuelles de leur service de base, alors que, parallèlement, de jeunes thésards allocataires et moniteurs dépassent largement leur charge sans bénéficier de compensation financière.

Dans la même université, mais aussi à Lille-II ou Montpellier-II, certains enseignants assurent deux, voire trois services dans leur établissement ou dans d'autres universités, parfois jusqu'à 460 heures payées en supplément. Le record appartient à un professeur de Nantes qui cumule 897 heures, soit l'équivalent de 35 heures d'enseignement par semaine. L'Igaen a aussi débusqué le cas de deux enseignants âgés de quatre-vingt et soixante et onze ans toujours rémunérés sur la « cagnotte » des heures complémentaires.

L'équivalent de 20 000 postes pourraient être créés

ALORS que Claude Allègre doit annoncer la création de 3 000 postes d'enseignants chercheurs au budget 1998, la publication du rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN) tombe à pic. Dans son entourage, on souligne que les conclusions de cette enquête confortent la volonté du ministre de transformer progressivement les heures complémentaires en emplois fixes et surtout son intention de mettre fin à *« un système qui ne cesse de dériver »*. Pour autant, il sera difficile, indique-t-on, de ne pas maintenir un volume d'heures évalué à un seuil de 30 % *« incompressibles »*, utile pour rémunérer des intervenants extérieurs ou faire face à certaines situations d'urgence.

La nouvelle mise en cause des méthodes de gestion de certains établissements par l'Igaen ne provoque pas a priori l'indignation de la Conférence des présidents d'université (CPU). En leur temps, l'affaire des réserves financières des universités, soulevée lors de la crise étudiante de l'automne 1995, puis le rapport sur les *« dysfonctionnements »* dans la gestion des établissements de juillet 1996, avaient suscité plus de controverse.

Alors que des enquêtes complémentaires ont été ordonnées dans les universités les plus « épinglées », la CPU souligne la nécessité de procéder à une réelle évaluation. Bernard Saint-Girons, premier vice-président de la CPU, reconnaît *« que les dérives les plus flagrantes doivent cesser. »* Mais il note que, pour la première fois, l'Igaen souligne les efforts de certains établissements pour *« mettre en place des instruments d'évaluation et de contrôle, la contrepartie de l'autonomie »*. Il est vrai que le rapport préconise un renforcement du pouvoir présidentiel, affirmant clairement la politique d'établissement au détriment de la juxtaposition des départements et des facultés.

La CPU a d'ailleurs créé un groupe de travail sur la gestion des heures complémentaires dont l'animation est assurée par Bernard Etlicher, ancien président de l'université de Saint-Etienne. Ses conclusions doivent être rendues dans les prochains jours. Il s'est livré à une étude des expériences adoptées pour la maîtrise des heures complémentaires, tout en s'attachant à favoriser la mise en place des outils informatiques proposés par l'agence de modernisation des universités pour améliorer la gestion des établissements.

La transformation des heures complémentaires en emplois fixes est, par ailleurs, une revendication affichée par les syndicats pour supprimer les situations de « précarité ». Pour le Sne-Sup, cela représente l'équivalent de cinq mille postes par an pendant cinq ans. Jean-Claude Garric, son secrétaire général, souligne toutefois la nécessité de prendre en compte les nouveaux besoins induits par la mise en place de la réforme Bayrou et, surtout, la rémunération des activités pédagogiques ou administratives décidées par les établissements.

M. D.

L'OPAC de l'Isère débouté de sa demande d'expulsion de squatters

LE TRIBUNAL de Vienne (Isère) a débouté, jeudi 18 septembre, l'office public d'aménagement et de construction (OPAC) de l'Isère, qui réclamait l'expulsion d'une famille ayant pris possession, le 24 juin, d'un logement HLM à Charvieu-Chavagneux. Soutenu par l'association Droit au logement (DAL), le couple Chérifi a deux enfants, âgés de six et deux ans, atteints d'une grave maladie congénitale nécessitant de fréquentes hospitalisations. Un autre enfant est déjà décédé de la même maladie en janvier 1997.

Pendant des années, plaident-ils, leur demande de relogement a été systématiquement barrée par la commission d'attribution de l'OPAC, présidée par Gérard Dezempte, maire (RPR) de Charvieu. Célèbre pour ses campagnes vigoureuses contre les immigrés de sa commune, il avait envoyé, en 1989, les bulldozers contre la salle de prière des musulmans de Charvieu. Rappelant la situation d'urgence de la famille et la réglementation des attributions HLM censée *« donner priorité aux personnes ayant des difficultés spécifiques de logement »*, le tribunal a estimé *« légitime »* le désir des parents de se rapprocher des équipements scolaires. Sollicité par *Le Monde*, l'OPAC de l'Isère n'a pas souhaité s'exprimer sur les suites qu'il entend donner à cette affaire.

■ **AFFAIRE DICKINSON : le *juge d'instruction de Saint-Malo*** Gérard Zaug s'est dessaisi de l'enquête sur une affaire d'agression sexuelle commise dans une auberge de jeunesse de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), en juillet 1996, quelques heures avant le viol et le meurtre de Caroline Dickinson. Le juge Zaug avait été dessaisi du dossier Dickinson le 14 août. Le dossier de Saint-Lunaire sera confié au conseiller Renaud Van Ruymbeke qui instruit désormais l'affaire Dickinson.

■ **PUCES : la préfecture de la Seine-Saint-Denis** a indiqué, mardi 23 septembre, qu'elle n'accéderait pas aux 283 demandes de détention d'armes déposées par l'Association de défense et de promotion des puces de Saint-Ouen, regroupant les représentants des dix marchés d'antiquités. L'association entendait alerter les pouvoirs publics sur les agressions dont sont victimes les clients des puces.

■ **ALIMENTATION : l'ancien PDG de Panzani-France** (filiale du groupe Danone) vient d'être mis en examen à Lyon pour *« tromperie sur les qualités substantielles, l'origine et les qualités »* de préparations à base de boeuf. En juillet 1996, un contrôle sanitaire avait permis de démontrer que des viandes d'origine étrangère avaient été utilisées.

Le tribunal administratif de Strasbourg rend un jugement favorable aux Témoins de Jehovah

La secte pourra bénéficier des mêmes avantages fiscaux que les cultes reconnus d'Alsace

Estimant que les Témoins de Jehovah ont *« pour objet exclusif l'exercice d'un culte non reconnu au sens général des impôts »*, le tribunal administratif de Strasbourg indique, dans un jugement rendu le 10 septembre, qu'ils pourront bénéficier des mêmes avantages fiscaux que les « cultes reconnus » en Alsace (catholique, luthérien, réformé, israélite). Les juges ont cependant posé des garde-fous.

STRASBOURG
de notre correspondant

L'association des Témoins de Jehovah du quartier de la Meinau, à Strasbourg, ne paiera pas de taxe foncière au titre de 1995 et 1996. Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Strasbourg. Dans un jugement rendu le 10 septembre, il estime en effet que l'association, qui *« a pour objet exclusif l'exercice d'un culte non reconnu au sens général des impôts »*, peut bénéficier des dispositions spéciales qui régissent les cultes d'Alsace. Il appuie sa décision sur la lecture des statuts de l'association, qui *« a pour but de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte des Témoins de Jehovah »*.


PROCÈS

Jusqu'en 1993, seuls les « cultes reconnus » d'Alsace-Lorraine (catholique, luthérien, réformé et israélite) pouvaient bénéficier des exonérations fiscales spéciales prévues au titre du droit local : le concordat de 1908 pour les catholiques, les articles organiques pour les trois autres cultes. Depuis, un amendement du sénateur Philippe Richert (UDF-FD) a modifié ces dispositions. Désormais, le nouvel article 1382-4 du code des impôts précise que tous les édifices cultuels d'associations *« ayant pour objet exclusif l'exercice d'un culte non reconnu »* seront, eux aussi, exonérés dans les trois départements.

Ce texte peut s'appliquer aux lieux de culte des Eglises évangélique, mennonite, méthodiste et des associations musulmanes mais l'administration fiscale avait refusé cet avantage aux Témoins de Jehovah car elle ne voyait pas dans le but de cette association *« l'exercice exclusif d'un culte »*. Elle s'appuyait principalement sur un arrêt du Conseil d'Etat du 1er février 1995 refusant, pour les mêmes raisons, le caractère d'« association cultuelle » à l'association nationale des Témoins de Jehovah.

Dans le jugement rendu le 10 septembre, le tribunal administratif strasbourgeois a donné en partie tort au fisc. Il a estimé que seule la lecture des statuts permettait de dire si une association avait pour but ce fameux *« exercice exclusif d'un culte »*. Or, si les statuts étaient très vagues jusqu'en 1994, ils ont ensuite été modifiés pour devenir plus précis. S'appuyant sur cette modification, le tribunal, qui a refusé l'exonération pour 1994, l'a accordée pour les deux années suivantes.

« LABEL RELIGIEUX »

Conscient que ce jugement peut être interprété comme un *« label religieux »* donné aux Témoins de Jehovah, le tribunal strasbourgeois a posé des garde-fous. Si l'administration avait montré que les statuts ne collaient pas à la réalité de l'activité du groupe religieux, le tribunal précise qu'il en aurait tenu compte.

A l'inverse, même avec des statuts flous, une association pourrait tenter de prouver au juge qu'elle ne se consacre qu'au seul culte. Le tribunal strasbourgeois esquisse même une définition des activités cultuelles : *« prières, célébrations, enseignement et débats religieux »*.

Le tribunal refuse en fait que l'administration fiscale fasse elle-même le tri entre les religions et les sectes car il estime qu'elle ne dispose ni des moyens appropriés ni de critères légaux ou réglementaires. L'amendement du sénateur alsacien voulait supprimer une discrimination entre les cultes dits concordataires d'Alsace-Moselle et les autres. C'est à cette intention du législateur que s'est conformé le tribunal. Selon une note d'observation jointe au jugement, il rappelle que la stipulation des statuts est un critère fréquemment utilisé par le Conseil d'Etat pour juger des activités d'une association.

Jacques Fortier

L'inadaptation de la législation sur les cultes

ANALYSE
Le jugement confirme une évolution vers la « normalisation » des Témoins de Jéhovah

DANS UN ARRÊT rendu le 28 juillet, la cour d'appel de Lyon affirmait que l'Eglise de scientologie pouvait *« revendiquer le titre de religion et développer, en toute liberté, ses activités, y compris missionnaires, voire de prosélytisme »*. Le 10 septembre, c'est au tour du tribunal administratif de Strasbourg d'intervenir dans le droit des cultes et d'autoriser l'exemption de taxe foncière d'une association locale des Témoins de Jéhovah. Faut-il parler d'orchestration judiciaire et de coup double réussi par les sectes ? En raison même des compétences différentes de ces deux juridictions, tout amalgame serait malvenu. Ces deux affaires démontrent pourtant à nouveau l'inadaptation de la législation sur les cultes en France.

A Lyon, la cour d'appel a adopté une position de principe conforme au premier article de la loi de séparation de 1905 : *« La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. »* Il n'existe en France aucune religion reconnue, à l'exception des quatre *« cultes concordataires »* d'Alsace-Lorraine. Le droit français exclut en effet toute définition de la religion. Seul existe un droit d'association *« cultuelle »*, dont la reconnaissance entraîne un certain nombre d'avantages fiscaux. La polémique récente sur la scientologie est le fruit d'une manipulation par une soi-disante Eglise qui, par ses moyens médiatiques et un harcèlement constant des pouvoirs publics, tente de faire croire à l'opinion, par le biais d'un arrêt, à sa reconnaissance officielle.

Tout autre est la situation des Témoins de Jéhovah en Alsace. Le tribunal administratif de Strasbourg conteste à l'administration fiscale le droit de trier les bons et les mauvais cultes et de désigner qui a droit ou non à une exemption fiscale. La juridiction administrative se contente d'interpréter des textes : elle confirme la spectaculaire évolution vers la « normalisation » des Témoins de Jéhovah, à qui un arrêt du Conseil d'Etat de février 1985 avait refusé le statut d'« association cultuelle ».

Grâce à l'existence de substituts sanguins, le refus, par les Témoins de Jéhovah, des transfusions n'apparaît plus comme un viol de la loi (non-assistance à personne en danger). De même, à la faveur d'une entorse à la laïcité, l'armée accorde désormais aux Témoins de Jéhovah le droit de faire un service civil. Enfin, les Témoins de Jéhovah cherchent à distinguer leurs activités éditrices (commerciales) et leurs pratiques exclusivement cultuelles. C'est en se fondant sur ce point qu'ils ont obtenu gain de cause dans leur contentieux avec l'administration fiscale.

Compte tenu de cette mutation, le rapport parlementaire Gest-Guyard sur les sectes de 1996 fait un sort à part aux Témoins de Jéhovah, qui est, de loin, le plus nombreux des groupes religieux minoritaires (130 000 adeptes). Rangé dans la catégorie des sectes *« apocalyptiques »*, il n'a pas le même niveau de *« dangerosité »* que la scientologie ou que l'Ordre du Temple solaire.

Lors de leurs assemblées annuelles, les Témoins de Jéhovah ont d'ailleurs réuni, en juillet, des dizaines de milliers d'adeptes dans des enceintes sportives (comme la Beaujoire à Nantes, la Meinau à Strasbourg) ou dans des parcs-expositions.

BRÈCHES DANS L'ÉDIFICE

Faut-il se satisfaire de cette nouvelle situation ? Les associations anti-sectes ne pourront jamais s'opposer à ce que des mouvements religieux, socialement controversés, bénéficient des règles légales communes à tous les citoyens. Mais si, pour obtenir un statut de « congrégation » ou d'« association cultuelle », avec les avantages qui lui sont liés, il suffit de proclamer *« le caractère exclusivement cultuel »* de son activité, le risque est grand de multiplier des brèches dans l'édifice que les pouvoirs publics ont mis tant d'années à élever pour protéger la société de l'intolérance et de l'emprise des sectes.

La qualité d'« association cultuelle » est actuellement reconnue par le ministère de l'intérieur et les préfectures, en fonction d'une jurisprudence établie par le Conseil d'Etat, autour de critères d'ancienneté, d'universalité, d'ordre public et de respect des lois. Mais ces critères ne sont plus suffisants aujourd'hui pour qualifier les « bons » groupes ou les groupes pseudo-religieux. Le rapport parlementaire de 1996 avait préconisé la création d'un haut conseil des cultes chargé de donner un avis sur les demandes de reconnaissance d'association cultuelle et à l'obtention du statut de congrégation. Ce projet est resté lettre morte.

Liés par une législation du début du siècle, la justice et les pouvoirs publics se montrent de plus en plus démunis sur les moyens de prendre en compte les nouvelles aspirations religieuses tout en décourageant les particularismes confessionnels. Comment à la fois refuser le foulard à l'école d'une jeune musulmane et reconnaître le droit à un jeune Témoin de Jéhovah de se soustraire à l'obligation de service militaire ? Si on décide de favoriser la pluralité des expressions religieuses, on risque de multiplier les sectes. Si on maintient le statu quo, on risque d'en faire des hors-la-loi.

Henri Tincq

Une enquête dresse un bilan accablant sur la sécurité dans les hôpitaux

Le mensuel « Sciences et Avenir » publie dans son numéro d'octobre une « liste noire des hôpitaux » publics et privés. A partir des bilans officiels de la Sécurité sociale, 478 établissements à risques sont recensés

« LA LISTE NOIRE des hôpitaux », publiée dans le numéro d'octobre du mensuel *Sciences et Avenir*, risque de faire trembler tout l'édifice hospitalier public et privé français. Après dix-huit mois d'investigations dans un milieu qu'ils qualifient de *« forteresse »*, le mensuel publie un édifiant dossier, basé sur les documents officiels des caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM), recoupés grâce à différents rapports d'expertise des administrations sanitaires et à des reportages in situ.

L'état des lieux est accablant : *« Un tiers des établissements français font courir un risque potentiel à des millions d'usagers »*, et *« pas seulement les petits hôpitaux de proximité »*. Dans trois secteurs particulièrement à risques – l'obstétrique, l'anesthésie-réanimation et la chirurgie –, le mensuel détaille par le menu les insuffisances, les accidents, la sous-activité, les infractions ou les fautes relevées en 1995 et en 1996 par les autorités sanitaires dans l'ensemble des établissements hospitaliers, publics et privés. Au total, sur environ 1 500 structures de soins investiguées, 478 établissements *« posent problème »* dans 378 villes de France (255 hôpitaux publics, 207 cliniques privées et 16 centres hospitaliers universitaires (CHU)).

● 141 structures d'anesthésie hors normes

Le 4 décembre 1994, un décret a réglementé la profession d'anesthésiste, imposé la création de salles de réveil post-opératoire et le recrutement de personnel médical et paramédical. A l'automne 1996, 141 établissements hospitaliers n'avaient pas rempli l'une ou l'autre de ces obligations, dont 105 qui ne disposaient pas des effectifs suffisants. 14 CHU sur 29 sont concernés.

Conséquence, selon le mensuel : *« Dans bon nombre d'hôpitaux, on réalise certains actes sans anesthésie. »* Au centre hospitalier de Gonesse (Val-d'Oise), par exemple, en 1995, les examens d'exploration digestive *« ont été réalisés sans anesthésie dans 100 % des cas »*. Les femmes sont les premières touchées, comme à l'hôpital de Sens (Yonne) où, voilà deux ans, *« seulement 24 % des patientes ont pu bénéficier d'une péridurale »*. L'enquête rappelle que 14 % des décès survenus à la suite d'accidents anesthésiques (environ 200 par an) pourraient être évités.

● 225 services de chirurgie en sous-activité

L'une des *« plus mauvaises surprises »* des journalistes a été de découvrir le *« sous-équipement criant »* de très nombreux services de chirurgie. Les endroits où les taux de mortalité les plus élevés ont été observés sont aussi ceux où l'activité chirurgicale est la plus faible *(voir la carte ci-contre)*. La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés a ainsi recensé, en 1995, *« 236 établissements sur 1 400 dont le service de chirurgie pratiquait moins de 1 000 interventions par an »*, soit moins de quatre par jour. *Sciences et Avenir* aboutit au chiffre de 225 services en situation de sous-activité.

A Carpentras (Vaucluse), les médecins-conseils de la CRAM ont ainsi dénoncé l'absence de salle de réveil, de circuit garantissant l'asepsie et un nombre de défibrillateurs cardiaques et de respirateurs inférieur aux normes. *« Si l'on applique la barre fixée le 29 mai dernier par décret, stipulant que tout service ayant eu un taux d'occupation inférieur à 60 % pendant trois ans peut être fermé*, affirment les auteurs du dossier, *des centaines de services de chirurgie, publics ou privés, sont cette fois concernés. »*

● 1,18 % de mortalité liée à la sous-activité chirurgicale

Le taux de mortalité en chirurgie *« est un indice régulièrement utilisé dans les pays anglo-saxons »* mais pas en France. Les services de chirurgie des CHU ont un taux moyen de mortalité plus faible que ceux des autres hôpitaux alors même qu'ils pratiquent des interventions lourdes à hauts risques.

Là encore, le niveau de sécurité dépend du niveau d'activité, les décès survenant le plus souvent dans de petites structures sous-équipées. Citant le cas de l'hôpital de Saint-Amand-Montrond (Cher), qui enregistre un taux de mortalité trois fois supérieur (3,63 %) à la moyenne nationale dans les établissements publics (1,18 %, hors CHU), les enquêteurs précisent que *« dans de nombreux petits hôpitaux menacés de voir leur service de chirurgie fermé, les lits sont remplis de patients relevant de services de médecine surpeuplés. Evidemment, la mortalité s'en ressent »*.

● Petites maternités

Selon *Sciences et Avenir*, 77 maternités pratiquant moins de 300 accouchements par an – seuil en deçà duquel la sécurité des naissances ne serait pas toujours assurée – fonctionnaient toujours au 13 juillet, dont quatre en Ile-de-France. Le retard pris dans les fermetures et les restructurations serait dû à *« l'obstination de certains élus locaux »*, qui tiennent à préserver une maternité sur leur territoire, mais aussi à des *« guerres entre établissements qui rendent toute fusion impossible »*.

Les exemples donnés par *Sciences et Avenir* font apparaître une certaine désorganisation. Par exemple, bien que le schéma régional d'organisation sanitaire préconise un regroupement des plateaux techniques en obstétrique des maternités de Loudéac (Côte-d'Armor) et Pontivy (Morbihan) – réalisant respectivement 500 et 300 accouchements par an et situées à seulement 25 kilomètres l'une de l'autre –, rien n'a été fait. Les petites maternités souffriraient également de *« réels problèmes de sécurité »*, dus notamment au manque de personnel (pédiatres, anesthésistes et accoucheurs) et de pratique.

● Les césariennes

Malgré leurs insuffisances en moyens humains et matériels, une bonne partie des 77 établissements montrés du doigt sont aussi ceux qui, en moyenne, pratiquent le plus de césariennes. Vingt-six de ces maternités dépassent même la barre des 20 % d'incision chirurgicale à l'accouchement, considérée comme *« anormalement élevée »*.

Le nombre de césariennes augmente régulièrement, *« dans l'anarchie la plus totale »*, commente *Sciences et Avenir*, alors que la pratique ne serait pas toujours médicalement justifiée et qu'elle deviendrait de plus en plus *« un acte de confort »* pour le médecin. D'importantes disparités ont été relevées dans les 800 maternités françaises : d'un établissement à l'autre, le taux de césariennes peut varier de 5 % à 36 %. Ce taux est particulièrement élevé dans les cliniques privées, qui ont réalisé 16,8 % de césariennes en 1995, contre 11,8 % dans les maternités publiques. Sur les 106 établissements ayant dépassé le taux de 20 % de césariennes, 67 % sont des cliniques privées. La carte de l'Ile-de-France est à cet égard édifiante *(voir ci-contre)*.

Les interventions abusives seraient dues pour partie à la formation des jeunes praticiens, qui tend à donner une place accrue à la chirurgie, à la peur des poursuites judiciaires en cas d'accident, *« qui favorise largement le recours à la césarienne pour se couvrir »*, ou les demandes de certaines femmes redoutant l'accouchement classique. Plus grave, le gain de temps explique aussi le dévoiement d'une pratique qui, parce qu'elle *« multiplie le risque de décès par quatre à cinq »*, devrait être réservée aux grossesses à risque : un accouchement normal peut durer jusqu'à douze heures tandis qu'une césarienne, effectuée en trente minutes, *« peut être programmée, laissant nuits calmes et week-ends libres à l'accoucheur »*...

Laurence Folléa et Acacio Pereira

Lire notre éditorial page 20

Le risque de décès augmente avec la faiblesse de l'activité hospitalière

TAUX DE MORTALITÉ EN CHIRURGIE DANS LES CENTRES HOSPITALIERS PUBLICS (HORS C.H.U) EN 1995

en pourcentage

C.H.U. (centre hosp. universitaire)	TAUX DE MORTALITÉ
1 Limoges	1,75 %
2 Poitiers	1,69 %
3 Rouen	1,42 %
4 Caen	1,26 %
5 Lille	1,24 %
6 Bordeaux	1,23 %
7 Reims	1,22 %
8 Brest	1,19 %
9 Clermont-F^d	1,16 %
10 Nice	1,03 %

Les maternités qui césarisent le plus en région parisienne

POURCENTAGE D'ACCOUCHEMENTS RÉALISÉS PAR CÉSARIENNE EN 1995

Etablissement public
Etablissement privé

Dans Paris :
9e Cl. Marie-Louise,
10e Hôp. Lariboisière, 11e CMC de Vinci, 13e Cl. J.-d'Arc
15e Hôp. Boucicaut, 16e Cl. Spontini, Cl. de la Muette
17e Cl. Ste-Thérèse, 18e Cl. Ordener, 20e Hôp. Tenon

L'Ile-de-France détient le record du nombre d'établissements, publics et privés, qui ont pratiqué en 1995 plus de 20 % d'accouchements par césarienne. Les responsables de l'Hôpital américain de Neuilly (record absolu avec 35,86 %) attribuent ce fort taux à "*l'excellence de son plateau technique*". Un argument que réfute le professeur Michel Tournaire, président du collège des gynécologues et obstétriciens français : "*Il y a des césariennes qui ne sont pas médicalement justifiées. Certaines sont des césariennes de convenance pour la patiente, le chirurgien, ou les deux.*"

Une « guérilla juridique avec l'administration »

La *« guérilla juridique avec l'administration »* aura duré plus d'un an. En juin 1996, *Sciences et Avenir* demande à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) les avis des commissions d'examen des budgets hospitaliers établis chaque année par les médecins-conseils de la Sécurité sociale pour évaluer la gestion et la qualité des soins dans chaque établissement hospitalier, public ou privé. Faute de réponse, elle saisit la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui lui envoie un avis favorable à la fin octobre 1996. Le mensuel sollicite à nouveau la CNAMTS, qui dit ne pas disposer des documents et renvoie vers ses caisses régionales (CRAM). Seize lettres sont alors adressées aux CRAM avec l'avis de la CADA. Sans succès. Disposant des données du Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère de la santé, *Sciences et Avenir* saisit à nouveau la CADA en février. Trois mois plus tard, cette dernière rend seize avis favorables qui contraignent les CRAM à communiquer leurs dossiers.

Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé

« Nous devons en finir avec l'hôpital-silence »

« Contestez-vous le bilan accablant des dangers et des inégalités existant en France dans les hôpitaux et les cliniques privées ?

– On sait que la médecine n'est pas une science exacte. Mais le journalisme non plus. Il faut relativiser les fracas d'une telle enquête, ne pas conclure avant d'avoir vérifié les données péremptoires qu'on nous assène. Mais je sais, dans le même temps, que ces chiffres ne manqueront pas de choquer l'opinion. Je dois rappeler aussi qu'il ne faut pas découvrir, le temps d'un scoop, que l'hôpital est aussi un lieu de mort. Ce sont bien évidemment les inégalités face à la souffrance et à la mort qui sont révoltantes. Ce sont elles qui soulèvent le cœur. J'avais récemment demandé aux Agences régionales d'hospitalisation de nous tenir informé des situations d'urgence immédiate. Les services du ministère de la santé possèdent des données et des analyses concernant les insuffisances du tissu hospitalier français. La publication de cette liste ne m'indigne pas. Ce qui m'indignerait en revanche ce serait que l'on ne saisisse pas cette occasion pour, enfin, tout mettre en œuvre pour assurer la transparence.

» On ne peut pas en rester à attendre des publications de ce genre qui, à échéance plus ou moins régulière, jetent en pâture des noms, des institutions, parfois l'effort de toute une vie. Il nous faut évoluer vers la transparence, bâtir de véritables tableaux de bord des hôpitaux et publier les résultats obtenus quant à la qualité des soins ; non pour sanctionner mais pour rehausser la qualité. Il convient que la France acquière cette culture qui existe dans d'autres pays et qui ne fait nullement injure aux médecins. Il faut oser parler publiquement, pour l'améliorer, de la qualité des soins, oser dire qu'un soin de mauvaise qualité est un soin dommageable. Il faut accepter le débat et, en permanence, informer la population. Se voiler la face serait maintenir des inégalités qui, bien évidemment, frappent les plus pauvres, les plus démunis.

– En 1992, alors que vous étiez ministre de la santé et de l'action humanitaire, vous expliquiez, après la publication d'une « liste noire » des services hospitaliers des d'urgence par la revue *50 millions de consommateurs*, qu'il s'agissait d'une bonne occasion pour *« prendre le taureau par les cornes »* (*Le Monde* du 18 novembre 1992). Pourquoi ne pas l'avoir fait ?

– Je ne suis pas resté à ce poste après mai 1993... Pour autant, j'ai été à cette époque le premier à faire recenser les accidents anesthésiques à l'hôpital. Aujourd'hui même, au Sénat, nous déposons lors du débat sur la loi de sécurité sanitaire, un amendement qui prévoit la déclaration, obligatoire dorénavant, des infections contractées à l'hôpital. Tout cela s'inscrit dans la même logique. Nous devons en finir avec l'« hôpital-silence » et parvenir au plus vite à l'« hôpital-transparence »

– Comment mener une telle tâche alors même que vous êtes confronté à la gigantesque question de la restructuration hospitalière, à la nécessité de fermer des milliers de lits hospitaliers et, comme ces derniers jours à Pithiviers, à de très vives réactions des professionnels et de la population ?

– La volonté du gouvernement n'est pas d'ordre comptable. Elle est d'ordre humain. La démarche que Martine Aubry et moi-même menons s'articule sur les besoins de santé, elle vise à réduire l'inégalité dans l'offre et la qualité des soins. A la lecture de cette enquête, je dois confier que je suis très heureux de m'être rendu à Pithiviers. Il faut bien évidemment dire la vérité et fermer les services dangereux tout en expliquant, en analysant les besoins et les souhaits des personnes concernées et en maintenant certains services de proximité.

» Avec la perspective des États généraux de la santé, il faut aussi parvenir, en liaison avec la nouvelle structure chargée de l'accréditation des établissements – que j'installe le 14 octobre –, à ouvrir l'hôpital, à faire qu'il se transforme, s'intègre dans des réseaux, travaille avec des médecins libéraux et les cliniques privées. Nous allons encore définir des « zones de sécurité sanitaires prioritaires » qui permettront de mieux employer le personnel. Un fonds de soutien à la modernisation des hôpitaux de 500 millions de francs est contenu dans le projet de budget adopté aujourd'hui même par le conseil des ministres, auquel s'ajoutera un fonds social de la CNAM.

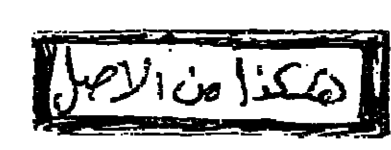
» Je mesure l'ampleur de la tâche. Il faudra deux ans au minimum pour que cette restructuration hospitalière trouve son harmonie. Si nous ne voulons pas que le pire soit devant nous, il nous faut dès maintenant mobiliser toutes les énergies.

– Que voulez-vous dire par « le pire » ?

– J'ai le sentiment que, dans une telle enquête, ce sont les personnels, plus que les structures, qui sont attaqués. Nous manquons et allons manquer cruellement de personnels qualifiés, chirurgiens, anesthésistes, médecins et infirmières. Nous ne formons en France que 110 anesthésistes par an, c'est-à-dire autant que la Belgique ou la Bavière ! Nous souffrons cruellement du manque d'anesthésistes, mais aussi de psychiatres, de gynécologues-obstétriciens, de radiologues à l'hôpital public : ils exercent dans le secteur libéral.

» Il faut remettre totalement à plat le système de formation initiale des médecins, transformer l'internat et, dans le même temps, faire évoluer le statut des praticiens hospitaliers. Ces derniers ne sont pas assez nombreux et gagnent souvent beaucoup moins, avec des contraintes beaucoup plus grandes que dans le secteur privé. Cette situation ne pourra pas durer. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau



DISPARITIONS

Jean-François Chabrun

Un rebelle surréaliste

L'ÉCRIVAIN Jean-François Chabrun est mort jeudi 18 septembre à l'âge de soixante-dix-sept ans. Né en 1920 dans la Mayenne, Jean-François Chabrun avait participé, en 1938, à l'aventure post-dadaïste de la revue *Les Réverbères*, qui rassemblait des jeunes gens du Quartier latin (Nadine Lefebure, Francis Crémieux, Gérard de Sède, Jean-Claude Diamant-Berger, Noël Arnaud...) qui découvraient le jazz. Chabrun y signe, après un séjour à Berlin où il visite une exposition sur l'« art dégénéré », un violent plaidoyer en faveur de l'art libre et appelle l'artiste à prendre conscience de son rôle d'« *ouvrier historique* ».

En 1939, il quitte le groupe pour rejoindre André Breton et les trotskistes de la Fédération internationale de l'art révolutionnaire indépendant. Il se lie d'amitié avec Benjamin Péret. Dans la capitale occupée, Chabrun devient l'un des principaux animateurs, avec notamment Noël Arnaud et Christian Dotremont, de la revue *La Main à la plume*. De l'été 1941 à la fin de la guerre, dans la lignée du *Second Manifeste*, cette publication sera le lieu où s'illustrera le farouche esprit de rébellion du surréalisme. C'est là que Paul Eluard publiera son poème « Liberté ». Plusieurs membres du groupe y laisseront leur vie. Auteur de nombreux tracts, membre du Parti communiste, Chabrun participe à la libération de Paris. Après la guerre, il sera un moment conseiller municipal de la capitale et secrétaire d'Aragon. Il abandonnera ensuite son engagement politique et s'éloignera du surréalisme dans les années 48-50. Journaliste et critique d'art, il se consacrera dès lors à une activité littéraire plus solitaire et à une poésie d'inspiration métaphysique (*Les Chantiers chimériques*, Flammarion, 1970, *Vingt et un grammes de plus ou l'homme clandestin*, La Table ronde, 1974, *Le Bon Etat*, Le Sagittaire, 1978, *La Parcelle fantôme*, La Table ronde, 1981...).

Patrick Kéchichian

■ **ALBERT MATON**, ancien député communiste du Nord, est mort, mardi 23 septembre, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Né le 3 janvier 1916, à Freneuse (Yvelines), il était entré à l'usine à l'âge de douze ans : il traçait des charpentes métalliques. Membre des Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC), il avait adhéré ensuite au Parti communiste. Résistant durant la seconde guerre mondiale, il avait été député de la 22e circonscription du Nord de 1946 à 1958, puis de 1973 à 1981, et membre du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

■ **VIRGINIA D'ALBERT-LAKE**, héroïne de la Résistance, est morte, samedi 20 septembre, à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Née aux Etats-Unis, Virginia Roush a épousé en 1937, à Paris, Philippe d'Albert-Lake, avec lequel elle participera, durant la seconde guerre mondiale, à un réseau de résistance baptisé « Comète ». En 1943, notamment, elle réussit l'évasion d'une soixantaine d'aviateurs alliés qui, via l'Espagne, cherchent à gagner les territoires d'où s'organise l'offensive contre les troupes allemandes. En juin 1944, alors qu'elle accompagne des aviateurs américains, elle est arrêtée à Châteaudun (Eure-et-Loir) par la Gestapo. Lors de cette arrestation, elle avale une liste de noms de résistants qu'elle avait en sa possession avant qu'elle ne soit menacée d'être exécutée. Envoyée à Ravensbrück, un camp de concentration nazi près de Potsdam, elle sera libérée en 1945. Après la guerre, elle choisit de s'installer, avec son mari, en Bretagne. Virginia d'Albert-Lake était chevalier de la Légion d'honneur.

■ **ANDRÉ DUFFAURE**, responsable d'associations familiales et éducatives, est mort lundi 22 septembre, à l'âge de soixante-treize ans. Membre du Conseil économique et social de 1984 à 1994, André Duffaure avait été le rapporteur d'un rapport sur la politique française d'aide et de coopération en 1993. Directeur général de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation de 1957 à 1990, il avait été nommé vice-président d'honneur de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) de 1978 à 1992 et avait représenté, en 1972, l'Union internationale des organismes familiaux auprès de la FAO.

■ **MOSES GAROEB**, ministre namibien du travail, est mort vendredi 19 septembre à Windhoek. Agé de cinquante-deux ans, il souffrait depuis de longues années de diabète et d'hypertension. Il avait joué un rôle de premier plan dans la lutte pour l'indépendance de la Namibie, au sein de l'Organisation du peuple du sud-ouest africain (Swapo) dont il était jusqu'au début de cette année le secrétaire général. Le président namibien, Sam Nujoma, lui a rendu hommage au cours d'une allocution télévisée.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Raphaele HANOT,

née le 17 novembre 1993,

Jonathan MICHEL,

né le 4 juillet 1994,

ont la joie d'annoncer la naissance, le 10 septembre 1997, à Toulouse, de

Mathieu MICHEL.

Les parents et grands-parents se réjouissent.

Simone et Robert EPSTEIN,
14, rue Broca,
75005 Paris.

Catherine GRANGEARD
et
José POLARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 18 septembre 1997.

« *Bienvenue au Monde, petit frère.* »

Andreanne et Jonathan.
36 b, rue de Chennevières,
78760 Pontchartrain

Adoptions

– Muriel Brouquet
a le plaisir d'annoncer qu'elle s'appelle désormais.

Muriel
BROUQUET-CANALE,

à la suite de son adoption par son père.

Noces de diamant

– Leurs enfants et petits-enfants remercient

Edmond et Odette ROUARD

de les avoir conviés pour leurs soixante ans de mariage, le 11 septembre 1997.

26100 Romans.

Décès

– Avec Odette Abadi (Rosenstock),
Tous ses amis,
Et les Enfants cachés du réseau Marcel qu'il avait fondé à Nice, pendant la clandestinité,
ont la douleur d'annoncer le mort de

Moussa ABADI,
critique dramatique,

chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
officier des Arts et Lettres,

survenue le lundi 15 septembre 1997.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Montparnasse.

A l'occasion de la prière du trentième jour, le service religieux du Mouvement juif libéral de France – MJLF – (11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15e) lui sera dédié, le lundi 20 octobre, à 18 h 30.

Odette Abadi,
115, rue de Reuilly,
75012 Paris.

– Serge Bouniatian,
Patrick Bouniatian
et ses enfants,
Boris et Guillaume,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Marcelle BOUNIATIAN,
née PISTOTTO-PETITJEAN,

survenu le 18 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

L'inhumation a eu lieu le 23 septembre, au *cimetière parisien de* Pantin.
Une cérémonie religieuse sera célébrée ultérieurement.

205, rue Marcadet,
75018 Paris.

– Mme Yvette Cacoub,
Colette Erasme, Paule Dana,
Cécile Cacoub, Jacqueline Cacoub
et leurs époux,
pleurent leur fils et leur frère

Bernard CACOUB,

le 22 septembre 1997.

– Saint-Florent (Corse). Paris.

Mme Ysiane Cristofari,
sa *femme*,
Sophie, Jean-François, Jean-Pierre,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean CRISTOFARI,

survenu à Bastia, le 22 septembre 1997, à l'âge de soixante-sept ans.

– Madeleine Duffaure,
son épouse,
Marie-Thérèse et Jacques Ferry,
Geneviève et Michel Duffaure-Dubessy,
Henri et Anne Duffaure,
Jacques Duffaure,
Monique et Dominique Duffaure-Ray,
Marie-Paule Duffaure,
François et Isabelle Duffaure,
Jean Duffaure (†),
ses enfants,
ses petits-enfants,
Les familles Duffaure, Hauret, Belly,
Parents et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

André DUFFAURE,

survenu le 22 septembre 1997, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 septembre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-des-Pauvres, à Issy-les-Moulineaux.

L'inhumation aura lieu le vendredi 26 septembre, dans l'intimité, à Rabat-les-Trois-Seigneurs (Ariège), à 11 h 30. Il reposera auprès de son fils,

Jean.

Ni fleurs ni couronnes.

29, boulevard Gallieni,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Le président de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation,
Et le conseil d'administration,

Le directeur,
Et l'ensemble du personnel,

ont la douleur de faire part du décès de

André DUFFAURE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
chevalier des Palmes académiques,
ancien directeur de l'Union nationale
des maisons familiales rurales,
vice-président d'honneur
de l'Union des associations familiales,
ancien conseiller économique et social,
représentant permanent
de l'Union internationale
des organismes familiaux (UIOF)
auprès de la Food
and Agriculture Organization (FAO),

survenu le 22 septembre 1997, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 25 septembre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-des-Pauvres, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

(Lire ci-dessus.)

– Henri et Evelyne Epstein,
ses enfants,
M. Jacques Babok,
son neveu,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Lubow EPSTEIN,
née ZYSKIND-WOLBERG,

survenu le 19 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 23 septembre, dans l'intimité familiale au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Valenciennes. Raismes.

« Que ton repos soit doux,
comme ton cœur fut bon... »

Vous qui l'avez connu et estimé, souvenez-vous dans vos prières de

M. Marjan ADAMIAK,
éducateur au CAT de Denain,
détaché aux ateliers espaces verts
de Lourches,
ancien mineur de fond
ancien combattant d'AFN,
croix du Combattant,
médaille commémorative
d'Afrique du Nord,

décédé subitement à la Ferté-Bernard, le lundi 22 septembre 1997, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 26 septembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Nicolas de Raismes, où l'on se réunira dès 14 heures.

L'inhumation se fera au cimetière de Raismes, dans le caveau de famille.

De la part de

Mme Hélène Adamiak-Marciniak,
son épouse,
Mlle Florence Adamiak,
M. et Mme Sylvain Adamiak-Ercolano,
ses enfants,
Ambre,
sa petite-fille,
Et toute la famille.

– Saint-Gratien.

Mme Hoang Quoc Tan, née Robert,
son épouse,
Le docteur et Mme Hoang The Dan,
Le docteur et Mme Maurice Dang-Ngoc,
M. et Mme Guy Leclercq,
Me et Mme Hoang The Vinh,
ses enfants,
Laetitia, Charlotte, Pascale, Thierry, Nathalie, Olivier, Céline, Leslie, Guillaume, Maïlys, Jade,
ses petits-enfants,
Les familles Hoang, Tran, Robert,
ont la douleur de faire part du décès de

Me HOANG QUOC TAN,
docteur en droit,
avocat au barreau de Saïgon,

survenu le 20 septembre 1997, à Bobigny, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie civile sera célébrée le jeudi 25 septembre, à 15 h 15, au cimetière de Saint-Gratien (Val-d'Oise), où l'on se réunira.

– Françoise Rousset,
son épouse,
Marie-Madeleine et Frédéric Saby,
Michel et Ann Rousset,
ses enfants,
Maguelonne et Antoine-Marie,
ses petits-enfants,
Gisèle Rousset,
sa sœur,
Sa famille et tous ses amis,
font part avec beaucoup de peine du décès de

M. André ROUSSET,
chercheur au CNRS,

survenu le 19 septembre 1997, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en la basilique Saint-Sernin de Toulouse, le mardi 23 septembre.

12, rue de Superbagnères,
31500 Toulouse.

Remerciements

– M. Jacques Faguet,
Ses enfants et petits-enfants,
profondément touchés des marques d'affection et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Denyse FAGUET,
née MESSAGIER,

vous adressent leurs très sincères remerciements.

Services religieux

– Le Consistoire central,
Et le Consistoire de Paris,
annoncent que la cérémonie des Déportés sera célébrée le **dimanche 28 septembre 1997, à 11 heures, dans la Grande Synagogue, 44, rue de la Victoire, Paris-9e**, en présence des plus hautes autorités civiles religieuses et militaires.

Anniversaires de décès

– Le 24 septembre 1987, il y a dix ans,

Jackye BRAFMAN

nous quittait.

Nous t'aimons,
tu nous manques.
Ton mari Jacques,
Tes enfants Marc et Nathalie.

– Il y a un an, disparaissait

Thierry TAVERNIÈRE.

« Les âmes des justes sont dans la main de Dieu
et nul tourment ne les atteindra. »

Conférences

– **Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I** propose, dans le cadre de l'université permanente, des cycles de conférences en histoire de l'art et archéologie.

Exemples de thèmes : **Les Cyclades à l'époque archaïque, L'hôtel particulier à Paris, au XVIIe siècle, *Le sujet dans* l'art du XXe**, etc.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter :
Sylvie Soumail. Tél. : 01-40-46-28-57.
Fax : 01-43-54-66-91.
Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I,
14, rue Cujas,
75005 Paris.

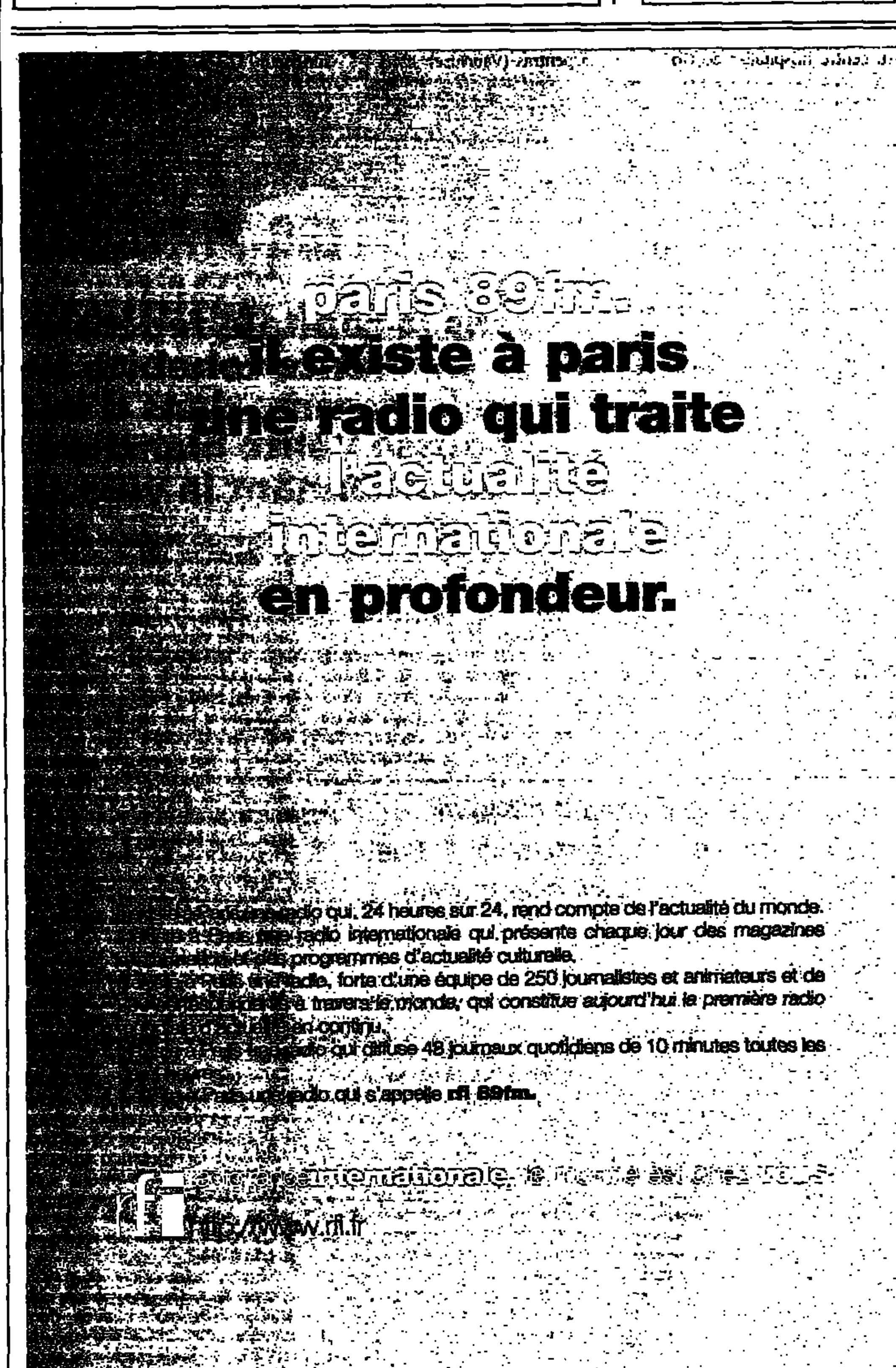
Communications diverses

ANTI-STRESS

Méthode Feldenkrais, tai-chi-chuan, kiryuho. 2 soirées portes-ouvertes – Animées par Valérie Le Huche – Les vendredis 26 septembre et 3 octobre – de 20 heures à 21 h 30. Tél. : 01-42-74-45-32. Entrée libre.

– **Samedi 27 septembre 1997, à 21 h 30, concert de jazz avec Pierre Levy Quintet** avec la participation *exceptionnelle de* **Richard Raux** au saxophone.
PAF. Réservations au Centre communautaire de Paris, 5, rue Rochechouart, Paris-9e (métro Cadet). Renseignements au 01-49-95-95-92.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 25 septembre, à 20 h 30 : **M. G. Israël : Provences, juifs, chrétiens et hérétiques, dix-huit siècles de saga occitane** (éditions Lattès).



HORIZONS

ENQUÊTE

Ségrégation ordinaire à Washington

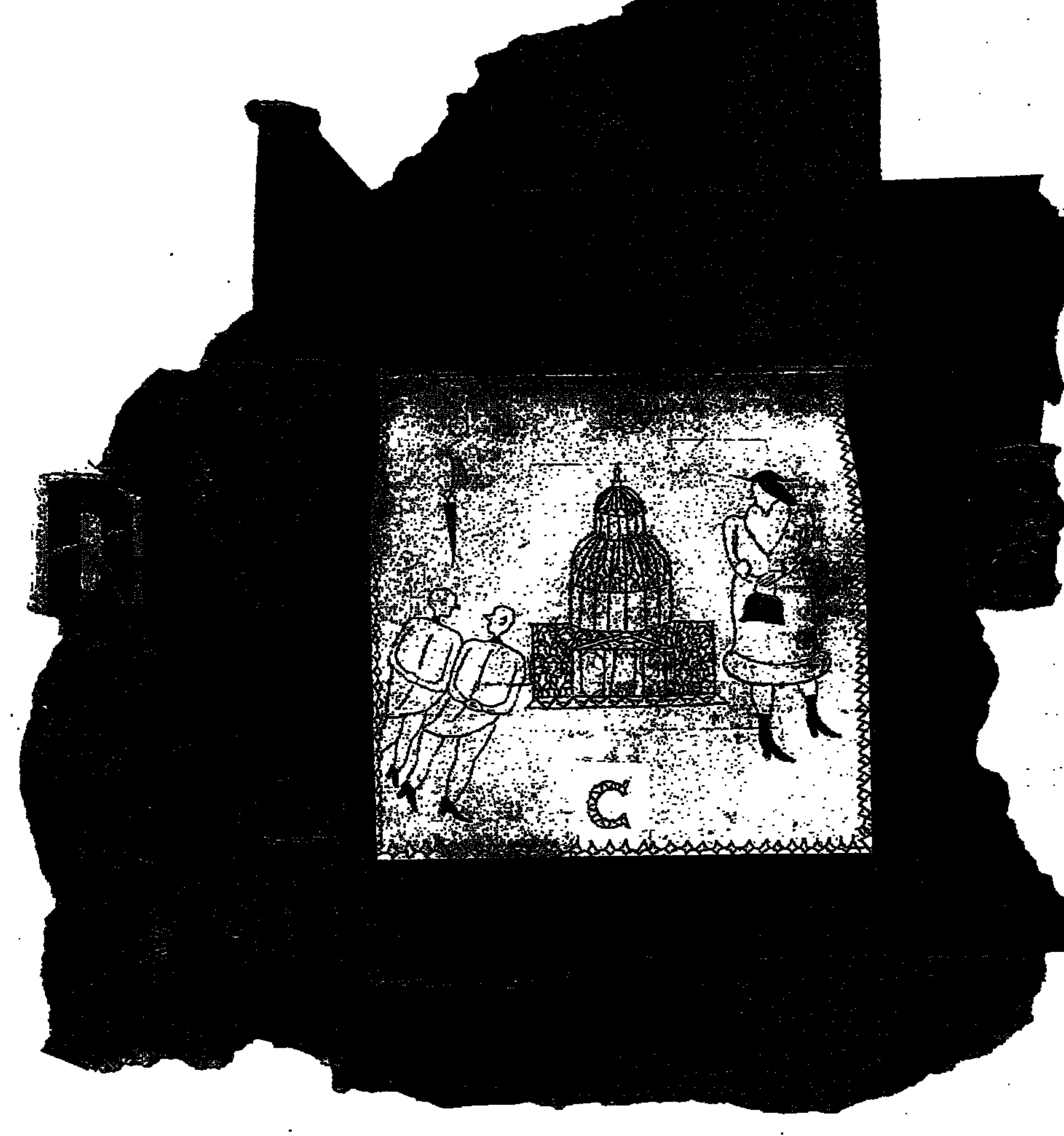
OUBLIÉE, la Maison-Blanche, symbole de la puissance de l'Amérique et de sa capitale fédérale, vitrine aussi de la ville officielle, propre et majestueuse, qui s'étire jusqu'à la colline du Capitole. Place à la cité noire, majoritaire mais si peu reluisante qu'on la cache aux touristes, comme une tache à la surface de la carte postale. Entre les deux villes, quelle unité, quel dialogue communautaire et racial ? Rien, l'indifférence. Deux mondes, dont les bourgeoisies, noire et blanche, se fréquentent la journée dans les bureaux et les administrations, se croisent à peine dans les cénacles politiques, ne se retrouvent pas dans les salons patriciens de Georgetown, et se retirent dans leurs banlieues respectives pour la nuit.

Washington est une ville provinciale et travailleuse, qui se couche tôt, avec des phantasmes d'insécurité et quelques quartiers réputés interdits. Elle se lève tôt aussi, pour recommencer ses jeux de pouvoir au sein du minuscule sérail politique s'étendant de part et d'autre de Pennsylvania Avenue, où chacun, politiciens, journalistes, fonctionnaires et lobbyistes, tient son rôle. L'« autre » Washington, celui des milieux défavorisés et d'un prolétariat noir sous perfusion de l'Etat-providence, vit souvent à moins d'1 kilomètre des espaces verts du Mall, mais en réalité à des années-lumière, tant ses perspectives sont bouchées par les attributs habituels de la pauvreté : habitat sinistré, criminalité, drogue, services sociaux à bout de souffle.

Washington assume mal sa diversité, sa dualité. La capitale de la première puissance mondiale est aussi celle d'une ségrégation en douceur, que n'impose aucune loi, mais qui se perpétue dans les mentalités, les cœurs et les habitudes. Le creuset du pouvoir de l'Amérique est rongé de l'intérieur par les stigmates de l'urbanisation raciale, pour ne pas dire d'un racisme que d'aucuns prétendent disparu de la face de l'Amérique, mais qui n'est que censuré par le « politiquement correct ». Il n'y a pas de tension entre communautés à Washington, parce que le consensus veut que le meilleur antidote au racisme est de n'en point parler.

Sachant qu'ils constituent environ 67 % de la population du District of Columbia – « *DC* », disent les Washingtoniens, comme pour masquer qu'il manque un supplément d'âme à Washington –, où sont les Noirs ? La question est moins provocante lorsqu'on observe les habitudes résidentielles des élites blanches de Washington (l'expression est pléonastique : tous les Washingtoniens ont le sentiment d'appartenir à une élite !), lesquelles se concentrent dans le quart nord-ouest, et franchissent rarement les invisibles mais bien réelles frontières de la ville noire : à l'Est, la 16e Rue et, au Sud-Est, le fleuve Potomac.

Certes, les expatriés blancs et les touristes non moutonniers s'offrent un petit frisson d'exotisme en même temps qu'un gospel dominical à Sainte-Augustine, église noire pas trop éloignée des quartiers convenables, avant de humer les odeurs de cuisine du tiers-monde d'Adams Morgan, le quartier noir, branché et pluriethnique du centre de la capitale. Mais au-delà, c'est l'aventure, y compris spirituelle : les messes noires d'Anacostia durent parfois quatre heures, on s'y évanouit à qui mieux mieux (ferveur des pauvres oblige), et les prêtres n'hésitent pas à rappeler que les jours où *« les Noirs étaient des citoyens de seconde zone autorisés à écouter la messe au sous-sol »* ne sont pas si lointains. Mais rendons grâce à Marion Barry, le maire noir de Washington, qui a vite fait de vous rappeler, un rien condescendant, que ce paysage urbain ségrégué constitue la trame des grandes métropoles américaines, comme Chicago, Detroit, Milwaukee, Cleveland ou Baltimore. Dont acte. Y compris de ce jugement du maire : *« Notre ville devient tellement divisée que la communication entre certains groupes est pratiquement inexistante. »*



Dans la capitale fédérale américaine, la quintessence de la puissance cohabite avec la pauvreté. L'urbanisation raciale, comme dans d'autres métropoles américaines, a poussé l'élite blanche à trouver refuge en banlieue, abandonnant la ville sinistrée au prolétariat noir

« Personne ne vous interdit d'habiter de l'autre côté du fleuve ou de la 16e Rue. Simplement, il faut en avoir les moyens. Le racisme aujourd'hui, il est d'abord économique »

Ce que confirme Margerie Turner, de l'Urban Institute : *« Washington est une ville extrêmement ségréguée, qui n'est pas pire que d'autres, mais qui est socialement moins diversifiée, parce qu'elle ne compte pratiquement pas de classe ouvrière blanche, et qu'elle est désertée par les classes moyennes et la bourgeoisie, c'est-à-dire par les contribuables aisés. L'origine de cette migration a beaucoup à voir avec les préjudices raciaux, mais le résultat est d'accentuer la polarisation de la ville, et d'y concentrer la pauvreté. »*

Frank Smith, représentant de la première circonscription électorale du district et vétéran de la lutte pour l'égalité raciale, ne dit pas autre chose : *« La division raciale est très difficile à corriger. Nous l'avons largement éliminée, grâce à la politique d'affirmative action* [la discrimination positive en faveur des minorités]. *Mais trente ans après le mouvement pour les droits civils, les Noirs vivent encore dans les zones noires et les Blancs dans les zones blanches. Il ne s'agit pas de comparer avec la situation qui prévalait alors en Alabama ou dans le Mississippi. Il y a bien plus d'intégration et d'harmonie raciale aujourd'hui qu'à l'époque, notamment parce que Washington est une petite ville. Mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. »*

Si l'« Apartheid américain », selon le titre du livre du sociologue Douglas Massey, choque ici davantage, c'est en raison de cette cohabitation unique entre la quintessence de la puissance et de la pauvreté, et parce que le bilan municipal de Washington frise la caricature : gestion chaotique, corruption endémique, sous-équipement chronique. La réputation de la capitale fédérale doit beaucoup à ses nids-de-poule, ses chasse-neige en panne, son eau potable douteuse, ses services sociaux exsangues, et sa criminalité.

Certes, celle-ci est en baisse, comme dans d'autres grandes villes américaines, mais l'envers de la médaille n'est pas exemplaire. Aidés par la garde nationale et un couvre-feu pour adolescents qui ne résout rien, les policiers de Washington, toujours plus nombreux, font régner l'ordre, mais leur réputation reste détestable, et leur efficacité douteuse : on tue moins dans les rues de « *DC* », mais le taux des crimes impunis progresse. Quelque soixante-dix gangs juvéniles se partagent les « territoires », notamment ceux de la drogue.

La moitié des Noirs âgés de dix-huit à trente-cinq ans résidant dans la capitale fédérale sont sous contrôle judiciaire ou recherchés par la justice. Washington est l'une des villes de l'Amérique où la mortalité des enfants et des adolescents est la plus importante, ce record devant autant aux homicides qu'à une couverture sanitaire et sociale notoirement déficiente. Le système scolaire est tout aussi déliquescent : outre que la rentrée de septembre a dû être repoussée d'au moins trois semaines pour cause d'insalubrité d'une partie des écoles, 85 % des jeunes admis à l'université doivent suivre des cours de rattrapage.

Les écoles publiques subissent les effets de la polarisation raciale : les Noirs y représentent 87,6 % des effectifs, contre 4 % pour les Blancs et 7 % pour les Hispaniques. Washington se vide (543 000 habitants au dernier recensement), car la bourgeoisie – blanche et noire – préfère s'installer dans les Etats voisins du Maryland et de Virginie, plus riches et mieux gérés, et les entreprises investissent ailleurs, laissant à leur sort les quartiers noirs déshérités.

La ville noire… Elle commence au détour du Capitole, se prolonge par le *freeway* qui enjambe l'Anacostia River, et s'étend de part et d'autre de Martin Luther King Road, à un 1 à vol d'oiseau de l'endroit où le docteur King avait évoqué son *« rêve »* d'une terre où *« Blancs et Noirs seraient frères »*. C'est ici qu'est situé l'Imani Cafe. Son propriétaire, Lamont Mitchell, est un colosse au crâne chauve et à la barbichette pointue. Fébrile, passionné, il n'a pas son pareil pour remonter aux sources de la « ségrégation » de Washington (historiquement, la capitale attirait les esclaves noirs fuyant les plantations du Sud), et illustrer son quotidien.

LAMONT MITCHELL est une « figure » à Anacostia. Son restaurant presque bourgeois est une oasis dans le paysage désespérant d'un ghetto urbain avec graffitis et carreaux cassés, où les maisons murées et les échoppes barrées de rideaux de fer succèdent aux terrains vagues jonchés d'ordures. Çà et là, sur fond de distributeurs de sodas défoncés, des gamins « zonent » en se disputant vaguement un ballon. C'est le tiers-monde de la société d'abondance, rien de plus qu'une certaine vision de l'Amérique à la traîne, pour qui l'avenir ressemble difficilement à celui d'une *« terre d'opportunités »*.

« Bien des adolescents d'Anacostia ne vont jamais « downtown » (au centre-ville), explique Lamont Mitchell. *Le fleuve nous divise : au-delà, c'est un autre monde, celui des gens « bien ». De ce côté-ci, nous n'avons rien et nous n'avons droit à rien. De toute façon, les 80 000 habitants d'Anacostia voteront toujours pour la municipalité noire et les démocrates. Personne ne proteste, nous ne constituons pas une force politique. »* Ce qui n'est pas tout à fait exact : c'est notamment à Anacostia que Louis Farrakhan, le prêcheur radical de l'islam noir, recrute ses ouailles.

« Les gosses n'ont pas d'autre modèle que les petits caïds des gangs ou celui de leurs parents abonnés au welfare [l'aide sociale], poursuit Lamont Mitchell. *Or le cercle vicieux de la pauvreté ne peut se briser qu'avec un habitat mélangé : pour s'en sortir, il faut pouvoir faire la différence. Personne ne vous interdit d'habiter de l'autre côté du fleuve ou de la 16e Rue. Simplement, il faut en avoir les moyens. Le racisme aujourd'hui, il est d'abord économique.* Lamont Mitchell n'est ni en colère ni résigné : *Washington n'améliorera pas sa réputation sans réhabiliter Anacostia. Seulement,* soupire-t-il, *il faudrait un « plan Marshall ». Qui sait, Marion Barry ne sera pas toujours là… »*

EN effet, la réputation de Washington n'est pas servie par celle de son maire. Pendant longtemps, critiquer Marion Barry, rappeler sa peine de six mois de prison pour usage de drogue, c'était s'attaquer à la communauté noire, verser dans le racisme. Les Noirs faisaient d'autant plus bloc derrière lui que le maire n'hésitait pas à en rajouter dans la rhétorique raciale : *« Il fut un temps où c'était un crime, dans le Sud, d'enseigner aux Noirs à lire et à écrire. Aujourd'hui, cent trente-cinq ans plus tard, ils essaient à nouveau de nous atteindre. »*

Mais ce discours ne porte plus comme avant : 63 % des résidents du district ont aujourd'hui une opinion défavorable du maire, et 78 % ne souhaitent pas qu'il soit réélu en 1998. Ce qui n'est pas forcément rédhibitoire : au moment du vote, le réflexe de la solidarité raciale reste un facteur déterminant. A écouter Marion Barry, le statut hybride de Washington est le principal responsable des maux dont souffre la capitale, ce qui est en partie exact : ni ville ni Etat, le district de Columbia est une entité administrative à part, une municipalité dont un nombre croissant de prérogatives sont exercées par un Control Board responsable devant le Congrès, et que la gabegie municipale rend de plus en plus interventionniste.

Washington supporte les charges d'une capitale, mais elle n'a pas le droit de lever l'impôt sur les milliers de banlieusards qui y travaillent dans la journée. Plus de 60 % du revenu produit dans la capitale n'est pas taxé.

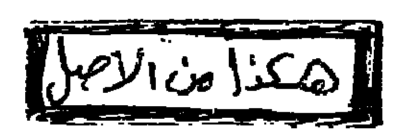
Doublement punis, par une fiscalité particulièrement lourde et l'état désastreux des services publics, les Washingtoniens poursuivent leur exode, accentuant ainsi l'appauvrissement de la ville. *« Le meilleur moyen de briser le cercle de la pauvreté,* insiste Marion Barry, *c'est de conserver des emplois dans DC, et d'en créer d'autres. »* D'autant que la pauvreté (noire) enracine la ségrégation raciale.

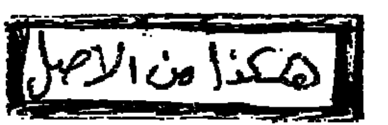
« 72 % des policiers du district, la moitié des professeurs et des employés, vivent à l'extérieur de la ville, tempête Frank Smith. *Pourquoi ne pas les obliger à revenir ? »* Avec quelles incitations ? *« Les Noirs quittent le district pour les mêmes raisons que les Blancs : ils fuient la concentration de la pauvreté »*, note Margerie Turner. Ce n'est pas un hasard si les *gated communities*, ces enclaves résidentielles fortement gardées qui furent un temps une spécialité californienne, ont tendance à se multiplier dans et autour de Washington, accueillant la bourgeoisie blanche, et noire.

Celle-ci, regrette Frank Smith, *« laisse ses pauvres derrière elle »*. Face à cet apartheid à rebours, quel avenir pour la « ville noire » ? Pour un Afro-Américain, souligne Margerie Turner, décider d'aller s'installer dans une zone dominée par les Blancs, relève encore d'une *« décision de pionnier »*.

Laurent Zecchini

Dessin : Philippe Weisbecker




هكذا من الاصل

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

En finir avec l'« hôpital-silence »

RESTRUCTURER le système hospitalier dans la sécurité, tel est aujourd'hui l'impératif absolu auquel doit faire face le gouvernement. La publication par le mensuel *Sciences et Avenir* d'un édifiant dossier sur les graves dysfonctionnements du système hospitalier français, résultat d'une enquête de dix-huit mois, confirme, après la révélation, par *Le Monde*, du rapport sur « L'obstétrique en France », l'ampleur et la difficulté de la tâche qui incombe aux pouvoirs publics.

Certains spécialistes contesteront un certain nombre des conclusions tirées par le périodique, concernant en particulier la nécessité de fermer l'ensemble des maternités qui effectuent moins de 300 accouchements. Il n'en reste pas moins que cette enquête, établie à partir de documents officiels des caisses de sécurité Sociale, met au jour une situation d'ensemble dont la gravité était, jusqu'à présent, pour partie masquée par l'opacité et l'inertie du système administratif.

Plutôt que de chercher à en minimiser la portée ou à en dénoncer les imperfections, l'ensemble des acteurs du système sanitaire – pouvoirs publics, élus locaux, cadres hospitaliers et administratifs, médecins, etc. – devraient sans tarder essayer de tirer les leçons d'une telle enquête. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, affirme que le gouvernement est décidé à en finir avec ce qu'il appelle *« l'hôpital-silence »*. Affirmant l'exigence de *« transparence »*, il ajoute que la volonté du gouvernement *« n'est pas d'ordre comptable »* et qu'elle vise avant tout *« à réduire l'inégalité dans l'offre et la qualité des soins »*.

De fait, le problème posé est avant tout celui de l'égalité dans l'accès aux soins. Toutes les cartes publiées par *Sciences et Avenir*, confirmant la plupart des rapports officiels sur ce thème, mettent en lumière ce mal français, ces profondes disparités régionales qui font que selon que l'on habite dans tel ou tel département, dans telle ou telle commune, on court un risque sensiblement différent d'être mal soigné. Les remèdes sont loin d'être évidents. Il faut avant tout chercher, au prix de mesures incitatives, à diminuer la surpopulation médicale observée dans certaines régions (Ile-de-France entre autres) au bénéfice des régions dans lesquelles existe une véritable sous-médicalisation.

De la même manière, les pouvoirs publics doivent très vite trouver les moyens de remédier à la décrue de plus en plus alarmante du nombre de médecins désireux de devenir anesthésistes ou obstétriciens. Au-delà des problèmes de rémunération et de considération, ces médecins sont souvent préoccupés, voire obsédés par l'idée de devoir un jour répondre, devant la justice, d'un accident thérapeutique. Les restructurations hospitalières appellent donc aussi l'adoption d'une loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le premier vol transatlantique radiopiloté

LE PREMIER vol transatlantique d'un avion piloté par radio est incontestablement un grand succès pour la technique moderne. Aux physiciens et aux ingénieurs qui, depuis longtemps déjà, perfectionnent sans cesse les appareils de pilotage automatique et les systèmes de radioguidage, à tous ceux qui vérifient chaque jour la précision des émissions hertziennes et la fidélité des récepteurs, il peut ne pas paraître étonnant qu'une machine aérienne obéisse docilement à des impulsions radioélectriques. Ils nous diraient que c'est une simple question de relais entre la volonté transmise par ondes et la puissance motrice de l'avion.

Les techniciens de l'aéronautique ayant réalisé le pilote automatique, autrement dit l'appareil qui actionne automatiquement les gouvernes suivant les conditions de vol, il suffisait, pour compléter l'asservissement de l'avion à distance, d'installer à son bord des dispositifs servant d'intermédiaires entre l'appareillage automatique et un poste de radioguidage situé sur la terre ferme ou en mer.

On imagine, cependant, jusqu'à quelle précision doit être poussée la mise au point d'un ensemble de radiopilotage dont chaque organe participe à la sécurité. Des accidents ont été attribués à la fatigue humaine, d'autres à un défaut d'installation ou d'entretien des mécanismes. Le radiopilotage devrait éliminer la première cause, mais, en assurant la suprématie de l'automatisme, n'augmentera-t-il pas l'importance de la seconde ?

C.-G. B.
(25 septembre 1947.)

La révolte sans issue de la Casamance

QUINZE ANS APRÈS le début des troubles en Casamance, cette région du Sénégal semble plus loin que jamais de la paix. Les combats entre militaires et rebelles indépendantistes ont repris. Le pouvoir central a durci le ton. Le président Abdou Diouf a non seulement répété que l'indépendance de la Casamance était hors de question, mais qu'il n'y aurait pas *« de statut particulier pour telle ou telle région »*. En face, la direction politique du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) est muselée par la peur qui règne sur place. Seule l'« aile extérieure » du mouvement, par la voix de son porte-parole Mamadou Nkrumah Sané, établi en France, a répondu que la lutte armée était à l'ordre du jour et que *« si par moments le MFDC parle de négociations, c'est pour donner une porte de sortie honorable à l'armée »*.

LES DIOLAS, RIZICULTEURS SPOLIÉS

L'impasse semble totale. L'opinion publique, exaspérée par les pertes en hommes de l'armée, chauffée à blanc par une presse va-t-en guerre, veut croire à la solution militaire. Celle-ci coûterait au Sénégal beaucoup plus qu'il ne peut dépenser, en vies, en argent, en prestige international, pour une improbable victoire. La nécessité d'une solution négociée est évidente. Pourtant, elle se heurte à des obstacles révélateurs des maux dont souffre le Sénégal. Et à son tour, la crise casamançaise devient l'une de ces plaies dont l'infection menace le pays.

Les causes de la révolte ont été maintes fois recensées. Séparée du reste du pays par la Gambie, la Casamance diffère du Sénégal sahélien. Pays de forêt et de mangrove, l'estuaire de Basse-Casamance est majoritairement peuplée de diolas. Leur organisation sociale, leur économie et, jusqu'à une période récente, leurs religions ont encore un peu plus éloigné les diolas du reste du pays.

Avec les grandes sécheresses des années 70, le Sénégal est allé vers la Casamance. Pêcheurs serers ou lébous, paysans ou commerçants wolofs se sont établis dans ce pays verdoyant. Certains d'entre eux ont profité de la réforme de l'administration foncière de 1972 pour spolier les riziculteurs diolas. Cette pression démographique, aggravée par la négligence du pouvoir central et la corruption de ses représentants a conduit à la révolte de 1982, réprimée par la force. Cette révolte a alors trouvé un cri de ralliement : l'indépendance.

Après les grandes opérations de « ratissage » qui ont suivi la disparition de quatre touristes français en janvier 1995, le cessez-le-feu conclu en 1993 sous l'égide de la Guinée-Bissau était enfin entré en vigueur. Le gouvernement sénégalais a alors fait plusieurs gestes en direction de la rébellion, accroissant la liberté de mouvement et de communication du MFDC dirigé par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, tolérant les allées et venues entre Ziguinchor et les zones tenues par la rebelles.

En revanche, sur le fond, le problème est resté entier. Fidèle au *principe de l'intangibilité des frontières* héritées de la colonisation, Dakar n'a voulu proposer à la Casamance que ce qu'il offrait au reste du Sénégal : une décentralisation donnant une grande autonomie politique et financière aux collectivités locales. Entrée en vigueur à l'automne 1996 avec les élections municipales et régionales, cette loi n'a rien d'attrayant pour les indépendantistes. La complaisance de Dakar pour cet état de « ni-paix-ni-guerre » a permis le redémarrage de l'activité touristique.

L'IMPATIENCE DE L'ARMÉE

Cette atonie est renforcée, par la multiplicité des intervenants, du « comité de gestion de la paix » composé de ministres et de notables, placé sous l'autorité du premier ministre à l'ancien chef d'état-major particulier du président Diouf, pour ne parler que des officiels.

Mais l'armée a mal supporté cette inactivité. Le chef militaire de la zone explique que la gestion du cessez-le-feu *« n'a jamais fait partie de [ses] préoccupations »*, et un officier affirme que la période la plus difficile a été celle de la suspension des hostilités. Mais les combats ont entraîné des représailles, des atrocités dans lesquelles l'armée a perdu de son intégrité républicaine. Aujourd'hui, des intellectuels justifient leur soutien à la solution militaire en expliquant que *« si l'armée n'a pas les mains libres en Casamance, elle pourrait se retourner contre l'Etat »*.

« MANQUE D'IMAGINATION »

La classe politique n'est pas sortie grandie du conflit. L'opposition, le Parti démocratique sénégalais de Me Abdoulaye Wade d'abord, puis le Parti de l'action démocratique et socialiste de Landing Savané, un Casamançais, a profité du mécontentement régional. Me Wade a bien offert ses services comme médiateur, mais aucun des partis n'a jamais proposé de solution institutionnelle. M. Savané reconnaît aujourd'hui que les parties en présence *« manquent d'imagination »*, mais après avoir évoqué un référendum, il se contente d'appeler à la paix et à la négociation.

Si les partis sont muets, c'est aussi parce que la guerre n'a pas neutralisé le jeu politique en Casamance où la double appartenance, au mouvement indépendantiste et à une formation politique, que ce soit le Parti socialiste au pouvoir ou l'un de ses adversaires, est courante. D'ailleurs les accusations de collusion entre tel politicien et la rébellion, même si elles ne sont jamais publiques, alimentent les conversations à Ziguinchor.

Malgré ces accointances, le MFDC refuse le jeu politique au point de n'avoir pas su, en quinze ans, développer un discours qui aille au-delà de la revendication indépendantiste. Les *« chefs maquisards ont à peine le certificat d'études primaires, les combattants sont analphabètes »*, reconnaît un de leurs sympathisants pour expliquer ce manque d'habileté politique. [illegible] a multiplié les initiatives pour faciliter les contacts entre les différentes composantes du MFDC et permettre à l'organisation de siéger à la table de négociations. La dernière en date fut le voyage, en juillet, de représentants de l'« aile extérieure » en Casamance, au grand dam de l'opinion sénégalaise nationaliste. Quelques jours plus tard, les armes parlaient de nouveau.

Thomas Sotinel

Acupuncture *par Horacio Cardo*

La philanthropie « globale » de Ted Turner

Suite de la première page

Des tâches qui, en France, sont naturellement dévolues à l'Etat et à la collectivité ont de tout temps été plus dépendantes, de l'autre côté de l'Atlantique, de la générosité de citoyens fortunés ou d'associations de bénévoles.

RICHES TOUJOURS PLUS RICHES

Auteur de la célèbre maxime *« Qui meurt riche meurt déshonoré »*, l'industriel Andrew Carnegie équipa ainsi le pays, au début du siècle, en bibliothèques publiques. Dans l'Amérique des années 90, deux facteurs donnent une nouvelle vigueur au phénomène philanthropique : le souci de voir l'Etat et la bureaucratie se désengager des chantiers culturels, sociaux et éducatifs – avec, parallèlement, le retour de la responsabilité individuelle et la volonté de payer moins d'impôts – et la prospérité qui fait que les riches sont de plus en plus riches, au point de ne plus savoir que faire de leur argent. Le milliard de trop de Ted Turner s'est amassé pratiquement derrière son dos à Wall Street, où les actions de Time-Warner n'ont cessé de monter ces derniers mois. *« Lorsque votre fortune atteint un certain seuil,* confiait cette semaine au *Wall Street Journal* Larry Ellison, le PDG de la société de logiciels Oracle, *vous réalisez que personne n'a vraiment besoin de tout cet argent. »*

Les Etats-Unis comptent aujourd'hui cent cinquante milliardaires (en dollars). Il y a dix ans, ils n'étaient que quarante-neuf. Même si certains d'entre eux sont notoirement pingres, comme le financier Warren Buffett, deuxième fortune des Etats-Unis après Bill Gates, la liste de *Slate* a de beaux jours devant elle. L'autre nouveauté, qu'illustre avec sa superbe habituelle et un brin d'arrogance le geste de Ted Turner, surnommé *« The Mouth from the South »* (« la grande gueule du Sud »), c'est que la philanthropie américaine dépasse désormais les frontières des Etats-Unis beaucoup plus largement que par le passé. Comme l'économie, elle se mondialise.

Le fondateur de CNN, qui se veut *le* médium mondial, souhaite que ses dons aux Nations unies aillent à des causes internationales, telles que la lutte contre le réchauffement global et le déminage.

Plus discret que Ted Turner, mais plus généreux et ô combien efficace, le financier George Soros a déboursé 1 milliard de dollars au cours des seules trois dernières années, tandis que M. Turner prévoit de découper son don en dix tranches annuelles de 100 millions. A travers ses fondations, George Soros, que l'on identifie en France comme un *« spéculateur »* alors qu'aux Etats-Unis on préfère l'appeler *« philanthrope »*, répand à travers l'ancien bloc soviétique le savoir-faire de la démocratie et de l'économie de marché. Depuis deux ans, il finance aux Etats-Unis des mouvements d'aide aux immigrés et de recherche de méthodes alternatives à la lutte contre la drogue. Le financier d'origine hongroise pèse quelque 2,5 milliards de dollars et a fait savoir qu'il souhaitait donner l'ensemble de sa fortune de son vivant. Le problème est qu'elle ne cesse de s'agrandir...

Il existe, aussi, une tradition de philanthropie anonyme. George Eastman, le fondateur d'Eastman Kodak, donna 20 millions de dollars au MIT (Massachusetts Institute of Technology) en 1912 sous le nom de *« Mr Smith »*. En janvier dernier, un homme d'affaires d'origine irlandaise, Charles Feeney, fut contraint, à la suite de démêlés juridiques, de révéler qu'il avait, depuis quinze ans, donné 3,5 milliards de dollars à diverses œuvres.

L'ONU PRIVATISÉE ?

Les bienfaiteurs tels que Ted Turner ou Bill Gates (qui a fini cette année par desserrer les cordons de sa bourse pour aider les bibliothèques à se brancher sur Internet) n'ont, en revanche, que faire de l'anonymat. Pour eux, la philanthropie fait partie de la construction de leur image, comme elle fait partie des relations publiques des grandes entreprises américaines. Quitte à rivaliser, comme le font Bill Gates et Larry Ellison, ou Microsoft et IBM.

C'est une manière, pour le capitalisme américain si souvent accusé d'être sans cœur, de se déculpabiliser, après des années de *« downsizing »* (« dégraissage »). Mais qui s'en plaindrait ? Certes, les déductions fiscales amortissent le coût du don, *« mais elles n'amoindrissent pas la valeur du don »*, souligne le professeur Allan Samansky, spécialiste de la question à l'Ohio State University. Le seul reproche que l'on pourrait faire à ces riches bienfaiteurs est de donner plus volontiers aux musées et aux grandes universités qu'aux pauvres.

L'ironie du don de Ted Turner à une organisation à laquelle l'Etat américain doit 1,5 milliard de dollars n'a échappé à personne, même si les deux sommes ne relèvent pas du même budget. Elle n'a pas empêché le président Clinton de saluer en Ted Turner un *« authentique visionnaire américain »*, dont le geste ouvre de grandes perspectives au *« partenariat entre l'ONU et le secteur privé »*. A quand la privatisation des activités de l'ONU, ultime application de la mondialisation ?

Sylvie Kauffmann

RECTIFICATIFS

INTERVILLES

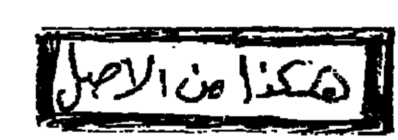
Une coupe malencontreuse dans notre article *« TF1 porte plainte contre l'arbitre d'"Intervilles" »* (*Le Monde* du 19 septembre) a modifié le sens d'une phrase. Il fallait lire : *« "Nous prenons très au sérieux cette affaire", indique un responsable de la chaîne, qui précise avoir appris son existence dans* Le Canard Enchaîné *»*, et non *« qui précise avoir appris son existence par la société GLEM, productrice d'"Intervilles"... »*.

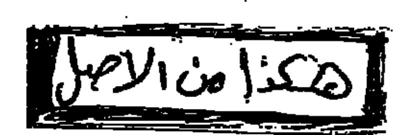
PATRICK ZELNIK

Contrairement à ce qu'indique *Le Monde* daté 14-15 septembre, Patrick Zelnik ne vend pas sa participation aux éditions Actes Sud afin de fonder sa maison de disques, Naïve. Patrick Zelnik, qui quitte la présidence de Virgin France fin octobre, précise *« qu'il apporte sa participation à Actes Sud à la société Naïve, qui détiendra donc 20 % du capital d'Actes Sud »*.

POLOGNE

Les deux dernières phrases du reportage consacré aux nouveaux entrepreneurs polonais dans *Le Monde* daté 21-22 septembre sont à attribuer à l'homme d'affaires Roman Rojek, et non à l'auteur de l'article.




هكذا من الاصل

L'espoir de renaissance

par Michel Crozier

L'ESPOIR renaît en France. On ne l'attendait plus. Mais il ne faut pas se méprendre. Ce n'est *plus* un espoir *politique* ou idéologique. On ne va pas changer la vie. Et cet espoir reste très fragile. Il est à la merci des erreurs, malheureusement toujours répétées, de notre classe politico-administrative.

La question primordiale pour la France d'aujourd'hui est pourtant simple : il ne s'agit pas de nous défendre pour maintenir une identité qui risquerait d'être submergée par le modèle libéral anglo-saxon, mais de nous rendre capables de prendre le plus vite, le plus efficacement et le plus humainement possible le train de l'expansion et de l'innovation.

Car le monde est en train de changer radicalement. Ce ne sont pas seulement les techniques qui changent, ni les modes d'activité, les manières de vivre, ni les moeurs, qui sont entraînées par le mouvement des sociétés. Ce sont aussi et surtout – ce qui dépend plus directement de nous et que nous nous refusons à voir – les logiques économiques et sociales et, finalement, les modes de raisonnement.

La logique nouvelle qui permet de gagner n'est plus celle de la rationalisation – faire la même chose plus efficacement et plus économiquement avec moins de personnes. C'est celle de l'innovation – découvrir d'autres activités, les mettre en œuvre, créer un autre avenir.

> Nous devons tirer parti de nos ressources pour saisir les occasions qu'offre le monde nouveau, et non pas les protéger en nous repliant sur nos succès et notre excellence passée

On ne réussit pas à maintenir son identité en défendant ce qui existe, si digne de respect soit-il, mais en le développant. Nous devons tirer parti de nos ressources pour saisir les occasions qu'offre le monde nouveau, et non pas les protéger en nous repliant sur nos succès et notre excellence passée. Les leçons de l'Histoire sont claires, pas seulement celles toutes récentes de l'essor du Sud-Est asiatique et du déclin et de la remontée des Etats-Unis, puis de l'Angleterre.

De tout temps, ceux qui n'ont pas voulu comprendre le changement du monde pour maintenir leurs valeurs traditionnelles ont décliné. L'Espagne du XVIe siècle, première puissance du monde, est devenue en moins de cent ans un pays arriéré pour s'être acharné à maintenir un modèle social et moral qui nous paraît aberrant aujourd'hui mais qui, à l'époque du Siècle d'or, ne manquait ni de noblesse ni d'intelligence.

Dans un monde qui bouge de plus en plus vite, il n'y a d'autre voie que *l'innovation. Et l'innovation* ne peut se faire que dans l'ouverture et l'échange avec le reste du monde. Nous ne perdrons pas notre identité en l'acceptant, tout au contraire. Tirer parti *des réussites* des autres, ce n'est pas perdre notre âme, c'est commencer à innover. C'est en tout cas féconder notre capacité créatrice.

Mais le monde nouveau exige bien davantage. Il exige qu'un beaucoup plus grand nombre de personnes soient engagées dans l'aventure du développement, ce qui veut dire *que nous devons* changer le mode de direction de toutes nos institutions : gouvernement, administrations, entreprises.

L'innovation ne peut réussir sur la *longue* distance que si nous renonçons au commandement technocratique, aussi prégnant dans la politique de gauche que dans celle de droite. Le problème n'est pas de prendre la meilleure décision rationnelle, mais de prendre des décisions qui facilitent l'engagement du plus grand nombre de personnes *dans l'aventure du développement*, non seulement de la vie économique, mais aussi de la vie sociale, culturelle et politique.

Nous avons des ressources hu*maines considérables. Mais nous* les gaspillons par un système de commandement et de contrôle qui décourage les meilleures volontés. Nos jeunes savent beaucoup de choses, peut-être trop. En tout cas, ils savent très mal les mettre en œuvre, car nous ne leur apprenons pas à coopérer rapidement et efficacement. Leurs efforts, nos efforts, s'exercent souvent en pure perte. La chaîne de relations qui va permettre de réussir vite non seulement à mettre au point un prototype, mais à mettre en œuvre une idée, à réaliser l'innovation qu'elle préfigure, est chez nous jalonnée de barrières et d'obstacles. Nous ne savons toujours pas créer de partenariats efficaces privé-public ou simplement université-rechercheentreprise. Nous nous méfions systématiquement. Défendre notre identité et notre exceptionnalité est le plus sûr moyen de renforcer cette méfiance et d'arriver toujours trop tard.

Quand comprendrons-nous que ce n'est pas l'Etat qui va créer l'innovation de demain, donc la prospérité et les emplois ? Ce ne sont *pas davantage les entreprises que* l'on va subventionner, ce sont les personnes dans les entreprises et toutes les autres institutions qui se passionnent pour créer elles-*mêmes quelque chose. Nous avons* fini, bien sûr, par découvrir que ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois. Mais, pour nous, PME signifie encore dé*fense du pré carré, protection* contre les gros, exceptions et subventions, alors que l'expérience montre, dans tout le monde du mouvement, que *c'est* dans la mesure *où elles acceptent l'ouverture* et la compétition qu'elles sont irremplaçables.

Surtout, enfin, le modèle du succès en France reste le modèle hiérarchique, *étatique. La réussite* pour le jeune homme ou la jeune femme surdoués, c'est le grand concours, l'ENA particulièrement, qui va permettre d'entrer dans la *sphère aristocratique protégée* dans laquelle on dit aux autres ce qu'il faut faire, et dont on contrôle le résultat sans jamais se remettre en question.

Nous n'avons pas encore compris que ce modèle est périmé. Le succès actuel de l'Amérique n'est pas dû aux grandes corporations qui écraseraient leurs concurrents de leur puissance, mais à la vague de fond d'innovations individuelles, de partenariats et de réseaux de petites et moyennes entreprises qui soulève désormais le continent tout entier. *Les jeunes* surdoués des grandes business schools n'acceptent plus d'entrer dans les bureaucraties traditionnelles que sont devenues les grandes corporations, au même titre que les administrations publiques. Ils veulent créer leur propre entreprise, ou plutôt réaliser eux-mêmes l'innovation qui va les rendre célèbres et pourquoi pas riches. Une société ne se développe que grâce à son tonus vital. Un tonus ne se décrète pas d'en haut. Il se fabrique grâce à la prio*rité donnée à la liberté individuelle* de créer et à l'échange avec l'extérieur.

A travers la personnalité de Lionel Jospin, le gouvernement est *provisoirement redevenu populaire* en France. Mais l'espoir qu'il commence à faire naître, comme avant lui Jacques Chaban-Delmas, Michel Rocard et Edouard Balla*dur, tient* à sa *modération*, à son respect des personnes, à son esprit d'ouverture. Cet espoir reste toutefois, répétons-le, fragile. Il faut souhaiter passionnément qu'il ne soit pas une fois de plus déçu et que la précipitation technocratique et la logique du jeu politique ne nous empêchent pas de nous engager enfin dans la voie de la renaissance.

Michel Crozier *est sociologue.*

Il faut reporter l'euro

par Gérard Lafay

AUJOURD'HUI, le débat sur l'euro est escamoté. Tout se passe comme si les responsables politiques et les chefs d'entreprise avaient pris leur parti de l'instauration de la monnaie unique européenne au 1er janvier 1999, selon les modalités prévues par le traité de *Maastricht. On peut* d'abord s'interroger sur les raisons de cet apparent consensus. On doit surtout se préoccuper des conséquences du processus actuelle*ment en cours, dont* les résultats ne peuvent qu'être négatifs pour l'emploi dans les économies européennes. C'est pourquoi, sans remettre en cause le principe de la *future monnaie unique, il est indis*pensable de reporter la mise en œuvre de l'euro dans les conditions actuelles.

Alors que les questions monétaires avaient provoqué de vifs débats dans l'opinion française en 1992, au moment du référendum sur le traité de Maastricht, et qu'elles suscitaient encore des controverses jusqu'à l'an dernier, elles semblent avoir aujourd'hui disparu des sujets dignes d'intérêt. Ce paradoxe s'explique par la conjoncture économique et politique.

Sur le plan économique, l'économie française est passée par le creux de la vague. Elle devrait connaître un rebond dans les pro*chains mois, car elle bénéficie* d'un ballon d'oxygène monétaire. D'une part, la Bundesbank a fini par baisser ses taux d'intérêt, n'ayant plus besoin de juguler les *tensions inflationnistes résultant* de la réunification allemande. Le comportement suiviste de la Banque de France a joué, cette fois-ci, dans le bon sens – ce qui ne *suffira cependant* pas à *effacer* l'ardoise terrible des années 1990 à 1995, où l'économie française avait battu tous les records en matière de taux d'intérêt réels, accumulant *un écart de 28 % avec les Etats-*Unis.

D'autre part, le dollar, qui était encore proche de 5 francs en 1996, est remonté temporairement au *premier semestre 1997, où il a dé*passé sensiblement les 6 francs – mouvement cependant insuffisant et qui semble aujourd'hui enrayé. Ces deux facteurs pourraient freiner le chômage tout en permettant à la France de respecter *in extremis* les critères budgétaires de Maastricht.

Sur le plan politique, le débat sur la monnaie unique avait *été porté* par des hommes politiques isolés et par des partis minoritaires, à l'encontre de l'*establishment*, mais avec un large écho dans l'opinion publique. La dissolution de l'Assemblée nationale a atteint l'un de ses objectifs : elle a escamoté le débat européen, qui divise tous les camps politiques, en remettant en avant le seul clivage gauche-droite. Les communistes, ainsi que Jean-Pierre Chevènement et ses amis, *ne peuvent se permettre de faire* capoter d'emblée le gouvernement d'union de la gauche. Philippe Séguin et Charles Pasqua sont trop occupés à recoller les morceaux de l'opposition, déjà morcelée par deux clivages distincts (chiraquiens contre balladuriens, RPR contre UDF), pour se permettre de relan*cer aujourd'hui le clivage euro*péen.

> L'euro ne pourra réussir que si l'on fait sauter les deux verrous monétaires qui, actuellement, le condamnent à n'être qu'un clone de la monnaie allemande

Bien qu'il soit provisoirement escamoté, le débat européen demeure plus nécessaire que jamais. *La question n'est plus, désormais*, de savoir s'il faut mettre en place un jour une monnaie européenne (ce point a été tranché, de justesse, par le référendum de 1992), mais *de savoir si l'euro, tel qu'il est ac*tuellement conçu, peut être viable. La réponse est malheureusement négative.

L'instauration de l'euro doit *d'abord se faire dans le cadre du* pacte de stabilité budgétaire qui, à la demande l'Allemagne, a été surajouté au traité de Maastricht lors du conseil de Dublin. Ce pacte est *excessivement contraignant* : il implique des sanctions pécuniaires infligées aux Etats membres dont le déficit budgétaire dépasserait 3 % du produit intérieur brut. De telles sanctions seraient quasi automatiques et ne pourraient être évitées que dans le cas de récessions supérieures à deux points – cas de figure exceptionnel. Des dérogations ne pourraient être accordées éventuellement que dans ces cas très peu fréquents (baisse supérieure à trois quarts de point de PIB). Un régime aussi draconien ne serait viable que si la croissance était assurée durablement. Or, elle serait en permanence entravée par les verrous monétaires.

Tel qu'il est actuellement conçu, le régime monétaire de l'euro comporte deux verrous. D'une part, l'article 105 du traité stipule *que la politique monétaire euro*péenne aurait pour objectif essentiel la stabilité des prix, sans qu'elle ait à se préoccuper de la croissance et de l'emploi. La future Banque centrale européenne serait donc hémiplégique, contrairement à ses homologues des Etats-Unis et du Japon. D'autre part, selon l'article *109 alinéa 2, les autorités poli*tiques n'auraient pas la possibilité d'influencer significativement la politique de change, car leurs recommandations ne pourraient aller, *si peu que ce soit, à l'encontre* de l'objectif de stabilité des prix. Perpétuant la zone mark dans le contexte actuel de la mondialisation, cette politique monétaire *conduirait inéluctablement à la su*révaluation chronique vis-à-vis des autres monnaies, à une pression permanente à la baisse des salaires, donc à l'insuffisance de la *croissance et à la persistance du* chômage.

L'euro ne pourra réussir que si l'on fait sauter les deux verrous monétaires qui, actuellement, le *condamnent à n'être qu'un clone* de la monnaie allemande. Le deutschemark, autrefois le fleuron de l'Allemagne, se révèle désormais dépassé par l'évolution du monde : il remet en cause l'économie sociale de marché alors que celle-ci constitue l'un des traits distinctifs de l'Europe. C'est pourquoi beaucoup d'observateurs sont *convaincus de la nécessité de mo*difier le traité de Maastricht afin de le rendre viable. Toutefois, on se heurte ici à deux objections : ce traité semble intangible et les Allemands ne sont pas prêts à accepter de telles modifications.

La première objection est erronée. *Le traité de Maastricht a déjà* été révisé sur deux points fondamentaux, à la demande de nos amis allemands, sans qu'une nouvelle ratification ait été envisagée. *Dans le traité, la future monnaie* unique devait garder le même nom que l'actuelle monnaie commune et donc s'appeler l'écu ; ce terme étant jugé péjoratif en langue alle*mande, son nom est devenu l'euro*. Quant au pacte de stabilité budgétaire, qui aggrave et pérennise les critères de Maastricht, il a purement et simplement été rajouté au traité.

La seconde objection est, en revanche, recevable. En Allemagne, l'opinion publique est décontenancée par les difficultés dans les*quelles se débat l'économie*. Les plus lucides des Allemands s'interrogent sur les contradictions de leur modèle de société, tandis que d'autres voudraient au contraire *garder le vieux deutschemark, crai*gnant que l'euro ne soit pas assez fort. Que faut-il en conclure ? Tout simplement que la création d'une monnaie européenne ne peut pas *se faire sur un traité mal ficelé et* sur des divergences de vues fondamentales entre les principaux partenaires. Dès lors, la seule solution raisonnable est de reporter la mise *en œuvre de l'euro, afin de se don*ner le délai de réflexion qui paraît nécessaire pour définir conjointement un mode viable de gestion. Et cette solution peut être choisie *sans difficulté jusqu'au 31 dé*cembre 1997 : le traité lui-même offre, dans son article 109 J, la possibilité du report.

Gérard Lafay *est professeur à l'université Paris-II et conseiller au Commissariat général du Plan.*

France Télécom : pari gagné, promesse oubliée

par François Fillon

J'AVAIS pris le pari, lors d'un *débat télévisé* au *soir* du second tour des législatives, qu'avant six mois les socialistes renonceraient à leur engagement électoral en ouvrant au privé le capital de France Télécom. Mes interlocuteurs de l'époque, aujourd'hui membres de la majorité, relevèrent ce pari. Ils l'ont aujourd'hui perdu.

J'ai été l'artisan en 1996 de la transformation du statut de France Télécom et je me réjouis de ce revirement parce qu'il est conforme aux intérêts de l'entreprise. La mise sur le marché d'une partie de son capital consacrera sa réputation et lui ouvrira des perspectives prometteuses. Mais cette décision n'en constitue pas moins une tromperie politique. *Circonvolu*tions oratoires et arguties gouvernementales étalent au grand jour la volte-face des socialistes et des communistes sur ce dossier. Heu*reuse mais peu glorieuse, elle* pourrait être passée sous silence si elle n'était si rapide, si éloignée de l'éthique politique affichée par Lionel Jospin, si révélatrice d'une ap*proche économique* en réalité otage des circonstances.

Il faut se souvenir des débats à l'Assemblée nationale en juin 1996. L'hostilité de la gauche au projet de loi relatif au statut de France Télécom était alors sans concession.

Qualifiée dans l'hémicycle par Ségolène Royal d'« *injustifiée et* [de] *dangereuse* », l'ouverture du capital de France Télécom constituait « *une régression,... une chasse au service public* ». Le gouvernement de l'époque fut accusé de « *brader le patrimoine* » de l'Etat, d'en être le « *fossoyeur* » en « *s'inclinant devant les marchés* ». Après trois jours d'un débat sans issue, le gouvernement *était contraint de* recourir au 49-3. En réponse, la motion de censure déposée par l'opposition *marquait le caractère « crucial et exemplaire pour la gauche* » de ce dossier, sur lequel elle annonçait qu'elle reviendrait en cas de victoire. Cette ligne fut celle de Lionel Jospin lors de la campagne des législatives. Ce combat était bien le sien, et les Français en ont pris acte.

> Cette volte-face du gouvernement est révélatrice d'une approche économique otage des circonstances

Il aura fallu trois mois pour que *ces résolutions s'évanouissent*. Trois mois pour comprendre qu'une révolution des télécommunications était en cours et qu'elle n'attendrait pas la France. Trois mois pour comprendre que 90 % des opérateurs européens avaient modifié leur statut, ouvert leur capital, et cela quelle que soit la couleur politique des gouvernements. Trois mois pour comprendre que France Télécom devait disposer des mêmes armes que ses concurrents.

Trois mois donc, pour intégrer la nécessité d'un revirement conforme à l'intérêt national, mais contestable sur le plan de l'exigence politique. *Le réalisme s'im*pose ici au détriment d'une parole légèrement donnée.

Tout cela s'explique en réalité par une absence de philosophie, de *ligne directrice sur l'avenir de l'Etat* et du secteur public, dorénavant insérés dans une économie ouverte, *concurrentielle et marquée* par l'émergence de technologies qui se jouent des barrières nationales et des monopoles. Cette question de la place de l'Etat dans l'économie moderne est primordiale. Elle est au centre de la modernisation du secteur public et de la croissance économique.

Le bon sens voudrait qu'enfin en France un choix clair soit fait pour départager ce qui doit relever de l'Etat, d'une part, et ce qui devrait d'autre part, être rendu au secteur privé pour des raisons d'efficacité.

N'ayant *pas fixé sa doctrine* sur le sujet, on ne s'étonnera pas de voir le gouvernement agir au coup par coup, tantôt inspiré par des dogmes révolus ou par ses al*liances partisanes, tantôt rappelé* par les impératifs de la réalité. La gestion du dossier de France Télécom marque en définitive les débuts d'une législature dont on *pressent qu'elle sera pleine de* contradictions.

Les socialistes n'ont jamais fait leur Bad Godesberg économique. Entre le socialisme et la social-démocratie, ils n'ont jamais voulu trancher. Soit leur mutation s'effectuera sous la pression de la pratique gouvernementale, mais alors une partie de l'électorat de gauche se sentira lésée. Soit elle sera différée par les nécessités de l'alliance avec les communistes, mais c'est alors la France qui risque ici d'en subir les conséquences. Cette impasse est le prix d'une gauche revenue au pouvoir sans avoir clarifié sa philosophie et son projet politique. Cette leçon doit être aujourd'hui méditée par l'opposition.

François Fillon *est député de la Sarthe (RPR) et ancien ministre.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RÉFUTATION DE L'EUCHARISTIE

Dans Le Monde du 30 août, vous avez publié une lettre de Jacques Solé qui attribue à Zwingli et à Bucer la réfutation de l'eucharistie (...). Non seulement Zwingli et *Bucer, mais Capiton, Carlstadt*, Œcolampade, Pirckheimer ont fait le siège de Luther pour tenter de le convaincre de renoncer à l'eucharistie. Le premier théologien célèbre *qui a nié l'eucharistie et qui a* dû se rétracter afin de n'être pas brûlé vif fut Bérenger au XIe siècle, qui avait écrit que la croyance en la « *présence réelle* » du Christ *changeait les chrétiens en « une troupe de sots* ». Le regretté Père de Lubac a eu maille à partir avec l'Eglise pour avoir minutieusement analysé, dans son *Corpus Mysticum*, le long combat de la spiritualité chrétienne du haut Moyen Age contre la doctrine de la *vera caro*, la « vraie chair » du sacrifice.

Au XIIIe *siècle*, saint Thomas et saint Bonaventure consacrent des colonnes à démontrer, à partir de la physique d'Aristote, et avec les mêmes arguments que Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, l'absurdité de la doctrine eucharistique, avant de conclure qu'elle est vraie par décision souveraine de l'Eglise. Erasme écrit à Pirckheimer le 19 octobre 1527 que si l'Eglise reconnaissait la doctrine d'Arius et de Pélage, il la suivrait aussitôt, parce qu'il faut croire ce que croit l'Eglise, voix du consentement général. Celle-ci sait qu'il faut déclarer théologiquement vrai ce qui est politiquement indispensable. C'est pourquoi le catéchisme de l'Eglise catholique de 1992 écrit : « *L'eucharistie est source et sommet de toute la vie chrétienne. Les autres sacrements ainsi que tous les ministères ecclésiaux et les tâches apostoliques sont tous liés à l'eucharistie et ordonnés à elle.* »

Manuel de Diéguez
Sainte-Gauburge-Saint-Colombe (Orne)

هكذا من الاصل

(Publicité)

Pour

le 100ème vol

d'Ariane,

ce n'est pas

une bougie

que l'on a

allumée.

Aujourd'hui, quand Ariane décolle vers l'espace, les journalistes ne parlent plus d'exploit mais de "vol de routine". Et c'est bien comme ça. En effet, quel plus bel hommage peut-on rendre à l'efficacité d'Ariane, qui met régulièrement sur orbite des satellites et des systèmes spatiaux ? Au bout du compte, c'est une magnifique réussite économique et commerciale pour Aerospatiale, son architecte industriel, et tous ses partenaires européens rassemblés dans Arianespace.



http://www.aerospatiale.fr

FINANCE **Le renouveau actuel des offres publiques d'achat en France (Promodès-Casino, Pinault-Worms, Adidas-Salomon...) illustre la reprise économique. Mais ce mouvement se fait sous l'œil attentif des actionnaires qui veulent être assurés que les fusions-acquisitions leur sont bénéfiques. ● LES GROUPES ont appris à mieux acheter. Entre la moitié et les deux tiers des acquisitions se traduisent par un succès, selon des études de Mercer Consulting et de la banque d'affaires JP Morgan. ● CE TAUX DE SUCCÈS est lié à la fois à un plus grand souci d'améliorer les performances boursières de l'entreprise et à une meilleure expérience des rachats. ● SOUTENUE PAR LA BAISSE des taux d'intérêt, la vague de fusions-acquisitions devrait rester forte. Le BTP, les télécommunications, la distribution, la chimie et l'agroalimentaire paraissent les secteurs les plus concernés.**

Poussées par les actionnaires, les entreprises mènent mieux leurs acquisitions

Dans les années 80, deux tiers des rapprochements ont déçu les attentes des boursiers. Tirant les leçons de leurs erreurs, les groupes réussissent maintenant plus de la moitié de leurs opérations de croissance externe

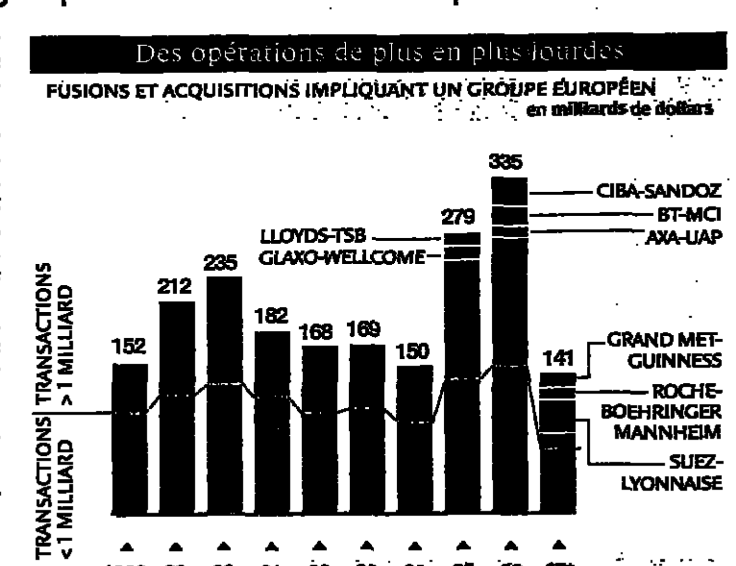
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT (OPA) de Promodès sur Casino, rapprochement d'Adidas et de Salomon, rachat de Dégrémont par Suez-Lyonnais, tentative de raid de François Pinault sur le groupe Worms et Cie... Toujours plus importantes et audacieuses, les OPA se multiplient en France, symboles *d'un retour* à la croissance et à la confiance. Ces opérations ne rassurent pas pour autant tous les actionnaires. Car acquisition ne rime pas toujours, à moyen terme, avec envolée du cours de Bourse et des profits.

Beaucoup d'investisseurs ont encore en mémoire les acquisitions surpayées de la décennie 80, qui se sont traduites, quelques années plus tard, par des provisions massives pour dépréciations d'actifs et des plans de restructuration. Près des deux tiers des entreprises qui ont grandi par croissance externe au cours des années 80 ont rapporté moins à leurs actionnaires que celles qui n'ont pas réalisé d'acquisition !

Tirant les enseignements de leurs erreurs, les groupes achètent mieux aujourd'hui. C'est la conclusion d'une étude réalisée par le cabinet de conseil en management Mercer, que confirment les recherches de la banque d'affaires américaine JP Morgan. Depuis 1990, selon Mercer, plus d'une acquisition sur deux a fait progresser la valeur en Bourse de l'acquéreur. Paul Gibbs, analyste chez JP Morgan, estime même que les deux tiers des acquisitions parviennent aujourd'hui à augmenter la valeur des entreprises.

« Les acquisitions sont devenues plus raisonnables, plus logiques. Elles sont plus proches des activités de base des groupes acquéreurs que dans les années 80 »

Cette amélioration a plusieurs explications. La première, selon Paul Gibbs, c'est le souci permanent qu'ont les grands groupes de satisfaire leurs actionnaires. La montée en puissance des fonds de pension et leur activisme expliquent cette nouvelle tendance. Née aux Etats-Unis il y a quinze ans dans des groupes comme General Electric, Pepsi ou Coca Cola, elle se généralise peu à peu en Europe. Ainsi, des groupes comme Lloyds-TSB, né du rapprochement en Grande-Bretagne de la banque Lloyds et des *caisses d'épargne*, et *Sandoz*-Gerber dans le secteur de la santé ont rapporté à leurs actionnaires deux fois plus que l'indice moyen du marché dans les trois années qui ont suivi leur fusion.



La deuxième explication, selon Mercer, c'est l'expérience. Les trois quarts des sociétés (72 %) qui ont réalisé plus de six opérations de croissance externe entre 1984 et 1994 ont eu une performance boursière supérieure à celle de leur secteur. Ce pourcentage tombe à 54 % pour les sociétés ayant réalisé moins de cinq opérations. *« Les groupes comme General Electric, LVMH ou AXA, qui préparent et exécutent rapidement des programmes sérieux de gestion de leur acquisition améliorent leurs chances de succès de 50 % »*, estiment les consultants. A peine bouclée la fusion, les équipes d'AXA prenaient à bras le corps la gestion de l'UAP. A l'inverse, sept ans après son OPA sur La Télémécanique en 1988, Schneider n'avait toujours pas réussi à l'intégrer.

L'expérience a également joué dans un autre domaine : *« Les acquisitions sont devenues plus raisonnables, plus logiques. Elles sont plus proches des activités de base des groupes acquéreurs que dans les années 80 »*, expliquent Bernard Demeure et Jean-Pierre Gaben, analystes chez Mercer. Il y a dix ans, une acquisition sur cinq n'avait aucun lien avec l'activité principale de l'acheteur. Ces dernières années, plus de 95 % des opérations correspondent à un développement stratégique en lien avec l'activité de base du groupe – c'est le cas du rapprochement d'Adidas et du fabriquant de ski Salomon – ou à un mouvement de consolidation de deux entreprises de même activité – rachat de Docks de France par Auchan, de Spär par Intermarché ou fusion entre Ciba Geigy et Sandoz.

Les acquisitions de diversification, comme a tenté de le faire le conglomérat britannique Hanson, sont en chute libre. *« Les groupes ont compris qu'ils avaient peu de chances de tirer parti d'une acquisition réalisée dans un secteur qui leur est peu familier. Où peuvent ils trouver les économies et les synergies qui permettent de compenser* la *prime d'acquisition ? »*, relève Paul Gibbs. L'offre de François Pinault sur le groupe Worms illustre ce risque. Pour prendre le contrôle d'un conglomérat très éloigné de ses métiers, il propose une prime de 3,7 % par rapport au dernier cours de Bourse, un prix très inférieur à la valeur de l'actif du groupe Worms et à la moyenne des OPA.

Malgré la plus grande cohérence des groupes dans leurs acquisitions, le taux d'échec reste élevé. Parmi les opérations qui ont déçu les actionnaires, Paul Gibbs citent les fusions Roche-Syntex, dans la chimie, Suez-Victoire, dans les services financiers ou SBC Warburg, dans la banque. Ce taux d'échec est suffisamment important pour rendre les marchés boursiers prudents. Ils demandent désormais des gages. Le simple argument de la taille ou de vagues synergies ne suffit plus pour convaincre les actionnaires. Ils exigent des équipes de direction des stratégies claires et des comptes. Vigilants sur le prix, ils veulent que les groupes chiffrent les effets positifs des rapprochements. En présentant *leur projet* de fusion, Guinness et Grandmet ont insisté sur le fait qu'ils pourraient économiser 175 millions de livres (1,7 milliard de francs) en l'an 2000. Dans sa contre-attaque, LVMH a promis des économies supplémentaires de 65 millions de livres.

Le mode de financement de l'opération est un autre critère déterminant. Les actionnaires n'acceptent plus les opérations qui diluent leur position et leur part de bénéfice. Les entreprises ont dû bousculer leurs méthodes de financement. Selon une étude du cabinet d'audit Price Waterhouse, en 1997, près de la moitié (42 %) des groupes européens financent leurs rachats à partir de leurs seules ressources, sans crédit, sans émission d'actions, contre 33 % l'an dernier. Profitant de la baisse des taux d'intérêts, l'autre moitié a recours à l'emprunt, y compris en France. En revanche, à peine 1 % des groupes européens émet des actions. *« Le coût de la dette est très inférieur à celui du capital. Emprunter coute 4 à 5 % après impôt, alors que les actionnaires exigent un rendement sur fonds propres de 12 % à 15 % »*, constate Bernard Demeure.

La fin de la peur de l'endettement – celui-ci est aujourd'hui perçu comme un moyen d'augmenter sa rentabilité – devrait soutenir le mouvement de fusions-acquisitions dans les prochains mois. Les secteurs du BTP, des télécommunications, de la chimie-pharmacie, de l'agro-alimentaire et de la distribution sont les plus concernés. Selon Price Waterhouse, 45 % des groupes européens envisagent de réaliser une ou plusieurs opérations dans les douze prochains mois. Même si ces rachats constituent toujours un risque, ils restent l'un des principaux moteurs de croissance.

Sophie Fay et Martine Orange

Effervescence dans le téléphone européen

A quelques mois de l'ouverture totale à la concurrence, le mouvement des fusions et des acquisitions s'est emballé dans l'industrie des services de télécommunications en Europe. Sur les six premiers mois de 1997, la banque d'investissement britannique *Broadview Associates* a recensé 62 opérations de fusions-acquisitions, contre 55 un an plus tôt. Le montant de ces opérations a plus que triplé : 14,49 milliards de dollars (environ 87 milliards de francs) au premier semestre 1997 contre 4,54 milliards il y a un an.

Les opérateurs historiques – comme France Télécom – cherchent de nouveaux marchés hors de leurs territoires nationaux, où ils vont perdre des parts de marché. Les nouveaux acteurs, qu'ils viennent du *monde des télécommunications* ou non, cherchent, eux, à se faire une place dans les différents pays européens en s'alliant à des acteurs locaux, comme Mannesmann et Olivetti.

Les autres manières de satisfaire les investisseurs

Sous l'influence des fonds de pension, les sociétés cotées doivent mettre au premier rang de leurs priorités la valorisation de l'investissement de leurs actionnaires. En jargon financier anglo-saxon, elles doivent augmenter la *« shareholder's value »*. Pour ce faire, les groupes doivent avoir un taux de croissance soutenu. Mais ils peuvent aussi recourir à des techniques plus financières.

La première est le *« spin off »*, qui consiste à séparer les activités d'un même groupe pour créer deux groupes plus homogènes. La deuxième est le *« carve out »* qui consiste à introduire en Bourse une de ses filiales. La troisième est le rachat d'actions, qui consiste à racheter ses propres titres pour rendre à ses actionnaires les fonds propres qui seraient sous-utilisés. Ces opérations, qui représentaient 3 milliards de dollars en 1993, ont atteint 39 milliards de dollars en 1996. Comme les acquisitions, toutefois, elles ne dopent la valeur d'une entreprise que si elles sont faites à bon escient.

La Bourse de Paris soigne France Télécom

L'INDICE CAC 40 comporte, comme son nom, l'indique quarante valeurs. Quand deux nouvelles sociétés font leur entrée dans la composition de l'indice, deux en sortent. La décision du conseil scientifique des indices de faire entrer, le 12 novembre, France Télécom et SGS-Thomson dans le CAC 40, et d'en retirer Bouygues et Pernod-Ricard, a provoqué des grincements de dents chez les professionnels.

De nombreux gérants estiment que les autorités boursières font la part belle à France Télécom afin de faciliter sa privatisation. Ils déplorent que le conseil ait pris en compte 100 % du capital de l'opérateur public pour calculer la pondération que ce dernier aura dans l'indice, alors que seulement 21 % à 25 % du capital seront mis à la disposition du public. France Télécom deviendra la première valeur de l'indice CAC 40, avec 8 %, devant Elf Aquitaine (7,49 %), L'Oréal (6,55 %) et Carrefour (6,24 %).

Les opérateurs estiment que la décision dopera artificiellement le cours du titre et facilitera donc grandement son introduction en Bourse. Outre la notoriété liée à cette position dans l'indice – seuls deux privatisés, la BNP et Rhône-Poulenc avaient obtenu une telle faveur –, l'action France Télécom bénéficiera automatiquement des achats des gérants de sicav « indicielles », dont la performance est liée à l'indice CAC 40. Ces placements collectifs « répliquant » exactement l'indice de référence, France Télécom va se retrouver immédiatement dans leurs portefeuilles.

TAILLE EXCEPTIONNELLE

Pour se justifier, la Société des Bourses françaises précise que la *« règle est que la totalité de la capitalisation boursière soit prise en compte pour la pondération dans l'indice »*. Les gérants estiment que cette règle aurait toutefois pu être assouplie d'autant plus que, dans un communiqué du 27 janvier, le conseil scientifique des indices s'était interrogé sur les règles à appliquer à la pondération de France Télécom en raison de sa taille exceptionnelle. Des analystes, cités par *Reuter*, font remarquer que Deutsche Telekom n'était pas pondéré à 100 % dans l'indice DAX et que la règle des 100 % n'était pas non plus appliquée à la Bourse de Londres.

L'entrée de SGS-Thomson, société de droit néerlandais à capitaux franco-italiens a également suscité quelques commentaires aigres-doux. Bien que rien ne s'oppose à l'entrée de cette valeur, cotée dans le compartiment des étrangères, dans la composition de l'indice de référence, les gérants ont déclaré être *surpris*. Ils pensent que le conseil a voulu donner plus de poids aux valeurs technologiques ou européennes. D'autres y voient une façon de faciliter le placement de la participation de Thomson-CSF dans SGS-Thomson (17 %), opération prévue de longue date.

François Bostnavaron

La Banque du Mexique veut freiner la hausse du peso

MEXICO
de notre correspondant

Au moment où les monnaies du Sud-Est asiatique s'effondrent face au dollar, les autorités financières mexicaines sont confrontées au phénomène inverse. Lundi 22 septembre, elles ont donc modifié leur politique pour freiner la hausse du peso face au billet vert et faire baisser les taux d'intérêt en injectant davantage de liquidités dans le système bancaire. Mardi, le rendement du principal baromètre de l'épargne, les certificats du Trésor (Cetes) à vingt-huit jours, passait de 16,91 % à 16 %, tandis que le dollar enregistrait une légère hausse, de 7,72 à 7,76 pesos.

Les experts financiers des banques privées et ceux de la Banque mondiale ont donc finalement été entendus par l'institut d'émission mexicain, qui ne partageait pas jusqu'alors leur préoccupation face à la réapparition de certains des symptômes ayant conduit à la brutale dévaluation de décembre 1994. Le peso, qui avait perdu, en 1995 et 1996, plus de 50 % de sa valeur par rapport au dollar, s'est repris au cours des derniers mois. Selon les spécialistes, cette tendance risquait d'affecter gravement la compétitivité des exportations mexicaines, devenues le principal moteur de la reprise économique, alors que la consommation interne reste très déprimée du fait de la chute du niveau de vie.

Sans remettre en question le très sévère plan d'ajustement adopté en février 1995 avec l'aide financière de la communauté internationale – près de 50 milliards de dollars (300 milliards de francs) –, la Banque du Mexique a estimé le moment venu de faire preuve d'un peu de souplesse en matière de crédit. Après avoir dépassé les 100 % en 1995, le coût de l'argent a été ramené à environ 30 %, ce qui reste malgré tout inaccessible pour la plupart des entreprises et contribue donc à freiner considérablement les investissements.

FRAGILISATION

Les taux d'intérêt élevés expliquent l'afflux des capitaux étrangers, qui s'est encore accéléré avec la crise financière asiatique (le Mexique pourrait recevoir 15 milliards de dollars cette année), contribuant à consolider le peso. Comme dans les autres pays émergents, les capitaux placés à court terme fragilisent le système financier dans la mesure où ils s'enfuient vers d'autres cieux au moindre nuage. C'est pourquoi la banque centrale considère que, la confiance ayant été rétablie à l'égard du pays, le moment est venu d'accorder la priorité à la baisse des taux d'intérêt.

L'effet recherché est double : relancer l'investissement et décourager l'entrée des capitaux spéculatifs. Le moment semble bien choisi puisque l'inflation est sur le point d'être maîtrisée (autour de 16 % cette année, contre 52 % en 1995) et que les prévisions en matière de croissance économique sont passées de 4,5 % à plus de 6 % pour cette année.

Bertrand de la Grange



Un contentieux oppose l'Etat indien et Suzuki, actionnaires du constructeur automobile Maruti

Les investissements étrangers restent sujets à polémique dans le pays

Maruti contrôle 80 % du marché indien des petites voitures. Le groupe japonais Suzuki et l'Etat indien détiennent chacun la moitié de son capital. Un conflit concernant la nomination d'un *nouveau directeur a conduit les deux actionnaires* en justice. Cette affaire illustre l'ambiguïté de l'opinion indienne à l'égard des investissements *étrangers, que le gouvernement souhaite* officiellement favoriser.

NEW DELHI
de notre correspondante

L'un des joint-ventures les plus anciens et les plus réussis d'Inde est-il aujourd'hui menacé ? C'est devant les tribunaux que se disputent le constructeur japonais Suzuki et le gouvernement indien, propriétaires à 50 % chacun de la firme automobile Maruti, qui occupe 80 % du marché indien de l'automobile, et affiche un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de dollars (plus de 13 milliards de francs).

Si le gouvernement indien a gagné la première manche devant la Haute Cour de Delhi, saisie par Suzuki, la firme japonaise a aussi fait appel à un arbitrage international dont on connaîtra plus tard le résultat des délibérations. Le contentieux qui oppose les deux partenaires tient à la nomination par le gouvernement indien, mais contestée par les Japonais, du nouveau directeur de Maruti pour les cinq ans à venir. Cette nomination a été confirmée lundi 22 septembre, après six heures et demie de réunion houleuse de l'assemblée générale annuelle de Maruti, à l'issue de laquelle les Japonais ont simplement confirmé *« qu'ils n'avaient pas l'intention de se retirer d'Inde, ni de leur partenariat avec Maruti »*.

Cette affaire, qui fait les gros titres de la presse depuis plusieurs jours, survient au moment même où le gouvernement indien tente de mobiliser les investisseurs étrangers sur l'Inde. Elle illustre les difficultés de partenariat dans un pays dans lequel subsistent nombre d'opposants à la venue des sociétés étrangères, régulièrement accusées de vouloir, sous couvert de joint-venture, s'emparer des firmes locales. *« Le traitement infligé par le gouvernement indien à un partenaire de confiance, dans la 3e plus grande compagnie privée du pays, avec 82 % du marché automobile, ne sera sûrement pas bien reçu par les investisseurs au Japon ou dans les pays occidentaux »*, écrit avec lucidité l'hebdomadaire *India Today*. La plupart des industriels, en revanche, soutiennent la position du gouvernement, affirmant que si New Delhi *« cédait aux pressions »* de Suzuki, cela encouragerait les firmes étrangères *« à dicter leurs conditions »* à leurs partenaires locaux.

Né d'une idée de Sanjay Gandhi (fils de l'ancien premier ministre Indira Gandhi, mort dans un accident d'avion), dans les années 70, de construire une voiture populaire, Maruti n'était qu'une coquille vide quand Suzuki vint à sa rescousse en 1982, en prenant alors 26 % des parts de la compagnie.

UNE RÉVOLUTION

En 1989, la part de Suzuki passe à 40 % puis, en 1992, après les premières mesures de libéralisation de l'économie, Suzuki devient partenaire du gouvernement à parts égales, avec 50 %. L'introduction de la Maruti 800, petite voiture accessible aux nouvelles classes moyennes, a été pour l'Inde une véritable révolution. Avec cette voiture, Maruti, qui produit 270 000 automobiles par an, s'est acquis un quasi-monopole sur le marché des petites voitures.

Ce monopole pourrait toutefois se voir remis en question avec l'arrivée en Inde de la plupart des grands constructeurs étrangers qui visent ce créneau, pour l'instant le plus prometteur en Inde. Cette perspective explique aussi l'attitude de Suzuki, qui souhaite devenir l'actionnaire majoritaire de Maruti, mais s'est vu refuser, en début d'année, la possibilité d'augmenter sa participation. Le constructeur japonais estime pourtant ce souhait légitime dans la mesure où le succès de Maruti repose sur la technologie japonaise.

Chacun attend maintenant le verdict de la cour arbitrale pour voir quelle décision prendra Suzuki. Avant de se reprendre, le ministre de l'industrie indien, M. Murasoli Maran, avait fait savoir que *« si Suzuki n'était pas content, il pouvait se retirer, des dizaines d'autres firmes attendant pour prendre la succession »*. Aujourd'hui, il se veut plus prudent, mais chacun s'interroge déjà sur les suites d'une union qui s'annonce bien compromise.

Françoise Chipaux

Une grève de conducteurs perturbe le trafic de la SNCF

LE TRAFIC était perturbé, *mercredi 24 septembre, sur certaines lignes de la* gare de Paris-Saint-Lazare, en raison d'une grève d'agents de conduite protestant contre les nouveaux horaires d'hiver. Sur le trafic banlieue (Mantes-la-Jolie, Versailles), le service est réduit de moitié. Le trafic était normal sur les services grandes lignes (Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg) et grande Couronne (Vernon, Oissel, Evreux). Le réseau régional en Aquitaine, paralysé depuis trois jours par une grève des conducteurs, devait revenir progressivement à la normale mercredi matin. Les syndicats CGT, CFDT, FGAAC, FO et SUD-Rail ont prévu une journée de mobilisation nationale mercredi *8 octobre*.

DÉPÊCHES

■ **PARC ASTERIX : l'entrée en Bourse du Parc Astérix**, reportée en raison d'un climat boursier morose, est à nouveau programmée par la direction du parc de loisirs.

■ **AIRBUS : la compagnie aérienne Northwest Airlines devrait annoncer**, mercredi 24 septembre, une commande de 50 appareils A-319 pour un montant de 2 milliards de dollars (environ 12 milliards de francs), selon le *Wall Street Journal*.

■ **BULL : le siège du groupe Bull à Louveciennes (Yvelines)**, a été évacué *mardi 23 septembre dans la soirée par des grévistes du « service clients »*, qui l'occupaient depuis lundi.

■ **SANOFI : le groupe de pharmacie-beauté a renoncé**, mardi 23 septembre, à demander l'extension de l'homologation de son médicament Skelid (biphosphonate tiludronate), du traitement de la maladie de Paget (atteinte osseuse), à celui de l'ostéoporose post-ménopausique.

■ **CMA : l'actionnaire minoritaire de la Compagnie maritime d'affrètement** (CMA), Johnny Saadé, président de Mistral SA, a demandé à la cour d'appel d'Aix-en-Provence de prononcer le sursis à exécution de la décision du tribunal de commerce de Marseille qui avait autorisé la CMA, présidée par son frère Jacques Saadé, à lancer une augmentation de capital, pour financer l'acquisition de la CGM (Compagnie générale maritime).

■ **FRANCE TÉLÉCOM : la CGT et SUD** ont indiqué mardi 23 septembre que plusieurs sections syndicales départementales de la CFDT, de FO et la deCFTC appellent à la grève du 30 septembre contre la privatisation partielle, *alors que leurs fédérations nationales syndicats* ne se sont pas associées à cet appel.

■ **GE CAPITAL : la société américaine va prendre le contrôle de Woodchester**, filiale à 54 % du Crédit lyonnais en Irlande, aux termes d'une offre publique d'achat (OPA) amicale de 591 millions de livres irlandaises (environ 5 milliards de francs).

La Fabrique nationale d'Herstal sera fixée sur son sort le 30 septembre

BRUXELLES
de notre correspondant

Des discussions serrées se déroulent actuellement à Liège entre la direction de GIAT Industries, actionnaire à 92 % de la Fabrique nationale (FN) d'armes d'Herstal, en Belgique, le gouvernement de la Région wallonne, propriétaire de 8 % des actions, et le fabricant d'armes américano-irakien Colt, candidat à la reprise de l'entreprise.

Achetée en 1991 par le consortium public français de l'armement, la FN, qui produit des armes légères de guerre et des armes civiles, s'est révélée au fil des ans une source de pertes importantes. En 1997, le PDG de GIAT, Jacques Loppion, s'est mis en quête d'un repreneur, en tenant compte du souci de la Région wallonne d'éviter une « vente par appartements » qui mettrait en danger le site liégeois de la FN. Cette dernière possède des filiales américaines, dont l'usine Winchester, qui peuvent intéresser un industriel du secteur, alors que le marché des armes de guerre (produites à Herstal, près de Liège) est actuellement très difficile.

Au début de l'été, Colt a montré son intérêt pour la reprise de la totalité des activités de la FN, et a présenté, le 15 septembre, un plan de restructuration de l'entreprise, dont les détails sont demeurés confidentiels. Le ministre-président wallon, Robert Collignon (PS), a fait savoir que le plan Colt était inacceptable : il n'assurait pas, à son avis, la pérennité d'activités, même réduites, sur le site liégeois.

M. Collignon répondait ainsi aux inquiétudes des syndicats de la FN, qui, d'emblée opposés au projet Colt, avaient proposé un « plan alternatif » dans lequel la région restait l'opérateur principal, en attendant un repreneur plus acceptable.

Aujourd'hui, le gouvernement régional propose de scinder l'entreprise en deux holdings : l'une, regroupant la branche civile, serait détenue à 75 % par Colt et à 25 % par la région ; l'autre, comprenant la branche militaire, serait possédée à 75 % par la région et à 25 % par Colt. La balle est maintenant dans le camp de Colt, resté très discret sur toutes ces tractations.

LE DÉSENGAGEMENT DE GIAT

L'affaire devrait trouver un dénouement rapide, car GIAT veut se dégager au plus vite de la FN. Le français a provisionné 1,9 milliard de francs pour apurer les dettes de sa filiale et assurer la trésorerie ces derniers mois. Elle a fixé au 30 septembre la date-limite pour une solution. En cas d'échec, ce serait le dépôt de bilan, et le chômage pour les mille trois cents salariés de la FN. A titre d'avertissement, les syndicats ont déclenché, lundi 23 septembre, une grève de vingt-quatre heures.

Luc Rosenzweig

Les soutiens à l'offre de Rallye sur Casino se multiplient

LE CONSEIL des marchés financiers (CMF) devait se prononcer, dans la soirée du 24 septembre, sur la recevabilité de l'offre d'achat proposée par Rallye sur Casino afin de contrer la double OPA lancée par Promodès. Devant la complexité des deux options imaginées par Jean-Charles Naouri, et soutenues par Antoine Guichard et sa famille, le CMF s'était donné, la semaine dernière, un délai supplémentaire, afin de pouvoir entendre les deux parties et s'entourer de conseils juridiques. Sa décision est très attendue des milieux boursiers, car elle fera jurisprudence.

D'ores et déjà, dans le match médiatique que se livrent les deux camps, l'équipe stéphanoise mène à la marque devant celle de Caen. Après la mobilisation locale suscitée à Saint-Etienne pour défendre Casino, le duo Naouri-Guichard a enregistré, le 23 septembre, un ralliement de poids en la personne de Colette Neuville, la présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM).

Estimant qu'*« il est de l'intérêt du marché qu'il y ait des offres concurrentes ouvrant un choix aux actionnaires »*, Mme Neuville a fait sien le discours développé par l'entourage de M. Naouri, affirmant, dans le quotidien *Les Echos*, que *« des entreprises pauvres en capitaux* (doivent) *pouvoir se défendre en faisant appel aux multiples possibilités de l'ingénierie financière »*.

Pourtant, voici quelques jours, la présidente de l'ADAM portait un tout autre jugement : *« L'offre de Rallye ne s'adresse qu'aux actionnaires de la famille* (Guichard). (...) *Les actionnaires de Casino deviennent à terme acheteurs de leurs propres actions et des minoritaires de Jean-Charles Naouri, ce qui n'est pas une situation forcément enviable »*, déclarait-elle dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*. Chez Promodès, on *« s'interroge »* sur ce revirement, à quelques heures de la délibération du CMF. Tout en refusant de se laisser entraîner *« sur le terrain de l'outrance et de la gesticulation »*.

Pascal Galinier

Bertelsmann veut affronter les Américains dans le multimédia

Sans abandonner ses métiers traditionnels, presse et édition, le géant allemand veut se développer dans la télévision à péage et les chaînes numériques, et concurrencer, dans les médias électroniques, Time Warner et Walt Disney

GÜTERSLOH
de notre envoyé spécial

« Le secteur de la presse va continuer de croître, ainsi que l'édition et l'imprimerie. Mais les médias électroniques vont exploser. » Mark Wössner, président du directoire de Bertelsmann, troisième groupe mondial de communication, compte s'appuyer sur les métiers traditionnels du groupe pour s'imposer dans les médias électroniques face aux deux leaders mondiaux que sont les américains Time Warner et Walt Disney/Capital Cities. Objectif : réaliser 45 % de son chiffre d'affaires dans la musique, la télévision et le multimédia en l'an 2000, contre 35 % aujourd'hui et 8 % en 1986.

Bertelsmann n'abandonne pas pour autant ses métiers traditionnels. Les activités de presse (Grüner und Jahr, éditeur en France de *Géo, Voici, Capital...*) et d'édition ont représenté la moitié du chiffre d'affaires du groupe (22,4 milliards de marks au total), mais 60 % de ses résultats. Le groupe, qui a réalisé pour la première fois plus des deux tiers de son chiffre d'affaires hors d'Allemagne, poursuit son développement international, avec la création début 1997 d'un club de livres type France-Loisirs en Chine à Shanghaï. Le groupe prévoit de lancer *Géo* en Russie et envisage d'acheter un éditeur aux Etats-Unis.

Mais ce sont les médias électroniques qui occupent le plus l'entreprise. En 1996, le groupe s'est imposé dans le paysage audiovisuel européen en fusionnant, à la surprise générale, sa filiale audiovisuelle Universum Film AG (UFA, 630 millions de marks de chiffre d'affaires) avec la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, propriétaire de RTL). Bertelsmann détient 50 % du nouvel ensemble, rebaptisé CLT-UFA. Avec une vingtaine de chaînes de télévision (RTL, M 6 en France, Channel 5 en Grande-Bretagne) et autant de radios dans dix pays européens, CLT-UFA est le leader européen du secteur (4,6 milliards de marks de chiffre d'affaires). *« Avec moins d'un milliard de coûts de lancement, Bertelsmann est parvenu à créer un métier d'avenir, qui a une valeur de plus de 5 milliards de marks »*, s'est réjoui M. Wössner, qui compte faire à terme de CLT-UFA un groupe aussi rentable que Bertelsmann.

Dans le domaine de la télévision à péage, la CLT-UFA mène deux projets parallèles : le développement de Premiere, créée en 1991, et le lancement d'un bouquet de chaînes numériques spécialisées. Ces projets ont été rendu possible grâce à la réconciliation de Bertelsmann et du groupe bavarois de Leo Kirch, qui se livraient une guerre sans merci depuis deux ans. Détenue depuis l'été à parité par CLT-UFA et Kirch, Premiere n'est parvenue à conquérir que 1,5 million d'abonnés, contre 4,7 millions pour Canal Plus en France et 6,3 millions pour BskyB en Grande-Bretagne. Dans un marché allemand particulièrement difficile, M. Wössner compte toutefois atteindre 4 millions d'abonnés en 2002.

L'alliance de la CLT-UFA et du groupe Kirch qui a pout objet un développement dans la télévision numérique a reçu le renfort de Deustche Telekom. L'ensemble, via Premiere, va ainsi pouvoir proposer un bouquet de chaînes thématiques numériques auprès des 16,7 millions de foyers câblés en Allemagne. Soupçonnés toutefois de vouloir créer un cartel de la télévision numérique payante en Allemagne, les trois groupes doivent recevoir l'approbation des autorités de la concurrence allemandes et européennes. L'offensive la plus récente du groupe Bertelsmann concerne le multimédia. Le groupe, qui rappelle que le nombre d'ordinateurs connectés à Internet est passé en un an de 48 à 82 millions, veut profiter de l'explosion de ce marché. Bertelsmann, qui détient 50 % de American On Line (AOL) Europe, numéro un mondial des services en ligne, a vu le nombre de ses abonnés passer de 170 000 en 1996 à 800 000 aujourd'hui. Avec le rachat de Compuserve par AOL, Bertelsmann récupère 850 000 abonnés supplémentaires. Il compte réaliser 2 milliards de marks de chiffre d'affaires et franchir la barre des quatre millions d'abonnés dans cinq ans.

Persuadé de l'importance de ce secteur qui ne représente pour l'heure moins de 1 % de son activité économique, Bertelsmann s'est d'ailleurs choisi pour futur numéro un Thomas Middelhof, actuel patron de la branche multimédia de Bertelsmann. Agé de 44 ans, M. Middelhof succédera à l'automne 1998 à Mark Wössner, 58 ans, qui prendra la présidence du conseil de surveillance du groupe.

Arnaud Leparmentier

Un milliard de deutschemarks de bénéfice net

Bertelsmann a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 22,4 milliards de marks (75 milliards de francs) pour l'exercice clos le 30 juin 1997, en hausse de 4 %. Le 3e groupe mondial de communication a bénéficié de l'appréciation du dollar, de la lire et de la livre face au mark. Le groupe a enregistré un résultat d'exploitation de 1,61 milliard de marks (+ 5 %) et un résultat net de 1,02 milliard (+ 13 %). Non endetté, le groupe a une rentabilité des capitaux investis de 12,7 %, contre 12,1 % l'année précédente, qui reste inférieure aux 14,9 % atteints en 1992-1993. L'imprimerie représentait 15 % du chiffre d'affaires, l'édition 31 %, l'édition musicale 32 % et la presse 21 %. Les activités télévisuelles de CLT-UFA (4,6 milliards de marks de chiffre d'affaires), détenues à 40 % par Bertelsmann, ne sont pas consolidées. Le multimédia représente moins de 1 % de l'activité du groupe. Bertelsmann réalise notamment 33 % de son chiffre d'affaires en Allemagne, 32 % en Europe et 26 % aux Etats-Unis.

« Les Inrockuptibles » : onze ans pour devenir « l'autre » hebdomadaire culturel français

LES INROCKUPTIBLES lancent aujourd'hui, en coproduction avec *Le Monde*, le guide culturel hebdomadaire « Aden ». *Les Inrockuptibles*, le plus jeune des magazines culturels, partage son toit parisien avec l'un des plus anciens journaux français, *Les Affiches parisiennes, le publicateur légal*, qui proclame sur son fronton qu'il est *« le seul journal publié sous le même titre »* depuis cent-soixante-dix-neuf ans.

Du haut de ses onze ans, *« l'hebdo musique, cinéma, livres, etc. »* a pourtant acquis une notoriété de nature à faire pâlir son grand aîné. *Les Inrockuptibles*, qui doit son appellation au détournement du nom de la série télévisée en noir et blanc « Les Incorruptibles », a été créé par deux copains, étudiants en droit et en sciences économiques, Christian Fevret et Arnaud Deverre, aujourd'hui rédacteur en chef et directeur de l'hebdomadaire.

Au milieu des années 80, ces deux admirateurs des Smiths, emblématique groupe anglais de rock, se désolent de voir que la presse française spécialisée ne les traite pas avec la considération voulue. Ils lancent un fanzine tiré à 3 000 exemplaires, imprimé par les presses de *Témoignage chrétien*. C'est la grand-mère de l'un d'eux qui réglera la facture de la fabrication.

Les deux apprentis patrons de presse démarchent une vingtaine de librairies à Paris (La Hune, Parallèles, etc.). L'armature est encore balbutiante : les deux amis, tous deux versaillais, squattent la boîte postale d'un copain parisien, montent un réseau d'une quinzaine de correspondants en province *via* des amis d'amis. Le succès du premier de la lignée des *Inrockuptibles* les incite à continuer, d'autant que les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) acceptent rapidement de distribuer le magazine, ainsi que la FNAC, séduite par les *charts* (classements) de musique anglo-saxonne qu'il publie.

Au bout d'un an, la « marque » des *Inrockuptibles* commence à s'imposer. La première maquette due à Michael Amzallag rompt avec le graphisme des autres magazines ; la publication de grands entretiens, fouillés et préparés, pouvant s'étaler sur une quinzaine de pages voire plus et croisant l'activité professionnelle et sociale des personnalités interviewées (artistes, musiciens, écrivains, etc.)avec leur parcours privé, attire les jeunes lecteurs intrigués par le côté défricheur du journal. *« L'idée était de n'en faire qu'à notre tête, de parler de ce qu'on aimait, de ce qu'on découvrait en renouant avec un rapport littéraire ou fantasmé au rock »*, explique Christian Fevret.

L'iconographie, domaine des deux photographes attitrés du journal, Renaud Monfourny et Eric Mulet, privilégie les portraits en situation, refusant les photos d'artistes en tournée de promotion. Le « noyau dur » du journal – les deux fondateurs et leurs amis – respire : trois ans après le lancement du fanzine, ils sont salariés d'un vrai mensuel diffusant à 42 000 exemplaires en moyenne, en 1991.

CHANGEMENT DE PARUTION

Quatre ans plus tard, *Les Inrocks* font leur *aggiornamento*. De mensuel, le journal devient hebdomadaire à la faveur d'une augmentation de capital qui voit entrer l'éditeur Jean-Claude Fasquelle, la styliste Agnès B. et divers institutionnels, dont BNP Développement. Cela lui permet de réagir plus vite, d'élargir son champ, trop cantonné à la musique et au rock, aux autres domaines de création – cinéma, littérature –, aux phénomènes de société ainsi qu'à la politique, en diversifiant le traitement rédactionnel, avec notamment le reportage. En outre,la rédaction se renforce : 20 journalistes permanents actuellement.

En 1995, un grand entretien avec Michel Rocard, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, enregistré en sept heures et publié sur douze pages, vaut à l'hebdomadaire sa meilleure vente : 55 000 exemplaires. La diffusion moyenne 1996 s'est établie à 36 000 exemplaires, la direction tablant sur une augmentation d'environ 30 % cette année.

Devenu l'un des principaux titres du secteur loisirs et seul hebdomadaire culturel au côté de *Télérama*, *Les Inrocks* attire un lectorat aux deux tiers parisien et majoritairement masculin, âgé en moyenne de 26 ans. Les recettes publicitaires des *Inrocks* devraient atteindre 18 millions de francs cette année, sur un chiffre d'affaires global de 40 millions, selon Arnaud Deverre. Enfin, l'hebdomadaire devrait boucler prochainement une augmentation de capital de 10 millions de francs, les fondateurs gardant le contrôle du titre (51 %).

Yves-Marie Labé

Philippe Santini à la direction de France Espace

Un spécialiste du marketing pour la régie publicitaire de France Télévision

C'EST UN HOMME qui se définit comme un *« technicien du marketing »* qui aura, à partir de lundi 13 octobre, la haute main sur les ressources publicitaires des deux principales chaînes de télévision du service public, France 2 et France 3. Philippe Santini, jusqu'ici PDG de la société d'affichage Avenir France, filiale d'Havas Media Communication (HMC), va succéder à Marc Lavedrine, directeur général de France Espace, dont le départ vient d'être annoncé.

M. Lavédrine ne pouvait être reconduit à ce poste qu'il occupait depuis 1993 – il est âgé de soixante-cinq ans – mais restera conseiller de Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision (*Le Monde* du 20 septembre). Il présidera en outre Web Sat Pub, régie de chaînes numériques et des sites Internet, dont la création sera officialisée le 6 octobre.

L'arrivée de Philippe Santini à la direction générale de France Espace sera entérinée par le prochain conseil d'administration. Elle témoigne de la logique financière adoptée par la présidence des deux chaînes publiques, à la veille de la présentation du projet de budget de l'audiovisuel public pour l'année 1998 : la contribution de la publicité suit une tendance inflationniste continue depuis 1993 – elle finance cette année 51 % du budget de France 2 (+ 7 % par rapport à 1996) et 38,6 % du budget de France 3 (+ 11 %) – et s'inscrit dans un univers concurrentiel renouvelé.

NOMINATIONS À AVENIR

La multiplication des chaînes thématiques menace d'émietter l'audience des chaînes généralistes, mais, pour Philippe Santini, la télévision prend un autre tournant, plus large : *« Le téléspectateur, qui devient actif, a plusieurs choix qui s'offrent à lui : de nouvelles offres de programmes, mais aussi de l'information au sens large. La télévision doit être considérée comme un écran susceptible de diffuser différents types d'informations (informatique, programmes de* pay per view*...). »*

Spécialiste du marketing de l'affiche depuis dix-sept ans et doté d'une expérience internationale, Philippe Santini, quarante-sept ans, revendique, dans le secteur de l'affichage *« hautement concurrentiel »*, un certain nombre d'innovations marketing. Il entend s'en servir pour *« optimiser le chiffre d'affaires publicitaire »* de France 2 et France 3 – 6,6 milliards de francs en 1996 – en mettant au point *« de nouvelles techniques qui tranformeront en monnaie sonnante et trébuchante les qualités d'audience propres aux chaînes du service public »*.

Pour le nouveau patron de France Espace, *« la publicité est le juge de paix de la qualité du produit de France Télévision dans le cadre de la mission qualitative du service public qu'a défini Xavier Gouyou Beauchamps »*.

Le départ de Philippe Santini d'Havas donne lieu à des nominations à la tête d'Avenir, filiale d'HMC. Ainsi Bertrand Favreul, membre du comité exécutif du groupe et PDG d'Havas Régies depuis mars 1994, sera prochainement nommé président du groupe Avenir, un poste nouvellement créé (*Le Monde* du 24 septembre). Bertrand Favreul *« continuera à assurer les responsabilités qu'il occupe actuellement jusqu'à la finalisation de la réorganisation d'Havas Régies, dont il a été le maître d'œuvre »*, a précisé Michel Boutinard Rouelle, président d'HMC.

Florence Amalou

Seagram se consolide dans le câble aux Etats-Unis

LOS ANGELES
correspondance

En rachetant au groupe Viacom (propriétaire des studios Paramount) l'autre moitié des parts de la chaîne câblée USA Network, Seagram, l'industriel de l'agroalimentaire canadien propriétaire des studios Universal depuis 1995, confirme son entrée sur le marché du câble américain, tout en mettant un terme au différend juridique qui opposait les deux groupes depuis plus d'un an.

Avec près de 70 millions d'abonnés, USA Network est une chaîne câblée particulièrement populaire du menu général. Elle offre des films, du sport, des séries (rediffusions comme « Alerte à Malibu » ou créations comme « La Femme Nikita ») et se classe à la sixième place des taux d'audience du câble, peu après les leaders ESPN, CNN, TNT. Seagram va débourser 1,7 milliard de dollars (environ 10 milliards de francs) pour acquérir les 50 % d'USA Network encore détenus par Viacom ainsi que la jeune chaîne câblée Sci-Fi Network – consacrée à la science-fiction – dont les débuts américains, avec 45 millions d'abonnés, et l'avenir international semblent très prometteurs.

En avril 1996, Seagram-Universal avaient poursuivi Viacom en justice, arguant que le lancement par Viacom d'une nouvelle chaîne câblée baptisée TV Land constituait une rupture du contrat de partenariat dans USA Network. Devant un tribunal du Delaware, Edgar Bronfman (PDG de Seagram) avait traité Sumner Redstone (président de Viacom) de *« menteur »*, tandis que celui-ci mettait publiquement en cause les compétences d'Edgar Bronfman. Un juge fédéral a donné raison à Universal, enjoignant aux deux parties de parvenir à un accord sur l'avenir d'USA Network.

SONY À LA TRAÎNE

Pour Sumner Redstone, la vente d'USA Network représente le moyen de sortir d'un partenariat impossible, ainsi que l'occasion de calmer ses investisseurs, en réduisant en partie la dette de sa société, estimée à plus de 10 milliards de dollars. Quant à Frank Biondi, PDG des studios Universal, il ne cache pas que l'acquisition des chaînes USA et Sci-Fi pourrait traduire le début d'une expansion plus systématique du studio vers le câble. Projetant qu'USA et Sci-Fi engendreraient 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs) de cash-flow en 1997, Frank Biondi a indiqué que la rentabilité de ce secteur pourrait vite dépasser celle des films, de la production télévisée, des parcs à thème. Lundi 22 septembre, l'action Seagram s'est appréciée de 37 cents pour clore à 35,56 dollars.

Alors que leurs concurrents directs (Time-Warner, News Corp., Disney) ont déjà largement structuré leurs débouchés télévisés, les studios Universal ont mis du temps à consolider leur secteur de distribution. Mais, désormais, seuls les studios Sony, qui ne possèdent ni réseau télévisé ni chaîne câblée, restent à la traîne.

Claudine Mulard

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Spir Communication**, filiale de presse gratuite du groupe Ouest-France, a porté à 65,94 % sa participation dans Galibot, éditeur de journaux gratuits du nord de la France. Déjà actionnaire à 33,96 %, Spir Communication a annoncé, lundi 22 septembre, le rachat des titres des deux fondateurs de Galibot pour prendre le contrôle de l'éditeur nordiste. Galibot édite 22 journaux gratuits diffusés à 1,9 million d'exemplaires via 18 centres de distribution. En 1996, édition et distribution ont réalisé 200 millions de francs de chiffre d'affaires.

■ **Marc Ladreit de Lacharrière**, président de Fimalac, a annoncé, mardi 23 septembre, qu'il *« n'étudiera pas les dossiers de reprise de* L'Express *et du* Point*, lorsque ceux-ci seront présentés à des investisseurs potentiels »*. Le président de Fimalac a précisé qu'il a fait *« du développement international l'un des principaux objectifs de son groupe »*.

■ **Une pétition de soutien aux neuf reporters photographes** et au motard de presse mis en examen après l'accident mortel de la princesse Diana a recueilli 514 signatures ; elle a également reçu l'appui de 122 journalistes étrangers par l'intermédiaire de deux sites Internet. La trentaine de journalistes à l'origine de la pétition ont décidé de demander une entrevue au ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, pour réclamer la levée de l'interdiction professionnelle frappant leurs collègues.

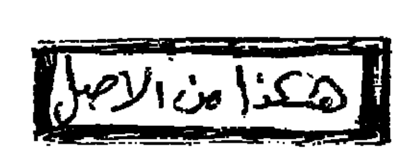
■ **Le mensuel « Le Journal du théâtre »** devient bimensuel, ont annoncé mardi 23 septembre ses responsables, Stéphane Bugat, rédacteur en chef, et Gilles Costaz, éditorialiste. Le journal, qui fête son premier anniversaire, passe de 15 à 20 francs et sera distribué par les NMPP les deuxième et quatrième lundis de chaque mois.

■ **La Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV)**, association indépendante de consommateurs, lance ce mois-ci *Testé pour vous, le magazine des consommateurs*, un nouveau mensuel sans publicité en vente par abonnement (363 francs par an). Chargé de tester et de comparer les performances, la sécurité et les prix de produits et de services, il vient compléter deux autres revues de la CSCV, *Test Santé* et *Budget et Droits*.

■ **TÉLÉVISION : la chaîne polonaise TV Polonia** à destination de l'étranger a signé, mardi 23 septembre, avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) une convention lui permettant d'être reprise sur les réseaux câblés français. Fondée il y a quatre ans et actuellement diffusée en Europe *via* le satellite Eutelsat, TV Polonia diffuse 24 heures sur 24 des émissions issues des chaînes publiques polonaises mais aussi des productions qui lui sont propres.

■ **La télévision publique italienne RAI** a annoncé, mardi 23 septembre, à Rome le lancement d'un premier bouquet de trois chaînes thématiques par satellite – éducation, culture et enfance – fin septembre. Ces trois chaînes digitales du bouquet RAI-SAT seront d'accès libre et gratuit, sans publicité et transmises par le satellite Hot Bird d'Eutelsat.

■ **PUBLICITÉ : Eric Giuily est nommé directeur général du groupe BDDP.** A 45 ans, cet énarque, un moment pressenti pour diriger Air France, a déjà occupé des postes de direction, notamment dans le groupe Chargeurs, à Antenne 2, à la Compagnie générale maritime (CGM). Depuis 1992, il était PDG de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM). Dans le troisième groupe publicitaire français, il devrait particulièrement être chargé des activités financières et administatives.



■ LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse, mercredi 24 septembre, grâce aux achats de fonds d'investissement. Le Nikkei a gagné 218,76 points (1,2 %), à 18 420,08.

■ LE DOLLAR était en baisse, mercredi 24 septembre, au cours des premiers échanges interbancaires à Paris, à 5,9962/9972 francs, contre 6,0415 francs mardi en clôture.

■ L'OR a ouvert en hausse mercredi 24 septembre à Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 321,70-322 dollars contre 321-321,30 dollars, la veille en clôture.

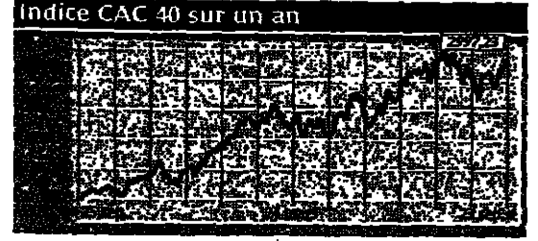
■ LE BARIL de brut de référence *light sweet crude* a gagné 5 cents, à 19,79 dollars mardi 23 septembre sur le marché à terme new-yorkais. Lundi, il avait gagné 21 cents.

■ LA LIQUIDATION du terme boursier de septembre s'est soldée par un bilan positif, mercredi 24 septembre, à Paris. Sur la période, les valeurs françaises ont gagné 3,20 %.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Petite progression à Paris

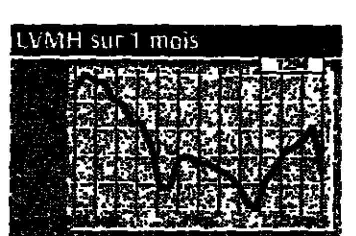

Indice CAC 40 sur un an — CAC 40 5 jours

LA SÉANCE de mercredi, la première du mois boursier d'octobre, a débuté à la Bourse de Paris sur une note incertaine, la baisse du dollar pesant sur le marché mais aussi la chute de Sanofi qui dans son sillage entraîne Elf Aquitaine, valeur-phare de la cote. En baisse de 0,07 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait tout de même, en milieu de journée, 0,26 % à 3 005 points et repassait ainsi au-dessus du seuil des 3 000 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à réglement mensuel de 4 milliards de francs, dont un milliard réalisés par Sanofi et sa maison mère Elf Aquitaine.

En France, le projet de budget était présenté mercredi au conseil des ministres. Les milieux financiers qui ont pris acte de la volonté du gouvernement de maintenir les déficits publics à 3 % en 1998, ne réagissaient pas aux fuites concernant les grands traits de cette loi de finances même si l'épargne fait les frais de la hausse de la fiscalité (par le biais de la CSG). *Sanofi qui a décidé de renoncer à l'exploitation d'un médicament était sévèrement sanctionné. La cotation du titre n'a* pas pu être effectuée en raison d'une avalanche de ventes. Le titre abandonnait près de 14 %. Elf Aquitaine, la maison mère de Sanofi, baissait de 2 %.

LVMH, valeur du jour

LA PUBLICATION des résultats semestriels continue de donner l'occasion aux boursiers de décerner leurs blâmes et leurs satisfecits. Mardi 23 septembre, c'était au tour de LVMH. La déception causée par les résultats semestriels, notamment en ce qui concerne les parfums et sa nouvelle filiale DFS, a sensiblement pesé sur le cours du titre. L'action a perdu 5,89 %, à 1 294 francs avec des transactions portant sur 520 000 titres. De nombreuses sociétés de Bourse ont abaissé leurs recommandations, notamment SGE Delahaye, Natexis Capital et Ferri.


LVMH sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

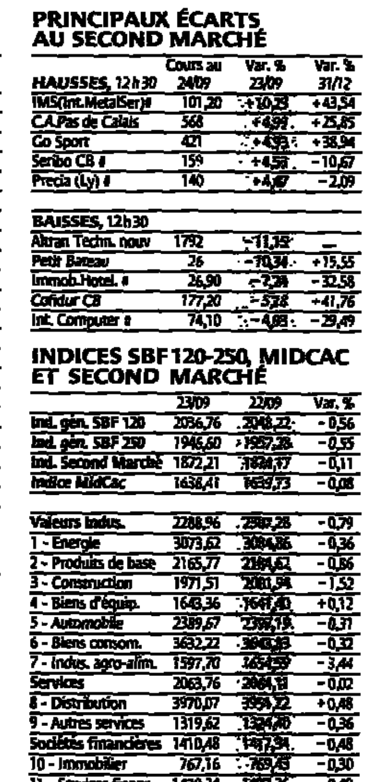
HAUSSES, 12h30	Cours au 24/09	Var. % 23/09	Var. % 31/12
Rochette (La)	30,40	+8,37	+17,60
DMC (Dollfus Mi)	96,90	+6,86	−22,97
Valeo	389	+5,85	+21,56
CPR	474	+5,56	+14,54
Selectibanque	68,95	+5,28	−5,54
UFB Locabail	650	+4,83	+36,98
Saupiquet (Ns)	618	+4,74	−15,34
Metrologie Inter.	15,50	+4,72	−1,58
Lebon	236	+4,65	+37,93
Schneider SA	365,80	+4,27	+52,48
BAISSES, 12h30			
Sanofi	550	−13,38	+6,58
Hachette Fill.Med.	1181	−3,51	+2,25
Strafor Facom	395	−2,84	+2,86
Geophysique	813	−2,63	+125,83
SGE	141,10	−2,62	+25,98
Immeubl.France	330	−2,82	+7,84
Coflexip	708	−2,42	+157,45
Europe 1	1270	−2,38	+15,45
Sagem SA	2774	−2,38	−11,37
Infogrames Enter.	753	−2,20	+25,50

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	24/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Sanofi	1248318	685880600
Elf Aquitaine	721434	568326334
Total	362143	250262274
Alcatel Alsthom	255585	200250540
LVMH Moet Hen.	122881	160442064
Carrefour	41920	153189676
L'Oreal	61308	146049637
Axa	327928	131265580,50
Societe Generale	143750	122925231
Dassault Systemes	295033	112081672,20

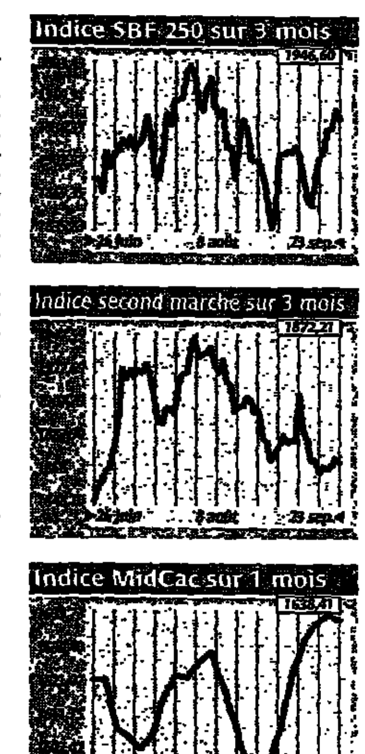
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 24/09	Var. % 23/09	Var. % 31/12
IMS(Int.MetalSer)#	101,20	+10,23	+43,54
C.A.Pas de Calais	568	+4,99	+25,85
Go Sport	421	+4,93	+38,94
Seribo CB #	159	+4,58	−10,67
Precia (Ly) #	140	+4,47	−2,09
BAISSES, 12h30			
Altran Techn. nouv	1792	−11,35	—
Petit Bateau	26	−10,34	+15,55
Immob.Hotel. #	26,90	−7,24	−32,58
Cofidur CB	177,20	−5,78	+41,76
Int. Computer #	74,10	−4,88	−29,49



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	23/09	22/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2036,76	2048,22	−0,56
Ind. gén. SBF 250	1946,60	1957,28	−0,55
Ind. Second Marché	1872,21	1874,17	−0,11
Indice MidCac	1638,41	1639,73	−0,08
Valeurs Indus.	2288,96	2307,28	−0,79
1 - Energie	3073,62	3084,86	−0,36
2 - Produits de base	2165,77	2184,62	−0,86
3 - Construction	1971,51	2001,98	−1,52
4 - Biens d'équip.	1643,36	1641,40	+0,12
5 - Automobile	2389,67	2396,19	−0,31
6 - Biens consom.	3632,22	3643,83	−0,32
7 - Indus. agro-alim.	1597,70	1654,59	−3,44
Services	2063,76	2064,18	−0,02
8 - Distribution	3970,07	3951,22	+0,48
9 - Autres services	1319,62	1324,40	−0,36
Sociétés financières	1410,48	1417,34	−0,48
10 - Immobilier	767,16	769,45	−0,30
11 - Services financ.	1420,34	1427,36	−0,49
12 - Sociétés invest.	1837,37	1847,08	−0,53


Indice SBF 250 sur 3 mois — Indice second marché sur 3 mois — Indice MidCac sur 1 mois

Vive progression à Tokyo

APRÈS UNE JOURNÉE chômée, la Bourse de Tokyo a terminé en nette hausse, mercredi 24 septembre. Cette progression s'est faite à la faveur de rachats de positions à découvert et d'acquisitions de valeurs vedettes par des fonds publics à l'approche de la clôture des comptes semestriels, le 30 septembre. L'indice Nikkei a gagné *218,76 points (1,20 %)*, à 18 420,08 points, terminant à son meilleur niveau du jour.

La veille, Wall Street avait terminé en baisse, en raison de prises de bénéfice encouragées par les inquiétudes sur la performance des compagnies américaines et une hausse des rendements obligataires. L'indice Dow Jones a terminé en baisse de 26,77 points, à 7 970,06 points.

En Europe, la Bourse de Londres *a nettement baissé après la publication de chiffres confirmant la forte croissance de l'économie britannique et relançant les craintes d'un* resserrement monétaire dans les prochains mois. L'indice Footsie a *finalement perdu 48,2 points, soit* 0,95 %, à 5 027,5 points. En revanche, la Bourse de Francfort a gagné 0,23 %, l'indice DAX finissant la séance officielle à 4 098,20 points.

INDICES MONDIAUX

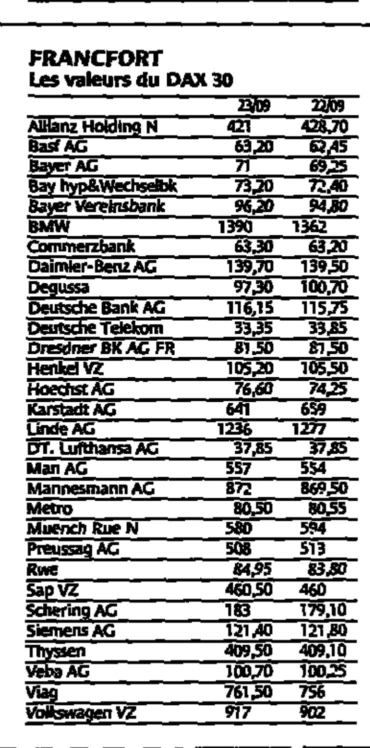
	Cours au 23/09	Cours au 22/09	Var. en %
Paris CAC 40	2997,23	3017,45	−0,67
New-York/DJ indus.	7969,82	7996,83	−0,34
Tokyo/Nikkei	18201,30	18201,30	—
Londres/FT100	5025,60	5075,70	−1
Francfort/Dax 30	4098,20	4088,92	+0,23
Frankfort/Commer.	1375,41	1362,70	+0,92
Bruxelles/Bel 20	2939,40	2949,95	−0,36
Bruxelles/Général	2405,66	2414,30	−0,36
Milan/MIB 30	1173	1173	—
Amsterdam/Gé. Cbs	623,90	626,20	−0,37
Madrid/Ibex 35	619,34	622,41	−0,50
Stockholm/Affarsal	2576,40	2576,40	—
Londres FT30	3241,20	3260,70	−0,60
Hong Kong/Hang S.	14094,40	14108,10	−0,10
Singapour/Strait t	1916,10	1908,23	+0,41

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	23/09	22/09
Alcoa	82,12	82,12
Allied Signal	43,81	43,75
American Express	80,62	81,12
AT & T	44,62	46
Boeing Co	54,06	52,81
Caterpillar Inc.	55,50	56,56
Chevron Corp.	85,43	85,18
Coca-Cola Co	59,81	59,87
Disney Corp.	79	79,56
Du Pont Nemours&Co	62,93	63
Eastman Kodak Co	61,87	61,81
Exxon Corp.	65,12	64,18
Gén. Motors Corp.H	66,56	67,56
Gén. Electric Co	69,25	70,25
Goodyear T & Rubbe	66,12	66,50
Hewlett-Packard	70,37	69,68
IBM	103,06	103,81
Intl Paper	53,75	53,31
J.P. Morgan Co	113,68	114,50
Johnson & Johnson	59,06	60,12
Mc Donalds Corp.	48,43	48,18
Merck & Co.Inc.	103,87	102,93
Minnesota Mng.&Mfg	88,06	86,93
Philip Moris	42,25	42,43
Procter & Gamble C	70,50	71,06
Sears Roebuck & Co	57,50	57,81
Travelers	72	72,31
Union Carb.	47,31	49
Utd Technol	84,62	84,37
Wal-Mart Stores	37,06	38,43

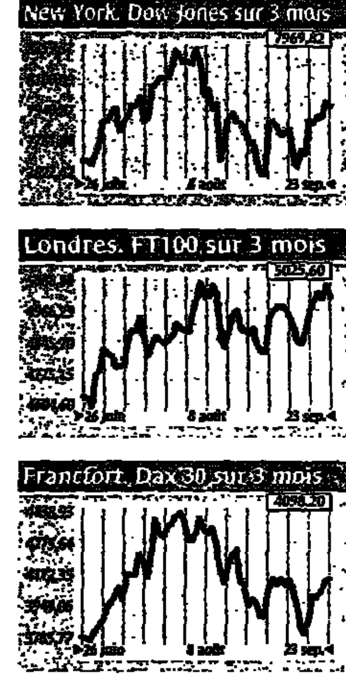
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	23/09	22/09
Allied Lyons	4,75	4,76
Barclays Bank	15,23	15,44
B.A.T. industries	5,24	5,31
British Aerospace	16,48	16,77
British Airways	6,48	6,61
British Petroleum	8,95	9,16
British Telecom	4,11	4,11
B.T.R.	2,38	2,41
Cadbury Schweppes	5,63	5,64
Eurotunnel	0,67	0,69
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,56	13,61
Granada Group Plc	8,46	8,43
Grand Metropolitan	5,89	5,95
Guinness	5,76	5,84
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,70	6,74
H.S.B.C.	18,51	18,75
Imperial Chemical	9,83	9,92
Legal & Gen. Grp	4,56	4,57
Lloyds TSB	7,64	7,68
Marks and Spencer	6,02	6,07
National Westminst	8,57	8,70
Peninsular Orienta	6,78	6,89
Reuters	6,85	6,91
Saatchi and Saatch	1,19	1,21
Shell Transport	4,44	4,56
Tate and Lyle	4,27	4,28
Univeler Ltd	17,72	17,88
Zeneca	19,64	19,75



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	23/09	22/09
Allianz Holding N	421	428,70
Basf AG	63,20	62,45
Bayer AG	71	69,25
Bay hyp&Wechselbk	73,20	72,40
Bayer Vereinsbank	96,20	94,80
BMW	1390	1362
Commerzbank	63,30	63,20
Daimler-Benz AG	139,70	139,50
Degussa	97,30	100,70
Deutsche Bank AG	116,15	115,75
Deutsche Telekom	33,35	33,85
Dresdner BK AG FR	81,50	81,50
Henkel VZ	105,20	105,50
Hoechst AG	76,60	74,25
Karstadt AG	641	659
Linde AG	1236	1277
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	557	554
Mannesmann AG	872	869,50
Metro	80,50	80,55
Muench Rue N	580	594
Preussag AG	508	513
Rwe	84,95	83,80
Sap VZ	460,50	460
Schering AG	183	179,10
Siemens AG	121,40	121,80
Thyssen	409,50	409,10
Veba AG	100,70	100,25
Viag	761,50	756
Volkswagen VZ	917	902

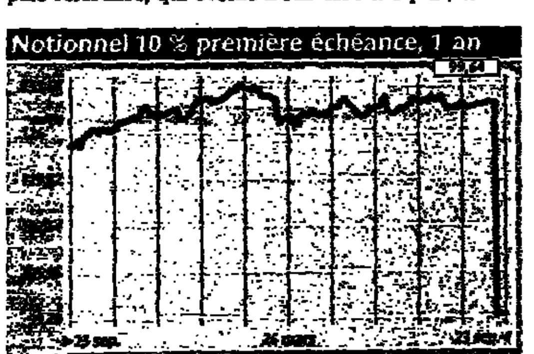

New York, Dow Jones sur 3 mois — Londres, FT100 sur 3 mois — Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Léger repli du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS était orienté à la baisse, mercredi 24 septembre. Le contrat notionnel du Matif cédait 4 centièmes dès les premières transactions, à 99,60. La veille, le contrat était resté stable par rapport à sa clôture de lundi (99,64). Mardi soir, sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, qui évolue à l'inverse des prix, est remonté à 6,38 %, contre 6,35 % lundi soir, après les résultats décevants de l'adjudication mensuelle de près de 17 milliards de dollars en bons à deux ans. Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à deux ans est tombé à 5,794 % mardi, contre 5,998 % un mois plus tôt, lors de l'adjudication mensuelle du Trésor américain. Ce taux est le plus bas depuis l'adjudication du 19 novembre 1996, quand il s'était établi à 5,662 %.

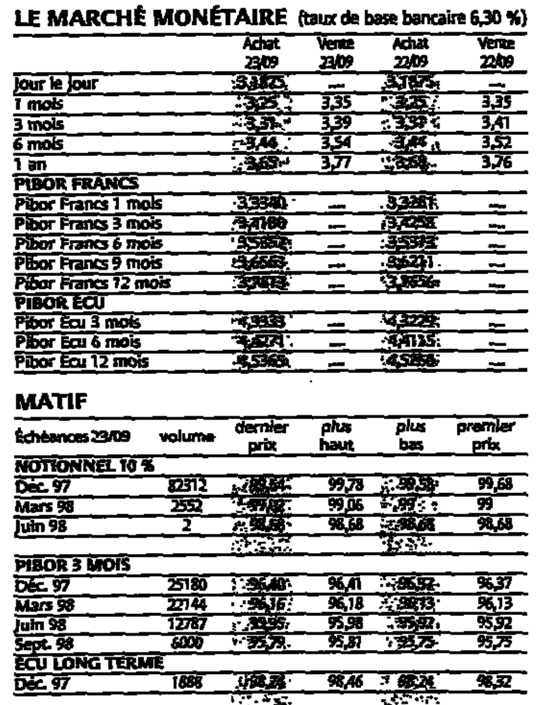

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 23/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,13	5,49	6,13	1,70
Allemagne	3	5,53	6,17	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,62	NC	2,80
Italie	6,75	6,13	6,75	2,60
Japon	0,52	2,16	NC	0,50
Etats-Unis	5,47	6,06	6,35	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 23/09	Taux au 22/09	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,09	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 23/09	Vente 23/09	Achat 22/09	Vente 22/09
Jour le jour	3,3125	—	3,1875	—
1 mois	3,25	3,35	3,25	3,35
3 mois	3,31	3,39	3,33	3,41
6 mois	3,46	3,54	3,44	3,52
1 an	3,65	3,77	3,68	3,76
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3340	—	3,3281	—
Pibor Francs 3 mois	3,4180	—	3,4258	—
Pibor Francs 6 mois	3,5859	—	3,5393	—
Pibor Francs 9 mois	3,6563	—	3,6211	—
Pibor Francs 12 mois	3,7813	—	3,7656	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,3933	—	4,3229	—
Pibor Écu 6 mois	4,4271	—	4,4115	—
Pibor Écu 12 mois	4,5365	—	4,5208	—

MATIF

Échéances 23/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 97	82312	99,64	99,78	99,58	99,68
Mars 98	2552	99,02	99,06	99	99
Juin 98	2	98,68	98,68	98,68	98,68
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	25180	96,40	96,41	96,32	96,37
Mars 98	22144	96,16	96,18	96,13	96,13
Juin 98	12787	95,95	95,98	95,92	95,92
Sept. 98	6000	95,79	95,81	95,75	95,75
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1888	98,28	98,46	98,24	98,32

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 23/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	18559	3008	3022	2985	3020
Oct. 97	1305	3013	3030	2992	3030
Nov. 97	600	3017	3034,50	3007	3034,50
Déc. 97	2149	3030	3046	3013	3046

LES MONNAIES

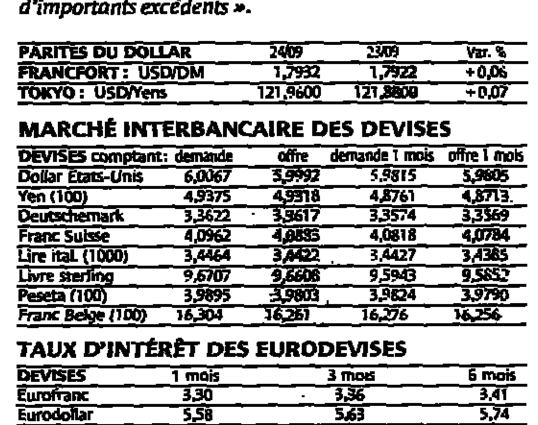
US/F ↗ 6,0314 | US/DM ↗ 1,7952 | US/¥ ↗ 121,9600 | DM/F ↗ 3,3605 | £/F ↗ 9,6995

Le dollar sous les 6 francs

LE DOLLAR S'EST À NOUVEAU AFFAIBLI, mercredi 24 septembre, repassant sous le seuil des 6 francs. Le billet vert s'échangeait, ce même jour dans la matinée, à 5,9985 francs, 1,7860 mark et 120,23 yens, contre respectivement 6,0334 francs, 1,7957 mark et 121,40 yens mardi soir. Le dollar est même passé un temps sous les 120 yens, mercredi, sur le marché des changes de Tokyo, à la suite de commentaires du vice-ministre japonais des finances Eisuke Sakakibara, estimant que le communiqué du G 7, publié le week-end dernier, contenait *« un message fort »* pour les marchés. En une allusion transparente au yen, le communiqué final du G7 avait estimé qu'il était *« important d'éviter des trop grandes dépréciations »* de certaines monnaies, *« qui pourraient entraîner la réapparition d'importants excédents »*.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 23/09	% 22/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,0500	+0,05	324	348
Ecu	6,5970	+0,05	—	—
Etats-Unis (1 usd)	6,0314	+0,12	5,7200	6,3200
Belgique (100 F)	16,2825	+0,04	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,4500	+0,05	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4470	+0,13	3,2000	3,7000
Danemark (100 krd)	88,2600	+0,05	82	92
Irlande (1 iep)	8,8020	−0,19	8,3800	9,2200
Gde-Bretagne (1 L)	9,6995	+0,46	9,2700	10,1200
Grèce (100 drach.)	2,1280	—	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	78,6500	+0,25	72,5000	82,5000
Suisse (100 F)	409,3300	−0,02	396	420
Norvège (100 k)	82,9800	+0,45	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,7510	+0,05	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9845	+0,08	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,3050	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,3460	+0,09	4,0400	4,6400
Japon (100 yens)	4,9568	+0,93	4,7100	5,0600
Finlande (mark)	112,5700	−0,10	105,5000	116,5000



PARITÉS DU DOLLAR	24/09	23/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7932	1,7922	+0,06
TOKYO : USD/Yens	121,9600	121,8800	+0,07

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,0067	5,9992	5,9815	5,9805
Yen (100)	4,9375	4,9318	4,8761	4,8713
Deutschemark	3,3622	3,3617	3,3574	3,3569
Franc Suisse	4,0962	4,0885	4,0818	4,0784
Lire ital. (1000)	3,4464	3,4422	3,4427	3,4385
Livre sterling	9,6707	9,6606	9,5943	9,5652
Peseta (100)	3,9895	3,9803	3,9824	3,9790
Franc Belge (100)	16,304	16,261	16,276	16,256

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,30	3,36	3,41
Eurodollar	5,58	5,63	5,74
Eurolivre	7,19	7,14	7,37
Eurodeutschemark	3,19	3,31	3,44

L'OR

	cours 23/09	cours 22/09
Or fin (k. barre)	61700	61900
Or fin (en lingot)	61850	62350
Once d'Or Londres	322,05	—
Pièce française(20f)	357	358
Pièce suisse (20f)	358	359
Pièce Union lat(20f)	358	358
Pièce 20 dollars us	2430	2430
Pièce 10 dollars us	1330	1330
Pièce 50 pesos mex.	2310	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 24/09	cours 23/09
Brent (Londres)	18,64	18,65
WTI (New York)	19,64	19,87
Light Sweet Crude	19,50	19,60

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	24/09	23/09
Dow-Jones comptant	143,34	[illegible]
Dow-Jones à terme	146,54	146,69
CRB	240,91	241,46

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2090,25	2066,50
Cuivre à 3 mois	2096,50	2100,50
Aluminium comptant	1661,50	1652,50
Aluminium à 3 mois	1654,50	1651,50
Plomb comptant	619,75	619,75
Plomb à 3 mois	636	638,50
Etain comptant	5567,50	5595
Etain à 3 mois	5650	5620
Zinc comptant	1655,50	1722,50
Zinc à 3 mois	1448,50	1469
Nickel comptant	6382,50	6372,50
Nickel à 3 mois	6500	6465

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	463,30	465,30
Platine à terme	—	—
Palladium	193	192,60
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	353	353
Maïs (Chicago)	262,25	262,25
Grain. soja (Chicago)	635,50	631
Tourt. soja (Chicago)	223,70	220,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	80,50	80,40
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1643	1658
Café (Londres)	1528	1524
Sucre blanc (Paris)	319,50	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	71,96	72,89
Jus d'orange (New-York)	68,70	69,25

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS

+0,41 %

CAC 40 : 3009,48

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	983	986	+ 0,30	30/07/97
Cr.Lyonnais(T.P.)	943	969	+ 2,75	22/10/96
Renault (T.P.)	1856	1880	+ 1,29	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	2272	2280	+ 0,35	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1267	[illegible]	—	13/07/97
Thomson S.A (T.P)	975	965	− 1,02	[illegible]
Accor	1010	1022	+ 1,18	13/06/97
AGF-Ass.Gen.France	245	246,40	+ 0,57	03/07/97
Air Liquide	935	957	+ 2,35	05/06/97
Alcatel Alsthom	782	788	+ 0,76	22/06/97
Atos (ex.Axime) CA	631	637	+ 0,95	
Axa	399	398,50	− 0,12	14/05/97
Bail Investis	732	745	+ 1,77	11/08/97
Bancaire (Cie)	752	764	+ 1,59	12/05/97
Bazar Hot. Ville	550	552	+ 0,36	12/06/97
Bertrand Faure	356,40	355	− 0,39	[illegible]
BIC	474,50	478	+ 0,73	[illegible]
BIS	490,20	505	+ 3,01	09/07/96
B.N.P.	294	294,90	+ 0,30	17/07/97
Bollore Techno	766	769	+ 0,39	01/07/97
Bongrain	2052	2087	+ 1,70	15/05/97
Bouygues	537	550	+ 2,42	01/08/97
Bouygues Offs.	298	304,90	+ 2,31	26/06/97
Bull#	55,85	56,50	+ 1,16	
Canal +	1060	1072	+ 1,13	19/08/97
Cap Gemini	392,80	388,50	− 1,09	[illegible]
Carbone Lorraine	1708	1713	+ 0,29	03/07/97
Carrefour	3615	3650	+ 0,96	28/04/97
Casino Guichard	332,10	—	—	10/06/97
Casino Guich.ADP	259,40	—	—	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	610	635	+ 4,09	02/07/97
C.C.F.	326,30	337	+ 3,27	28/05/97
Cegid (Ly)	615	638	+ 3,73	27/05/97
Cerus Europ.Reun	34,40	34,70	+ 0,87	01/07/90
Cetelem	631	649	+ 2,85	01/07/97
CGIP	1750	1780	+ 1,71	13/06/97
Chargeurs	391	405	+ 3,58	25/06/97
Christian Dalloz	780	810	+ 3,84	02/06/97
Christian Dior	825	830	+ 0,60	28/06/97
Ciments Francais	235	236	+ 0,42	13/08/97
Cipe France Ly #	249,50	255,20	+ 2,28	12/08/97
Clarins	669	669	—	21/07/97
Club Mediterranee	486,50	477,50	− 1,84	24/06/96
Coflexip	726	708	− 2,47	10/06/97
Colas	849	850	+ 0,11	30/06/97
Comptoir Entrep.	11,70	12	+ 2,56	15/07/92
Comptoirs Mod.	2780	2750	− 1,07	13/06/97
CPR	449	474	+ 5,56	10/07/92
Cred.Fon.France	65	65	—	16/06/95
Credit Lyonnais CI	372	370	− 0,53	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	414	417,60	+ 0,86	13/06/97
CS Signaux(CSEE)	199	203	+ 2,01	01/07/97
Damart	3860	3865	+ 0,12	19/12/96
Danone	895	910	+ 1,67	28/05/97
Dassault-Aviation	1300	1346	+ 3,53	04/07/97
Dassault Electro	524	522	− 0,38	13/06/97
Dassault Systemes	383	380	− 0,78	18/08/97
De Dietrich	261	255,60	− 2,06	18/07/97
Degremont	419,20	—	—	06/06/97
Deveaux(Ly)#	640	633	− 1,09	29/08/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,50	44,90	+ 3,21	
Dexia France	540	551	+ 2,03	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	91	96,90	+ 6,48	20/06/96
Dynaction	146,80	152,50	+ 3,88	10/07/92
Eaux (Gle des)	700	701	+ 0,14	01/07/97
Eiffage	293	295,90	+ 0,98	01/07/96
Elf Aquitaine	805	791	− 1,73	18/06/97
Eramet	261	261,80	+ 0,30	08/08/97
Eridania Beghin	902	896	− 0,66	31/07/97
Essilor Intl	1587	1606	+ 1,19	02/07/92
Essilor Intl.ADP	1482	1510	+ 1,88	02/07/97
Esso	540	562	+ 4,07	26/06/97
Eurafrance	2484	2460	− 0,96	19/12/96
Euro Disney	8	8	—	23/02/93
Europe 1	1300	1270	− 2,30	02/04/97
Eurotunnel	6,45	6,55	+ 1,55	
Fimalac SA	514	505	− 1,75	25/06/97
Finextel	107,50	107	− 0,46	26/06/97
Fives-Lille	420	415	− 1,19	10/03/96
Fromageries Bel	4105	4140	+ 0,85	30/07/97
Galeries Lafayette	2675	2641	− 1,27	30/06/97
GAN	151,50	152,50	+ 0,66	05/07/94
Gascogne (B)	546	555	+ 1,64	12/06/97
Gaumont #	427	418	− 2,10	12/05/97
Gaz et Eaux	2400	2420	+ 0,83	06/06/97
Geophysique	835	813	− 2,63	12/07/93
G.F.C.	524	520	− 0,76	28/08/97
Groupe Andre S.A.	568	565	− 0,52	12/02/96
Gr.Zannier (Ly) #	138	139,90	+ 1,37	01/07/97
GTM-Entrepose	386	386	—	29/07/97
Guilbert	739	732	− 0,94	25/07/97
Guyenne Gascogne	2020	2044	+ 1,18	13/06/97
Hachette Fil.Med.	1224	1181	− 3,51	19/06/97
Havas	406,50	406,70	+ 0,04	22/08/97
Havas Advertising	680	685	+ 0,73	03/09/97
Imetal	757	785	+ 3,69	25/06/97
Immeubl.France	338,90	330	− 2,62	25/06/97
Infogrames Enter.	770	753	− 2,20	
Ingenico	143	145	+ 1,39	04/08/97
Interbail	150,20	155	+ 3,19	30/06/97
Intertechnique	1411	1410	− 0,07	30/09/96
Jean Lefebvre	323	325	+ 0,61	10/06/97
Klepierre	790	781	− 1,13	03/04/97
Labinal	1700	1705	+ 0,29	08/07/97
Lafarge	446,10	450	+ 0,87	02/06/97
Lagardere	180,90	183,50	+ 1,43	22/07/97
Lapeyre	389	382	− 1,79	27/05/97
Lebon	225,50	236	+ 4,65	03/07/97
Legrand	1230	1234	+ 0,32	13/06/92
Legrand ADP	801	789	− 1,49	13/06/97
Legris Indust.	237,50	239	+ 0,63	02/07/97
Locindus	770	769	− 0,12	[illegible]
L'Oreal	2362	2389	+ 1,14	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1294	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Marine Wendel	643	645	+ 0,31	[illegible]
Metaleurop	80	80,60	+ 0,75	[illegible]
Metrologie Inter.	14,80	15,50	+ 4,72	[illegible]
Michelin	326,50	333	+ 1,99	[illegible]
Moulinex #	137,60	137	− 0,43	[illegible]
Nord-Est	133,40	133	− 0,29	[illegible]
Nordon (Ny)	382,50	380	− 0,65	[illegible]
NRJ #	793	800	+ 0,88	[illegible]
Olipar	70,20	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Paribas	432,10	439,80	+ 1,78	[illegible]
Pathe	1205	1220	+ 1,24	[illegible]
Pechiney	283,50	286,70	+ 1,12	[illegible]
Pernod-Ricard	292	294,60	+ 0,89	[illegible]
Peugeot	797	800	+ 0,37	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2714	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	560	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Primagaz	455	472,50	+ 3,84	[illegible]
Promodes	2262	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Publicis #	570	574	+ 0,70	[illegible]
Remy Cointreau	115,40	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Renault	175,50	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Rexel	1618	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Rhone Poulenc A.	236,10	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Rochette (La)	28,05	[illegible]	+ 8,37	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5600	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	186,20	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Sagem SA	2839	2774	− 2,28	[illegible]
Saint-Gobain	914	927	+ 1,42	[illegible]
Salomon (Ly)	517	518	+ 0,19	[illegible]
Salvepar (Ny)	462	463	+ 0,21	[illegible]
Sanofi	635	550	− 13,38	[illegible]
Sat	1470	1472	+ 0,13	[illegible]
Saupiquet (Ns)	590	618	+ 4,74	[illegible]
Schneider SA	351	365,80	+ 4,21	[illegible]
SCOR	246	247,50	+ 0,60	[illegible]
S.E.B.	855	860	+ 0,58	[illegible]
Sefimeg CA	365	365,10	+ 0,02	[illegible]
SEITA	171,50	170,40	− 0,64	[illegible]
Selectibanque	65,50	68,95	+ 5,26	[illegible]
SFIM	925	940	+ 1,62	[illegible]
SGE	144,90	141,10	− 2,62	[illegible]
Sidel	382	389,50	+ 1,96	[illegible]
Silic CA	822	821	− 0,12	[illegible]
Simco	455	453	− 0,43	[illegible]
S.I.T.A.	1150	1170	+ 1,73	[illegible]
Skis Rossignol	134,50	137	+ 1,85	[illegible]
Societe Generale	848	859	+ 1,29	[illegible]
Sodexho Alliance	2801	2815	+ 0,49	[illegible]
Sommer-Allibert	218,50	218,80	+ 0,13	[illegible]
Sophia	216	221	+ 2,31	[illegible]
Spir Communic. #	444	457	+ 2,92	[illegible]
Strafor Facom	407	395	− 2,94	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	657	663	+ 0,91	[illegible]
Synthelabo	715	716	+ 0,13	[illegible]
Technip	725	739	+ 1,93	[illegible]
Thomson-CSF	174,30	181,60	+ 4,18	[illegible]
Total	699	696	− 0,42	[illegible]
UFB Locabail	620	650	+ 4,83	[illegible]
UIF	422	429	+ 1,65	[illegible]
UIS	202	202	—	[illegible]
Uniball porteur	572	571	− 0,17	[illegible]
Union Assur.Fdal	632	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Usinor	113,90	[illegible]	+ 3,51	[illegible]
Valeo	367,50	[illegible]	+ 5,85	[illegible]
Vallourec	410	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Via Banque	187	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
Worms & Cie	395,90	[illegible]	—	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1440	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Elf Gabon	1250	1260	+ 0,80	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	121,60	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Adecco S.A.	2340	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Adidas AG #	791	[illegible]	− 1,26	[illegible]
American Express	482,50	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Anglo American #	295,10	[illegible]	− 0,03	[illegible]
Amgold #	302,20	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	19,50	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
A.T.T. #	268,50	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Banco Santander #	187	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Barrick Gold #	129,50	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
B.A.S.F. #	212	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Bayer #	234	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Cordiant PLC	11,40	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Crown Cork ord.#	280	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	263	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	465,50	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
De Beers #	180	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Deutsche Bank #	385	[illegible]	+ 1,03	[illegible]
Dresdner Bank	273,50	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Driefontein #	37,90	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Du Pont Nemours #	381,60	[illegible]	− 1,44	[illegible]
Eastman Kodak #	373,40	[illegible]	− 0,88	[illegible]
East Rand #	1,36	[illegible]	+ 2,94	[illegible]
Echo Bay Mines #	28,30	[illegible]	+ 2,47	[illegible]
Electrolux #	449,70	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Ericsson #	287,80	[illegible]	+ 1,18	[illegible]
Ford Motor #	268	[illegible]	− 2,12	[illegible]
Freegold #	28,75	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Gencor act.regr.	13,75	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	418,40	[illegible]	− 0,97	[illegible]
General Motors #	402,40	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Gle Belgique #	550	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Grd Metropolitan	57,40	[illegible]	− 4,09	[illegible]
Guinness Plc #	55,40	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Hanson PLC reg.	29,15	[illegible]	− 2,22	[illegible]
Harmony Gold #	19,30	[illegible]	+ 3,62	[illegible]
Hitachi #	54,10	[illegible]	+ 3,97	[illegible]
Hoechst #	263	261	− 0,76	[illegible]
I.B.M #	630	618	− 1,90	[illegible]
I.C.I #	96,40	95,25	− 1,19	[illegible]
Ito Yokado #	300,20	310,30	+ 3,36	[illegible]
Kingfisher plc #	77,90	78,10	+ 0,25	[illegible]
Matsushita #	105	105,80	+ 0,76	[illegible]
Mc Donald's #	291,60	290,20	− 0,48	[illegible]
Merck and Co #	613	624	+ 1,79	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	52,50	54,50	+ 3,80	[illegible]
Mobil Corporat.#	454,40	449,60	− 1,05	[illegible]
Morgan J.P. #	688	—	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8340	8370	+ 0,35	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	75	—	—	[illegible]
Nokia A	530	534	+ 0,75	[illegible]
Norsk Hydro #	342,60	345,20	+ 0,75	[illegible]
Petrofina #	2300	2283	− 0,73	[illegible]
Philip Morris #	252,20	253	+ 0,31	[illegible]
Philips N.V #	472	470	− 0,42	[illegible]
Placer Dome Inc #	94,60	97	+ 2,53	[illegible]
Procter Gamble #	856	863	+ 0,81	[illegible]
Quilvest	318	313	− 1,57	[illegible]
Randfontein #	10,75	10,75	—	[illegible]
Rio Tinto PLC #	95,75	95,50	− 0,26	[illegible]
Royal Dutch #	323,10	324,10	+ 0,30	[illegible]
Sega Enterprises	170	—	—	[illegible]
Saint-Helena #	22,90	23	+ 0,43	[illegible]
Schlumberger #	506	496,20	− 1,93	[illegible]
SGS Thomson Micro.	582	593	+ 1,89	[illegible]
Shell Transport #	44	42,90	− 2,50	[illegible]
Siemens #	411	405,80	− 1,26	[illegible]
Sony Corp. #	539	584	+ 8,34	[illegible]
Sumitomo Bank #	86,15	92,45	+ 7,31	[illegible]
T.D.K #	491,20	525	+ 6,88	[illegible]
Telefonica #	183	186,20	+ 1,74	[illegible]
Toshiba #	31,60	32,10	+ 1,58	[illegible]
Unilever #	1280	1275	− 0,39	[illegible]
United Technol. #	510	504	− 1,17	[illegible]
Vaal Reefs #	255,30	259,50	+ 1,64	[illegible]
Volkswagen A.G #	4050	4124	+ 1,82	[illegible]
Volvo (act.B) #	165,20	—	—	[illegible]
Western Deep #	125,90	122,10	− 3,01	[illegible]
Yamanouchi #	140,50	144,10	+ 2,56	[illegible]
Zambia Copper	13,85	14,30	+ 3,24	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	8,332 d
CEPME 9% 89-99 CA#	108,74	1,011
CEPME 9% 92-06 TSR	—	2,416
CFD 9,7% 90-03 CB	122,05	6,272 d
CFD 8,6% 92-05 CB	119,60	5,448 o
CFF 10% 88-98 CA#	105,98	3,370
CFF 9% 88-97 CA#	100,02	8,381
CFF 10,25%90-01 CB#	116,75	5,360
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,12	3,424
CLF 9%88-93/98 CA#	101,77	5,918
CNA 9% 4/92-07	123,85	3,649
CRH 8,6% 92/94-03	117,16	2,368
CRH 8,5% 10/87-88#	106,19	4,344
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,56	5,325
EDF 8,6% 92-04 #	—	4,826
Finansder 9%91-06#	123,75	7,570
Finansd.8,6%92-02#	114,53	5,773 o
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,45	3,324
OAT 9/85-98 TRA	—	3,625
OAT 9,50%88-98 CA#	104,18	2,409
OAT TMB 87/99 CA#	99,96	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,52	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,93	4,308
OAT 85/00 TRA CA#	—	0,342 d
OAT 10%5/85-00 CA#	114,09	3,425
OAT 89-01 TME CA#	102,30	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,30	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	1,356
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,05	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,73	7,173 d
OAT 8,50% 89-19 #	130,06	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,76	5,762
Suez Lyon.Eaux 90	971,50	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		75	75
Baccarat (Ny)	◆	626	626
Bains C.Monaco	◆	653	653
Bque Transatlantl.	◆	191,90	[illegible]
B.N.P.Intercont.		850	[illegible]
Bidermann Intl.	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	◆	455,30	[illegible]
Champex (Ny)	◆	29	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		428,90	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2510	[illegible]
Concorde-Ass Risq		1236	[illegible]
Continental Ass.Ly.	◆	554	[illegible]
Darblay	◆	566	[illegible]
Didot Bottin		775	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	◆	3370	[illegible]
Ecia		1100	[illegible]
Ent.Mag. Paris		1350	[illegible]
Fichet Bauche		58,95	[illegible]
Fidei		30,60	[illegible]
Finalens		305	[illegible]
F.I.P.P.	◆	349	[illegible]
Fonciere (Cie)		587	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #		710	[illegible]
Foncina #	◆	464	[illegible]
Francarep		291	[illegible]
France S.A		1234	[illegible]
Prom. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gevelot		1301	[illegible]
G.T.I (Transport)		209	[illegible]
Immobail		149,10	[illegible]
Immobanque		645	[illegible]
Locamion (Ly)	◆	463	[illegible]
Lucia		59,90	[illegible]
Monoprix		283	[illegible]
Metal Deploye		385	389
Mors		6,45	6,70
Navigation (Nle)		122,90	125
Optorg		320	336
Paluel-Marmont		300,50	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)		902	909
Parfinance		275	271
Paris Orleans	◆	268	[illegible]
Promodes (CI)		1750	[illegible]
PSB Industries Ly		470	462
Rougier #		364	364
Saga		101	[illegible]
S.I.P.H.	◆	309,20	[illegible]
Sofragi		4900	[illegible]
Taittinger		3195	[illegible]
Tour Eiffel	◆	282,10	[illegible]
Vicat		540	[illegible]
Caves Roquefort	◆	1900	[illegible]
Elyo		322,10	[illegible]
Finaxa		339	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1600	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1291	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)		163	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	1725
Hotel Lutetia	◆	336	[illegible]
Hotels Deauville		521	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)#		645	645
L.Bouillet (Ly)	◆	307	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		50	50
AFE #		477	475
Aigle #		288	288
Albert S.A (Ns)	◆	165	165
Altran Techno. #		1736	1722
Arkopharma#		311	315
Montaignes P.Gest.		3094	3094
Assystem #		298	298
Bque Picardie (Li)	◆	770	770
Bque Tarneaud(B)#		351	350,90
Bque Vernes		164,90	169
Beneteau #		870	856
B I M P	◆	111	111
Boiron (Ly) #		319	319
Boisset (Ly) #		692	697
But S.A.		290,80	290
Cardif SA	◆	800	800
C.E.E #		111,20	110
CFPI #	◆	420	420
Change Bourse (M)		218	[illegible]
CNIM CA#		211	213,80
Codetour		352	359
Comp.Euro.Tele-CET		400	405,10
Conflandey #		318,90	318
C.A. Hte Normandie		314	316
C.A. Paris IDF		765	763
C.A.Ille & Vilaine		309,70	305
C.A.Loire Atl.Ns #		287	287
C.A.Morbihan (Ns)		323	322
C.A.Pas de Calais		541	568
C.A.du Nord (Li)		528	535
C.A. Oise CCI		320	322,50
C.A. Somme CCI		325	325
C.A.Toulouse (B)		420	420
Devanlay		598	600
Devernois (Ly)		585	586
Ducros Serv.Rapide		65,05	65
Emin-Leydier (Ly)#		470	465
Europ.Extinc.(Ly)#		410	420
Expand s.a		575	588
Factorem		691	692
Faiveley #		222	225
Finacor		60	61,30
Fininfo		725	715
Fructivie		570	[illegible]
Gautier France #		246	[illegible]
Gel 2000		43,50	[illegible]
GFI Industries #		1125	1130
Girodet (Ly) #		32	[illegible]
GLM S.A.		245	[illegible]
Grandoptic.Photo #		1080	1079
Gpe Guillin # Ly		216	[illegible]
Kindy #		179	[illegible]
Guerbet		227,30	[illegible]
Hermes internat.1#		482	[illegible]
Hurel Dubois		698	700
ICBT Groupe #		231	[illegible]
I.C.C.		138,80	[illegible]
ICOM Informatique	◆	546	[illegible]
Idianova	◆	74,50	74,50
Int. Computer #		77,95	[illegible]
IPBM	●	74	[illegible]
M6-Metropole TV		610	[illegible]
Manitou #		761	768
Manutan		420	418
Marie Brizard #		630	620
Maxi-Livres/Profil#		43	[illegible]
Mecelec (Ly)		60	[illegible]
MGI Coutier #		289,90	[illegible]
Monneret Jouet Ly#		173,20	[illegible]
Naf-Naf #		79,80	[illegible]
Norbert Dentres.#		792	804
NSC Groupe Ny		815	[illegible]
Onet #		1002	[illegible]
Paul Predault #		155	[illegible]
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #	◆	90	[illegible]
Phyto-Lierac #		289	[illegible]
Pochet	◆	680	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)		250	[illegible]
Radiall #		700	[illegible]
Robertet #		1080	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	313	[illegible]
Securidev #		116	[illegible]
Smoby (Ly)#		695	[illegible]
Sofco (Ly)		22	[illegible]
Softbus		242	[illegible]
Sogeparc (Fin)		370	[illegible]
Sopra #		610	[illegible]
Steph.Kelian #	◆	78	[illegible]
Sylea		548	[illegible]
Teisseire-France		155	[illegible]
TF1		501	[illegible]
Thermador Hol. #		299,90	[illegible]
Trouvay Cauvin #		97,30	[illegible]
Unilog		830	[illegible]
Union Fin.France		591	[illegible]
Viel et Cie #		130	[illegible]
Vilmorin et Cie #		448	[illegible]
Virbac		511	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		40,90	[illegible]
Belvedere		853	[illegible]
BVRP		239	[illegible]
Coil		240	[illegible]
Electronique D2		910	[illegible]
FDM Pharma n.		215,10	[illegible]
Genset	◆	375	[illegible]
Guyanor action B	●	12,90	[illegible]
High Co.	◆	130	[illegible]
Infonie		90,50	[illegible]
Joliez-Regol	◆	74	[illegible]
Mille Amis		57	[illegible]
Naturex		82	[illegible]
Olitec		1240	[illegible]
Picogiga	◆	227	[illegible]
Proxidis		19,10	[illegible]
R21 Santé		429,90	[illegible]
Stelax		7,90	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	751	751
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	121	[illegible]
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

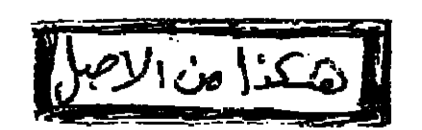
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 23 septembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		147,18	140,17
Agipi Actions (Axa)		124,77	118,83
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2453,50	2417,24
BNP (3615 BNP)			
Natio Court Terme		14290	14290
Natio Epargne		2230,60	2208,51
Natio Ep. Capital C/D		861,21	852,68
Natio Ep. Croissance		3393,64	3327,10
Natio Ep. Patrimoine		145,99	143,13
Natio Epargne Retraite		165,74	162,49
Natio Epargne Trésor		11319,06	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1109,22	1087,47
Natio Euro Oblig.		1025,61	1015,46
Natio Euro Opport.		1125,16	[illegible]
Natio Inter		1112,30	[illegible]
Natio Opportunités		202,52	[illegible]
Natio Revenus		1117,94	[illegible]
Natio Sécurité		11505,43	11505,43
Natio Valeurs		1433,83	1405,72
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		92988,30	92988,30
Oblig. ttes caté.		274,47	270,41
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	●	876,60	851,07
Nord Sud Dévelop. C	◆	2650,06	2644,77
Nord Sud Dévelop. D	◆	2504,02	2499,02
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		314,38	308,22
Patrimoine Retraite D		304,87	298,89
Sicav Associations C	◆	2434,31	2434,31
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19780,06	19780,06
Mutual. dépôts Sicav C		19420,04	19400,64
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		295,63	289,83
Écur. Capitalisation C		255,46	255,46
Écur. Expansion C		83421,32	83429,32
Écur. Géovaleurs C		3727	3653,92
Écur. Investis. D PEA		237,67	233,01
Écur. Monépremière		11401,13	11401,13
Écur. Monétaire C		13107,98	13107,98
Écur. Monétaire D		12483,69	12483,69
Écur. Trésorerie C		321,81	321,81
Écur. Trésorerie D		309,31	309,31
Écur. Trimestriel D		2026,93	2026,93
Eparcourt-Sicav D		193,53	193,53
Géoptim C		12924,96	12733,95
Géoptim D		11872,09	11696,64
Horizon C		2370,63	2324,15
Prévoyance Ecur. D		105,84	105,84
Sensipremière C		13344,37	[illegible]
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12074,16	12050,06
Écur. Sécuripremière C		12048,95	[illegible]
CNCA – INDOCAM Asset Management			
Ampla	○	120421,79	120421,79
Atout Amérique		206,08	200,05
Atout Asie		108,28	106,64
Atout Futur C		844,57	829,97
Atout Futur D		795,05	775,86
Coexis		1966,60	1938,23
Dieze		2212,26	2175,28
Elicash	○	955939,32	955939,32
Epargne-Unie		219,42	214,07
Eurodyn		2757,89	2690,62
Indicia	◆	1845,35	1800,20
Moné.JC	○	12020,69	12020,69
Moné.JD	○	11638,55	11638,55
Oblifutur C		552,60	548,36
Oblifutur D		529,51	520,66
Oraction		1774,02	1730,75
Revenu-Vert		1210,02	1188,79
Sévéa	◆	118,84	115,94
Synthésis		18375,11	[illegible]
Uni Association	○	121,41	121,41
Uni Foncier		1445,36	1410,11
Uni France		902,80	880,78
Uni Garantie C		1910,52	1873,55
Uni Garantie D		1461,24	1436,81
Uni Régions		1791,62	1747,92
Univar C	○	311,48	311,48
Univar D	○	298,51	298,51
Univers Actions		260,88	254,52
Univers-Obligations		253,14	248,51
CIC BANQUES			
Francic		776,62	[illegible]
Francic Pierre		142,06	[illegible]
Europe Régions		2006,65	[illegible]
CIC PARIS			
Associc		1127,26	1127,26
Cicamonde		1662,33	[illegible]
Converticic		412,27	[illegible]
Ecocic		1800,84	[illegible]
Mensuelcic		10161,29	[illegible]
Oblicic Mondial		4018,64	[illegible]
Oblicic Régions		1182,77	[illegible]
Rentacic		165,39	[illegible]
CREDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1394,92	[illegible]
Lion 20000 C		17257,31	[illegible]
Lion 20000 D		16554,38	[illegible]
Lion Associations C		11123,26	11123,26
Lion Associations D		11123,26	[illegible]
Lion Court Terme C		26581,45	[illegible]
Lion Court Terme D		24102,38	[illegible]
Lion Plus C		1584,26	[illegible]
Lion Plus D		1511,23	[illegible]
Lion Trésor		2463,48	[illegible]
Oblilion		2199,45	[illegible]
Sicav 5000		772,17	[illegible]
Slivafrance		1291,45	[illegible]
Slivam		611,22	[illegible]
Slivarente		248,35	[illegible]
Slivinter		847,82	851,20
Trilion		5144,76	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE			
Avenir Alizes		2394,24	[illegible]
CM Option Dynamique		138,56	[illegible]
CM Option Equilibre		266,82	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		167,24	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		927,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C		151,06	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		23073,58	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1738,52	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1893,74	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1096,94	[illegible]
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		102,40	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		816,86	[illegible]
Saint-Honoré Capital		20130,96	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		940,63	[illegible]
St-Honoré Pacifique		755,49	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1841,94	[illegible]
Stratégie Actions		1191,49	[illegible]
Stratégie Rendement		2002,05	[illegible]
Amplitude Amérique		124,11	[illegible]
Amplitude Europe C		173,02	[illegible]
Amplitude Europe D		170,13	[illegible]
Amplitude Monde C		1091,89	[illegible]
Amplitude Monde D		1041,68	[illegible]
Amplitude Pacifique		108,12	[illegible]
Elanciel D PEA		193,37	[illegible]
Émergence Poste D PEA		159,38	[illegible]
Géobilys C		672,38	[illegible]
Géobilys D		636,15	[illegible]
Kaleis Dynamisme		1137,78	[illegible]
Kaleis Équilibre		1090,48	[illegible]
Kaleis Sérénité		1051,78	[illegible]
Latitude C		149,34	[illegible]
Latitude D		136,06	[illegible]
Oblitys D		626,82	[illegible]
Plénitude D PEA		216,79	[illegible]
Poste Gestion C		14957,86	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5254,98	[illegible]
Solstice D		2356,06	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38219,48	[illegible]
Actimonétaire D		31121,17	[illegible]
Cadence 1 D		1075,79	[illegible]
Cadence 2 D		1065,58	[illegible]
Cadence 3 D		1053,35	[illegible]
Capimonétaire C		413,03	[illegible]
Capimonétaire D		372,67	[illegible]
Sogeoblig C/D		9340,64	[illegible]
Interoblig C		7603,95	[illegible]
Intersélection France D		759,91	[illegible]
S.G. France opport. C		2114,70	[illegible]
S.G. France opport. D		2018,75	[illegible]
Sogenfrance C		1996,94	[illegible]
Sogenfrance D		1825,29	[illegible]
Sogépargne D		315,10	[illegible]
Soginter C		2695,33	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D		1543,57	[illegible]
Sogelance D		1702,02	[illegible]
Sogenfrance Tempo D		224,32	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



MÉDECINE Un procédé qui pourrait constituer une véritable révolution dans l'utilisation, à des fins thérapeutiques, de cellules prélevées chez les animaux a été mis au point par une équipe de chercheurs de Lausanne (Suisse) ● MODIFIÉES GÉNÉTIQUEMENT pour produire des protéines humaines ayant une action thérapeutique, ces cellules, préalablement « encapsulées », sont greffées dans le système nerveux central du malade ● DES ESSAIS ont été menés avec succès pour soigner la sclérose latérale amyotrophique ou lutter contre la douleur chez des cancéreux en phase terminale ● EN COOPÉRATION avec des chercheurs de l'Inserm et de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne), les inventeurs de cette technique vont la tester sur des patients atteints de la chorée de Huntington, une maladie neurodégénérative toujours mortelle.

La première thérapie génique de la chorée de Huntington expérimentée à Paris

Un traitement fondé sur la greffe de cellules animales modifiées génétiquement, déjà testé en Suisse pour d'autres maladies, va être pratiqué sur des patients français

LUGANO
de notre envoyé spécial

Un petit groupe de patients français atteints de la maladie dite de Huntington (ou chorée de Huntington) – neurodégénérative, d'origine héréditaire et toujours mortelle – va prochainement participer à une expérimentation thérapeutique sans précédent. Elle consistera, schématiquement, à réaliser au sein du cerveau des malades une greffe de cellules animales, préalablement modifiée génétiquement, afin de produire une molécule susceptible de s'opposer à la progression des lésions cérébrales qui sont à l'origine de cette maladie.

« Nous travaillons sur ce thème en étroite collaboration avec le docteur Marc Pechanski [unité 421 de l'Inserm] *et l'équipe de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil »*, a déclaré au *Monde* le docteur Patrick Aebischer (Centre hospitalier vaudois, Lausanne), dans le cadre d'un symposium consacré aux greffes de tissus et d'organes animaux chez l'homme (ou xénotransplantation), organisé récemment à Lugano (Suisse).

« Nous avons obtenu toutes les autorisations éthiques et réglementaires indispensables en France pour la conduite d'un tel travail, précise-t-il. *Nous cherchons à développer une approche thérapeutique originale que son équipe a déjà mise en œuvre chez l'homme, en Suisse, contre une autre affection neurodégénérative gravissime – la sclérose latérale amyotrophique – ainsi que pour lutter contre les souffrances des malades cancéreux en phase terminale. »*

Le docteur Aebischer et ses collaborateurs ont, ces dernières années, mis au point et expérimenté chez l'animal, mais aussi chez l'homme, un procédé qui pourrait constituer une véritable révolution dans l'utilisation, à des fins thérapeutiques, de cellules prélevées chez les animaux. Il s'agit, en substance, de modifier le patrimoine héréditaire de certaines cellules animales afin de faire fabriquer par ces mêmes cellules des protéines humaines pouvant avoir une action thérapeutique. Ces cellules animales sont ensuite « encapsulées » ou, en d'autres termes, enveloppées par une membrane synthétique qui laisse filtrer ces protéines mais qui, grâce à sa configuration géométrique, s'oppose à l'entrée dans la capsule des cellules et des protéines synthétisées par le système immunitaire de l'organisme humain au sein duquel les cellules étrangères ont été greffées.

L'expérience, unique au monde, du docteur Aebischer autorise, aujourd'hui, de nourrir dans ce domaine de sérieux espoirs. L'équipe de Lausanne a notamment développé un modèle de thérapie génique auquel la communauté scientifique internationale spécialisée accorde le plus vif intérêt.

CELLULES ENCAPSULÉES

Dans le cas de la sclérose latérale amyotrophique, les chercheurs suisses ont, dans un premier temps, modifié le patrimoine héréditaire (génome) de cellules cutanées (des fibroblastes) de hamster en introduisant la fraction moléculaire qui, dans le génome humain, dirige la synthèse d'une molécule (dénommée CNTF) dont on sait qu'elle joue un rôle fondamental dans la prévention, la stabilisation, voire la cure des phénomènes de dégénérescence des cellules nerveuses.

Ils ont ensuite encapsulé ces cellules et introduit le dispositif (dont la taille ne dépasse pas quelques centimètres) au sein du liquide céphalo-rachidien, qui irrigue le système nerveux central. L'intervention chez les malades est effectuée sous anesthésie locale, au niveau lombaire de la colonne vertébrale. Faute d'un recul suffisant, il est encore trop tôt pour conclure quant à l'efficacité d'une telle méthode. Mais différents éléments laissent penser qu'il s'agit là d'une voie d'avenir. C'est sur cette base qu'a pu être bâti le protocole expérimental concernant la maladie de Huntington. Les mêmes cellules animales génétiquement manipulées seront, cette fois, introduites grâce à une intervention neurochirurgicale de courte durée – conduite sous anesthésie locale – dans une zone très précise du cerveau des patients.

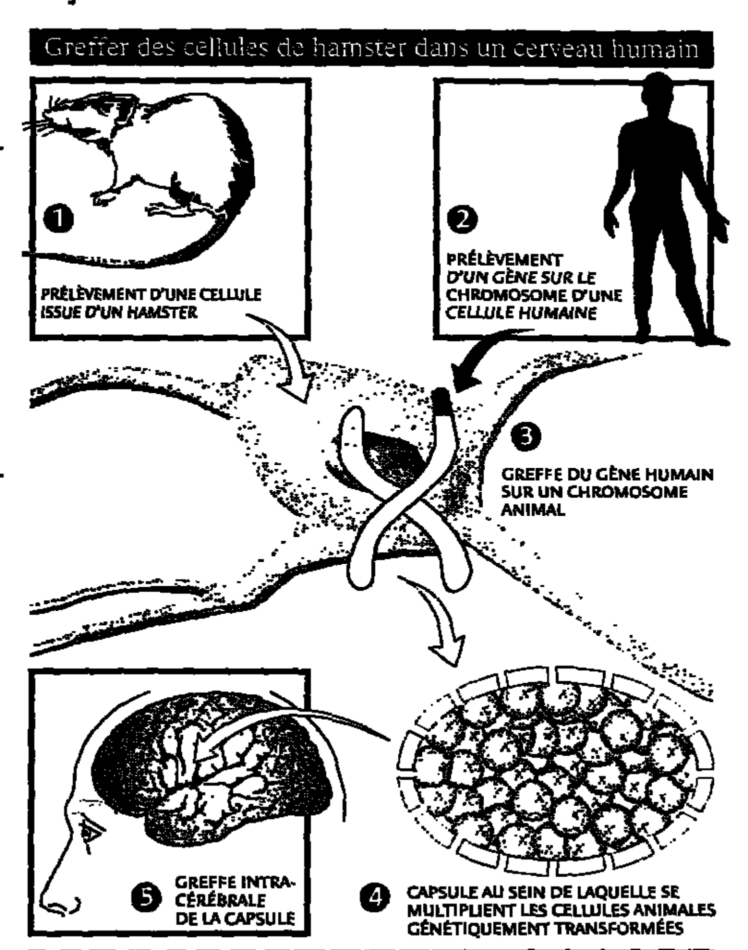
L'expérience concernera, dans un premier temps, un groupe restreint de malades souffrant des premiers symptômes de la chorée de Huntington. Ces symptômes surviennent, en règle générale, entre quarante et cinquante ans. Les promoteurs de cette expérience visent ici, comme ce fut le cas pour la sclérose latérale amyotrophique, à établir la faisabilité d'une telle approche thérapeutique.

Si, comme dans le cas de la sclérose latérale amyotrophique, ou dans le traitement antalgique des malades cancéreux, les objectifs sont atteints, un plus grand nombre de patients pourra participer à cette expérience. *« Si tout se passe comme nous l'espérons*, affirme le docteur Aebischer, *il sera possible, ensuite, de proposer cette thérapeutique aux personnes apparemment saines, mais dont on sait, grâce au diagnostic génétique, qu'elles seront à coup sûr atteintes de la maladie de Huntington. »*

Jean-Yves Nau

L'animal pour pallier le manque de greffons humains

Le développement des études sur les greffes chez l'homme des cellules, tissus et organes animaux – ou xénogreffes – résulte, pour beaucoup, de la pénurie de greffons humains, mais aussi à la possibilité de modifier les caractéristiques génétiques de certains mammifères et, ainsi, en les « humanisant », de réduire ou de prévenir l'intensité des réactions de rejet. Le symposium de Lugano a permis d'établir d'importantes différences entre les greffes d'organes vascularisés (reins ou cœur), prélevés le plus souvent sur des porcs, et les greffes de cellules animales au patrimoine génétique modifié. Si les premières se heurtent encore à des obstacles immunologiques, les secondes permettent de nourrir des espoirs dans le champ du diabète, des maladies neurodégénératives ou du traitement de la douleur.



Le génome de cellules cutanées de hamster est modifié par une greffe de fraction moléculaire humaine. Celle-ci dirige la synthèse d'une molécule qui, *in vitro*, empêche la dégénérescence de cellules nerveuses. Une fois "encapsulé", ce dispositif miniature est introduit dans le système nerveux central, dans le cerveau, ou, au niveau lombaire, dans la colonne vertébrale.

Les chercheurs mettent Claude Allègre face à ses engagements

La relance de l'emploi scientifique tarde à se concrétiser. Les syndicats jugeront leur ministre sur son premier budget

« LE BILAN de Claude Allègre ? Pour l'instant, il est inexistant ! » Ce jugement lapidaire d'une chercheuse du Muséum d'histoire naturelle de Paris peut surprendre, s'agissant du membre du gouvernement Jospin qui, depuis trois mois, occupe le devant de la scène. De provocations – calculées ? – en déclarations intempestives, le vibrionnant ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'est déployé sur tous les fronts, jamais à court d'annonces, rarement en panne d'idées et encore moins avare de promesses.

Des « Cent Jours » de Claude Allègre se dégage pourtant un tableau contrasté. Le ministre a clairement imprimé sa marque dans le domaine éducatif (réouverture de 800 classes primaires, réemploi de tous les maîtres auxiliaires, création de 40 000 emplois-jeunes, relèvement de l'allocation de rentrée...). Le calendrier scolaire justifiait, il est vrai, un traitement prioritaire de ce secteur. Mais les chantiers sont beaucoup moins avancés pour ce qui est de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. Le disert ministre, fait savoir laconiquement son cabinet, attend la rentrée universitaire pour préciser ses intentions.

Des équipes vieillissantes

PERSONNELS ATTEINTS PAR LA LIMITE D'ÂGE

En nombre de personnes

0 – 100 – 200 – 300 – 400

1995 – 2000 – 2005 – 2010 – 2015

CHERCHEURS – INGÉNIEURS – TECHNICIENS – ADMINISTRATIFS

Le déséquilibre de la pyramide des âges du CNRS – la moyenne d'âge des 26 000 agents, dont 11 000 chercheurs, atteignait 46 ans et demi en 1996, soit un vieillissement d'un an depuis 1992 – va entraîner, dans les prochaines années, une très forte augmentation des départs en retraite, en particulier des chercheurs et des ingénieurs.

Dans les laboratoires, l'impatience se fait jour. *« Allègre nous a dit qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Mais nous ne voyons toujours rien venir »*, s'irrite une immunologiste du CNRS.

Certes, le chercheur-ministre, éminent spécialiste des sciences de la Terre et ancien directeur de l'Institut de physique du globe, peut compter sur un a priori favorable de ses pairs. Non pas tant, du reste, parce qu'il est l'un des leurs. *« Il ne faut pas nécessairement être un scientifique pour faire un bon ministre de la recherche, ce qui a été le cas de Jean-Pierre Chevènement* [titulaire du portefeuille de 1981 à 1983, sous le gouvernement de Pierre Mauroy], observe Jacques Fossey, secrétaire général du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS). *Au contraire, être issu du sérail, donc d'une discipline donnée, risque de donner une vision restrictive. Beaucoup des collaborateurs de Claude Allègre viennent de son ancien laboratoire. Il y a là un côté clanique qui n'est pas très sain. »* Le nouveau ministre s'est pourtant montré peu suspect de « clientélisme » en indiquant, par exemple, que la recherche biologique méritait un soutien particulier.

C'est, davantage, en martelant quelques messages forts qu'il a séduit. La recherche érigée en *« priorité nationale »* et l'emploi des jeunes docteurs élevé en *« priorité des priorités »* ; l'engagement de rétablir les postes supprimés par le précédent gouvernement ; l'accent mis sur la recherche fondamentale et les crédits de base aux laboratoires... Du miel pour la communauté scientifique, amère d'avoir vu sa dotation budgétaire baisser en 1997, pour la première fois depuis dix ans, et blessée d'être bridée par des programmes trop finalisés.

Mais le temps passe. *« L'annonce d'une relance de l'emploi scientifique nous a réjouis. Mais nous attendons encore les postes promis »*, déplore aujourd'hui le responsable du SNCS. Le dépit est d'autant plus vif que, dans l'esprit des syndicats, le rétablissement des postes de chercheurs supprimés par la droite – 130 cette année, dont 100 « en surnombre », c'est-à-dire non budgétaires, au CNRS – constituait *« une avance »* sur de futures créations.

« Pour faire face aux départs en retraite qui vont grimper en flèche dans les prochaines années, un plan pluriannuel de recrutement est indispensable », estime Pierre Girard, du SGEN-CFDT. A ses yeux, l'urgence n'est pas moindre pour les ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA), qui ont perdu 530 postes en 1997 : *« Cette catégorie est malmenée depuis plusieurs années, ce qui nuit à la qualité du travail des laboratoires et commence à compromettre certains programmes. Il faut stopper cette hémorragie et en finir avec la multiplication des statuts précaires. »*

« WAIT AND SEE »

En matière de politique scientifique non plus, les syndicats ne se satisfont pas de *« déclarations d'intentions »*. Le gouvernement d'Alain Juppé avait défini, voilà un an, quelques grands axes de recherches à orientation « socio-économique », auxquels devaient être affectés des crédits incitatifs plus importants, au détriment du financement récurrent des laboratoires. Or rien n'indique à ce jour que ce dispositif soit remis en question, à l'exception du gel du projet de contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). *« Nous ne faisons pas de procès d'intention à M. Allègre. Mais, jusqu'à preuve du contraire, c'est la continuité qui prévaut »*, regrette Philippe Bouyries, pour le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Dans les organismes scientifiques aussi, c'est l'expectative. Catherine Bréchignac, nommée à la tête du CNRS le 16 juillet, ne s'est pas encore exprimée publiquement sur la façon dont elle pense remplir la mission de *« débureaucratisation »* que lui a confiée le ministre. Et nul ne sait comment pourraient se traduire, concrètement, les diverses déclarations de Claude Allègre sur la nécessité de *« redéfinir les priorités »* des établissements, de *« remettre de l'ordre »* au Centre national d'études spatiale (CNES), de *« recentrer »* le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur l'atome et les énergies nouvelles, ou encore de *« renforcer les coopérations »* entre cet établissement et le CNRS. *« Voilà un ministre qui veut faire bouger les choses. Il y a de quoi faire ! Mais à notre niveau, c'est* wait and see », dit un cadre du CEA.

Le capital de confiance dont bénéficie Claude Allègre n'est certes pas épuisé. Mais la communauté scientifique met désormais son ministre face à ses engagements. Le premier budget de la recherche du gouvernement Jospin, dont les grandes lignes doivent être connues après le conseil des ministres du 24 septembre, servira de pierre de touche.

Pierre Le Hir

« Des déclarations péremptoires »

La volonté de Claude Allègre de *« débureaucratiser la recherche »*, maintes fois réitérée, a été diversement perçue par les personnels. *« Sans doute existe-t-il des lourdeurs administratives. Mais faire de la « bureaucratie » l'explication de toutes les difficultés de la recherche, c'est un peu simpliste. Surtout pour un ministre qui s'est entouré d'un cabinet pléthorique... Et laisser entendre qu'il y a trop de comités qui s'occupent d'évaluation scientifique, c'est très grave »*, s'inquiète le SGEN-CFDT. *« Si Claude Allègre s'attaque au Comité national de la recherche scientifique et à son travail d'évaluation des programmes et des équipes, il nous trouvera sur son chemin »*, prévient pour sa part le SNTRS-CGT.

Les chercheurs se sont également émus de *« certaines déclarations péremptoires »* de leur ministre, notamment de sa sortie sur le prétendu absentéisme des professeurs. *« C'est accréditer dans l'opinion l'idée que le monde de l'enseignement et la recherche et le monde des entreprises ne vivent pas sur la même planète*, déplore le SGEN-CFDT. *Cela au moment même où on demande aux chefs d'entreprise d'embaucher davantage de jeunes chercheurs. »*

DÉPÊCHES

■ **ASTROPHYSIQUE : le satellite américain Mars Global Surveyor** (MGS) a détecté autour de Mars un champ magnétique huit cents fois plus faible mais de même polarité que celui de la Terre. Cette découverte suggère que la planète rouge a possédé – ou possède encore – un noyau magmatique contenant des métaux en fusion, capable d'entraîner une activité magnétique. Il reste à déterminer si ce champ a été suffisamment intense dans le passé pour former un bouclier efficace contre les vents solaires et les rayons cosmiques néfastes au développement de la vie. MGS a, par ailleurs, entamé le « freinage atmosphérique » qui lui permettra de débuter sa mission cartographique en mars 1998.

■ **BOTANIQUE : une nouvelle exposition** permanente, intitulée « La serre, jardin du futur », s'est ouverte, mardi 23 septembre, à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. Les techniques les plus modernes sont mises en œuvre dans un espace fermé (dû à l'architecte Dominique Perrault) pour montrer jusqu'où peut aller la maîtrise du monde végétal. Des artistes se sont emparés de ces technologies pour offrir un nouveau regard sur la science et les recherches plastiques comme les sculptures vivantes de gazon où les rosiers aux épines en forme de crayon côtoient la présentation de procédés expérimentaux parfois très esthétiques, comme certaines cultures hors sol. Ouverture du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures (19 heures le dimanche), entrée : 50 F (tarif réduit : 35 F).

Atmosphère de fête et de nostalgie pour le centième tir d'Ariane

La fusée a lancé un satellite Intelsat en présence des pionniers du programme

Tiré mercredi 24 septembre à 1 h 58 (heure de Paris) du centre spatial guyanais de Kourou, le lanceur européen Ariane-4 a placé sur orbite un satellite de l'organisation Intelsat, le 16e lancé en treize ans par Ariane pour cet opérateur international de télécommunications. La plupart des grands pionniers de l'aventure spatiale européenne étaient invités à ce centième tir, le 29e succès consécutif de leur lanceur vedette.

KOUROU
de notre envoyé spécial

Ils sont venus. Presque tous étaient là pour assister à cette centième édition – si l'on compte l'échec récent d'Ariane-5 – d'un tir de la fusée Ariane que, voilà dix-huit ans, ils ont tant contribué à faire naître. Un peu plus vieux, un peu plus blancs ou un peu plus dégarnis, parfois un peu plus ronds, mais toujours avec cette passion des pionniers engagés dans une formidable aventure. Juste avant la mise à feu, ils se sentaient revivre leur premier tir de cette nuit de Noël 1979, où ils avaient scruté leurs écrans, vérifiant une pression, une température, basculant un interrupteur, avec toujours cette crainte du voyant « rouge » annonciateur, dans le meilleur des cas, d'un report de quelques minutes et, dans le pire, d'une « série d'emm... » redoutés.

Et puis Ariane est partie. Comme à la parade, pour mieux séduire ces juges impitoyables. A l'heure dite – 1 h 58 (heure française) mercredi 24 septembre –, elle s'est élevée, portée par un nuage de feu. Pour son vingt-neuvième succès consécutif. Au bout du voyage : la mise en orbite pour le compte de l'organisation internationale Intelsat d'un satellite d'environ 3,5 tonnes, le seizième en moins de treize ans pour ce client. Un bel exemple de confiance de la part de ces opérateurs internationaux de télécommunications qui, durant cette période, n'ont eu, en mai 1986, qu'un seul échec à reprocher à la fusée européenne.

L'épreuve terminée sous l'œil candide et amusé de dix-sept jeunes filles européennes prénommées Ariane, invitées par l'Agence spatiale européenne (ESA), toutes nées en 1979 au moment du tir de la première fusée homonyme, les réactions allaient bon train. Un des pionniers du programme, Alfred Vienne, se souvenait qu'à peine le tir de 1979 terminé, on lui avait présenté la petite Ariane Girouard, née quelques jours plus tôt.

Une mission de routine ? *« Chaque tir est différent. C'est une alchimie incroyable qui permet à d'innombrables systèmes d'être soudain en phase »*, corrige Hubert Palmieri, qui, souvent, dirigea ces lentes maturations. Comme lui, Roger Vignelles, patron de la Société européenne de propulsion (SEP), responsable des moteurs du lanceur européen, ne fait confiance qu'aux chiffres. Mais malgré les essais et les vérifications sans fin, il croise à sa façon les doigts. *« Pas question pour moi*, dit-il, *de porter un T-shirt à la gloire du tir effectué quelques heures plus tard. J'attends. D'ailleurs*, soupire-t-il, *j'ai encore sur les bras des centaines de ces chemises qui vantaient le tir du premier exemplaire d'Ariane-5 »* interrompu par une explosion 37 secondes après la mise à feu. Superstition ? Peut-être. Pragmatisme ? Sans doute, si l'on songe à l'aventure incroyable que représenta le tir du premier lanceur européen.

« Ça aurait pu être un désastre. On est passé à une heure de la catastrophe. Du fait des deux reports que ce lancement avait connus juste avant le 24 décembre 1979, le lanceur était à bout de potentiel. On ne pouvait pas se permettre un nouveau retard. » Le cauchemar passé, *« ce fut*, racontent en cœur Roger Vignelles, Hubert Palmieri et Raymond Orye, *l'apothéose »*.

L'étude que Frédéric d'Allest, Roland Deschamps et Jean-Marie Luton, alors au Centre national d'études spatiales, avaient concoctée sur l'avenir commercial du lanceur européen prenait soudain un semblant de substance. Ils prévoyaient deux à trois lancements par an, mais Michel Bignier, têtu, prétendit, en défendant le rapport devant son ministre de tutelle, que ces hypothèses étaient conservatrices. *« On était fous »*, dit-il. Mais il eut raison : Ariane, qui effectue dix missions par an, domine actuellement plus de la moitié du marché mondial des services de lancement.

ARRIVÉE DE LA CONCURRENCE

Une position enviée, mais difficile à maintenir. La concurrence s'organise, féroce. Cette fois, les Européens ne bénéficieront plus de l'erreur des Américains qui avaient tout misé sur leurs navettes. Les Russes, les Chinois et les Japonais sont dans la compétition. Et Intelsat a l'intention d'avoir recours à un Proton russe – sûrement moins cher – pour emmener l'un de ses satellites de la prochaine génération.

Dans ces conditions, Ariane-5 doit impérativement réussir son second vol d'essai qui, si tout va bien, pourrait avoir lieu le 21 ou le 28 octobre. Sinon, il faudra attendre jusqu'au 11 novembre, une Ariane-4 devant emporter auparavant deux satellites de télécommunications. Qu'importent ces délais. Seul le résultat compte pour qu'enfin Ariane-5 succède à Ariane-4, dont une vingtaine d'exemplaires – 10 % moins chers que les précédents – vont être commandés le 24 octobre par Arianespace pour *« assurer la continuité »* jusqu'en 2002.

Jean-François Augereau

Le marché a pris le pas sur l'aventure

Lors du lancement du programme Ariane, au début des années 70, l'Europe se remettait à peine du traumatisme causé par les échecs répétés de sa première fusée, Europa. Nombre de politiques et de responsables du spatial étaient peu convaincus par cette aventure que la France poussait. Les promoteurs du projet surent se faire persuasifs. Tandis que Michel Bignier, Yves Sillard, Frédéric d'Allest, Charles Bigot, Roger Vignelles, l'ancien ministre Hubert Curien, alors président du CNES, et bien d'autres, « ramaient » pour convaincre les décideurs français, au-delà des frontières, les ministres belges Théo Lefèvre et Charles Hanin recollaient les morceaux laissés par le désastre Europa, aidés, dans la coulisse, par le Belge Raymond Orye et le Suisse Peter Creola. A l'époque, c'était plus facile, confesse l'un d'eux. *« On avait beaucoup de liberté, de l'argent et, en général, les politiques nous suivaient. Aujourd'hui*, regrette-t-il, *avant même toute discussion de fond, on nous oppose les critères de convergence de la monnaie unique ! »* Le marché a pris le pas sur l'aventure.

Les ennuis de Mir posent un dilemme à la NASA

Alors qu'Atlantis doit relever Michael Foale, le Congrès américain durcit son opposition au séjour d'astronautes sur Mir

ALORS QUE le compte-à-rebours de la navette américaine Atlantis s'égrène à Cape Canaveral (Floride), l'opposition contre la présence prolongée d'astronautes américains à bord de la station orbitale Mir se durcit. Atlantis doit décoller vendredi 26 septembre pour rejoindre Mir, afin de relever l'astronaute Michael Foale – à bord depuis mai-et le remplacer par son collègue David Wolf, qui doit rester plus de quatre mois dans la station russe (*Le Monde* du 24 septembre).

Ce dernier n'est pas rebuté par les incidents incessants à bord de la station – la dernière panne de l'ordinateur central a été réparée mardi –, même s' il ne s'attend pas *« à un voyage d'agrément »*. Cette conception volontariste a, jusqu'ici, été partagée par Daniel Goldin, l'administrateur général de la NASA. Actuellement en visite en Russie. M. Goldin devra, en dernier recours, décider si David Wolf sera effectivement débarqué sur la station russe. Il attend, pour ce faire, deux rapports de sûreté indépendants, qui devaient lui être adressés mercredi 24 septembre en fin de journée.

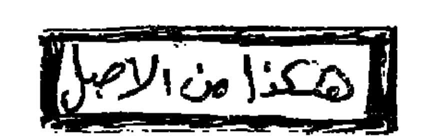
« MISSION SUICIDE »

L'agence spatiale américaine est donc confrontée à l'un des choix les plus difficiles de son histoire. La NASA et le public sont encore traumatisés par l'explosion de la navette Challenger qui, en 1986, avait coûté la vie à sept astronautes. L'enquête avait montré que plusieurs officiels s'étaient opposés à la mise à feu ce jour-là, sans être entendus. L'éventualité d'une nouvelle *« mission suicide »* a été dénonçée par des membres du Congrès.

La mise en garde la plus vive vient de la Chambre des représentants. *« Il est temps de reconnaître que nous avons beaucoup appris de cette coopération, mais que nous n'allons plus risquer la vie d'un Américain dans Mir »*, a lancé James Sensenbrenner, le président de son comité scientifique. Cinq Américains ont déjà séjourné dans la station pendant une durée cumulée de 22 mois. Mais, étant donné l'état de délabrement de Mir, M. Sensenbrenner considère que les astronautes feraient désormais tout au plus fonction d'*« assistant mecanicien »*. Il fonde son jugement sur un rapport qui lui a été remis récemment par Roberta Gross, l'inspectrice générale de la NASA, qui soulignait que les problèmes sur Mir *« surviennent à une période où le gouvernement russe pourrait ne plus avoir les moyens financiers et techniques d'assurer la sûreté d'une station vieillissante.»*.

Daniel Goldin peut modifier la mission d'Atlantis jusqu'au dernier moment. La navette – qui emportera également le Français Jean-Loup Chrétien – pourrait alors se contenter de ramener sur Terre Michael Foale, après avoir livré aux deux Russes qui restent à bord un précieux ordinateur de secours. Mais une telle option serait lourde de conséquences pour la suite de la coopération spatiale avec les Russes, qui perdraient une partie des quelque trois milliards de francs de « loyer » octroyés par les États-Unis. Les Russes laissent entendre que la construction de la future station orbitale internationale, dont les premiers éléments doivent être lancés en juin 1998, pourrait alors être remise en cause.

H. M.





Lavandes du Rif

Loin des sites banalisés d'Agadir ou Tanger, le nord-est du Maroc conserve djebels écologiques et rivages clairs

FOIN DE VIEILLERIES, colonnes antiques et minarets classés ! Au moins, à Alhoceïma (80 000 âmes), ville fondée *ex nihilo* en 1926 par les Espagnols durant leur protectorat sur le Maroc septentrional, il n'y a rien à voir et c'est bien reposant.

Rien à voir sauf un horizon urbain vertigineux : falaise habitée surplombant une mer rayée bleu marine et vert pomme, immeubles modernes chaulés façon crème fraîche, accrochés sur le précipice en compagnie d'une mosquée récemment bâtie au ras même du vide. En bas : le port de pêche, la plage de sable, l'eau hyaline grâce à une station d'épuration, les pavillons balnéaires dans les eucalyptus. Des escaliers y descendent, encombrés chaque matin par les canettes et autres bouteilles de bière cassées que de désinvoltes buveurs nocturnes laissent le soin d'enlever aux balayeurs municipaux. Les baigneurs tôt levés, qui sont souvent des femmes, désireuses d'éviter la cohue masculine moins matinale, doivent zigzaguer entre tessons et capsules.

Soyons juste, il y a aussi, tout au long du sentier, des lavandes. Courtes sur tige et vinaigrées, ouvertes dès juin, tenant jusqu'à l'automne ; aguerries par le vent, elles sont de la cité, lui ont même donné son nom, *Alhoceïma*, corruption populaire, affirment linguistes et érudits, d'*el rhozama*, lavande en arabe classique. Car la ville ne conserva pas longtemps sa première dénomination, hispanique, Villa-Sanjurjo, en hommage au général José Sanjurjo, délégué d'Espagne au Rif et pair et compagnon de Franco. Même pour les Espagnols, leur création devint vite, et est restée, *Alhucemas*. Les plages, en revanche, ont conservé souvent leurs sonores appellations ibériques : Quemado, Calabonita, Espalmadero.

AMANDERAIES ET CHAMPS DE BLÉ

Créer Villa-Sanjurjo avait été l'une des décisions de Madrid destinées à faire oublier sa défaite militaire de 1921 à Anoual, village berbère du djebel Rif dont la masse, souvent encore inviolée par le macadam, domine toute cette région côtière du Maroc oriental. Sur la route Nador-Alhoceïma, à hauteur de Driouch, une étroite voie goudronnée conduit à Anoual, inchangée depuis quatre-vingts ans dans sa cuvette plantée d'oliviers. Eut lieu là une sorte de Waterloo nord-africain au cours duquel les maquisards d'Abdelkrim, *« l'émir du Rif »*, décimèrent quinze mille soldats espagnols tandis que se suicidaient en choeur leurs officiers, incapables et de sauver leurs troupes et de faire accepter la *« protection »* hispanique aux montagnards berbères. De ce drame oublié, il ne reste *in situ* qu'une plaque commémorative marocaine discrètement posée en 1980 dans un bouquet de cyprès. Et le barbier local qui a intitulé sa boutique : *Coiffeur Victoire*.

A Anoual, une méchante mais superbe piste de 50 kilomètres conduit par Temsamane jusqu'à la vallée du Nekour aux portes d'Alhoceïma. Une voiture légère peut s'y risquer en saison sèche. Les panoramas sur le Rif méritent toujours, ici, ce que signifie le nom arabe de cette terre berbère : *« campagne »* tout simplement. Campagne par excellence ! Les fermes blanches à toit plat se succèdent entre amanderaies et champs de blé ultrapentus. Seules les fermières portent toujours le fameux chapeau de paille conique rifain. Les hommes ont jeté galurins et turbans aux figuiers de Barbarie et arborent des casquettes à visière marquées *New York City* ou *Chicago Bulls*...

Il est vrai que les figuiers dits *« de Barbarie »* jadis vinrent aussi d'Amérique... Les figues tout court, elles, sont indigènes : des écoliers en vendent pour quelques piécettes le long des chemins, luisantes, noires et fraîches, enveloppées de leurs feuilles. Avec des brugnons tardifs, poussés sans adjuvants chimiques, gros comme des noix mais au parfum inégalable et des abricots nains séchés, tout aussi savoureux, vous aurez des provisions pour vous restaurer dans l'une des criques d'Alhoceïma ou le long d'un des ruisseaux issus du barrage Emir-Abdelkrim, ouvrage qui a transformé les bords de l'oued Nekour en jardin de tous les fruits et tous les légumes, du bananier à la tomate *via* le grenadier. Le Maroc pète ici de santé agricole.

Les enfants des citadins marocains qui prennent le frais, le soir, sur la place centrale d'Alhoceïma, réclament à leurs parents les mêmes glaces industrielles aux arômes de synthèse et aux emballages scintillants diffusés aujourd'hui de par la Terre entière. Les voyageurs d'Europe, au contraire, réapprennent dans cette partie sauvegardée du Rif, outre le goût des randonnées sans goudron balisé et des baignades sans parasol ni matelas, celui des poivrons et des pêches à l'engrais animal. Ça ne durera peut-être pas, mais pour le moment c'est là. *« Carpe Diem ! »* Cueille le jour ! ainsi que conseillait le poète latin.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Pratique

● **Lire :** pour herboriser utilement dans le Rif, se munir des *Plantes médicinales du Maroc* (la lavande en fait partie) du docteur Abdelhaï Sijelmassi, 4e édition, 1996, Le Fennec, 89, boulevard d'Anfa, 20000 Casablanca, Maroc. 285 p. illustrées, 100 F franco pour la France.
Pour une vue d'ensemble, à travers 144 photos noir et blanc pleine page de Gérard Rondeau, sur les contemporains connus ou inconnus qui comptent au royaume chérifien, feuilleter l'album *Figures du Maroc*. Eddif, Casablanca. 180 p., prix en France : 410 F.

● **Se renseigner :** Office marocain de tourisme à Paris. Tél. : 01-42-60-63-50.

● **S'orienter :** carte Michelin Maroc n° 959, pli 11.



Sri Lanka : le sourire de Bouddha

Quel dieu malin brouille ainsi les cartes ? Le Sri Lanka n'échappe pas à la mixité philosophique et religieuse : 69 % de bouddhistes, 16 % d'hindous, 8 % de musulmans, 7 % de chrétiens. La fille de l'empereur indien Ashoka aborda aux rives de Ceylan au IIIe siècle avant notre ère, apportant un rejeton du *Ficus religiosa*, l'arbre aux feuilles en forme de stupa, si répandu en Asie, sous lequel le Bouddha atteignit l'illumination.

Puis vinrent, aux XIIIe et XIVe siècles, les découvreurs profanes Marco Polo et Ibn Battuta. En 1972, Ceylan devient République de Sri Lanka, île « vénérée et resplendissante ». En 1983, la féerie s'enflamme, des troubles éclatent entre Tamouls et Cinghalais. Pourtant, jamais un touriste ne fut touché, les autorités ayant eu la sagesse de les éloigner des zones dangereuses. Aujourd'hui, le calme est de retour.

Qui a vu Ceylan en garde le souvenir. Des sites archéologiques très bien conservés, des statues du Bouddha d'une rare beauté, d'antiques temples et stupas, une population souriante, des plages de sable fin, une végétation luxuriante, des hôtels de charme, le tout à découvrir en un temps relativement court et pour un prix raisonnable. Tant de grâce aurait pu être saccagée par un développement touristique débridé, que l'on déplore trop souvent ailleurs.

Rien de tel ici. En 1967, un plan décennal toujours en vigueur stipule que, à l'exception de Colombo, les nouveaux hôtels ne doivent pas être plus hauts que les cocotiers. Ce qui nous vaut de petites unités, étirées sur deux étages, noyées dans le feuillage.

La découverte est balisée : sites antiques d'Anuradhapura et Polonnaruwa, grottes peintes de Dambulla, fresque des Apsara à Sigirya, temple de la dent à Kandi. Et les jardins d'épices, champs de paddy et plantations de thé. Le circuit « Archéologie et nature » de Kuoni (tél. : 01-42-82-04-02) sort des pistes battues : à l'Est, Madirigirya, le plus beau *vatadage* (stupa entouré de piliers) de l'île (VIIe siècle) aux émouvants Bouddhas de pierre noire (16 jours, à partir de 9 990 F).

Le « Sri Lanka original » de Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33) tient ses promesses : acupuncture, méditation bouddhiste, massages ayurvédiques et ascension du Pic d'Adam (à minuit, à la pleine lune, avec la foule des pèlerins), le tout en 16 jours (8 210 F, en pension complète). Pour prolonger la cure ayurvédique, ajouter 7 jours (1 745 F pour le séjour, 2 150 F pour la cure, par personne en chambre double) et lire *La Médecine traditionnelle de l'Inde*, un album magistral du Dr. Robert Sigaléa (Olizane).

L'association Arts et Vie (tél. : 01-40-43-20-21) fête le Nouvel An cinghalais dans son circuit du 10 avril 1998 (9 jours, à partir de 7 600 F). Asia (agences de voyages) diversifie l'offre.

Retenons « Ceylan l'enjôleuse » (10 jours, 6 290 F en circuit accompagné) ou la sérénité bouddhique. Autres fins spécialistes, apôtres farouches du sur mesure, ce dont on ne saurait les blâmer, le voyage individuel, en voiture privée avec chauffeur faisant office de guide, étant la meilleure façon de s'imprégner en douceur d'une culture : Orients (tél. : 01-40-51-10-40), la Route des Indes (tél. : 01-42-60-60-90) et les Orientalistes (tél. : 01-53-63-13-50).

Danielle Tramard

PARTIR

Week-end Halloween au Québec

LE 31 OCTOBRE, à Montréal comme dans toute la Belle Province, les maisons s'habillent de lumières, les citrouilles fleurissent aux fenêtres et les enfants, déguisés, font du porte-à-porte pour quémander piastres et friandises. Une fête à laquelle participent également les adultes, et que Vacances Air Canada propose de vivre du 29 octobre au 2 novembre pour 2 930 F (2 250 F pour les moins de 12 ans), prix incluant l'avion de Paris et 3 nuits avec petit déjeuner. On peut aussi, aux mêmes dates, opter pour la vie de château, à Montréal et à Québec, en séjournant au Reine-Elisabeth et au Château-Frontenac pour 3 950 F (3 270 F pour les enfants) avec, en plus, une voiture en kilométrage illimité. Deux forfaits applicables jusqu'au 7 mars 1998.

★ **Renseignements dans les agences de voyages et au 01-40-15-15-15.**

Thalasso à prix d'automne

POUR PROFITER des belles journées d'automne au bord de la mer tout en se détendant dans un centre de thalassothérapie, Pierre & Vacances propose des forfaits attractifs. En Normandie, à Trouville, entre Deauville et Honfleur, le forfait « 6 jours » (jusqu'au 31 octobre, 5 395 F par personne en demi-pension + 750 F pour la pension complète) inclut l'hébergement en hôtel 3-étoiles et 4 soins par jour. En Bretagne, la semaine à Perros-Guirec avec 4 soins par jour et dîner est proposée, en novembre, à 3 540 F par personne dans un studio occupé par deux curistes (hébergement gratuit pour un accompagnateur non curiste). Enfin sur la côte basque, la résidence de Biarritz propose des forfaits thalasso à l'Institut Louison-Bobet pour 3 480 F par personne la semaine, en novembre, avec l'hébergement, 5 jours de cure (4 soins par jour), sur la base de 2 curistes dans un 2-pièces.

★ **Informations au 01-43-22-22-22 et dans les agences de voyages partenaires.**

Festival du whisky écossais

LES AMATEURS de whisky du monde entier ont rendez-vous en Ecosse du 27 octobre au 2 novembre à l'occasion du Festival international du whisky qui commencera dans la région du Speyside, berceau du whisky (du 27 au 29 octobre) pour se poursuivre et s'achever à Edimbourg. Dans le Speyside, on suivra la « Route des whiskies » pour visiter voire dîner dans certaines distilleries (Glenfiddich, Cardhu, Glenlivet) ainsi que dans des châteaux et manoirs. A Edimbourg, au Dram Central, prestigieuse salle des fêtes géorgienne, seront organisés des dégustations, des démonstrations de fabrication et des cours de cuisine à base de whisky. On pourra aussi visiter le Scottish Whisky Heritage Centre (il retrace toute l'histoire de cette boisson), écouter conférences et débats et assister à un mini-festival de cinéma sur le thème du whisky. Egalement au programme, des concerts de musique traditionnelle, une foire aux spécialités écossaises et diverses fêtes dont le bal d'Halloween, le 31 octobre, et une *ceilidh* (danses et chants traditionnels), le 1er novembre. A cette occasion, le voyagiste Griserie programme un week-end à Edimbourg, du 31 octobre au 2 novembre, pour 3 150 F par personne en chambre double avec l'avion, 2 nuits et petit déjeuner.

★ **Renseignements auprès du International Scotch Whisky Festival, tél. : 00-44-131-556-9808. Griserie/Astropa, tél. : 01-42-93-31-81 ou 01-40-50-01-02.**

Randonnée sous-marine

ACCESSIBLE À TOUS, la randonnée palmée (aussi appelée *snorkelling*) permet à ceux qui ne pratiquent pas la plongée de découvrir, eux aussi, la faune et la flore sous-marines. Il suffit pour cela d'un tuba, d'un masque et d'une paire de palmes. En Egypte, au bord de la mer Rouge (la visibilité y est parfaite jusqu'à 30 mètres), Nouvelles Frontières programme des excursions de ce type à Hourghada (3 jours 425 F, 5 jours 675 F), Safaga (450 et 695F) et Sharm-el-Sheikh où, à bord d'un voilier (250 F la journée) on gagne des sites préservés où les plongeurs, encadrés par un guide, ont l'impression de nager dans un aquarium où évoluent les plus beaux poissons tropicaux. Le séjour d'une semaine est proposé à partir de 1 395 F avec petit déjeuner et à partir de 1 635 F en demi-pension, prix auxquels il faut ajouter l'avion de Paris, à partir de 1 850 F A/R. A signaler, à compter du 4 octobre, l'initiation gratuite à la plongée offerte sur le site du nouveau Paladien de Guadeloupe, l'hôtel-club Manganao : une séance théorique, quatre plongées et, moyennant deux plongées supplémentaires et 750 F, la certification pour le niveau 1.

★ *Renseignements au 01-45-68-71-61 ou 01-45-68-74-43.*

Chiner à Londres

TROIS RENDEZ-VOUS à inscrire sur l'agenda du chineur. D'abord, la Kensington Fair, du 31 octobre au 2 novembre, pour les amateurs d'objets d'art, de meubles et de tableaux haut de gamme. Ensuite la West London Fair, du 22 au 25 janvier, avec, en vedette, des meubles d'avant 1870 et des peintures antérieures à 1930. Enfin, Chelsea où, du 19 au 29 mars, seront rassemblés des objets et des meubles de la période 1830-1875 ainsi que tapis et peintures. A ces occasions, le voyagiste Griserie propose des escapades londoniennes à partir de 1 720 F par personne en chambre double, prix comprenant le transport aller-retour en TGV Eurostar (2nde classe) et 2 nuits en hôtel 3-étoiles avec petit déjeuner.

★ **Renseignements chez Astropa, au 01-40-50-01-02.**

Encore beaucoup de soleil

UN ANTICYCLONE situé des îles Britanniques à la France et jusqu'à l'Europe centrale protège notre pays des perturbations atlantiques. Jeudi, un petit vent d'est sur le nord du pays assèche la masse d'air, et limite la hausse des températures.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Le soleil sera encore au rendez-vous sur l'ensemble des régions, malgré quelques passages de nuages élevés. Le vent d'est restera modéré en Manche. Les températures maximales avoisineront 24 à 26 degrés.

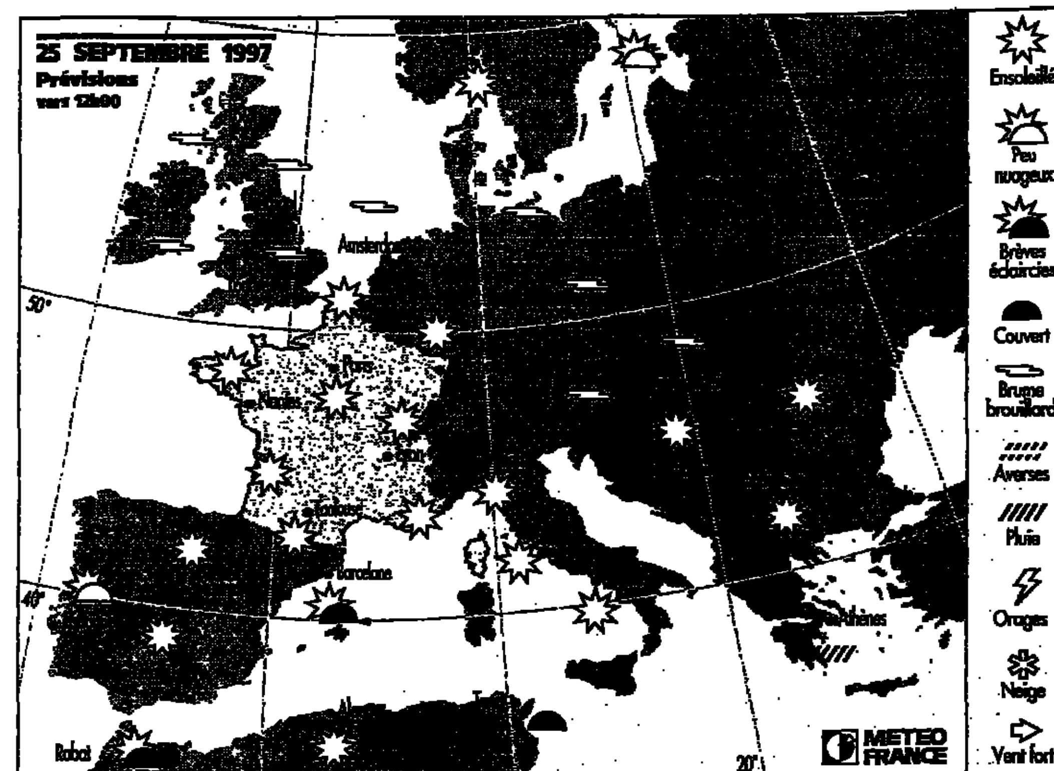
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil règnera en maître sur l'ensemble des régions toute la journée. Les quelques brumes ou brouillards locaux formés au lever du jour se dissiperont rapidement. Il fera 23 à 25 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps sera bien ensoleillé, dans un ciel bleu sans nuages. Le vent d'est restera faible, apportant un peu de fraîcheur. Le thermomètre marquera 23 à 25 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le soleil brillera largement, avec un ciel sans nuages. Ailleurs, malgré les passages de nuages élevés, le temps restera agréable. Sur les Pyrénées, les nuages deviendront nombreux, avec quelques ondées l'après-midi. Il fera 27 à 30 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Après la dissipation de quelques brouillards locaux, le beau temps sera encore au rendez-vous sur l'ensemble des régions. Les températures maximales seront proches de 26 à 28 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera bien ensoleillé en toutes régions, avec un peit vent d'autan dans le Golfe du Lion. Le thermomètre marquera 25 à 28 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A la suite d'un accord de franchise contracté entre Brit Air, qui exploite des liaisons aériennes au départ de Limoges, et Air France, l'aéroport de Limoges rejoint la plate-forme de correspondance d'Air France à Roissy. Les passagers de l'aéroport limousin pourront ainsi accéder directement à des vols internationaux *via* Paris-Roissy ou Lyon-Satolas, avec un seul billet et sans formalités ni manutentions supplémentaires. – *(AFP.)*

■ **EUROPE.** Les compagnies aériennes à bas tarifs comme la britannique Easy Jet ou l'irlandaise Ryan Air ouvrent de nouvelles lignes régulières. Oslo, Genève, Jersey, Madrid et Palma de Majorque figurent au programme d'Easy Jet tandis que Ryanair, outre ses liaisons Beauvais-Dublin et Londres-Dublin, inaugurera, le 3 novembre, une liaison Oslo-Torp-Londres Stansted. – *(AFP)*

PRÉVISIONS POUR LE 25 SEPTEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	23/28 S	KIEV	3/10 C	VENISE	10/20 S	LE CAIRE	20/32 S
				POINTE-A-PIT.	25/31 S	LISBONNE	17/27 N	VIENNE	7/18 C	MARRAKECH	20/28 N
				ST-DENIS-RÉ.	19/25 C	LIVERPOOL	11/19 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	13/26 N
				EUROPE		LONDRES	12/21 C	BRASILIA	18/28 P	PRETORIA	15/31 S
				AMSTERDAM	11/19 C	LUXEMBOURG	9/20 S	BUENOS AIR.	8/18 S	RABAT	20/26 N
FRANCE métropole		NANCY	8/23 S	ATHENES	18/22 P	MADRID	16/28 S	CARACAS	25/30 P	TUNIS	21/25 C
AJACCIO	13/25 N	NANTES	14/27 S	BARCELONE	18/23 N	MILAN	13/24 S	CHICAGO	10/22 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/24 S	NICE	16/24 S	BELFAST	12/17 C	MOSCOU	4/11 P	LIMA	20/24 C	BANGKOK	26/33 P
BORDEAUX	14/29 S	PARIS	9/25 S	BELGRADE	5/17 S	MUNICH	1/18 C	LOS ANGELES	21/27 S	BOMBAY	27/30 P
BOURGES	10/25 S	PAU	14/24 S	BERLIN	11/19 C	NAPLES	15/24 S	MEXICO	14/22 C	DJAKARTA	25/32 N
BREST	13/23 S	PERPIGNAN	16/23 S	BERNE	6/20 S	OSLO	5/16 S	MONTREAL	10/16 C	DUBAI	28/37 S
CAEN	13/22 S	RENNES	11/27 S	BRUXELLES	9/21 S	PALMA DE M.	16/27 S	NEW YORK	12/20 P	HANOI	23/29 P
CHERBOURG	10/24 S	ST-ETIENNE	8/25 N	BUCAREST	4/17 S	PRAGUE	6/16 C	SAN FRANCIS.	16/24 S	HONGKONG	25/27 C
CLERMONT-F.	9/27 N	STRASBOURG	8/22 S	BUDAPEST	6/20 C	ROME	13/24 S	SANTIAGO/CHI	9/20 C	JERUSALEM	19/27 S
DIJON	9/22 S	TOULOUSE	14/28 S	COPENHAGUE	12/17 C	SEVILLE	20/31 S	TORONTO	10/18 C	NEW DEHLI	26/35 S
GRENOBLE	10/25 N	TOURS	11/27 S	DUBLIN	11/17 C	SOFIA	7/14 S	WASHINGTON	11/20 P	PEKIN	13/22 S
LILLE	8/23 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	7/21 S	ST-PETERSB.	4/11 N	**AFRIQUE**		SEOUL	15/22 P
LIMOGES	13/26 S	CAYENNE	23/31 S	GENEVE	11/22 S	STOCKHOLM	10/17 N	ALGER	16/28 S	SINGAPOUR	27/31 N
LYON	9/25 N	FORT-DE-FR.	25/30 S	HELSINKI	7/15 N	TENERIFE	18/24 S	DAKAR	26/30 S	SYDNEY	13/17 C
MARSEILLE	15/26 S	NOUMEA	19/25 S	ISTANBUL	13/17 P	VARSOVIE	7/15 C	KINSHASA	22/31 N	TOKYO	18/20 P

Situation le 24 septembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 26 septembre à 0 heure TU

JARDINAGE

Pour les plantes d'intérieur aussi, c'est la rentrée

LES NUITS rafraîchissent suffisamment pour envisager de réinstaller les plantes d'appartement qui auront passé l'été dehors pour leur plus grand profit. Regardez leur feuillage épais, bien vif, leurs branches trapues, leur port solide. Le grand air va bien aux plantes d'intérieur que l'atmosphère desséchée et confinée des appartements anémie et fragilise.

On ne devrait jamais oublier que ficus, bégonias grands et petits, cultivés pour leur feuillage ou leurs fleurs, orchidées, fougères, schlefferas, tamayas, azalées de l'Inde, aspidistras, philodendrons, monsteras deliciosas, jasmins de Madagascar, saintpaulias, plantes grasses et cactacées, papyrus, palmiers, bananiers, lierres et bonsaïs d'intérieur, misères, etc., sont des plantes qui vivent dehors dans les contrées d'origine et ne font que survivre abritées dans les maisons des pays où l'hiver est trop froid pour qu'elles passent l'année dehors.

Avant de les mettre à l'abri, il faut les inspecter une à une, ôter leurs feuilles qui seraient abîmées, tâchées, supprimer ou raccourcir légèrement, si le besoin s'en fait sentir, les branches qui se seraient trop développées, bien regarder le long des branches et sous les feuilles (notamment des ficus et des palmiers) si des cochenilles ne sont pas agglutinées (faciles à reconnaître : ce sont de petites demi-sphères vertes ou marron qui sont littéralement collées sur la plante).

Feuilles et petites branches dont le diamètre n'excède pas 2 millimètres seront coupées avec une paire de ciseaux bien affûtés et propres ; les feuilles molles (bégonias, par exemple) à l'aide d'un cutter et toujours le plus près possible de leur point de naissance ; les branches les plus grosses avec un sécateur à rosier, bien affûté et bien propre lui aussi – de façon à ne pas transmettre de maladies.

CHASSE À L'ESCARGOT

Les cochenilles, s'il y en a, et mieux vaudrait qu'il n'y en ait pas, pourront si la plante n'est pas trop grosse et si vous n'êtes pas dégoûtés, être retirées une à une avec les doigts. Pour finir, une vaporisation avec une huile anticochenilles devrait en venir à bout... jusqu'au printemps suivant où, immanquablement, ces parasites feront leur réapparition. Il se peut, si la plante en est bien garnie, qu'une sorte de liquide brillant et collant ait envahi quelques feuilles. Gare ! ce miellat produit par les cochenilles sera bientôt, si ce n'est déjà le cas, un terrain idéal pour que se développe la fumagine.

Ce champignon porte bien son nom : c'est une poussière noire et collante qui asphyxie les plantes. Un seul remède : eau tiède, éponge et lavage délicat feuille par feuille, avant vaporisation de la spécialité anticochenilles.

Après cette toilette, un nettoyage vigoureux de l'extérieur du pot sera une bonne chose : brosse Nylon solide et eau viendront à bout de la terre et des mousses accumulées. Une petite chasse à l'escargot ? Bien souvent, petits gris et limaces pondent dans la terre des pots de fleurs ou pénètrent par le trou de drainage. Quelques granulés disposés sur la terre les élimineront des potées d'aspidistra dont ils adorent les feuilles – les mollusques aiment aussi beaucoup celles des orchidées de la famille des cymbidiums.

Il peut être parfois utile de rempoter certaines plantes dont la croissance ne cesse pas l'hiver et dont le pot est devenu un peu trop petit – c'est le cas notamment des bégonias, des papyrus, et des epyphiliums que l'on appelle à tort cactus de Noël ou de Pâques... car ils fleurissent à cette époque. Un conseil : ne jamais rempoter avec de la terre de jardin, qui n'est pas assez drainante, mais avec un terreau spécial et, dans le doute, avec de la terre de bruyère.

Quand chaque plante aura été inspectée, elle pourra trouver son emplacement dans la maison. Les végétaux étant des organismes vivants, leurs besoins en lumière sont l'inverse de ceux exigés par les pastels pour que leurs couleurs ne s'effacent pas. Pas de plante loin d'une fenêtre, derrière une porte ou au fond d'un couloir pour faire joli.

Qui veut de belles plantes les installe là où elles se plairont et organise sa vie autour d'elles. Et près d'une fenêtre veut dire près d'une fenêtre, c'est-à-dire à moins de 2 mètres des vitres si la pièce est plein sud ou plein ouest et à moins de 1 mètre si elle est orientée à l'est ou au nord. Chaque semaine, il faudra tourner le pot pour que la plante ne pousse pas de façon déséquilibrée en bénéficiant de la lumière de tout côté.

Un conseil pour l'arrosage : l'eau du robinet est non seulement calcaire un peut partout en France, mais en plus elle est assez fortement dosée en chlore... une substance que beaucoup de plantes n'apprécient pas du tout et dont il est facile de débarrasser l'eau : remplir arrosoir ou bouteilles vingt-quatre heures avant utilisation de façon que le chlore s'évapore. Pour le calcaire, c'est plus délicat, et les produits à utiliser (vinaigre par exemple) sont difficiles à doser correctement. Pour contrarier l'effet du calcaire, un produit antichlorose ajouté à l'eau fera merveille. Les habitants de maisons individuelles n'auront aucune difficulté à se procurer une eau douce et gratuite : celle qui tombe du ciel.

Les plantes d'orangerie – lauriers roses, agrumes, fuchsias, géraniums, bougainvilliers, opuntias, abutilons, passiflores, etc. – peuvent encore rester dehors. Il faut en fait les y laisser le plus tard possible et, sous le climat moyen de la France, cela veut dire qu'elles vont prendre l'air un bon mois encore.

Alain Lompech

Bombes à retardement

On pourrait être tenté devant la manipulation toujours risquée des produits de traitement – contre les maladies ou contre les insectes – d'acheter des aérosols. Leur prix est prohibitif – ramenée au litre, la solution atteint parfois les 200 francs – et leur utilisation dangereuse. Projetés plus finement qu'avec un pulvérisateur à main, ces produits se volatilisent trop facilement dans l'atmosphère et la rendent irrespirable. Une caractéristique qui peut faire vraiment peur. Pour la troisième fois en deux ans, une bombe de produit anticochenilles s'est révélée extrêmement dangereuse à l'utilisation. Le produit est-il trop épais et gras ? Toujours est-il qu'après avoir appuyé une fois sur la valve il fut impossible d'arrêter la vaporisation. A la campagne, ce n'est pas trop grave, il suffit de balancer au loin l'« engin » dans le jardin, mais que faire dans un appartement ? Or, c'est précisément les citadins vivant en appartement qui sont les clients privilégiés de ces bombes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97209

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II				■							
III					■						■
IV						■					
V		■						■			
VI			■						■		
VII				■						■	
VIII						■					
IX	■						■				
X								■			
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Réfléchit pour mieux nous protéger. – II. Beau parleur. Qui auront du mal à parler. – III. Sur une table vietnamienne. La poutre et la barre. – IV. Peut finir à la corbeille. A eu de gros problèmes avec son frère. – V. Une Américaine à Paris, un modèle pour Picasso. L'essentiel de nos chromosomes. – VI. Voyelles. Parfois, c'est bâclé. D'un auxiliaire. – VII. Au Nigeria et aux Pays-Bas. Un titre à Rome, une récompense à Paris. – VIII. Ne pût retenir les gaz. Peut nous faire partir dans les vapes. – IX. Regarde à l'intérieur. Boisson gazeuse. – X. Ne trouvons pas la solution. Un bout de nénuphar. – XI. Annonce un refroidissement.

VERTICALEMENT

1. Plus qu'un accessoire pour Maurice. Négation. – 2. Faiseur de guerre chez les Grecs. Vénérât. – 3. Surface de frappe pour Sampras. Entre deux planchers. – 4. Le petit troisième d'Adam et Eve. Le premier à prendre l'air. – 5. Lancé au hasard. Force sur le retour. – 6. Boîte pour les bandes. Fin d'office. Gardienne de la paix. – 7. Pourvu d'organes vitaux. Sur les roses. – 8. Col dans les Pyrénées. Sont plutôt satisfaits. – 9. Mettra fin. 522 km en France, 290 en Suisse. – 10. Plante ornementale. Jardin des délices. – 11. Préposition. Capable de vous exciter.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97208

HORIZONTALEMENT

I. Noblesse. De. – II. Aciérée. Dam. – III. Rusait. Têtu. – IV. Clans. Panel. – V. Out. Tract. – VI. DS. Faust. Si. – VII. Mâles. PAF. – VIII. Loire. Agami. – IX. Lest. Infusa. – X. Aie. Artimon. – XI. Rl. Blessent.

VERTICALEMENT

1. Narcodollar. – 2. Oculus. Œil. – 3. Bisât. Mise. – 4. Lean. Fart. – 5. Eristale. Al. – 6. Set. Rue. Ire. – 7. SE. Passants. – 8. Tact. Gfis. – 9. Dent. Paumé. – 10. Date. Samson. – 11. Emulsifiant.

BRIDGE

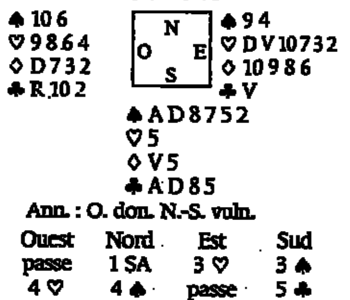
PROBLÈME N° 1755

ASSURANCE TOUS RISQUES

Lors d'un Festival des jeux de l'esprit, qui a eu lieu à Cannes en 1991, ce chelem a été déclaré par Hassan, mais c'est son partenaire Allavena qui a joué le coup en Sud.

Nord : ♠ R V 3 / ♡ A R / ♢ A R 4 / ♣ 9 7 6 4 3

Ouest : ♠ 10 6 / ♡ 9 8 6 4 / ♢ D 7 3 2 / ♣ R 10 2



Est : ♠ 9 4 / ♡ D V 10 7 3 2 / ♢ 10 9 8 6 / ♣ V

Sud : ♠ A D 8 7 5 2 / ♡ 5 / ♢ V 5 / ♣ A D 8 5

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	3 ♡	3 ♠
4 ♡	4 ♠	passe	5 ♣
passe	6 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 6 de Cœur, *comment Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense, les atouts étant répartis 2-2 ?

Réponse

C'est un exemple *où l'on peut assurer le contrat* quelle que soit la distribution des Trèfles : il suffit de faire un jeu d'élimination. Après avoir pris l'entame avec le Roi de Cœur, Sud a joué atout, puis il a tiré As et Roi de Carreau et a coupé le 4 de Carreau. Il est remonté au mort par le Valet de Pique et a réalisé l'As de Cœur, sur lequel il a défaussé le 5 de Trèfle.

Les couleurs rouges ayant été ainsi éliminées, il a joué le 3 de Trèfle dans l'intention de *couvrir simplement la carte qu'Est fournira.*

En fait, Est (Nadine Cohen) mit le Valet et Sud la Dame de Trèfle. Hélène Zuccarelli, en Ouest, prit avec le Roi de Trèfle, mais elle dut rejouer Trèfle (dans la fourchette A 8 du déclarant) ou une couleur rouge (dans coupe et défausse)...

UN SQUEEZE PLACEMENT

Ce chelem a été gagné par l'Australien Gue dans un match Australie-Thaïlande. Cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place du déclarant.

Nord : ♠ – / ♡ R V 7 / ♢ A R D 10 7 4 3 / ♣ 8 6 5

Ouest : ♠ D 8 7 4 3 2 / ♡ 9 8 / ♢ 5 / ♣ R D 10 9

Est : ♠ 10 6 / ♡ 10 6 3 / ♢ V 9 8 6 2 / ♣ 4 3 2

Sud : ♠ A R V 9 5 / ♡ A D 5 4 2 / ♢ – / ♣ A V 7

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	1 ♣
2 ♠	3 ♢	passe	3 ♡
passe	3 ♠	passe	3 SA
passe	4 ♢	passe	4 SA
passe	6 SA	passe	passe...

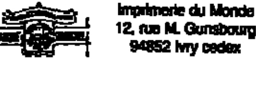
Ouest ayant entamé le Roi de Trèfle, le déclarant a pris avec l'As de Trèfle, puis il est monté au mort par le Valet de Cœur et il a tiré ensuite As et Roi de Carreau ; mais, sur le Roi de Carreau, Ouest n'a pas fourni... *Comment Gue, qui était en Sud, a-t-il pu réussir* le PETIT CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 Trèfle » était artificielle, car elle promettait au moins 17 points. La surenchère d'Ouest à « 2 Piques » était un barrage. L'enchère de Nord à « 3 Piques » était un cue-bid, et « 4 SA » n'était pas un Blackwood, l'Australien Gue désirant recevoir l'entame dans ses fourchettes.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

THÉÂTRE Le Festival d'automne à Paris a lancé, mardi 23 septembre, sa vingt-sixième édition avec la première de *La Maladie de la mort*, un texte de Marguerite Duras, mis en scène par Robert Wilson à la maison de la culture de Bobigny. ● ÉCRIT EN 1982, *La Maladie de la mort* compte parmi les plus beaux livres de Marguerite Duras. Il y est question d'un homme qui paye une femme pour qu'elle lui appartienne, sans qu'elle soit une prostituée, le temps de quelques nuits. La beauté du spectacle tient à la rencontre de la chorégraphe Lucinda Childs et du comédien Michel Piccoli, servis par les images de Robert Wilson. ● LE SPECTACLE avait été créé à la Schaubühne de Berlin, en 1991, avec une autre distribution. C'est à Lausanne, en mai 1996, que Robert Wilson avait présenté cette nouvelle version, rencontre entre la chorégraphe et le comédien.

Robert Wilson mène Michel Piccoli et Lucinda Childs à l'impossible

Le metteur en scène américain porte à la scène « La Maladie de la mort », un des plus beaux textes de Marguerite Duras. Il dirige, dans cette version présentée à Lausanne en 1996, deux grandes personnalités de la scène

LA MALADIE DE LA MORT, de Marguerite Duras. *Mise en scène*: Robert Wilson. Avec Michel Piccoli et Lucinda Childs. MC 93, 1, bd Lénine, Bobigny. Mº Bobigny-Pablo-Picasso. Tél.: 01-41-60-72-72. Du mardi au samedi à 20 h 30; dimanche à 15 h 30. 140 F et 100 F. Durée: 1 h 20. Jusqu'au 26 octobre.

Pourquoi Marguerite Duras a-t-elle écrit *La Maladie de la mort*? Pourquoi, un jour de 1982, s'est-elle mise à la table, avec ce titre d'effroi ? Comment a-t-elle pu atteindre par les mots ces rives du désir auxquelles la conscience se refuse ? C'est un mystère, et ce mystère a donné un livre qui compte parmi les plus beaux que Marguerite Duras ait écrits. Un livre qui annonce *L'Amant* – paru deux ans plus tard – et *La Musica deuxième* –, la pièce que Duras mit en scène au Rond-Point en 1985, avec Miou Miou et Sami Frey.

Peut-être fallait-il, pour que la femme écrivain livre dans *L'Amant* quelle jeune fille elle fut, et dans *La Musica deuxième*, une part de la femme séparée qu'elle devint, en passer par ce qui est à l'origine de tout, l'amour en son inconscience ultime. Une grande étrangeté traverse *La Maladie de l'amour*. Tout se passe comme s'il avait été écrit en passant outre la femme qui l'écrivait.


MARIO DEL CURTO/ENGUERAND

Lucinda Childs et Michel Piccoli.

Surgi dont ne sait quelle mémoire du corps, tenace, fantasque et douloureuse, qui aurait rejoint la vie apparente. « *Il y a des livres commencés que je n'arrive pas à écrire*, dira Marguerite Duras à Marie-Pierre Fernandes (dans *Travailler avec Duras*, gallimard, 1986) *...c'est des choses que je connais trop de ma vie, donc ce n'est pas la peine que je les écrive. J'écris de choses dont je suis incertaine.* » D'une origine du désir, donc. Pour Marguerite Duras, cette origine qui lui dicta *La Maladie de la mort* puise dans une éternité de l'enfance. « *Il y a l'irrémédiable de l'amour du frère, de la sœur. On aime un frère toute la vie, on ne peut pas s'en empêcher, on ne peut jamais partir tout à fait de lui. C'est aussi cette contradiction entre l'amour et son interdit, bien sûr. Et aussi qu'entre le frère, la sœur, on se voit grandir, traverser cette période trouble de la sexualité. Tous les hommes, à côté d'un frère, sont comme incomplets. Les amants parlent toujours en premier lieu de leur enfance mutuelle. C'est là leur première confidence. La confidence essentielle. Le désir l'élargit jusqu'à l'enfance. Dans l'enfance de l'amante racontée, on voit déjà la femme, l'amante, et déjà le désir de l'amant qui reçoit la confidence et la "prend".* »

Dans *La Maladie de la mort*, c'est l'homme qui parlera de son enfance. Ou qui voudra en parler. Mais la femme à ses côtés l'en empêchera. Cet homme et cette femme sont réunis par contrat. L'homme paye la femme pour que, le temps de quelques nuits, elle soit à lui, dans une appartenance totale. Pas comme une prostituée. La femme dit qu'elle n'en est pas une. Elle a accepté le contrat parce qu'elle a senti que l'homme portait la maladie de la mort. L'impuissance ? La peur de l'autre sexe ? On ne sait pas et on ne saura pas.

JUSQU'À L'ENVIE DE TUER

On devinera qu'il s'agit d'une blessure profonde et peut-être irrémédiable. D'une impossibilité à aimer qui pourrait aller jusqu'à l'envie de tuer. Qui fait pleurer l'homme en tout cas. Et crier, toucher, regarder, laisser et prendre la femme à ses côtés. Elle est là, si belle, silencieuse et le plus souvent endormie, dans une chambre au bord de la mer qui monte et descend, dans la lumière changeante d'une relation dont le monde est exclu. Lumière d'hiver, au bord gris de la Normandie que Marguerite Duras affectionnait.

« La Maladie de la mort *pourrait être représentée au théâtre*, écrit Duras en épilogue de son livre. *La jeune femme des nuits payées devrait être couchée sur des draps blancs au milieu de la scène. Elle pourrait être nue. Autour d'elle, un homme marcherait en racontant l'histoire. Seule la femme dirait son rôle de mémoire. L'homme, jamais. L'homme lirait le texte, soit arrêté, soit en marchant autour de la jeune femme. (...) Ici le jeu serait remplacé par la lecture. Je crois toujours que rien ne remplace la lecture d'un texte, que rien ne remplace le manque de mémoire du texte, rien, aucun jeu.* » Dans cet épilogue, Marguerite Duras envisage aussi la façon dont elle pourrait faire un film en partant de *La Maladie de la mort*. Elle ne l'a pas fait. L'écrivain Peter Handke s'en est chargé.

Au théâtre, c'est donc Robert Wilson qui a voulu de *La Maladie de la mort*. Une première fois, il a créé un spectacle, à la Schaubühne de Berlin, en 1991. Mais il n'était pas satisfait de la distribution.

Alors il a recommencé. A Lausanne, cette fois, en mai 1996, avec ceux qui pour lui étaient les interprètes idéaux : Michel Piccoli et Lucinda Childs. Une danseuse et un comédien. Deux grands de la scène, deux personnalités, deux personnages en leur féminité et masculinité évidentes, prononcées. On aurait dû voir leur *Maladie de la mort* à Paris en septembre 1996. Un empêchement a écarté Michel Piccoli. Le travail a été remis en chantier, une fois encore. C'est donc une longue histoire qui aboutit avec la présentation du spectacle à Bobigny, marquant l'ouverture du Festival d'automne.

La mer est là, sous la forme d'un pan de lumière, qui, selon les moments de la pièce, changera l'angle de vision des spectateurs : *La Maladie de la mort*, sous le regard de Robert Wilson, se donne dans une absence d'horizon. C'est en eux que l'homme et la femme sont enfermés. En leur corps, enserrés dans des vêtements somptueusement contraignants. Michel Piccoli porte un long manteau noir, à mi-chemin de la rigueur cléricale et de l'angoissante redingote d'un Nosferatu. Seuls émergent ses mains et son visage, la blancheur de ses dents qui souvent s'ouvrent sur un sourire d'effroi. Lucinda Childs est drapée dans une robe de satin blanc prolongée d'une traîne immense qui noue ses jambes. C'est une sirène au visage altier, à la chevelure platinée. Une splendeur aux mouvements lents.

Entre les deux, il y a les mots, ces mots de Duras qui ne peuvent être dits : Wilson, pour la première image du spectacle, montre un livre aux pages blanches, tenu par Michel Piccoli dans une cercle étroit de lumière. Une sauvagerie irréductible lie l'homme et la femme. Pas parce qu'ils sont seuls, l'un et l'autre enfermés dans leur solitude, mais parce que cette solitude même ne peut être entendue. Elle n'a d'autre objet que les corps. L'homme prend et laisse la femme qui pourtant reste intouchable, tout entière à son sommeil.

C'est un rêve étrange que Robert Wilson nous livre avec *La Maladie de la mort*. Lui dont le théâtre est traversé de corps autistes atteint ici un point limite. Il crée des images splendides et risquées, s'approche de l'inavouable et s'en défend, dirige Michel Piccoli et Lucinda Childs tout en les laissant seuls dans un vide intense, où leur plus sûr allié prend la forme de la musique composée par Hans-Peter Kühn. Cette musique laisse un sentiment aussi fort que la valse de Chopin sur le paquebot de *L'Amant* : elle est « *comme un ordre de Dieu dont on ignore la teneur* ».

Brigitte Salino

Nouveaux débuts

Michel Piccoli n'en finit pas de changer pour être toujours lui-même. De faire ce qu'on ne lui demandait pas, alors que depuis longtemps il avait la plus confortable des trajectoires devant lui. Et alors qu'il cultive, suprême élégance, l'image d'un aimable dilettante, jouisseur de l'instant qui passe. Mais non. Jouer les notables dans un film à succès et une série télé par an, ce ne fut jamais son horizon, lui qui se lança dans de pulvérisantes destructions de son « image », lui qui alla se mettre en danger sur scène, pas dans des pièces écrites pour servir le potage d'une vedette, dans de vrais textes, où l'œuvre prime le rôle et l'interprète. Lui qui se lança dans d'aventureuses galères de production, sans faire (là non plus) un numéro, guidé par l'amitié et deux ou trois idées dignes sur ses congénères. Lui qui vient, aussi, de réaliser un film, qui ressemble exactement au contraire de ce qu'on peut attendre de la première réalisation d'un comédien célèbre. Ça s'appelle, la modestie du titre lui va comme un gant de velours, *Alors voilà*. Sortie le 22 octobre.

A Sarajevo, quarante-cinq mille personnes font la fête avec le groupe U2

SARAJEVO
correspondance

Il s'est passé quelque chose, dans la soirée du mardi 23 septembre, à Sarajevo. Cette cité, qui draine encore dans les mémoires des images de sang et de corps déchiquetés, a fait la fête. Une fête à la fois gigantesque et simple, avec de la musique qui remplit les oreilles et du plaisir qui inonde les regards. Bono, le chanteur du groupe irlandais U2, avait fixé ce rendez-vous de longue date aux Sarajéviens. Il s'était juré de venir jouer dans la capitale bosniaque, « *même devant dix spectateurs* ». Il est donc venu et, en fendant la foule pour rejoindre la scène longue de 35 mètres, il a constaté qu'ils étaient non pas dix, cent ou mille, mais quarante-cinq mille, entassés dans le stade olympique de Kosevo. « *J'avais en tête d'organiser ici un concert humanitaire, avec de multiples invités, mais j'ai vite abandonné ce projet*, dit-il. *Sarajevo mérite un vrai concert, comme ailleurs, avec des lasers, des écrans géants et toute une batterie d'effets spéciaux.* »

Entre un concert en Italie et un en Grèce, la comète « U2 Popmart Tour 97 » a fait escale à Sarajevo, et les Bosniaques ont pu assister au même spectacle que les Parisiens, les Madrilènes ou les Romains avant eux. « *C'est exactement pour cela que nous avons envie de dire merci à Bono et à U2*, lance Pero, attablé au Liz, un bar de nuit. *Ce soir, Sarajevo est redevenue une capitale "normale", ouverte sur le monde comme avant la guerre, avec des gens arrivés de partout.* »

L'espace d'une nuit, ce concert a réuni ceux que la guerre a séparés depuis 1992. Ils ont afflué de Belgrade, de Ljubljana, de Zagreb, de Split, de Mostar en avion, train, autobus ou voitures particulières. Dès lundi, le café Laura, situé au centre de la ville, avait retrouvé ses accents d'antan – belgradois, slovène ou croate. « *Je n'aurais jamais cru cela à nouveau possible. Entendre ce mélange d'intonations qui faisait le charme de ma ville m'a vraiment touchée* », raconte Tamara, qui, comme bon nombre de Bosniaques, ne se cache pas de ressentir parfois de la « yougo-nostalgie ».

Le café Laura a également été le lieu de toutes les rencontres. Bojan, le Belgradois, y a revu Enes, le Sarajévien. Entre le Serbe et le Musulman, le contact n'a pas tardé à se rétablir. « *Une fois évoquée la santé des uns et des autres, on a vite parlé de musique en général, et d'U2 en particulier* », raconte Enes, tandis que Bojan avoue avoir été profondément choqué par l'état de destruction de la ville. « *A Belgrade, on n'a presque rien dit sur ce qui s'est passé ici. On savait que la ville était bombardée, mais pas à un tel degré.* »

Parmi les personnes qui ont effectué le déplacement de l'étranger ou de Bosnie, neuf cents sont arrivées en autobus de la République serbe, une des composantes de la Bosnie-Herzégovine, avec la Fédération croato-musulmane. Un déplacement aussi massif de Serbes vers Sarajevo est une première dans un pays où la liberté de mouvement est inexistante de part et d'autre de l'entité.

> « Ce soir, Sarajevo est redevenue une capitale "normale", ouverte sur le monde comme avant la guerre, avec des gens arrivés de partout. C'est pour cela que nous avons envie de dire merci à Bono et à U2 »

« *On aurait été beaucoup plus nombreux si tous les adultes avaient laissé partir leurs enfants* », explique Azra, dix-sept ans, une Musulmane de Banja Luka, la plus grosse ville de la République serbe. Contrairement à la plupart des Musulmans de Banja Luka, expulsés ou tués par les milices serbes en 1992, Azra et sa famille ont évité les rafles grâce à leurs voisins serbes : « *A Banja Luka*, raconte Azra, *je n'ai pas d'amis. Au lycée, on ne me parlait pas. Cet été, je suis pourtant partie avec ma classe en vacances sur la côte du Monténégro. Là-bas, surprise : tout le monde me parlait et était agréable avec moi. De retour à Banja Luka : à nouveau le silence. J'ai compris que les parents défendaient à leurs enfants de nouer des liens avec moi parce que je suis musulmane. Mais une fois éloignés, leurs enfants ont envie de désobéir.* » Azra a donc à nouveau voyagé avec ses copains pour le plaisir de parler, et « *pour tout oublier en allant à un concert de rock* ».

Le concert d'U2 aura eu le mérite de rassembler, en un même lieu, des jeunes que la guerre a déboussolés et qui tentent aujourd'hui de se reconstruire un avenir. Mardi soir, Bono a lancé au public des « *Viva Sarajevo !* » et des « *Fuck the past !* », qui ont déclenché des salves d'applaudissments. Le moment fort a été l'interprétation d'une chanson consacrée à Sarajevo, créée en 1994 par le chanteur d'U2, sensible au destin d'une ville à l'époque totalement verrouillée par les Serbes.

L'histoire d'amour entre Bono et Sarajevo a débuté le 31 décembre 1995, quelques semaines après la signature des accords de paix de Dayton. Il y fêtait le Nouvel An et promettait de revenir avec son *band*. Le 23 septembre 1997, il était donc parmi eux, et 45 000 personnes scandaient son nom. Le concert achevé, les portes des bars et des boîtes de nuit se sont ouvertes, et on a dansé toute la nuit sur la musique d'U2.

Au Liz, Pero a commandé une autre bière et parlait des « *instants de bonheur* » qu'il venait de vivre. « *Les politiciens nous divisent mais la musique nous unit* », lance-t-il, en pensant peut-être aux jeunes de Pale (fief des ultranationalistes serbes), à dix-huit kilomètres de Sarajevo, et à ceux d'autres communes de la République serbe, privés de concert : la vente de tickets était interdite dans cette région où tout discours prônant la réconciliation est prohibé.

Christian Lecomte

Lire aussi notre rubrique Internet en page 34.

Le trouble sur les vertus provinciales

Nettoyage à sec. Anne Fontaine revisite un thème pasolinien

Film français d'Anne Fontaine. Avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Mehrar, Mathilde Seigner (1 h 37.)

Ça commence par une discussion collective qu'on prend en cours de route, sans bien savoir de quoi il retourne. Des hommes et des femmes réunis dans une pièce, dont les visages sont successivement filmés en plan serré, parlent avec animation des problèmes de leur quartier, de la nécessité de faire front, d'agir « ensemble ». On ne sait pas encore où ça va aller, mais l'impression est aussitôt donnée d'être parachuté au cœur de la société française contemporaine, à la recherche tâtonnante d'une identité et d'un lien collectifs perdus, dans ce qui ressemble à l'ouverture d'un film social.

La promesse sera tenue, mais pas de la manière qu'on croit. Il suffit pour s'en convaincre de suivre le groupe qui continue de façon éparpillée sa discussion dans la rue, pour finir par s'engouffrer dans une boîte de nuit.

CAPACITÉ DE SURPRENDRE

Et voilà exactement où ça va aller : dans les tentures rouges d'une boîte de province, sur la scène de laquelle un couple lascivement enlacé fouette l'imagination de petits commerçants en goguette. Cette première bifurcation du récit – on s'attendait à voir ces hommes et ces femmes manifester au grand jour et aux cris de « tous ensemble ! », on les retrouve devant un émoustillant effeuillage nocturne – traduit d'emblée la capacité d'Anne Fontaine de surprendre, et de mener dans les eaux troubles du désir la barque de ce film néanmoins politique. Car non seulement le film bifurque, mais son point de vue se resserre, désignant en champ-contrechamp, d'un côté et de l'autre de la rampe, les principaux protagonistes du drame à venir (la performance des acteurs n'entrant pas pour peu dans la force de conviction de ce faux film réaliste).

Sur scène, jeunes, beaux, étincelants de strass et de paillettes, Loïc et sa sœur Marilyn, dans leur numéro travesti. Dans la salle, parmi le groupe en goguette, Jean-Marie (Charles Berling) et Nicole (Miou-Miou), un couple de teinturiers, apparemment usé jusqu'à la corde à force de nettoyer les draps d'autrui. Mais pas suffisamment pour ne pas être aimanté par le spectacle que leur offrent les deux autres, et pour ne pas y revenir, sans avoir l'air d'y toucher au début, et en ayant l'air d'y goûter à la fin, quitte à en payer le prix au tarif en vigueur. Mais le film ne s'en tient pas à cette situation où le frôlement des couples antagonistes – celui des travestis et des teinturiers, du vice et de la vertu, de la souillure et de la propreté, de la nuit et du jour, du rouge et du blanc – demeure sans conséquence tant que la vénalité et la puissance symbolique de l'argent les maintiennent séparés.

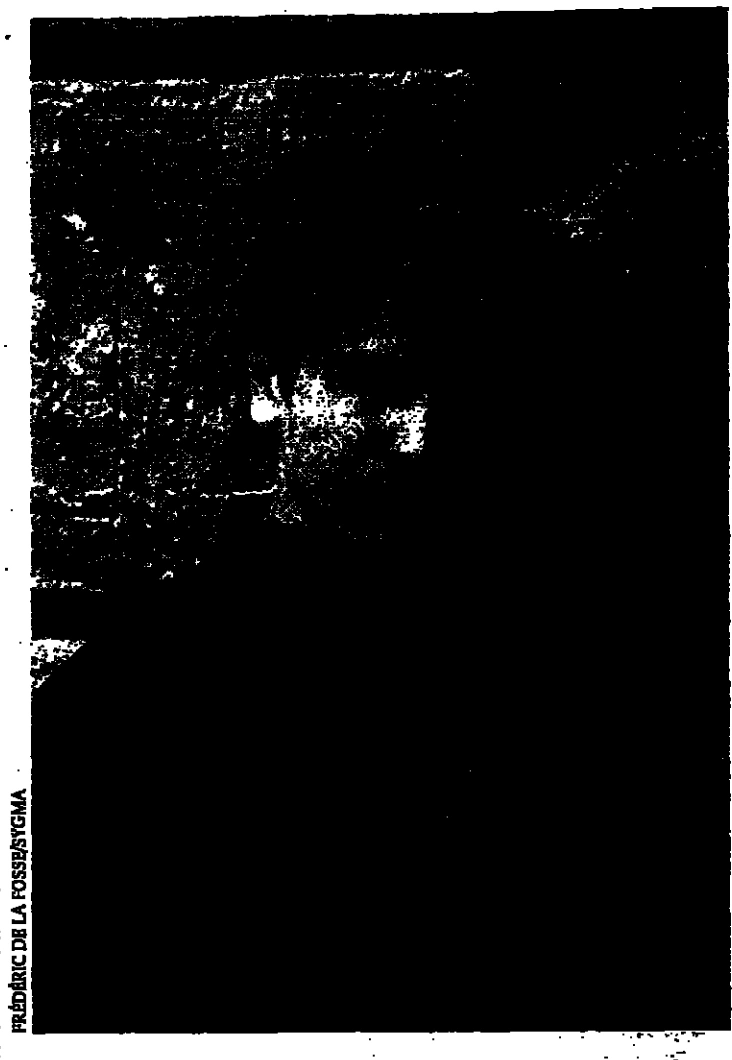
Au risque de l'invraisemblance, et par un dynamitage raisonné des règles narratives, Anne Fontaine bifurque de nouveau en faisant brutalement disparaître le personnage de la sœur, et en transformant sa partie un peu trop carrée en une relation triangulaire incomparablement plus ambiguë. L'économie du film, fondée jusqu'à présent sur le dépaysement et la fascination exercée à bon compte par les clichés de la faune nocturne sur un ménage bourgeois passablement exténué, s'inverse désormais. C'est au tour de l'oiseau de nuit, Loïc, jeune paumé à figure d'ange, de s'introduire dans l'univers diurne du couple, entre les machines à laver, les tables à repasser et la table familiale, qui accueille, non sans réserve, cet hôte impromptu.

UNE ŒUVRE SÉDITIEUSE

Visitation doucement chaotique qui rappelle évidemment celle de *Théorème* de Pasolini, chacun des membres du couple étant livré soudain à sa propre vérité, inexorablement renvoyée par la pâle et opaque séduction qui émane du visage de Loïc, auquel la caméra ne cesse elle non plus de se heurter. Mais le film d'Anne Fontaine n'éveille pas qu'au titre de son scénario le souvenir du grand Pier Paolo.

Son caractère composite, sa manière audacieuse de mélanger les registres de l'abstraction et du réalisme, du comportementalisme et du romanesque, du dépouillement et du kitsch, en font une œuvre profondément séditieuse, qui contrevient tant à l'académisme cinématographique qu'à l'ordre moral. Par là, il s'agit d'un film politique au sens plein du terme, qui renvoie à une France rêvant de laver plus blanc ce reflet provincial et sanglant de la tache originelle, sous la forme d'un fait divers.

Jacques Mandelbaum



FRÉDÉRIC DE LA FOSSE/SYGMA

Stanislas Mehrar, fragile et dangereux

Inconstestable révélation de *Nettoyage à sec* où, face à Miou-Miou et Charles Berling, il polarise l'attention, Stanislas Mehrar se vouait pourtant à d'autres arts que ceux de l'écran, avant d'être repéré par l'infatigable découvreur de talent Dominique Besnehard : il pratique le piano classique, et travaille comme ébéniste-restaurateur. Enfantin, sensuel, fragile et dangereux, imprévisible et ambigu, impressionnant de présence devant la caméra d'Anne Fontaine, il dit n'avoir pas encore choisi s'il deviendra acteur. Mais il est d'ores et déjà l'un des partenaires de Gérard Depardieu dans le feuilleton *Le Comte de Monte Cristo*.

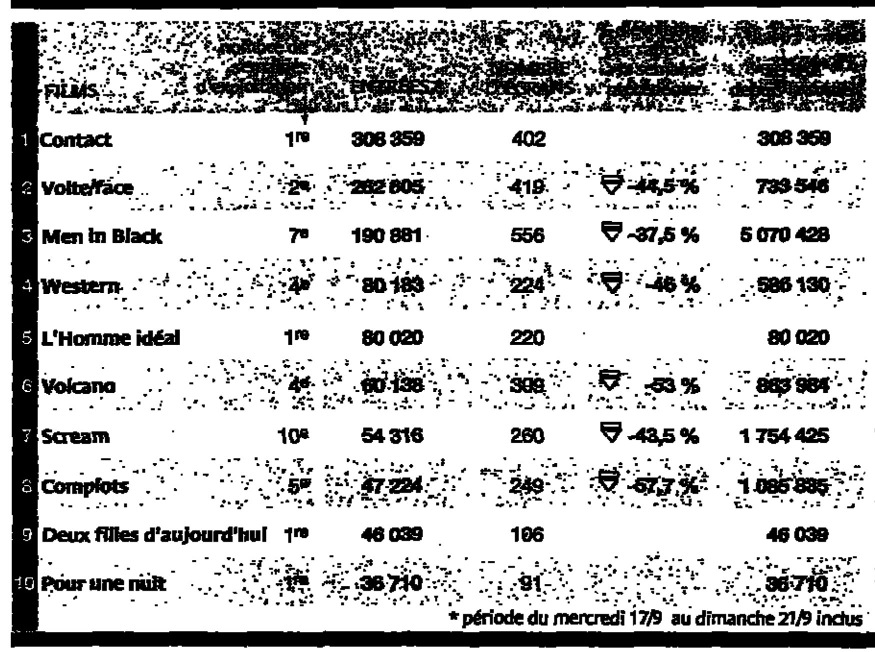
DÉPÊCHES

■ **L'Observatoire de la diffusion** et de la fréquentation, mis en place par le Centre national du cinéma pour surveiller notamment les dérives liées au développement des multiplexes, publie ses résultats pour le premier semestre 1997 : 210 films ont été distribués durant cette période, dont 95 français, 25 d'autres pays d'Europe et 72 américains (soit une grande stabilité par rapport à la période correspondante de 1996). En revanche, le nombre de films (12) bénéficiant d'une très grosse sortie (plus de 400 copies) est en nette augmentation, les deux tiers d'entre eux (8) étant américains. Pourtant, les parts de marché des deux grandes cinématographies demeurent pratiquement constantes, avec 42,5 % pour les films français et 49,7 % pour les films américains. Les multiplexes représentent désormais 17,6 % de la fréquentation globale (contre 5,8 % en 1995 et 10,8 % en 1996).

■ **Willem Dafoe**, l'aventurier solitaire et « conradien » de *Victory*, qui a tourné à Java le film de Mark Peploe présenté au Festival de Saint-Sébastien, sera dans quinze jours sur le plateau d'Abel Ferrara dans *New Rose Hotel*, un film de science-fiction. *« L'important est de s'impliquer dans des films intéressants, sans dépendre des grands studios »*, dit Willem Dafoe, qui a tourné avec Oliver Stone, Martin Scorsese, David Lynch, Wim Wenders, et que l'on a vu récemment dans *Le Patient anglais*.

■ **Marlon Brando** devrait faire son grand retour sur les écrans en face de John Travolta dans *A Civil Action*, réalisé par Steven Zaillian, le scénariste de *La Liste de Schindler*. Brando sera l'avocat d'une multinationale agroalimentaire traînée en justice par Travolta. L'acteur fera également une apparition dans un film canadien indépendant, *Free Money*, d'Yves Simon, avec Charlie Sheen.

Les meilleures entrées en France



	FILMS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1	Contact	1re	308 359	402		308 359
2	Volte/face	2e	282 805	419	-44,5 %	733 546
3	Men in Black	7e	190 881	556	-37,5 %	5 070 428
4	Western	4e	80 183	224	-46 %	586 130
5	L'Homme idéal	1re	80 020	220		80 020
6	Volcano	4e	60 138	309	-53 %	863 984
7	Scream	10e	54 316	260	-43,5 %	1 754 425
8	Complots	5e	47 224	249	-57,7 %	1 085 885
9	Deux filles d'aujourd'hui	1re	46 039	106		46 039
10	Pour une nuit	1re	36 710	91		36 710

* période du mercredi 17/9 au dimanche 21/9 inclus

La [illegible] de 6 % par rapport à celle de la [illegible] correspondante de 1996, mais le total depuis le début de cette année reste largement bénéficiaire (+ 11 % [illegible]) rapport à celui de l'année dernière. Les films américains, emmenés par le phénoménal *Men in Black*, qui vient de passer les cinq millions d'entrées en France, sont [illegible] les principaux bénéficiaires de cette situation, alors que les productions françaises tirent la langue.

Seul *Western* [illegible] son épingle du jeu, offrant à Manuel Poirier une consécration que ne laissait pas présager l'accueil reçu par ses précédents films. Autre phénomène, le score national de *Scream*, tout à fait inhabituel pour un film d'horreur. En deuxième semaine, *Volte/face* conserve un excellent taux de fréquentation par écran, ce qui est de bon augure pour l'avenir du film de John Woo.

Parmi les nouveautés, seul *Contact* enregistre un démarrage [illegible] satisfaisant. Les plus grosses déceptions concernent *Kolya*, qui paraissait pourtant posséder les atouts suffisants pour séduire un large public, et *Alliance* [illegible], de Jean-Pierre Mocky. Mais ni *Pour une nuit*, malgré la présence de Wesley Snipes, ni *Deux Filles d'aujourd'hui*, malgré la notoriété de Mike Leigh ne font [illegible]. A plus modeste échelle, *Nowhere*, de Gregg Araki s'en tire bien à Paris, avec 9 000 entrées dans seulement cinq salles. *J.-M. F.*

La danse du désir

Pizzicata. Une mise en scène scandée

Film italien de Edoardo Winspeare. Avec Cosimo Cinieri, Chiara Torelli, Fabio Frascaro, Anna Dimitri. (1 h 33.)

Premier long métrage d'un jeune réalisateur formé à l'école de cinéma de Munich et passionné des traditions populaires de sa région natale – les Pouilles, dans le sud de l'Italie –, ce film porte le nom d'une danse qui évoque tout à la fois les grâces d'un rituel amoureux et les transes d'une cérémonie de possession. On n'ira pas chercher plus loin le secret de sa réussite, qui consiste précisément à décliner le double thème de la grâce et de la transe, autrement dit du code et de sa transgression. L'histoire se déroule en 1943, avec pour arrière-plan la dureté de la vie paysanne et l'état de guerre, et pour horizon le spectre de l'émigration et la perte des traditions. Un aviateur américain d'origine italienne, Toni, est abattu au-dessus de la région, et recueilli par Carmine Pantaleo, veuf laconique vivant avec ses filles. Toni s'éprend de l'une d'elles, Cosima, que son père a promise à Pasquale, le fils d'un riche propriétaire terrien.

Oscillant entre le drame néoréaliste et le conte traditionnel, ce film, servi par des acteurs pour la plupart non professionnels, peut sembler résulter d'un art naïf, mis au service d'une illustration régionaliste. Tout l'art d'Edoardo Winspeare consiste précisément à donner le branle à ces apparences, par une mise en scène qui joue à merveille de la scansion des plans, notamment par l'incantation des musiques et des danses, les *pizzica*, où les corps tantôt se jaugent et se séduisent, tantôt se combattent et se révulsent.

Au regard des tombereaux de sentimentalisme déversés sur les écrans, on ne saurait trop conseiller ce film modeste, où la chorégraphie du désir fait l'effet d'une bombe érotique.

J. M.

LES NOUVEAUX FILMS

■ **LA FEMME DÉFENDUE**

Comment rendre compte de façon originale, au cinéma, d'un sujet précisément aussi cinégénique que la passion amoureuse ? C'est à cette question que s'est efforcé de répondre Philippe Harel avec ce film, en procédant sur deux niveaux. Le premier, catastrophique, est constitué par le scénario, qui se présente comme une variation d'une déconcertante trivialité sur le thème de l'adultère. François, marié, un enfant, promoteur immobilier, rencontre Claire, une jeunesse de vingt ans, et tombe amoureux d'elle.

Chronique de leur relation, le film n'épargne au spectateur aucune des figures ordinairement balisées par les plus médiocres romans de gare, depuis l'amour dans les toilettes, rayon fantaisie, jusqu'aux interminables palinodies de la rupture, rubrique philosophique. A cette première couche, le réalisateur décide ensuite d'adjoindre un dispositif contraignant, dont on ne saisit pas vraiment la finalité. Le point de vue du personnage masculin, interprété par Philippe Harel fugitivement entraperçu dans le reflet d'une vitre, est en effet rendu tout du long en caméra subjective. De sorte que cette histoire, qui n'a strictement rien de nouveau à dire sur l'amour ni sur le monde, se consacre essentiellement, *via* la caméra censée figurer le regard de l'amant, à scruter en gros plan le visage de l'actrice principale, Isabelle Carré. Celle-ci, faute d'être désirée par un être de chair et de sang, se trouve déchue de son statut de personnage, et paraît aussi désincarnée que l'œil mécanique qui la dévisage. Un travail cyclopéen pour pas grand-chose. *J. M.*

Film français de Philippe Harel. Avec Isabelle Carré, Philippe Harel. (1 h 40.)

■ **MIMIC**

Guillermo del Toro, le réalisateur de *Mimic*, fait sans aucun doute partie de cette catégorie de cinéastes à qui un premier essai remarqué a suffi pour s'ouvrir les portes de Hollywood. *Cronos*, la première réalisation de Guillermo del Toro, était un récit fantastique, original, vaguement inspiré de Howard Phillips Lovecraft. *Mimic*, plus modeste d'ambition, tout en étant plus riche de moyens, se contente de reprendre les vieilles ficelles du cinéma de science-fiction à monstres, dopé par l'usage d'effets spéciaux de plus en plus sophistiqués. A la suite d'une manipulation génétique devenue incontrôlable, une race mutante de cafards géants et anthropophages s'est installée dans les égouts de New York. Une poignée d'individus égarés dans les catacombes de la ville tenteront de mettre fin à la menace que représentent, pour le monde, les peu avenants insectes.

Si *Mimic* est une authentique réussite dans le genre, c'est que le cinéaste s'est souvenu des classiques des années 50, dont il a su conserver, en la toilettant, toute une rhétorique au service de la peur. Mais il a su également tirer parti des exigences hyperréalistes du fantastique actuel. Guillermo del Toro a en effet visiblement appris du vieux cinéma d'horreur un art de faire frissonner le spectateur par la suggestion, l'ombre, l'obscurité, et une bande-son angoissante. Cette conception de la terreur est, règle du genre oblige, petit à petit relayée par une utilisation habile des trucages, confiés ici à Rob Bottin qui en est un des grands spécialistes. C'est ce dosage savant de terreur et de dégoût (le récit fonctionne sur une bien réelle phobie des cafards) qui fait de *Mimic* un film qui en remontrerait à de plus lourdes productions hollywoodiennes. ***Jean-François Rauger***

Film américain de Guillermo del Toro. Avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Giancarlo Giannini. (1 h 42.)

■ **12th STOREYS**

12th Storeys, c'est le douzième étage d'un immeuble de Singapour, cadre unique (ou presque) du film d'Eric Khoo à l'intérieur duquel vont se croiser plusieurs personnages. Un homme aux dents de lapin est trompé et humilié par sa femme qu'il a ramenée de Chine populaire et qui profite d'une liberté nouvellement acquise. Une fille obèse doit subir à longueur de journée les injures de sa mère impotente. Un jeune homme à lunettes et aux idées conformistes tente de surveiller, en pure perte bien entendu, la moralité de sa sœur de dix-huit ans.

Ce scénario de type unanimiste accumule ainsi toutes sortes de situations banales. Le défaut majeur de *12th Storeys* est de vouloir, systématiquement, parvenir *in fine* à la découverte d'un secret caché qui expliquerait, ou en tout cas éclairerait, le comportement de chacun des personnages. Cette conception du scénario, qui exige le dévoilement obligatoire d'une vérité occultée, procède d'un naturalisme lourdaud que la mise en scène ne parvient pas à contourner. Le film contient pourtant quelques séquences réussies. Celle où le jeune homme rigoureux découvre, au gré de la conversation, que le petit ami de sa sœur est un proxénète restera. *J.-F. R.*

Film de Singapour d'Eric Khoo. Avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin. (1 h 40.)

■ **NETTOYAGE À SEC**

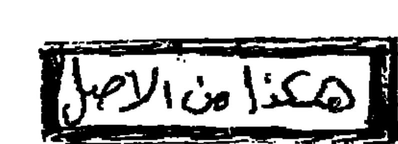
Lire ci-dessus.

■ **PIZZICATA**

Lire ci-dessus.

■ **TERRE LOINTAINE**

La critique de ce film sera publiée dans nos éditions du vendredi 26.



Une partie de plage 1900 en compagnie de Jules Renard

Avec la pièce « L'Ecornifleur », l'écrivain devient un enfant de Renoir, Ionesco et Tati

Ecrivain, Jules Renard avait adapté lui-même pour le théâtre son roman en forme d'autoportrait, *L'Ecornifleur*, sous le titre de *Monsieur Vernet*. La mise en scène de Marion Bierry revient aux sources du découpage – dû à Dominique Dellayre – de ce roman situé dans son époque, les années 1900. La pièce est présentée à Paris, dans la salle du Poche-Montparnasse, un petit lieu.

« L'ÉCORNIFLEUR », roman de Jules Renard adapté au théâtre par Dominique Delayre. Mise en scène de Marion Bierry. Avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du Montparnasse, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Tél. : 01-45-48-92-97. Du mardi au samedi à 21 heures ; samedi à *18 heures* ; dimanche à 15 heures. 110 à 180 F.

Avant tout, c'est une œuvre d'époque. Elle s'affirme aussi 1900 (et environs) qu'une toile de Bastien-Lepage ou une bouche de métro Guimard. De plus, c'est de l'autoportrait : Jules Renard, comme le Henri de *L'Ecornifleur*, a publié ses premiers textes à compte d'auteur, puis s'est invité souvent à dîner chez le chef d'une petite entreprise dont l'épouse était attachante : *le* couple emmène leur jeune ami passer l'été au bord de la mer, à Barfleur.

Il avait l'œil clair et l'esprit ferme, Jules Renard. Pendant l'Affaire Dreyfus, il *n*'a pas chômé, secondant Zola et Blum. Dans son village, il s'est battu contre les conditions de travail, *invivables*, des ouvriers agricoles, ou contre le sous-équipement de l'école primaire. Et, dans ses lettres *comme dans ses articles* de journal, il y allait franco, d'une plume nette.

Sur le terrain moins ferme, moins urgent, du théâtre ou des *récits, sa démarche* est moins sûre. Par exemple, cet *Ecornifleur*, il pouvait y voir l'étude, l'approche, d'une situation qui n'est pas rare : celle du couple heureux mais qui s'ennuie parfois et qui retrouve allant, gaieté, grâce à la présence d'un tiers, cela « en tout bien tout dormeur », *sans* la moindre pointe de triangle de vaudeville. Mais non, ce triangle est la *carte forcée, sur les scènes* de ce temps-là, et il plane sur toute la pièce de Jules Renard, comme l'orage qui s'annonce.

SILLAGE BLANC

Autre habitude de Jules Renard écrivain : les comparaisons qui ne s'imposent pas. Ce qu'*il* nomme lui-même ses *« métaphores rococo »*. Assis sur la plage, son jeune *homme voit passer* un voilier suivi de son sillage blanc : *« Les trois-mâts, à l'horizon, glissent dans leur écume, pareils à de fortes dames imposantes qui se promènent et montrent la dentelle blanche de leur jupon. »* Ou bien, debout sur la plage, il voit, à la marée montante, l'écume des vagues recouvrir les rochers, et redescendre : *« Les vieux rochers se couvrent d'écume, pères de famille vénérables, mais ivres, qui renverseraient, en buvant, de la mousse de champagne dans leur barbe. »* Bonjour la poésie !

Il est vrai que Jules Renard fait dire à son « écornifleur » : *« Les comparaisons neuves ne me viennent pas. »* Mais ce n'est pas qu'il veuille caricaturer son jeune homme : non. Jules Renard écrit comme ça, une page après l'autre, sans répit, dès qu'il quitte les affaires sérieuses.

Il avait adapté lui-même *L'Ecornifleur* au théâtre, *c'est Monsieur Vernet*, une pièce fine mais grisâtre, timide. Marion Bierry a préféré revenir aux sources, en présentant un découpage du roman initial fait par Dominique Delayre. Les *« métaphores rococo »* ont toutes disparu.

Nous assistons à quinze jours de vacances du temps des premiers caleçons *de bain, des* premiers maîtres-nageurs, une fantaisie sur quoi passent par moments des coups d'humeur noire, des instincts de crime, sans insister – ça rappelle certains plans du film de Renoir *Une partie de campagne*. Il manque une jolie page du livre : anticlérical inguérissable, Jules Renard montre un prêtre *qui* se baigne en maillot noir, mais juste au bord de l'eau, s'aspergeant avec la cuvette de faïence de son cabinet de toilette, comme si le diable était à l'affût, sous l'eau, en compagnie des crevettes.

La mise en scène de Marion Bierry est ensoleillée, pour un peu nous sentirions l'iode, les varechs. Mise en scène de fausse naïveté, de comique du dimanche, qui fait de Jules Renard un enfant de Ionesco et de Jacques Tati, ce qui est très inattendu, mais gentiment drôle.

L'écrivain en herbe est joué par un jeune acteur, Mathieu Rozé, qui a de la verve, il renvoie son texte à la volée, en revers croisés, il joue à tombeau ouvert, et comme la célèbre salle du Poche-Montparnasse est petite, les spectateurs, par moments, se recroquevillent sur leur fauteuil pour ne pas se faire écharper par une réplique. Face à cette force *de la nature*, l'actrice Raphaëline Goupilleau calme le jeu en finesse, souriante, comme si elle se fermait les sens à double tour. On ne s'ennuie pas.

Michel Cournot

Offenbach enthousiasme le sage public genevois

ORPHÉE AUX ENFERS, de Jacques Offenbach. *Livret d'Hector Crémieux et Ludovic Halévy.* Direction musicale : Marc Minkowski. *Mise en scène : Laurent* Pelly. Chorégraphie : Dominique Boivin. Orchestre de la Suisse romande. Violon solo : Sharman Plesner. Chœurs du Grand Théâtre.
BÂTIMENT DES FORCES MOTRICES, Genève, 26, 28, 30 septembre, *3, 5, 7, 9 octobre* à 20 heures. Prix des places : de 20 à 102 francs suisses (environ de *80 à 400 francs français*). Tél. : (00-41) 22-418-30-00.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

L'endroit est magique. Dans une ancienne usine hydraulique posée sur le Rhône, la ville de Genève a construit une salle de théâtre, tout en bois, suspendue dans l'espace. De larges fenêtres ouvrent sur le fleuve. *Elles s'obturent* au moment où retentissent les premiers accords. Privé pour *une année de son Grand Théâtre*, dont la scène est en réfection, l'Opéra de Genève s'est ancré *dans cette friche industrielle* intelligemment réaménagée.

Est-ce le lieu inhabituel, la musique endiablée d'Offenbach ou la production habile du metteur en scène Laurent Pelly, qui ont *débridé* le sage public genevois ? Celui-ci a en tous cas ovationné *Orphée aux enfers dont la première était* donnée vendredi 19 septembre, allant jusqu'à battre des mains à la *reprise du « cancan »* final sous la direction de Marc Minkowski.

Les deux maîtres d'œuvre, assistés d'Agathe Mélinand qui a réécrit les dialogues, ont concocté une version mixte entre l'originale de 1858, plus légère, et celle, remaniée, de 1874, plus spectaculaire. *Une ouverture de bergerie*, où les bois de l'Orchestre de la Suisse romande frétillent à ravir, *augure bien de la soirée. L'irruption* de l'Opinion Publique, porte-parole de la morale bourgeoise, *les scènes de ménage entre* Orphée et Eurydice, la pastorale joliment chantée par Eric Huchet, tout cela file astucieusement.

AU COUP PAR COUP

Au deuxième tableau, l'Olympe, noyé dans la blancheur mous*seuse qui habille de gros oreillers* et déshabille les déesses, est un paradis séraphique à souhait. Après l'*entracte, les scènes de* l'enfer tournent au boulevard, les clins d'œil se font lourdement suggestifs. Le rythme s'étiole. L'orgie et le cancan final sont encombrés par un décor de grands échafaudages.

Laurent Pelly, le jeune directeur du Centre dramatique national des Alpes, fait ici ses débuts lyriques. Il règle les scènes au coup *par coup, non sans dextérité,* alternant quelques trouvailles et beaucoup de facilités. Dans ce théâtre de *« gimmick »*, sorte de B. D. branchée et consensuelle, on cherche en vain une cohérence ar*tistique*, une idée sur l'œuvre.

Rien, par exemple, ne suggère l'insolence un peu voyoute d'Offenbach et de ses librettistes. Car, sans être révolutionnaire, *Orphée aux enfers* donne un sacré coup de pied aux convenances de l'époque. Voir Orphée et Eurydice, *ces modèles mythiques de* l'amour conjugal, courir les nymphettes et les dieux, et ces derniers, *incarnations* du pouvoir, s'envoyer en l'air comme des polissons, n'était pas innocent sous l'hypocrite Second Empire.

La direction de Marc Minkowski manque également d'unité. Autant le chef excelle dans les moments d'intimité, dans ces ballades *bucoliques toutes simples* héritées du XVIIIe siècle qu'Offenbach connaissait sur le bout de la *baguette*, autant les tutti paraissent trop forts, pas assez enlevés. L'orchestre couvre parfois les voix et peine à entraîner les chœurs, d'où des décalages. Ces défauts s'atténueront peut-être au fil des représentations qui se dérouleront à Genève, puis à Lyon, Grenoble, Bordeaux.

La distribution est jeune et agile. Laurent Naouri et Eric Huchet *(Jupiter et Pluton) ont* de l'abattage. Annick Massis n'est pas une Euridyce très sensuelle, mais son aisance vocale, ses aigus épanouis, son timbre coloré lui permettent de survoler le rôle. Virginie Pochon, Diane plus musicienne que chasseresse, Cassandre *Berthon, Cupidon joli* à croquer, sont aussi des atouts de ce spectacle, auquel les interventions des danseurs de Dominique Boivin apportent une touche ironique.

Pierre Moulinier





CE SOIR À PARIS

Rétrospective Shohei Imamura
En attendant la sortie de *L'Anguille* (Palme d'or du Festival de Cannes 1997), le 1er octobre, le cinéma L'Arlequin consacre une rétrospective au cinéaste japonais Imamura. *La Ballade de Narayama* (Palme d'or 1983) inaugure ce cycle. Suivront *Désir meurtrier* (1964), *Profond désir des dieux* (1968), *Histoire du Japon racontée par une hôtesse de bar* (1970), *La vengeance est à moi* (1979), *Eijanaika* (1981), *Pluie noire* (1989).
L'Arlequin, 76, rue de Rennes, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Séances à 16 h 30, 19 heures, 21 h 30, le 24. Tél. : 01-45-44-28-80 et 01-40-30-30-31. 35 F et 45 F.

Sweet 75
Alors que son ancien compère, Dave Grohl, avait noyé son deuil sous les décibels hard pop (avec le groupe Foo Fighters), Krist Novoselic, l'ancien bassiste de Nirvana, *était resté silencieux* depuis le suicide de Kurt Cobain. Le premier album de Sweet 75, sa nouvelle formation, laisse perplexe. Novoselic s'est effacé devant une jeune chanteuse vénézuelienne, Yva Las Vegas. Entre néo-grunge peu inspiré et trip hop latino, ce combo révélera peut-être ses qualités sur scène.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie-II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 25. Tél. : 01-53-79-00-11. 100 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

12 Storeys
de Eric Khoo (Singapour), avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin.
La Femme défendue
de Philippe Harel (Français), avec Isabelle Carré, Philippe Harel, Nathalie Conio.
Mimic (*)
de Guillermo Del Toro (Etats-Unis), avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Josh Brolin.
Nettoyage à sec
d'Anne Fontaine (Français), avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
Pizzicata
de Edoardo Winspeare (Italie), avec Cosimo Cinieri, Fabio Frascaro.
Terre lointaine
de Daniela Thomas et Walter Salles (Brésil), avec Fernanda Torres, Fernando Alves Pinto.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Peter Saul
Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-77-37-92. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 24 septembre au 8 novembre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la *Madeleine* et *Parvis de la gare* Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Alfredo Rodriguez,
Miguel Anga Diaz, Diego Pelaez
Soirée au profit de l'association « Enfants réfugiés du monde ».
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. A 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Mario Canonge & Kann
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. A 22 heures. Tél. : 01-42-33-37-71. 80 F.
Chants du Nil
Bouffes du Nord, 37bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. A 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. 130 F.
Hommage à Mouloudji
Au Limonaire, 18, cité Bergère, Paris 9e. Mo Rue Montmartre. A 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33.
Danse contemporaine
Geneviève Mazin, Fabrice Guillot : *Loi de la gravité paradoxale*. Brigitte Dumez : *L'Air de rien*. Jean-Philippe Costes-Muscat : *Claire Absence*. Claire Sauvagon : *Peau d'ambre*.
Théâtre des Songes, 157, rue Pelleport, Paris 20e. Mo Télégraphe. A 21 heures. Tél. : 01-46-36-52-12.
La Pluie de feu
de Silvina Ocampo, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilù Marini.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo Picasso. A 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée 1 h 30. De 60 F à 140 F.
Le Bonnet de fou
de Luigi Pirandello, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff et Pascale de Boysson.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Abbesses. A 21 heures. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 40. De 50 F à 250 F.
Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Gérard Desarthe, Jacques François, Samuel Labarthe, Marie Bunel et Mathilde Seigner.
Théâtre hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Rome. A 21 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 110 F à 250 F.
Les Petites Heures
d'Eugène Durif, mise en scène d'Alain Françon, avec Clovis Cornillac, Valérie de Dietrich, Aline Le Berre et Antoine Mathieu.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée 1 h 50. De 110 F a 160 F.

RÉSERVATIONS

Parsifal
de Wagner. Poul Elming (Parsifal), Waltraud Meier (Kundry), Matti Salminen (Gurnemanz), Monte Pederson (Amfortas), Günter von Kannen (Klingsor), Theo Adam (Titurel), Susan Bickley (la voix d'en haut), Chœur du Théâtre du Châtelet, Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction), Klaus Michael Grüber (mise en scène).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 18 heures, les 27 et 30 septembre et les 3, 6 et 9 octobre ; 15 heures, le 12 octobre. Tél. : 01-40-28-28-40. De 80 F à 750 F.
Orchestre révolutionnaire et romantique
Schumann : *Mouvements de symphonie, Introduction et Allegro, Konzertstück pour quatre cors et orchestre, Symphonie no 3 « Rhénane »*. Robert Levin (piano), John Eliot Gardiner (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 27. Tél. : 01-44-84-44-84. De 140 F à 200 F. Et le 28 septembre à 16 h 30, Ouverture de « Genoveva », Concerto pour violoncelle et orchestre op. 129, Symphonie no 2 de Schumann, avec Steven Isserlis (violoncelle).
Julien Clerc
Palais des Sports, Porte de Versailles, Paris 15e. Tél. : 01-48-28-40-10. Du 1er au 12 octobre. Location Fnac et Virgin. De 190 F à 260 F.

DERNIERS JOURS

28 septembre :
La Biennale d'Issy
Palais des Arts et des Congrès d'Issy, 25, avenue Victor Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01-46-45-60-90. De 11 heures à 19 heures. Entrée libre.
29 septembre :
Fernand Léger (1881-1955)
Les Péchés capitaux : l'orgueil
Centre Georges-Pompidou, Grande Galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. De 26 F et 45 F.
29 septembre :
Magies
Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo, Paris 16e. Mo Victor-Hugo. Tél. : 01-45-00-01-50. De 11 heures à 19 heures. 20 F.
30 septembre :
Claude Viallat
Musée de l'Hôtel-Dieu, rue Thiers, 78 Mantes-la-Jolie. Tél. : 01-34-97-91-40. De 11 h 30 à 18 heures ; vendredi jusqu'à 22 heures ; samedi jusqu'à 19 heures. Fermé lundi et mardi. 15 F et 30 F.

EN VUE

■ Plusieurs promeneurs de Camigliano en Italie, qui s'étaient aventurés dans un jardin orné de géraniums et de bégonias, sont tombés soudain *dans un sommeil profond.* En avril, une vieille dame, la première frappée, s'est assoupie assise sur son banc. Elle n'a rouvert un œil qu'à la tombée de la nuit. Cet été, six autres personnes, venues prendre le frais, ont fait le tour du cadran, plongées dans des siestes mortelles. Dimanche 14 septembre, à 10 heures du matin, une femme a sombré à poings fermés et ne s'est réveillée qu'à 10 heures du soir. Lundi, une dernière victime, **Claudia Doviti**, quarante-trois ans, piquait encore du nez sans crier gare. Une équipe formée de médecins et de spécialistes de l'environnement se trouve sur place pour étudier le mystère de ces léthargies foudroyantes.

■ Les descendants de **Long Wolf**, enterré en 1892 en Grande-Bretagne, rapatrieront sa *dépouille mortelle, dimanche* 21 septembre, pour l'inhumer au cimetière Wolf Creek dans le Dakota du Sud. L'intrépide guerrier sioux avait longtemps bravé, dans des combats acharnés, la cavalerie américaine. A Londres, une pneumonie l'acheva, alors qu'il faisait de la figuration dans un spectacle de **Buffalo Bill.**

■ La **reine Beatrix** des Pays-Bas aurait pris parti, selon une biographie officielle, pour le **prince Charles**, victime à ses *yeux du comportement « hystérique »* de **Diana**. D'après **Fred Lammers**, auteur de *Beatrix, une institution*, la souveraine n'épargnerait pas non plus sa propre famille. Sa sœur **Irène** l'affligerait surtout, parce qu'elle entretient de fréquents dialogues avec les arbres. Déjà, Diana reprochait à Charles de parler aux végétaux.

■ Game Developpement Group vient de créer *Paparazi* (avec un seul z), un jeu tridimensionnel accessible sur Internet. Le joueur poursuivi dans les rues et à l'intérieur des immeubles doit échapper aux cyberflashes des photographes de la presse rose à sensation.

■ Dimanche 21 septembre, tard dans la nuit, **Yann Chanfour**, vingt-huit ans, professeur d'anglais au collège de Lurcis-Lévy (Allier), et son ami **Sébastien Parot**, vingt-trois ans, surveillant dans un lycée, philosophent sur la peur et la mort. Le sujet s'empare des deux hommes, le ton monte, le dialogue s'envenime. Ils se mesurent, se provoquent, s'épuisent... La peur ? A bout d'arguments, ils se taisent, se toisent, roulent des yeux et se font des mines patibulaires... La mort ? A l'aube, pour en finir, le maître terrifié tue son disciple de vingt coups de couteau.

Christian Colombani

Les histoires horrifiantes ou dérisoires de « Soir Info »

Ce quotidien ivoirien, qui fait dans le sensationnel, abreuve ses lecteurs de faits divers empruntant au sordide citadin et au fantastique villageois

CONTRAIREMENT à ce que son nom indique, c'est tous les matins que quelques milliers d'Abidjanais (entre 10 000 et 15 000) se précipitent sur *Soir Info*. Avec des titres comme « Quinze balles pour le vol d'un mouton » ou « Un policier abat sa femme et se met à danser », ce tabloïd à la quadrichromie approximative tranche résolument avec le reste des quotidiens ivoiriens, obnubilés par la politique locale et généralement partisans.

Soir Info préfère les faits divers, qui font l'essentiel de sa « une », et sont tous développés en dernière page. L'urbanisation cataclysmique, la croissance démographique vertigineuse, les mouvements de population, font de la Côte-d'Ivoire un réservoir inépuisable d'histoires horrifiantes ou dérisoires, qui vont du sordide citadin (« Deux petites servantes *maltraitées et torturées* ») au fantastique villageois (« Le sorcier meurt en pleine incantation »).

Charles d'Almeida, qui dirige le service faits divers du quotidien, est le représentant de la ligne modérée du journal et essaie d'en limiter les excès sanguinolents. Tous les soirs, le choix des sujets de « une » est décidé par la hiérarchie du journal. Le propriétaire, un imprimeur abidjanais, Nady Rayess, défend toujours, pour des raisons commerciales, les clichés les plus sanglants. C'est ainsi que la photo d'un homme tenant par *les cheveux la tête d'une fillette* décapitée permit à *Soir Info* de réaliser l'une de ses meilleures ventes de 1996. Le chef des faits divers se serait bien passé de ce record, d'autant que l'histoire qui accompagnait l'image était fausse, inventée par un adolescent qui avait subtilisé le cliché pour le vendre au journal.

SORTS ET CONTRE-SORTS

Mais dans l'ensemble, il n'est pas besoin de recourir à l'imagination. Les policiers, les passants, appellent spontanément *Soir Info* dès que quelque chose sort de l'ordinaire. Prenez le policier qui a dansé autour du cadavre de sa femme. L'article raconte comment l'homme a abattu son épouse, Léontine, devant les yeux de son fils, Camus, avant de charger une cassette de musique traditionnelle *« sur sa mini-chaîne »* pour esquisser quelques pas de danse. Ensuite, le meurtrier a tendu un trousseau à son fils en disant : *« Camus, voici les clés de ta maison. Moi, j'en ai fini. »*

Comme le reconnaît Charles d'Almeida, *« celui qui n'est pas de notre milieu ne peut pas comprendre »*. Mais tous les lecteurs ivoiriens en savent assez pour décrypter la tragédie du policier. Le meurtre, la musique, les pas de danse, ce sont les prescriptions du sorcier pour faire cesser un charme qui menaçait le meurtrier, voire la famille entière.

Ce jour-là, le 3 septembre, l'article voisin (les faits divers sont tous regroupés en dernière page) relatait la mort d'un sorcier victime d'un contre-sort jeté par une victime récalcitrante. L'homme s'est poignardé avec un couteau empoisonné, dans sa chambre d'un grand faubourg d'Abidjan. Les Ivoiriens, dont le quotidien est rempli de ces histoires et de ces croyances, trouvent à la dernière page de *Soir Info* une image de leur vie dans laquelle ils se reconnaissent.

Thomas Sotinel

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy
■ Chaque nouvelle annonce de massacre en Algérie est reçue avec un mélange d'acccablement et de révolte que ne peut qu'accroître la répétition forcenée de tels désastres depuis cet été. La vieille et lancinante question, *« Que faire ? »*, se repose chaque fois plus cruellement. Parce qu'il est clair que personne n'a de réponse à cette question, prête à sortir de son chapeau, la tentation du fatalisme se fait jour : il n'y a rien à faire. Tout le problème d'une intervention de bonne volonté de la communauté internationale tient dans ce déséquilibre : comment agir sans que cela profite aux plus criminels, c'est-à-dire aux tueurs intégristes, alors même que les simples islamistes « modérés » se gardent bien de les condamner ? Mais aussi : comment soutenir, même en douce et du bout des lèvres, le régime algérien, quand on le soupçonne d'exactions systématiques, couvertes par l'impitoyable censure qu'il a réussi à imposer ?

FRANCE INTER
Pierre Le Marc
■ Le premier ministre a rappelé hier aux patrons son ambition : rechercher les voies d'un nouveau pacte économique et social pour l'emploi. Mais les solutions d'équilibre entre les contraintes et les attentes seront très délicates à définir. Le *« trop vite »* et le *« trop fort »* en matière de réduction de la durée du travail risquent en effet de conduire à la casse, et donc au recul de l'emploi. Le premier ministre le reconnaît. Mais le *« pas assez vite »*, le *« pas assez novateur »* n'apporteraient que peu de bénéfice dans la lutte contre le chômage et seraient perçus, notamment au sein de la majorité et de son électorat, comme un échec.

RTL
Michèle Cotta
■ Elle est partout Dominique Voynet, *toujours convaincue*, prête à monter à tous les créneaux, à se battre contre tous les moulins à vent, toujours mobilisée pour ses nobles causes. Paradoxalement, Lionel Jospin ne s'irrite pas encore de la liberté que Dominique Voynet prend ainsi avec la solidarité gouvernementale. Sur deux points essentiels, la résistance des Verts peut gripper, demain, la machine gouvernementale : le projet de loi Chevènement sur l'immigration d'abord, leur souhait, ensuite, de voir une loi-cadre sur les 35 heures votée par le Parlement dès le premier trimestre 1998. On voit mal comment Dominique Voynet pourrait, sur ces deux orientations essentielles, continuer de prendre ses distances avec le gouvernement auquel elle appartient.

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano
■ Le projet de budget Jospin cache plusieurs malfaçons. Les dépenses publiques d'abord. On va nous rebattre les oreilles avec leur quasi-stabilité. Mais ce n'est que du trompe-l'oeil, car on a coupé aveuglément dans les dépenses militaires ou dans les projets d'équipement. Les impôts ensuite. Trois exemples parmi d'autres : les déductions fiscales pour les emplois domestiques vont être limités, la surtaxation de l'épargne est une aberration économique, le plan quinquennal de réduction de l'impôt sur le revenu est jeté aux oubliettes. Qui va supporter ces charges nouvelles ? La grosse masse de ceux que l'on appelle les classes moyennes. Un budget qui n'encourage pas les gens à gagner davantage, donc qui décourage l'initiative, qui pourchasse l'épargnant, qui pressure les familles, ne peut pas être un bon budget.

<www. liveconcerts. com>

Les concerts de rock se multiplient en direct sur Internet

U2 EN DIRECT de Sarajevo et les Rolling Stones en direct de Chicago à quelques heures d'intervalle : pour le site LiveConcerts, qui diffuse des concerts gratuitement sur Internet, ce mardi 23 septembre fut un jour de gloire. Pour U2, il a fallu mettre en place une logistique lourde. Le signal était transmis par satellite de Sarajevo jusqu'aux studios de la radio irlandaise 2FM, puis placé sur Internet et renvoyé aux Etats-Unis vers un serveur capable de gérer des dizaines de milliers de demandes du monde entier. Mais qu'on se rassure, les Rolling Stones n'ont pas été négligés : leur concert était relayé par quatre sites-miroirs situés à Los Angeles, New York, Londres et Tokyo. Le reste de la semaine sera tout aussi chargé : sept concerts en cinq jours, dont quatre hommages à John Coltrane dans un club de jazz new-yorkais.

En dehors de ces événements exceptionnels, LiveConcerts diffuse deux concerts en direct par



semaine, le mercredi et le dimanche. Rock, jazz, blues, techno, soul, country, rap, world, reggae, et même gospel : tous les genres musicaux contemporains en vogue en Occident sont représentés. Filiale de la célèbre « House of Blues » de Los Angeles et de Progressive Networks, société fabriquant les logiciels Real Audio et Real Video, LiveConcerts est un site ouvert, qui collabore avec diverses netradios et banques musicales en ligne, à condition bien sûr qu'elles utilisent Real Audio. Priorité absolue est donnée à la musique : LiveConcerts diffuse parfois des images, mais cela reste anecdotique, car la qualité de la vidéo sur Internet est encore très médiocre.

Plus classiquement, le site propose aussi un *juke-box* en ligne. Après diffusion, la plupart des concerts sont archivés dans une banque de données accessible à tous. A ce jour, le catalogue comporte 85 titres. On peut aussi puiser dans les archives sonores de House of Blues et de la station de radio californienne KCRW, qui propose près de 180 concerts enregistrés dans ses studios.

LiveConcerts a même passé un accord avec la station FM moscovite Radio Plus, pour diffuser en différé son émission-phare « FM Dostoïevsky », animée par le DJ AK Troïtsky, qui concocte des mix très originaux. Le dépaysement est garanti : la musique est surtout anglo-saxonne, mais AK parle russe. Désormais, le village global a aussi ses radios.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

FORUM
■ « La République et ses immigrés », tel est le thème du forum de débat que *Le Monde* ouvre aujourd'hui sur son serveur Internet (adresse : http : //www. lemonde.fr). Un « dossier » constamment enrichi d'articles et de documents nourrira la discussion ouverte à tous qui sera « modérée » par la séquence Monde en ligne du journal. L'interview du ministre de l'intérieur *(lire aussi page 10)* figurera dans ce dossier, tout comme le dialogue entre Patrick Weil et Danièle Lochak publié dans *Le Monde* du 22 septembre. Ces deux personnalités, et d'autres spécialistes, ont accepté d'intervenir dans ce forum, qui accompagnera pendant plusieurs mois la discussion des textes de loi sur la nationalité et l'immigration.

LE MALI CONNECTÉ
■ Le Mali, l'un des pays les plus pauvres du monde, est relié à Internet depuis le 20 septembre. Les infrastructures ont été financées par l'Usaid, l'agence d'aide au développement du gouvernement des Etats-Unis. La fourniture d'accès est assurée par quatre sociétés privées. – *(Reuter.)*

Sale temps pour les rats

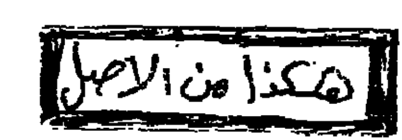
par Alain Rollat

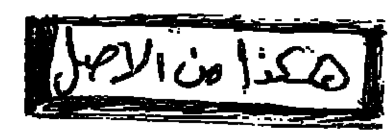
QUE Patrick Poivre d'Arvor se rassure ! Les *« rats »* dont il dénonçait la boulimie au lendemain de la mort de la princesse de Galles restent bannis de la rubrique mondaine de TF 1 : il n'y avait pas l'ombre d'un paparazzo au sommaire du numéro de rentrée de « Célébrités », le magazine *« qui entraîne les téléspectateurs dans les coulisses de la vie des stars »*. La dératisation qu'imposait le deuil de la famille royale britannique a été menée sans faiblesse : les images initialement prévues sur les dernières vacances de Lady Di et de son ami « Dodi » ont été soigneusement éliminées, ainsi que la séquence qui devait être consacrée à *« la saga des paparazzi »*.

Même les *« rats »* les plus inoffensifs ont été tenus à l'écart de cette soirée. On n'a vu que leurs flashes sur les images du dernier gala organisé par la famille princière de Monaco. Pour qu'il n'y ait aucun malentendu sur la décence de cet étalage de paillettes, il a bien été précisé que si chacun des illustres convives de ce royal banquet avait payé son couvert 6 000 F et 4 000 F la bouteille de champagne, c'était pour la bonne cause. Il s'agissait d'une oeuvre humanitaire. Les quelques images diffusées pour honorer la mémoire de la princesse de Galles *émanaient des gentils « rats »* de cour. Quant aux sémillants présentateurs de cette émission dératisée, ils ont mis un point d'honneur à tenir un langage châtié. Ils ont pesé leurs mots pour opposer *« la modernité candide »* qu'incarnait la douce Diana à l'image compassée de son ex-belle-mère, la reine d'Angleterre, dont l'un de ces élégants chroniqueurs a dit qu'elle avait le cœur si dur que *« le marbre, à côté, c'est du caramel mou... »*.

S'il n'y avait pas eu Stéphane Bern, *« l'incontournable conseiller des princesses »*, ce numéro de « Célébrités » aurait été aussi sage qu'un numéro de *La Vie*. Il comportait même quelques pages dignes du journal de Claire Chazal. Le portrait de la nouvelle coqueluche des magazines de mode, la charmante Laetitia Casta, qui, du haut de ses dix-neuf ans, porte sur la jungle où elle s'aventure un regard subtil rempli d'une infinie fraîcheur, valait à lui seul d'absoudre tout le reste !

Heureusement, donc, qu'on n'a pas contourné *« l'incontournable »* Stéphane. Sans son sens de la discrétion, nous n'aurions jamais su que le prince Frédéric de Danemark s'était récemment *« exhibé »*, sous les yeux de sa nouvelle petite amie, dans la résidence bucolique que ses parents possèdent à Cahors, *« les bijoux de famille à l'air »* ! On n'ose imaginer ce qu'il serait advenu d'un tel secret d'Etat sous le zoom indélicat d'un *« rat »* des champs...





MERCREDI 24 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

17.30 Pinocchio ■
Film d'animation (Etats-Unis, 1940, 95 min). Disney Channel

18.40 Fiesta ■
De Pierre Boutron (France, 1995, 110 min). Ciné Cinémas

19.30 Mirages de Paris ■
De Fedor Ozep (France, 1932, N., 75 min). Ciné Cinéfil

20.45 Sur les ailes de la danse ■ ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1936, N., 100 min). Ciné Cinéfil

20.45 Officier et gentleman ■ ■
De Taylor Hackford (Etats-Unis, 1981, 130 min). TSR

21.00 Piège de cristal ■ ■
De John McTiernan (Etats-Unis, 1988, 125 min). Canal+

22.25 Paracelse ■ ■
De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1943, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

22.55 La Poudre d'escampette ■
De Philippe de Broca (France - Italie, 1971, 115 min). TMC

23.15 58 minutes pour vivre ■
De Renny Harlin (Etats-Unis, 1990, 119 min). Canal+

1.15 Une journée en enfer ■
De John McTiernan (Etats-Unis, 1995, v.o., 120 min). Canal+

1.40 L'Arnaqueur ■ ■ ■
De Robert Rossen (Etats-Unis, 1961, N., 130 min). Ciné Cinéfil

1.55 L'Ame des guerriers ■ ■
De Lee Tamahori (Nouvelle-Zélande, 1994, v.o., 95 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Karl Lagerfeld ; Sharleen Spiteri. Canal+
20.00 Faut pas rêver. Ethiopie : La partie de Kwosso. Avec Marc Hollogne. TV 5
20.10 et 0.00 Courts particuliers. Fantaisie et burlesque. Avec Arthus de Penguern. Paris Première
20.45 Combien ça coûte ? La cueillette des champignons. Avec Dominique Lavanant. TF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les papes et le pouvoir [5/5] : Jean-Paul Ier et la mort. Arte
20.50 ▶ La Marche du siècle. La France sous Vichy. France 3
20.55 Cap'tain Café. Avec Zachary Richard ; Lokua Kanza. France Supervision
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Les sentinelles oubliées. Histoire
21.00 Paris modes. Gucci. Paris Première
22.40 Ça se discute. Héritages : fardeau ou privilège ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Les Journées du Patrimoine. Histoire
23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Nina Berberova. France 3
0.50 Le Cercle des métiers. Le travail : quel avenir ? France 2

DOCUMENTAIRES

19.55 Animaux en péril. C'est dur d'être une orque ! Arte
20.55 *Taslima* Nasreen. Téva
21.50 Rue de la liberté. Planète
22.45 Revivre. Planète
22.45 Ombres et lumières. Un portrait du compositeur Joaquin Rodrigo. Muzzik
23.40 Henry Kissinger, une vie de diplomate. TSR
23.45 Lyndon Baines Johnson. Planète
0.00 Montserrat Caballé. Muzzik
0.05 Le Cinéma des effets spéciaux. Histoires de fantômes. Ciné Cinémas

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Coupe du Grand Chelem. Eurosport
14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne. TSR
15.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Eurosport

DANSE

21.00 Napoli. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

20.00 La Sérénade nº 13 de Mozart. Muzzik
21.40 Musica. L'Enlèvement au sérail. Diffusé en simultané sur France-Musique. Arte
21.45 European Baroque Chamber Orchestra. France Supervision
22.30 Juliette Gréco à l'Olympia. Paris Première
23.00 Le New Morning. Art Farmer ; Gonzalo Rubalcaba. France Supervision

VARIÉTÉS

20.45 Graines de star. En direct du pavillon Baltard. M 6

TÉLÉFILMS

20.30 Rideau de feu. D'Igaal Niddam. Festival
20.30 Condamnation sans appel. De David Lowell Rich. RTL 9
20.55 Lulu, roi de France. De Bernard Uzan. France 2
22.40 La Guerre du Soleil. D'Alan Smithee. RTL 9
23.10 Une intime conviction. O De David Greene [2/2]. M 6

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui fait des descentes dans les douches. France 2
19.00 Los Angeles Heat. Les bouledogues. M 6
19.00 Les Têtes brûlées. Cinq pour un as. Série Club
20.00 Pour tout l'or du Transvaal. Histoire
20.15 Une famille pour deux. Le talisman. Série Club
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Le piège des samaritains. Canal Jimmy
20.35 Inspecteur Morse. Mort vivant. TMC
21.50 Seinfeld. L'incendie. Canal Jimmy
22.05 Tatort. Rendez-vous au cimetière. Festival
22.15 Une fille à scandales. L'honneur perdu de Nicky (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
22.40 Spin City. Question de fierté (v.o.). Canal Jimmy
22.50 Columbo. Edition tragique. TF 1
23.00 Clair de lune. Petit meurtre de nuit. Téva
23.35 Bottom. Contest (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. L'arrêt de mort. Canal Jimmy
0.45 New York District. Mauvaise foi. France 3

NOTRE CHOIX

● 21.40 Arte/France-Musique
L'Enlèvement au sérail

Il s'agit d'une adaptation très surprenante de l'opéra de Mozart, qui a été interprétée le 30 juillet dernier, par le chœur de l'Opéra de Vienne et l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, au Festival de Salzbourg. Le metteur en scène, François Abou Salem, a pris le parti de déplacer l'action à notre époque. *« Je voulais proposer un voyage dans la culture islamo-arabe, un voyage dans ce monde d'aujourd'hui, traversé de crises, dans une société qui est à la recherche de son identité »*, explique-t-il. Le harem de Selim Bassa est entouré de barbelés et gardé par un soldat en armes. L'atmosphère est devenue plus orientale, moins viennoise... Alexandre Tarta signe la réalisation pour la télévision. Diffusion simultanée sur Arte et France-Musique.

● 19.40 Planète
Béton désarmé

Des bunkers transformés en chambre d'amis, en maison de vacances avec vue imprenable sur la mer, en cave à vin (excellente) ou en musée d'histoire locale... Les énormes monolithes construits par les Allemands pendant la seconde guerre mondiale le long des côtes de France, de Belgique, de Hollande et même de Norvège, pour les rendre imprenables, continuent de répondre à une de leurs fonctions : ils sont indestructibles. *L'ingéniosité des populations* les a donc reconvertis et leur a donné les usages les plus divers. Jean-Pierre Le Bihan a voulu savoir ce que sont devenus ces fortins. Sa visite du Mur de l'Atlantique n'est pas désagréable, même si le document est si confus qu'il prend des airs de film amateur.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Combien ça coûte ?
22.50 Columbo. Edition tragique.
0.10 Minuit sport.
0.40 et 1.45 TF1 nuit.
0.55 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.20 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Lulu, roi de France. Téléfilm de Bernard Uzan.
22.40 Ça se discute. Héritages : fardeau ou privilège ?
0.30 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle des métiers. Le travail : quel avenir ?

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 ▶ La Marche du siècle. La France sous Vichy.
22.50 Soir 3.
23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Nina Berberova.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec...
0.45 New York District.
1.35 Tous sur orbite.
1.40 Musique Graffiti.

CANAL +

▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Karl Lagerfeld ; Sharleen Spiteri.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Piège de cristal ■ ■ Film de John McTiernan.
23.05 Flash infos.
23.15 58 minutes pour vivre ■ Film de Renny Harlin.
1.15 Une journée en enfer ■ Film de John McTiernan.

ARTE

19.30 7 1/2. La France enfin écolo ?
19.55 Animaux en péril.
20.25 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les papes et le pouvoir [5/5].
21.40 Musica. *L'Enlèvement au sérail*, opéra de Mozart, diffusé en simultané sur France-Musique.
0.20 La Lucarne.
1.20 Music Planet.

M 6

19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.45 Graines de star.
23.10 Une intime conviction. Téléfilm O de David Greene [2/2].
0.40 Secrets de femme.
1.15 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison de... Daniel Boulanger [3/5].
20.30 Paroles sans frontières. 21.32, Correspondances ; 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 ▶ Nuits magnétiques. Le FN, regard sur l'enracinement d'un parti [2/4].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Hommage à Eugène Ysaye. Œuvres de Magnard, Chausson.
21.40 Opéra. *L'Enlèvement au sérail*, de Mozart, enregistré le 30 juillet, au Festival de Salzbourg, diffusé en simultané sur Arte.
0.10 Les Greniers de la mémoire. Manuel Rosenthal.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Paulus*, oratorio de Mendelssohn.
22.55 Les Soirées... (suite). *La Belle Meunière*, de Schubert.

JEUDI 25 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

13.30 Crashing Hollywood ■
De Lew Landers (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 65 min). Ciné Cinéfil

14.35 Les Frères Karamazov ■ ■
De Fedor Ozep (Allemagne, 1931, N., 85 min). Ciné Cinéfil

15.00 Ivanhoé ■ ■
De Richard Thorpe (Etats-Unis, 1951, 105 min). Histoire

15.10 The Rose ■
De Mark Rydell (Etats-Unis, 1979, 130 min). Ciné Cinémas

16.00 Mirages de Paris ■
De Fedor Ozep (France, 1932, N., 80 min). Ciné Cinéfil

16.25 Les Fugitifs ■ ■
De Francis Veber (France, 1986, 85 min). Canal+

18.45 Paracelse ■ ■
De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1943, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

19.05 Les Survivants de l'infini ■
De Joseph Newman (Etats-Unis, 1955, 85 min). Ciné Cinémas

20.00 Le Ruffian ■
De José Giovanni (France, 1983, 105 min). TV 5

20.30 Les Malheurs de Sophie ■
De Jacqueline Audry (France, 1945, N., 70 min). Ciné Cinéfil

20.30 Planète interdite ■
De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, 100 min). Ciné Cinémas

20.30 Double jeu ■
De Sondra Locke (Etats-Unis, 1989, 115 min). RTL 9

20.35 Un dimanche à la campagne ■ ■
De Bertrand Tavernier (France, 1984, 95 min). TMC

20.40 L'Amour en fuite ■ ■
De François Truffaut (France, 1978, 90 min). Canal Jimmy

20.50 Wyatt Earp ■
De Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1994, 190 min). France 3

20.55 Trois sœurs ■
De Margarethe von Trotta (Italie - France - Allemagne, 1987, 110 min). Téva

21.00 Opération Crossbow ■
De Michael Anderson (Etats-Unis, 1965, 120 min). Histoire

21.00 Juliette des Esprits ■ ■
De Federico Fellini (Italie, 1965, v.o., 135 min). Paris Première

21.30 Rasta rockett ■
De Jon Turteltaub (Etats-Unis, 1993, 95 min). Disney Channel

21.40 Sur les ailes de la danse ■ ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

22.10 Stalingrad ■
De Joseph Vilsmaier (Allemagne, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

22.10 Priscilla, folle du désert ■ ■
De Stephan Elliot (Australie, 1994, v.o., 105 min). RTBF 1

22.15 Roadhouse 66 ■
De John Mark Robinson (Etats-Unis, 1984, v.o., 90 min). Canal Jimmy

22.25 Le Grand Défi ■
De David Anspaugh (Etats-Unis, 1986, 115 min). RTL 9

22.30 Le Beau-père ■
Δ De Joseph Ruben (Etats-Unis, 1987, 95 min). M 6

22.35 Traque sur Internet ■
D'Irwin Winkler (Etats-Unis, 1995, v.o., 109 min). Canal+

0.00 L'Ombre rouge ■
De Jean-Louis Comolli (France, 1981, 115 min). Ciné Cinémas

0.20 Les Bricoleurs ■
De Jean Girault (France, 1963, N., 90 min). RTL 9

0.25 Dead Man ■ ■
De Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Canal+

0.55 Domicile conjugal ■ ■
De François Truffaut (France, 1970, 95 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.00 C'est pas normal. Rentrée pour ceux qui ne rentrent pas. La Cinquième
13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial, les années 90. Contrat sous l'oreiller. Histoire
13.05 Stars en stock. Shelley Winters. Paris Première
14.30 Arrêt sur images. La Cinquième
16.15 A bout portant. Serge Lama. Paris Première
17.00 De l'actualité à l'histoire. Histoire
18.05 Paris modes. Gucci. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Daniel Pennac et Pierre Arditi. Canal+
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Les Journées du Patrimoine. Histoire
20.05 Temps présent. TSR
20.10 et 0.10 Courts particuliers. Cinéma belge. Paris Première
20.55 Envoyé spécial. Pollution : Alerte ! France 2
22.30 Au nom de la loi. *Affaire Dutroux : les protections, le vrai et le faux.* TV 5
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. La Sécurité Sociale, 30 ans d'indécision. Histoire
0.20 Le Cercle du cinéma. Avec Anne Fontaine ; Miou-Miou ; Charles Berling ; Stanislas Mehrar ; Gilles Torrente ; Edoardo Winspeare, etc. France 2
0.35 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? L'édition photo format poche. France 3
1.25 ▶ Saga-Cités. La règle du jeu. France 3

DOCUMENTAIRES

17.00 Voyage au cœur de la galaxie. Planète
17.55 Métropole. Naissance d'un métro. La Cinquième
18.30 Entre ciel et mer. Cités océanes. La Cinquième
19.15 La Traviata, les secrets d'un opéra. Muzzik
19.40 Légendes vivantes d'outre-mer. [1/13]. Planète
20.00 L'Artiste écossais Douglas Gordon. Arte
20.05 Pour mémoire, Sadate, Rabin. Planète
20.35 Squatters. Planète
21.35 Une leçon particulière de musique avec José Van Dam. France Supervision
22.15 Les Quatre Figures de l'amour vénal. Arte
23.15 Un secteur de pointe. Arte
23.55 Rue de la liberté. Planète
0.00 Le Musée d'Orsay. [2/6]. L'aventure impressionniste. Histoire
0.25 Electronic Affairs. Arte
0.25 ▶ Paroles de femmes. Désirs d'enfant. Téva

SPORTS EN DIRECT

14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne. TSR
15.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Eurosport
17.00 Tennis. Coupe du Grand Chelem. Eurosport
19.55 Basket-ball. *Euroligue.* Eurosport
20.30 Football. Bordeaux - Marseille. Canal+

MUSIQUE

17.50 Le Cygne. Muzzik
18.16 Jazz at the Smithsonian : Joe Williams. Muzzik
19.00 MacBeth et Rigoletto, de Verdi. France Supervision
21.00 Zarzuela : Luisa Fernanda. Muzzik
22.35 I Pagliacci. France Supervision
23.05 All Star Jazz & Swing Concert. Muzzik
23.15 Georg Solti dirige Tchaïkovski. Paris Première
0.00 Nietzsche, pièces pour piano. Interprété par le pianiste libanais Walid Akl. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.50 Le Mas Théotime. De Philomène Esposito. Festival
20.30 *Maria, fille de Flandre.* De Philippe Triboit. Festival
20.45 Traite connection. De Käthe Kratz. Arte
22.05 Les Bois transparents. De Pierre Sullice. Festival
22.25 L'Héritage de la vengeance. O De Richard A. Colla. TF 1

SÉRIES

18.00 *Highlander.* La Belle Epoque. M 6
18.00 Pour tout l'or du Transvaal. Histoire
18.00 Au nord du 60ᵉ parallèle. Festival
18.15 Friends. France 2
19.00 Los Angeles Heat. Papillons. M 6
20.35 Les Envahisseurs. La recherche de la paix. Disney Channel
20.35 Julie Lescaut. Fête des mères. RTBF 1
20.45 Julie Lescaut. Cellules mortelles. TF 1
20.45 University Hospital. La fuite. Série Club
21.30 Urgences. On demande le docteur Hathaway. TSR
23.10 Nikita. O Une œuvre de bienfaisance. France 2
23.10 Clair de lune. Le juré dissident. Téva

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
☐ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de télévision et de radio ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.55 France 2
Envoyé spécial

Pic de dépollution à La Rochelle

CE NUMÉRO spécial d'« Envoyé spécial » tombe à pic au moment où la pollution de l'air à Paris et dans plusieurs villes de province atteint des sommets. Très spécial, car, sous le titre général « Alerte à la pollution », les deux heures de reportages sont présentées depuis la très écologique ville de La Rochelle, *où les responsables du magazine* ont suscité une opération « journée sans voitures », le 9 septembre.

Cette expérience – répétée à Saint-Germain-en-Laye, le week-end dernier – fait l'objet du reportage le plus original. Elle est instructive. Les émissions de polluants ordinaires chutent de 50 %, voire davantage, dans les rues livrées aux piétons, aux vélos et aux véhicules électriques.

Mais les bus, qui assurent les navettes entre le centre et les parkings où sont cantonnées les autos sales, marchent au diesel et, dans l'ensemble de l'agglomération, les indices ne baissent guère. La pollution sonore diminue de 75 %. Détendus, les habitants et touristes de l'« hypercentre » découvrent soudain le privilège des Vénitiens : ils peuvent enfin entendre le bruit de leurs pas et de leurs conversations.

Mais apparaissent des dangers nouveaux : les piétons n'entendent pas venir les vélos et les voitures électriques. Et quelques inconvénients d'ordre économique, dont se plaignent notamment des commerçants, en faisant remarquer, par exemple, qu'une partie de leur clientèle les boude et que, si une telle expérience devait être prolongée, elle risquerait de faire le jeu des grandes surfaces situées à la périphérie de la « zone sans » et accessibles en voiture polluante.

D'où cette conclusion désabusée d'un Rochelais qui, bien que retraité et adepte de la bicyclette, affirme : *« On ne peut pas revenir au Moyen Âge. On est en train de faire une ville de vieux. Interrogez ceux qui travaillent ! »* Le bilan de cette opération « ville propre » est d'autant plus intéressant qu'il en montre les limites. Huit autres documents, réalisés en France et à travers le monde, sur les heurs et malheurs de la protection de l'environnement, viennent compléter ce dossier remarquable, digne de la renommée d'« Envoyé spécial ».

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Le Résultat des courses.
20.45 Julie Lescaut. Cellules mortelles.
22.25 Made in America. O L'Héritage de la vengeance.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 et 1.50 TF 1 nuit.
0.55 Très chasse.

FRANCE 2

13.45 Rex.
14.40 Dans la chaleur de la nuit.
15.30 Tiercé.
15.40 La Chance aux chansons.
16.30 Des chiffres et des lettres.
17.00 Un livre, des livres.
17.10 Un poisson dans la cafetière.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.40 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Point route.
20.55 Envoyé spécial. Spécial pollution.
23.00 Expression directe.
23.10 Nikita. Une œuvre de bienfaisance.
0.00 Journal, Météo.
0.20 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.35 Parole d'expert.
14.35 Une saison au purgatoire. Téléfilm O de David Greene [1/2].
16.10 Evasion.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 0.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Wyatt Earp ■ Film de Lawrence Kasdan.
0.10 Soir 3.
0.35 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
1.25 ▶ Saga-Cités.
1.55 Espace francophone.

CANAL +

13.35 Aventurier malgré lui. Téléfilm de Marc Rivière.
15.20 Sexe, musique et vidéo
16.25 Les Fugitifs ■ ■ Film de Francis Veber.
17.50 Le Journal du cinéma.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Daniel Pennac et Pierre Arditi.
20.15 Football. Bordeaux-Marseille.
22.30 Flash infos.
22.35 Traque sur Internet ■ Film d'Irwin Winkler (v.o.).
0.25 Dead Man ■ ■ Film de Jim Jarmusch (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Embarquement porte nº 1.
14.30 Arrêt sur images.
15.30 Tanzanie, la vallée des ancêtres
16.30 Le Cinéma des effets spéciaux.
17.00 Cellulo.
17.25 Allô la terre.
17.40 Histoire personnelle de la littérature.
17.50 Le Journal du temps.
17.55 Métropole.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees. [14/58].
19.30 7 1/2.
20.00 L'Artiste écossais Douglas Gordon.
20.25 Documenta.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Affaires de sexe.
20.45 Traite Connection. Téléfilm de Käthe Kratz.
22.15 Les Quatre Figures de l'amour vénal
23.15 Un secteur de pointe
0.25 Electronic Affairs
0.55 Domicile conjugal ■ ■ *Film de François Truffaut.*

M 6

13.35 Père en fuite. Téléfilm de John Nicolella.
15.15 Wolff, police criminelle.
16.10 et 0.55 Boulevard des clips.
17.00 L'Etalon noir.
17.30 Mister biz.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Les Piégeurs.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.45 La Cuisine au beurre. *Film de Gilles Grangier.*
22.30 Le Beau-père ■ Film Δ de Joseph Ruben.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.32 Perspectives scientifiques. Histoire, doctrine, science de la couleur [4].
20.00 Le Rythme et la Raison de... Daniel Boulanger [4/5].
20.30 Lieux de mémoire. L'Encyclopédie [2].
21.32 Paroles de l'esprit. Plaisirs d'amour.
22.40 ▶ Nuits magnétiques. Le FN, regard sur l'enracinement d'un parti [3].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Œuvres de Szymanowski, Britten, Szeligowski.
22.30 Musique pluriel. Œuvres d'Ussachevski, Davidovski, Walker.
23.07 ▶ En musique dans le texte. Œuvres de R. Schumann, Wolf, Chion, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Concert. Œuvres de Tchaïkovski, Sibelius.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Fauré, Magnard, Chausson.

Le Monde
JEUDI 25 SEPTEMBRE 1997

Mater dolorosa

par Pierre Georges

IL FAUT ici faire amende honorable. Dans une récente chronique, on avait traité du lit du général de Gaulle. *Funérailles !* Quelle avalanche. Même la préfecture de l'Aube s'est fendue d'un communiqué pour indiquer que ce lit n'avait servi qu'une fois, pas deux, une. Qu'il n'avait jamais voyagé (le lit, pas le Général !). Et que, depuis, la couche admirable sommeillait dans les remises, *en attente d'un président* à ses mesures et à sa taille.

Donc, convenons-en. Ce n'était pas le lit du Général. Mais un lit du Général. Il fallait que cela soit dit. Un simple lit d'un jour, d'une nuit, et non pas le lit qu'on avait évoqué en une promenade nostalgique. On pourrait toujours, *manière d'esquiver le débat et de* calmer les courroux, affirmer qu'on traitait de l'objet de façon emblématique. Mais ce serait trop facile. Non, il n'y eut pas un lit. Mais plein de lits, des lits partout. Pas un recoin de France qui n'eut, un jour, son lit du Général pour présidentielle tournée des popotes. *Un camarade du service* politique, qui a pas mal roulé sa bosse, a même tenu à faire savoir qu'au cours de ses errances et divagations quatre lits du Général avaient tenu à lui être présentés personnellement.

C'est dire l'ampleur de la confusion et l'immense rougeur qui nous vient au front. Aussi sûrement que Cadet Rousselle eut trois maisons, le Général eut nombre de lits. Si l'on osait, on dirait même qu'il eut un lit dans chaque préfecture comme marin fut réputé disposer d'une femme dans chaque port !

Mais n'aggravons pas notre cas. Comment se sortir alors de ce mauvais cas ? Par une suggestion, peut-être. Inscrivons au programme des guides ou des prochaines journées du Patrimoine, une nouveauté alléchante : la Route des lits. Avec *fléchage et guide. Une belle et va*gabonde Route des lits, avec plaque commémorative et rappel historique. Comme cela changerait, la France vue ainsi de l'alcôve gaullienne ! Et comme cela offrirait une alternative à ces programmes estivaux forcés. Qu'est-ce qu'on fait, cet été ? La route *Napoléon ? La route des Vins* entre Riquewihr-centre et Colmar-gare ? La route de l'Andouille de Vire ? Non, la Route des lits, voilà qui serait du dernier chic et de la plus grande urgence. Promis, on s'inscrit, comme premier pénitent !

Tout cela, très futile comme *une sorte de calmant au tragique* de l'actualité. Car elle l'est. En Algérie, notamment. Cette violence, ces tueries, ces massacres sont devenus d'une telle routine que cela vous laisse sans mots. Figés d'horreur et d'effroi. Comment en parler ici ? Se taire peut-être. Non pour taire, bien sûr, *mais pour méditer. Il y a des jours* où l'on peut regretter que *Le Monde* ne publie pas de photos en « une ». Toute la presse, nationale et internationale, s'est retrouvée pour illustrer ce drame permanent d'un document extraordinaire. Une simple photographie due à un reporter de l'Agence France-Presse. Mais, cette fois-ci, sans risque d'être contredit, il s'agit de LA photographie.

On y voit deux femmes algériennes, simplement, l'une soutenant l'autre, et pourtant le document touche au chef-d'œuvre. On l'a regardée encore et encore, fasciné. Qui dira mieux et plus que ce visage de *mater dolorosa* la cruauté de la tragédie algérienne ?

Le juge Halphen explore deux filières de financement politique passant par la Suisse

A Genève, l'enquête sur le RPR croise celle sur le Parti républicain

LES SOMMES évoquées donnent le tournis : plusieurs centaines de millions de francs circulant sur quarante comptes bancaires en Suisse, ouverts au nom de fantomatiques sociétés panaméennes ou britanniques, et souvent, au bout de la piste, retirés *en espèces. Ces chiffres, comme le* détail d'investigations effectuées à Genève sur ce qui ressemble fort à deux filières de financement occulte, figurent au sommaire de la volumineuse commission rogatoire internationale reçue à la fin du mois d'août par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-marne) Eric Halphen.

Poursuivant son enquête sur le réseau de fausses factures mis en place autour de l'office HLM de Paris, le magistrat avait demandé, le 19 juillet 1996, l'identification de plusieurs comptes genevois, alimentés par les sociétés de deux hommes d'affaires : Jean-Claude Méry, *promoteur et dirigeant de* bureaux d'études, ancien membre du comité central du RPR *« chargé des entreprises »*, et Henri Montaldo, fondateur de sociétés de sécurité privée dans la région parisienne. Mis en examen depuis le 29 septembre 1994, M. Méry est soupçonné d'avoir constitué une *« caisse noire »* au profit du parti chiraquien. Réputé lui aussi proche des milieux néogaullistes, M. Montaldo, est en fuite à l'étranger depuis le mois de janvier 1995, sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Avant de disparaître, à en croire *Le Canard enchaîné* du 24 septembre, il aurait lancé, au téléphone, à un policier de la brigade financière : *« C'est de l'argent pour Chirac, mais vous n'en aurez jamais la preuve. »*

Nombre de chefs d'entreprise ont relaté aux enquêteurs que la société de M. Montaldo, dénommée Association des techniciens des services et de gardiennage (ATSG), était un *« passage obligé »* pour l'obtention de marchés parisiens. De 1991 à 1992, le total de ces versements forcés avoisinait, selon *les calculs du juge Halphen*, 50 millions de francs. L'argent transitait par d'autres sociétés de M. Montaldo, qui ont elles-mêmes viré, de 1989 à 1991, quelque 20 millions de francs sur le compte, ouvert à la Barclays Bank de Londres, d'une société-écran irlandaise baptisée Galmic Limited.

> « Je savais que c'était des personnes qui avaient besoin de cash. Trois de mes employés faisaient le trajet avec l'argent dans les poches... »

Les registres bancaires communiqués, il y a plusieurs mois, par la justice britanniquemontrent comment cet argent était ensuite réparti, tantôt sous forme de transferts vers des personnes nommément désignées – mais jusqu'alors inconnues des enquêteurs – ou vers d'énigmatiques bénéficiaires dissimulés derrière des codes plus ou moins indicatifs : *« Limoges »*, *« Rouen »*, *« Maldives »*, *« Réunion »*, *« Palaiseau »*, *« Matisse »*, *« Dürer »*, *« Zeus »*, *« Dyonisos »*...

Une autre partie des fonds versés au compte de Galmic Limited a été dirigée vers le compte à l'Union de banques suisses d'une société panaméenne intitulée Lanagir. Or cette société-écran était déjà apparue à la faveur d'autres investigations *judiciaires* : celles menées par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke sur le financement clandestin du Parti républicain (PR). Dans une ordonnance de soit-communiqué datée du 28 juin 1995, ce magistrat avait mentionné l'appartenance de Lanagir à la galaxie de sociétés panaméennes constituée par le banquier Alain Cellier, proche de Gérard Longuet, qu'il soupçonnait d'avoir été l'inspirateur des montages financiers occultes du PR. Alimentée, le 16 novembre 1989, par un virement de 480 000 dollars, émanant d'un des nombreux autres satellites bancaires contrôlés par M. Cellier, Lanagir avait contribué à l'achat d'un appartement à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), pour le compte d'une société civile immobilière suisse...

Les documents transmis attestent encore l'existence de virements (12,5 millions de francs au total) de Galmic Ltd. vers les comptes *genevois d'une société de* change. Ces comptes auraient vu transiter quelque 200 millions de francs. Interpellé le 19 septembre à Paris, mis en examen et assigné à résidence par le juge Halphen, cet intermédiaire a justifié l'importance des sommes reçues par *« des flux financiers correspondant à des opérations de change »* et assuré ne pas connaître Henri Montaldo. *« Je savais que c'était des personnes qui avaient besoin de cash*, a-t-il simplement déclaré. *Trois de mes employés faisaient le trajet avec l'argent dans les poches... »*

La justice suisse a, en outre, adressé au juge les conclusions de *son enquête* sur les comptes suisses de Jean-Claude Mery. Une première commission rogatoire internationale, délivrée par M. Halphen le 12 mai 1995, avait établi que la société panaméenne détenue par le promoteur, Farco entreprise, avait reçu à Genève au moins deux versements clandestins de la Lyonnaise des eaux, en 1992, soit à l'époque où une filiale de la Lyonnaise, la Cofreth, avait obtenu la moitié du colossal marché des ascenseurs des HLM parisiens (*Le Monde* du 14 mai 1996). Les virements avaient été effectués à partir du compte d'une autre société-écran irlandaise, à l'instar de Galmic Ltd. baptisée Electric Thermic and Climatic Company (ETCC), utilisée par la Lyonnaise des eaux pour verser des commissions à l'étranger.

Sous le coup de plusieurs mises en examen, le titulaire véritable du compte d'ETCC, qui n'est autre que l'ancien directeur général de la Cofreth, Raymond Roux, a expliqué, au cours d'un récent interrogatoire, que *« cet argent était destiné à rémunérer certains intermédiaires qui ne voulaient pas apparaître officiellement »*, en marge de contrats à l'étranger. Mais il a aussi déclaré, à propos des quelque 5 millions de francs virés sur le compte Farco, que *« cette somme était la contrepartie de l'assistance donnée par Jean-Claude Méry (...) pour la gestion des ascenseurs »*, le promoteur ayant, selon lui, *« participé très fortement à la formation du contrat »*.

Hervé Gattegno

DÉPÊCHES

■ **FONCTIONNAIRES : le conseil des ministres du mercredi 24 septembre** devait examiner un décret majorant la rémunération des fonctionnaires. Les salaires des cinq millions d'agents de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités locales devraient être augmentés de 0,5 % le 1er *octobre, en* vertu d'une décision prise *par le gouvernement d'Alain Juppé (Le Monde du 6 février).*

■ **FORMULE 1 : Alain Prost** a déclaré *« se battre »* pour que le pilote allemand Michael Schumacher vienne courir dans son écurie, Prost Grand Prix, à l'issue de son contrat avec Ferrari, en 1999, dans un entretien accordé au supplément sportif du quotidien allemand *Bild*. *« Auparavant*, précise Alain Prost, *il faudra que l'on ait la meilleure voiture, pour que Schumacher puisse peut-être accepter des conditions financières moins intéressantes. »*

■ **RUGBY : Patrick Sébastien, le président du CA Brive** (CAB), a confirmé, mardi 23 septembre, que son équipe se rendrait bien à Pontypridd, samedi 27 septembre, pour y disputer le match retour de Coupe d'Europe face aux Gallois, malgré les graves incidents qui ont eu lieu à l'aller. Il a précisé que les joueurs avaient voté à l'unanimité pour le déplacement, et a ajouté qu'il avait demandé à ce que les supporteurs brivistes ne fassent pas le voyage. *« Nous serons, une vingtaine de Français contre huit mille Gallois »*, a-t-il dit avant de préciser qu'il quitterait sans doute la présidence du CAB à la fin de la saison.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 24 septembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18420,08	+1,20	−4,86
Honk Kong index	14205,44	+0,79	+5,61

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 24/09	Var. en % 23/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3009,48	+0,41	+29,96
Amsterdam CBS	623,10	−0,13	+42,49
Bruxelles	15831	+0,40	+49,76
Francfort Dax 30	4097,53	−0,02	+41,85
Irlande ISEQ	3654,83	−0,11	+34,09
Londres FT 100	5044,40	+0,34	+22,48
Madrid Ibex 35	7137,81	+0,49	+38,47
Milan MIB 30	23988	+0,27	+52,82
Zurich SMI	5753,10	+0,40	+45,94

Tirage du *Monde* daté mercredi 24 septembre 1997 : 510 098exemplaires 1 3

Edouard Balladur accepte de conduire sous condition à Paris l'opposition aux élections régionales

EDOUARD BALLADUR devrait accepter la proposition que lui a faite Philippe Séguin, président du RPR, d'être le chef de file du Rassemblement pour Paris pour les élections régionales. Il pose cependant quelques conditions. L'ancien premier ministre, conscient qu'une acceptation vaudrait candidature de sa part à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France, semble redouter un « piège chiraquien », dans une région qui lui avait coûté la victoire à l'élection présidentielle de 1995 en lui préférant largement le maire de Paris, Jacques Chirac.

Assez satisfait, au fond, que les chiraquiens les plus convaincus lui demandent, aujourd'hui, de leur sauver la mise dans la région capitale, M. Balladur, conscient de la faiblesse de ses *réseaux militants* à Paris et en Ile-de-France, prend des assurances que l'appareil du RPR, cette fois-ci, marchera sans renâcler derrière lui. Selon un de ses proches, l'intérêt, pour M. Balladur, est moins de succéder à Michel Giraud (RPR) à la présidence du conseil régional que de s'imposer *comme chef de l'opposition* dans la région où son socle politique est le plus faible.

Dans cet esprit, l'ancien premier ministre tient à participer de près à la constitution des listes dans chaque département. Il n'est pas question pour lui d'accepter en trop grand nombre, en position éligible, *des candidats prêts à lui faire* défaut à la première occasion, en souvenir *de la « trahison » dont il* se serait rendu coupable envers M. Chirac. Les critères de renouvellement et de féminisation de la droite régionale peuvent être autant de prétextes à écarter d'éventuels gêneurs.

UN FACTEUR DE DIVISION

A Paris, Jean Tiberi, à la fois maire et premier secrétaire de la fédération néogaulliste, a fait part de son soutien au député du 15e arrondissement dès jeudi 18 septembre. Les deux hommes sont même tombés d'accord sur plusieurs noms, à commencer par celui de Philippe Goujon, suppléant de M. Balladur et adjoint de M. Tiberi. La jeune garde parisienne (Jean-François Legaret et Michel Bulté, deux fidèles adjoints de M. Tiberi), *devrait être reconduite*, tandis qu'Anne-Marie Couderc, proche de Jacques Toubon, pourrait féminiser la liste. M. Balladur souhaiterait intégrer Patrick Stefanini, qui n'était pas parvenu à se faire élire aux législatives à Paris, dans le souci de l'éloigner d'un autre ancien premier ministre RPR, *Alain Juppé*.

La candidature de Claude-Annick Tissot (RPR), adjointe au maire de Paris et ancienne vice-présidente du conseil régional pose problème. Celle qui avait dénoncé publiquement des irrégularités dans l'attribution des marchés publics de la région estime répondre *aux exigences de renouvellement* des pratiques politiques formulées par M. Balladur. Elle souhaite être reconduite en position éligible contre le veto de M. Giraud, ancien ministre du gouvernement Balladur, qui considère qu'elle a plongé le conseil régional dans la tourmente judiciaire et politique.

« Si je n'étais pas sur cette liste, cela impliquerait que je réplique d'une façon ou d'une autre », menace-t-elle. *« J'ai le sentiment d'être incomprise, alors que ma seule faute est d'avoir voulu que ma famille politique fasse mieux »*, dit-elle. Sa candidature, défendue par M. Tiberi, présente cependant l'inconvénient d'être un facteur de division, *au moment même où l'exécutif ré*gional procède à un renouvellement de ses instances le 25 septembre, dans le seul but d'en évincer définitivement Mme Tissot.

Le département des Hauts-de-Seine, où Charles Pasqua règne sur le RPR, représente une autre difficulté pour M. Balladur, qui entend bien renforcer son implantation locale et tient toujours rigueur à son ancien ministre de l'intérieur de sa défaite présidentielle qu'il lui impute partiellement. Dans l'Essonne, où le RPR est marqué par une série d'affaires judiciaires visant le président du conseil général, Xavier Dugoin, M. Balladur devra tomber d'accord avec Jean de Boishue, proche de M. Séguin, sans céder trop de terrain à l'actuel président du RPR qui, comme lui, *poursuit* une *stratégie* de *« présidentiable »*.

Pascale Sauvage

Echecs : IBM met l'ordinateur Deeper Blue à la retraite

C'EST L'ÉPILOGUE – provisoire ? – d'un phénomène qui a secoué le petit monde des échecs. IBM vient de mettre à la retraite Deeper Blue, le superordinateur qui était entré dans l'histoire en battant le champion du monde Garry Kasparov en *mai*, a annoncé, mardi 23 septembre, Melinda McMullen, une porte-parole de la société américaine. Une version moins puissante de la machine, Deep Blue Junior, continuera de parcourir les Etats-Unis et le monde pour des démonstrations.

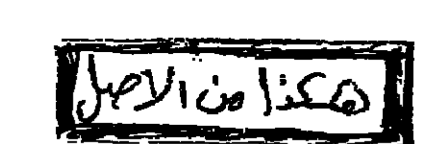
« Nous avons dit à Kasparov que nous n'envisagions pas un nouveau match dans l'avenir proche », a déclaré Mme McMullen. *« Nos scientifiques veulent s'attaquer à d'autres grands défis, et c'est ce que veut la compagnie. »*

Le grand maître russe, champion du monde depuis 1985, avait en vain réclamé une revanche en dix parties, afin de rectifier ce qu'il considérait comme une erreur de parcours. En mai, à New York, l'ordinateur d'IBM, capable de calculer 200 millions de positions par seconde, avait battu Kasparov sur la marque de 3,5 points à 2,5, lui infligeant la première défaite en match individuel de toute sa carrière.

En ne relevant pas le défi alors que le débat sur l'homme et la machine bat son plein, IBM joue « petit » *et ne veut pas risquer de* voir son « poulain » battu. Dans un communiqué publié mardi à Moscou, Kasparov se dit *« très déçu »* par cette décision. *« Cette initiative ressemble à celle d'un investisseur qui se fait payer à la Bourse : prenez vos bénéfices et filez. »*

Au lendemain de la très médiatique victoire de Deeper Blue, l'action d'IBM avait effectué un bond spectaculaire à Wall Street...

P. B.



هكذا من الاصل

La Suisse

STYLES

LE MONDE / JEUDI 25 SEPTEMBRE 1997

hommes

la ... en ca...

... de ... saison ... tête aux pieds. De Paris ... Londres à Berlin, l'... et le classicisme célèbrent ..., sans complexe et en beauté.

Laurence Benaïm

DOUBLE JEU AU QUOTIDIEN

Costume deux pièces à rayures tennis, Dominique Morlotti pour Lanvin, chemise en fil à fil mauve, Charvet, cravate en soie façonnée, Fath, chaussures de cuir, Weston. A droite, pull en cachemire et laine Prada, pantalon en gabardine de laine Hermès. Photo : Pierre Olivier Deschamps, stylisme : Ghislaine Renier, coiffure-maquillage : Virginie Munoz, modèle : Alain Gossuin, Success.

VOUS VOUS RASEZ DE PRÈS, ET APRÈS ?

TENDANCE

nouvelle allure

à l'heure où les frontières entre le travail et les loisirs s'effacent, les comportements dictent de nouvelles formes, sous le signe de l'aisance, de la légèreté, du confort. La décontraction envahit la ville

EN SOUPLESSE Le style cachemire de l'hiver revu par Hermès.

Sport-citadin, *easy wear, friday-wear*, le vestiaire masculin se soumet à une nouvelle allure. Dans cette Europe ravagée par le chômage, les hommes pressés s'offrent un luxe : la panoplie du temps libre. Loin des images caricaturales des années 80, quand les publicitaires étaient habillés en chercheurs d'or et les créatifs flottaient dans leur veste noire, une révolution des apparences bouleverse, aujourd'hui, en douceur le vestiaire masculin. Ni destructuré, ni battant, l'homme du tertiaire s'est réapproprié son uniforme d'une manière plus informelle, osant naturellement les mélanges, auxquels la veste de cachemire portée avec un jean servit de modèle. A l'heure où les frontières entre le travail et les loisirs s'effacent, les comportements dictent de nouvelles formes, sous le signe de l'aisance, de la légèreté, du confort. En quelques années, le manteau est devenu une surveste ou une parka, la veste une chemise, le « chino » beige une pièce aussi proche du bitume que le blue-jean des héros l'était des grands espaces dans les années 70. C'est le best-seller de Gap. Quoi de plus pacifiste que ce pantalon de pyjama, adopté en 1816 par le lieutenant Barry Lumsden, basé au Pendjab aux Indes : il le trouvait plus confortable que sa tenue militaire.

Avec lui, la semaine décontractée de cinq jours fait recette : créée en 1986 par Levi Strauss, la marque Dockers représente aujourd'hui 20 % du chiffre d'affaires du groupe. Aujourd'hui, deux Américains sur trois entre dix-huit et quarante-huit ans possèdent un de ces « chinos » de toile, un intouchable propret qui traverse campus, aéroports, supermarchés et sushis-bars, à l'ombre des banlieues et des kids en tenue de combat. Plus voyageur que baroudeur, le « modèle » masculin inspire de nouvelles conquêtes, avec pour destination des boutiques à « univers », où la sobriété remplace la lourdeur des boiseries. Sous l'impulsion des griffes japonaises (Yohji Yamamoto, Comme des Garçons, Issey Miyaké), allemandes (Jil Sander), anglaises (Paul Smith), belges (Bries, Van Noten, Raf Simons, WLT), américaines (Calvin Klein, Ralph Lauren, Donna Karan), italiennes (Gucci, Prada) et françaises comme Agnès B., APC, et toute une génération de créateurs comme José Levi, Eric Bergère, Christophe Lemaire, l'avènement d'un style « mixte » se précise, débarrassé des subterfuges de la vieille séduction.

Derrière ses lunettes en titane, l'aventurier « casual », dont Ralph Lauren aura été le parrain, juge d'abord la qualité, à lépreuve du confort *« Etre à l'aise tout en étant à la mode »*, promet Celio, 1,3 milliard de francs de chiffre d'affaires, avec une progression de 15 % chaque année. Les champions du sportwear des années 60 retrouvent une jeunesse dans le « repositionnement ». New Man fête ses trente ans, avec une nouvelle ligne « sport » et « outdoor ». Façonnable, que Tommy Hilfiger, la nouvelle coqueluche de l'Amérique, cite comme modèle, développe un département « temps libre » : *« On m'appelait le yé-yé parce que je portais un blazer sur un pantalon en velours »*, se souvient Albert Goldberg, styliste créateur de la marque : *« Tout était plus rigide, plus structuré. Aujourd'hui les tabous ne sont pas tombés. Mais les hommes savent qu'un beau tee-shirt est plus élégant qu'une chemise en polyester. »*

Laurence Benaïm

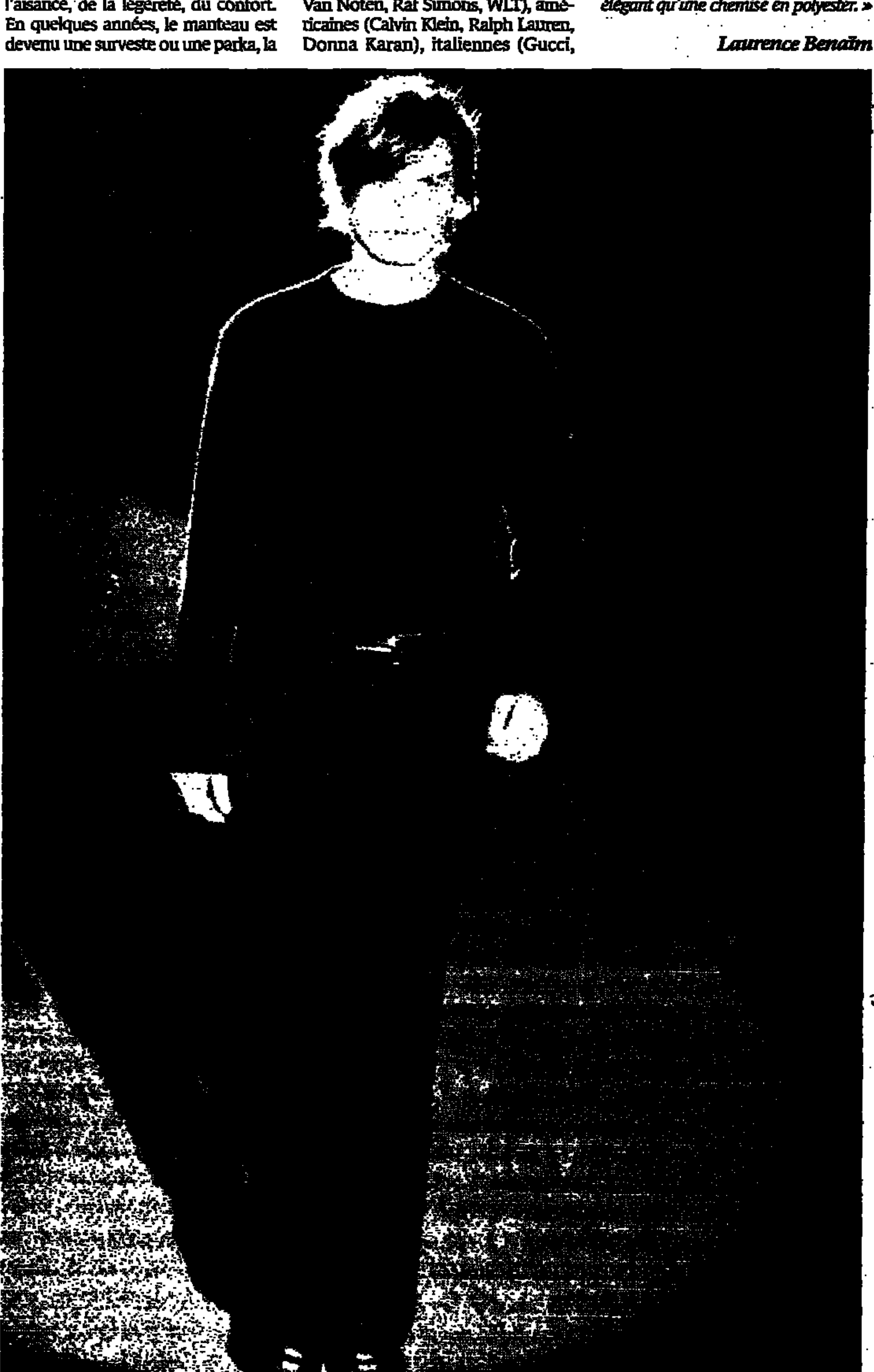
logo
la cote de Tommy Hilfiger

le sourire idéal de l'Amérique radieuse

Fournisseur de Bill Clinton, Hugh Grant, il habille également les héros de l'élite hip-hop new-yorkaise, mais aussi des retraités venus acheter ses tenues de golf griffées Tommy. Comme sorti d'une comédie musicale avec Judy Garland, Tommy Hilfiger a le sourire idéal de l'Amérique radieuse. Rouge, blanc et bleu, son drapeau-logo fait vibrer les adolescents, laissant aux parents le cheval définitivement plus « wasp » (white anglo-saxon protestant) et sage de Ralph Lauren. Né en 1951 à Elmira dans l'Etat de New York, ce fils d'une famille de neuf enfants a construit un véritable empire, avec des revenus nets atteignant en 1997 661 000 dollars, soit quatre fois plus qu'en 1993. Son parfum « Tommy Boy » se place en tête des ventes aux Etats-Unis et dans quatorze pays. Zorro en chemise chambray, il débarque ce mois-ci aux Galeries Lafayette, avec sa collection de l'automne 1997, où l'on retrouve, déclinées dans sa gamme de couleurs, du rouge incendie au jaune « or kérosène », ses panoplies d'armateurs du bitume, pulls, coupe-vent, pantalons à poche cargo et chemises de l'armée suisse. Avant l'ouverture en novembre 1997 d'une boutique de plus de 2 000 m² le long de Rodeo Drive, à Beverly Hills, Los Angeles, Paris est la première étape d'une offensive en Europe. Entouré d'un bataillon d'hommes d'affaires, il résume son concept : *« Logo first »*.



L. B.



citadin
les métamorphoses du costume

des podiums à la rue, l'homme extensible nouveau est arrivé

« La page du street-look est définitivement tournée », annonce le géant de la mode masculine Hugo Boss. Ayant survécu à la marée destructurée des années 70-80, les néo-Brummel équipés d'un portable retrouvent le plaisir du complet. Libéré d'une étiquette qui le figeait dans un rôle trop rigide, le costume célèbre depuis quelques saisons ses marques de dandysme. Paul Smith et ses carreaux géants, Oswald Boateng et ses couleurs acides *(lire page 8)* ont renouvelé cette élégance joyeuse et affirmative qui coupe le souffle aux zombies puritains de la crise. Tweed de Donegal, flanelle de laine, marrons chauds, gris sinueux, pantalons sans pinces, la silhouette de l'hiver 1997 n'en finit pas de s'étirer, boutonnée très haut. A un, deux ou trois boutons, croisé ou pas, le costume adopte sans se froisser les codes d'une élégance franco-britannique, venue, sous le feu du blairisme, célébrer un style rock-Cardin à Savile Row. Les 25-34 ans, qui sont en France les plus gros consommateurs de mode masculine, succomberont-ils ? *« Le costume premier emploi décolle »*, annonce le *Journal du textile*, alors que drapiers, industriels (Zara), distributeurs (Avant Première aux Galeries Lafayette, Morgan, et même Monoprix) partent à la conquête de ces jeunes premiers de bureaux paysagers.

Des podiums à la rue, l'homme extensible nouveau est arrivé : Dupont de Nemours a développé avec les fabricants des doublures « Stretch » à base de viscose, d'acétate et de polyester. Tenue, liberté de mouvement, défroissabilité rapide des pantalons imposent au costume griffé Hugo Boss, Hermès, Cerruti, Ungaro, Versace, Christian Dior, Yves Saint Laurent ou Pal Zileri, une allure assez souple pour libérer l'individu – et son entourage – de quelques complexes : le rendez-vous d'affaires chiffonné.

L. B.

planète
les hommes d'Agnès B.

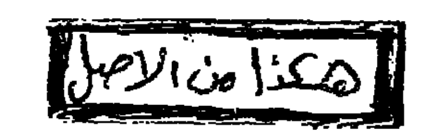
la reine du cardigan pression aime *« tout ce qui ne fait pas trop viril »*

C'est en 1981, qu'elle ouvre sa première boutique hommes : aujourd'hui, avec, entre autres, 188 000 chemises vendues par an, ce secteur représente 37 % du chiffre d'affaires. La reine du cardigan pression, la madone de la combinaison de charpentier, dit avoir dessiné ses premiers costumes pour ses proches, comme Christian Bourgois. Les hommes l'inspirent. Elle n'a pas hésité à envoyer un jean à David Bowie, qu'elle trouvait *« mal habillé à Bercy »*, ou un costume à rayures mauves et noires à Lou Reed, taille sur mesure des costumes à Harvey Keitel et à quelques autres. *« J'habille ceux qui ne veulent pas avoir l'air de s'intéresser aux vêtements mais qui aiment se sentir beaux... Un beau costume ne doit pas être trop dessiné. »* Ennemie des plastrons et des épaulettes, elle aime l'élégance de Charles d'Angleterre en kilt, et l'érotisme pulls très serrés à la Mick Jagger, bref, *« tout ce qui ne fait pas trop viril »*. Le combie de la laideur ? *« Une chemise cravate bien fermée et une veste de sport bordeaux, avec des pattes, des boucles et des poches partout, et des mocassins à pompons. »* Le charme ? Elle préfère citer Deleuze : *« C'est la folie que chacun à en lui. »*

L. B.



THÉORÈME A fleur de peau, l'allure Gucci par Tom Ford.



هكذا من الأصل

T E N D A N C E

fétiche
les cravates se délient

la corde de cou de cadre déprimé retrouve sa fonction de parure

« *Le port du costume, aujourd'hui, n'est plus obligatoire. Il redevient donc un plaisir* », explique Véronique Nichanian de la ligne, directrice artistique d'Hermès. Hier encore corde au cou, la cravate a donc retrouvé sa fonction de parure. L'éclipse de la pochette et l'esprit de caste du mouchoir la laissent seule en lice, pour donner une expression au buste, et du corps au visage. Trapue dans les années 50, plantureuse vingt ans plus tard, étique en 1982, la cravate a retrouvé sa sérénité de balancier, oscillant peu, mais régulièrement, au rythme des saisons de mode. Constellée il y a peu de petits animaux, cet accessoire féminin dont la fantaisie rachetait la rigueur du costume est revenu aux rayures. Le dépouillement va jusqu'au monochrome – souvent du noir –, parcouru ou non d'effets de tissage. A l'exemple du costume, en effet, la cravate soigne ses matières : le lin côtoie la soie, le tissé démode l'imprimé. Chez Charvet, place Vendôme, la tendance est au « broché » (jacquard), au « natté » (façon vannerie), au chevron, aux camaïeux iridescents, et aux textures irrégulières à effet flamme : des cravates somptueuses, mais aussi plus lourdes, puisque riches en fil. Avec moins d'exigence au plan des matières, Paul Smith professe lui aussi ces flamboyances. Et, ce faisant, contribue à rendre aux Français le goût de la cravate.

J. B.

couture
le jean se rhabille

à l'épreuve du vingt et unième siècle, le denim joue la différence contre l'uniformité

Pièce obligée du vestiaire masculin, le jean a refait sa vie en oubliant ses mythes fondateurs. En cette fin de siècle, les cow-boys ne font plus rêver, et les rebelles des années 50 ont grossi le flot des retraités. Si les modes musicales continuent d'inspirer des formes aux juniors (le baggy des rappers), le cadre cultive le jean dans son immuabilité de passeport universel. Mais, là encore, sans illusions. La baisse des ventes de jeans, cette année, confirme que la décontraction, dont il eut longtemps l'apanage, lui suscite aujourd'hui des concurrents mortels à tous les étages du prêt-à-porter. Débordé par son succès, le jean était devenu l'uniforme du politiquement correct. Menacé par le chino, il retrouve une aura de pionnier à travers l'innovation et la création.

Griffes et créateurs ont compris le message. *En rhabillant* le jean, ils sont en voie de lui rendre une âme. Chacun sur son mode. Le jean n'est plus qu'une matière sensuelle et veloutée où Kenzo imprime son inspiration. APC joue avec les codes – la forme des poches, la couleur des coutures..., Jean-Paul Gaultier s'amuse avec les impressions, sans oublier de souligner le corps. Marithé et François Girbaud vendent dans le monde entier des jeans qu'ils explorent, depuis trente ans, sous toutes les coutures et les matières. En Italie, les plus grands s'y sont mis : Armani, Versace, Valentino... Et, depuis deux ans, Trussardi, qui lui dédie, vingt cinq ans après Saint Laurent, sa première incursion dans le prêt-à-porter. « *Avec la mini-jupe*, dit Nicola Trussardi, *les couleurs et les matières, le jean est la seule vraie révolution du siècle dans la mode. Il propose une exigence d'intégration, lorsque vous voulez cultiver votre style de vie.* » Le propos ne diffère guère chez Calvin Klein, dont la saga débuta par le lancement d'une ligne de jeans. Quant aux jeans Helmut Lang, lancés depuis peu, ils permettent de s'approprier à – relativement – bon marché ce créateur autrichien qui est le gourou du moment. Privé de sens, le jean de 1997 est un vêtement en quête d'auteur. C'est en racontant son propriétaire, ou l'univers d'un créateur, qu'il séduit encore.

Jacques Brunel

EXTRAVERTI
Le jean de Jean-Paul Gaultier, pour l'été 1998.

envol
le grand bond des baskets

la chaussure de sport a quitté les stades et les courts de tennis pour entrer dans la vie quotidienne





COURSE
Modèle Air Max, en nylon poils plume, Nike, 950 F.

Avec un survêtement ou un « chino », un sweat-shirt ou une chemise, la chaussure de sport avance à grandes enjambées dans les villes. Entre fibres de verre, carbone, œillets de laçage thermoplastiques... les marques sont engagées dans une course-poursuite aux procédés les plus performants. Absorption des chocs, stabilité latérale, légèreté, les pieds prennent leur envol. A coups de recherches en chimie et en biomécanique, les innovations se multiplient.

Nike a révolutionné le marché en 1987 avec le système Air Max, emprisonnant de l'air sous pression dans la semelle pour amortir les chocs. Deux ans plus tard, Reebok arrive avec la Pump qui épouse la forme du pied grâce à une membrane gonflable. Cette année, la marque a sorti son modèle le plus léger, l'électrolyte, qui ne pèse que 280 grammes. Mode et technologie se talonnent. La basket a quitté les stades et les courts de tennis pour entrer dans la vie quotidienne. Entre produits high-tech et modèles de légende, les adeptes de la basket « street-wear » sont de plus en plus nombreux. Adidas est devenu champion toutes catégories des chaussures mythiques portées sur le bitume. La Nastase avec les trois bandes bleues est aujourd'hui la chaussure la plus copiée dans le monde. Lancée en 1965, la Stan Smith a atteint cette année les 30 millions de paires vendues. Propulsés dans les villes, les modèles rétro sont recoloriés aux tendances de la mode. La Gazelle, un modèle multisport en cuir et caoutchouc (1967), est réapparue en force en 1992 après plus de vingt ans d'absence dans les collections. Autre produit star, la Classic Leather (1985), un basique chez Reebok, sort aujourd'hui dans la rue version nubuck ou dans des couleurs tape-à-l'œil, du bleu dur au vert fluo. Si le passé se remuscle à coups de couleurs, le futur entre déjà dans la légende. La Fury, un modèle high-tech lancé en 1994 par Reebok pour les coureurs professionnels, est devenue un collector. En rupture de stock, la marque l'a finalement rééditée en très petite collection pour les boutiques de mode plus que pour les magasins de sport, qui sont déjà passés à des modèles plus innovants. Elle s'arrache à 1 000 F dans les endroits les plus « pointus » comme Colette à Paris, l'antre des « fashion victims ». Un marché parallèle des « sneakers » d'occasion s'est même développé à Tokyo où elles se monnaient à plus de 5 000 F. Rien n'est trop cher pour les pros de l'effort. Entre 1991 et 1996, Nike a plus que triplé son chiffre d'affaires de 18 à 57 milliards de francs, avec une flambée au Japon (+ 93 % en 1996, soit 3,8 milliards de francs de ventes). La marque est en tête du peloton, talonnée par Reebok et Adidas. Implanté en France depuis 1983, Reebok vend aujourd'hui 4 millions de paires par an sur le territoire. Une petite foulée par rapport aux performances du géant Nike : 140 millions de paires vendues chaque année dans le monde.

A.-L. Q.

kangourou
les dessous s'émancipent

les hommes veulent du confort dessous comme dessus. Les boxers prennent leur envol

Au moment où les formes féminines ne cessent de prendre de l'ampleur à renfort de Wonderbra et de culottes remonte-fesses, le tabou se lève lentement autour des attributs masculins. Le corps de l'homme s'émancipe et se resexualise. Longtemps confinée au « Kangourou » blanc, la garde-robe intime se diversifie. Slip, caleçon, boxer short, body ont désormais droit de cité. Pourtant, le mâle français a du mal à bousculer ses traditions. Avec une dépense annuelle de 146 F pour ses sous-vêtements – soit 7 % de son budget habillement – et une moyenne de 4 articles par an, il semble déculotté à côté du consommateur américain (12 pièces par an). Il est même en dessous de la moyenne européenne (4,8 pièces) (source CTCOE).

Aux Galeries Lafayette, qui diffusent pourtant les marques les plus pointues, 60 % des ventes en volume se font sur les slips imprimés. Selon Stéphane Plassier, qui a créé sa marque en propre en 1992, « *il reste à développer chez l'homme toute une culture du sous-vêtement* ». « *Les hommes recherchent le confort et l'authenticité à travers des lignes simples, près du corps et des matières nouvelles au touché délicat* », estime Catherine Clément, chef de produit chez Jil. Pour répondre à cette demande, les fabricants ont mis l'accent sur la valorisation du corps et son bien-être. Chez Dim, l'homme n'est « *ni macho, ni homo* », il est « *très mâle, très bien* ». Pour satisfaire toutes les morphologies, Stéphane Plassier joue sur la largeur et la profondeur en proposant 5 formes différentes. En 1995, Athena a créé X900, Wonderbra des slips, dont « *la construction élastiquée en U permet de se placer avantageusement* » et Hom a lancé cette année HO1, un modèle à ouverture horizontale pour assurer un « maintien sans compression ».

Conciliant le maintien du slip et l'esthétique du caleçon, le boxer short a fait son entrée dans la garde-robe masculine au début de la décennie 90, avec l'américain Calvin Klein. Le marché des dessous griffés se développe. Versace avec sa ligne Intimo, Valentino, Armani et bientôt Prada, les rois de la mode italienne sont là. Avec Calvin Klein, la ceinture siglée apparente est devenue l'indispensable. Même Eminence, apôtre du très traditionnel slip à poche depuis 1947 et leader sur le marché français, a suivi le mouvement en lançant le « côte derby » dans sa précédente collection. Si, en France, le marché des slips représente 53,3 millions de pièces contre 11,2 millions pour les caleçons courts, la tendance commence à se renverser et les boxers prennent leur envol. Finis les slips ultra-moulants des années Beatles et les caleçons flottants qui gomment la silhouette. Les hommes veulent du confort dessous comme dessus. De la nécessité intime à l'envie de séduction, le corps prend les devants.

Anne-Laure Quilleriet

DANDY-ROCK
Costume trois-pièces en velours ottoman, griffé Eric Bergère, artisan d'un renouveau du style français. Créée en 1995, sa griffe est diffusée dans trente points de vente, dont Maria Luisa, l'Eclaireur à Paris.

DÉCONTRACTION ÉTUDIÉE
Costume et pardessus de laine camel Trizia.

CAPRICES

le luxe prêt à rêver

Subtiles finitions et belles matières, esprit tailleur. Cette croisade anti-thermocollage est initiée par l'Italie. Tandis que Saint Andrew offre en 18 heures un costume « sartoriale » (semi-fini main) coupé au ciseau, Forall, le puissant confectionneur de Vicence, lance depuis peu une « demi-mesure », Abbito Privato fabrique en usine et monte à la main un costume à vos goûts et mensurations. L'« alta sartoriale » de Zegna, roi du tissu de luxe, exacerbant le soin (manuel) et la singularité des finitions... A Paris même, les ordinateurs des boutiques Mangas prennent en quelques minutes *des mesures qu'elles transmettront* à l'usine, en Espagne... Dans le prêt-à-porter, l'exception, aujourd'hui, devient ordinaire.

La demi-mesure industrielle – chez Cifonelli père – peut confectionner en douze jours des costumes à moins de 1 700 F, mais ses prouesses laissent froids les initiés de la haute mesure... Ces privilégiés snobent désormais la boutonnière des manches ouverte ou cousue main, copiée par le prêt-à-porter, pour apprécier l'alignement parfait des carreaux d'une veste, depuis l'épaule jusqu'au revers. La perfection de la ligne et du tombé. Les initiales brodées main, les boutons en corne, les poches increvables. Et cette aisance à laquelle tous rêvent, mais qui, pour certains, n'est jamais trop chère. Artisan de la grande mesure d'Hermès, Adriano Cifonelli voit désormais ses clients s'accroupir à l'essayage, afin d'éprouver la tenue du costume qui va lui coûter 21 500 F. Il se cultive chez le tailleur – comme autrefois chez le barbier – une complicité d'où les femmes, habituées à régenter le goût masculin, sont exclues : *« C'est à moi de bâtir le rêve que m'apporte le client lorsque, en franchissant pour la première fois ma porte, il fait le saut dans l'inconnu. »* Dix minutes d'essayage. Cinq semaines à patronner, tailler la ligne Cifonelli – col et revers anglo-italiens –, entoiler un beau lin, monter une épaule très ronde, légèrement en avant pour épouser le mouvement...

Cifonelli réalise aussi la ligne Hermès, *plus marquée* à la taille. Les mesures de ces costumes à 18 000 F sont prises au Faubourg, et l'essayage s'effectue en conditions réelles, le portefeuille bombant la poche. On y note un afflux de jeunes, aux désirs précis. *« Ils abordent souvent Hermès par la mesure,* sourit la directrice artistique, Véronique Nichanian, *et finissent par le prêt-à-porter. »* En rachetant le chausseur John Lobb et le chapelier Motsch, Hermès a élargi à tout l'univers masculin une grande mesure que sa maroquinerie cultivait déjà en commandes spéciales.

En face, Lanvin s'impose comme un temple du sur-mesure, où l'égoïste soucieux de son bien-être peut assortir ses caleçons à sa chemise, commander une cravate aux longueurs de son nœud favori et cinquante exemplaires du même costume pour *ses cinq appartements.* Ici, le temps ne compte pas. Un premier costume (22 500 F en coton) requiert trois séances d'essayage devant un miroir spécial, avec une toile que l'on finit par déchirer pour ausculter son mouvement. La première chemise est une toile d'essayage, que le client porte tout un jour. Mais en ce domaine, Charvet n'impose-t-il pas ses cent-soixante ans d'exigence ? A l'inverse des lignes anglo-italiennes citées plus haut, le chemisier de Proust et du Jockey Club cultive une élégance proprement française. Dans ce temple feutré du beau linge, les chemises voient leurs pans coupés droit, les motifs de leurs pièces raccordées, et le poignet gauche taillé plus large... Mais la perfection, ici, ne rime guère avec l'ostentation : les clients, désormais, réclament des cols souples. L'exemple même du nouveau souci de confort qui va droit au coeur des tailleurs.

Jacques Brunel

tailleurs

● **Grande mesure :** Fernando Caraceni, 22, avenue San-Marco, Milan, Tél. : 00-39-26-55-42-84 ; Cifonelli pour Hermès : 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-40-17-47-17 ; Cifonelli : 33, rue Marbeuf, 75008 Paris. Tél. : 01-43-59-39-13 ; Camps de Luca : 11, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 01-42-65-42-15 ; Lanvin : 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-44-71-31-52 ; Rousseau : 22, rue Royale, 75008 Paris. Tél. : 01-42-60-16-13 ; Smalto : 44, rue François-1er, 75008 Paris. Tél. : 01-47-20-70-63 ; Urban : 8, rue Marbeuf, 75008 Paris. Tél. : 01-47-20-33-95.

● **Demi-mesure et sartoriale :** Ermenegildo Zegna : 10, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 01-42-61-67-61 ; Façonnable : 26, rue du Faubourg-Saint- Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-47-72-72-60 ; Mangas : 41, bd Malesherbes ; 75008 Paris. Tél. : 01-40-07-12-13.

nombril
forme sur mesure

ni Rambo, ni pâlot, l'homme des années 90 soigne son corps autant que sa mise

finis les soins embryonnaires à l'ombre des salons féminins, les hommes ne sont plus des « clandestins » de la beauté. Entre coiffeur-barbier et bottier-cireur, ils redécouvrent le dandysme de leurs aînés. Fin octobre « 46 Avenue », un espace de 1 300 m² dédié à l'art de vie au masculin, ouvrira avenue George-V, dans l'ancienne galerie du Carré d'or. A quelques pas de là, à l'institut Marc Delacre, ouvert en 1990, près de 200 hommes s'en remettent chaque jour aux mains des masseuses, des manucures, des coiffeurs et des esthéticiennes.

Soucieux de leur apparence, les hommes ne veulent pas se « déviriliser » pour autant. Si instituts et centres de remise en forme se multiplient, ils abordent l'univers de la beauté avec prudence. Soins oxygénants, énergisants, thérapies anti-stress, l'homme a son langage. Pour Marc Delacre, *« le terme de beauté est à bannir, on parle plutôt de soin. Les instituts pour hommes vendent du bien-être, mais ne véhiculent pas la part de rêve qu'attendent les femmes ».* Le corps a aussi ses exigences. Les gommages sont plus denses, les massages plus énergiques et la santé du cuir chevelu reste l'obsession numéro un. Chez Carita, les hommes représentent aujourd'hui 20 % de la clientèle. Les centres de thalassothérapie et de remise en forme font le plein. En vingt-cinq ans, la part de curistes masculins est passée de 20 % à 40 %. L'homme fatigué devient une cible privilégiée. Même les grandes compagnies hôtelières ajoutent à leur palette de services des centres spécialisés.

Les Four Seasons de Bali allient l'évasion à la relaxation en proposant à leurs hôtes une remise en forme allant du sport aux massages aux essences d'épices. Le Ritz Health Club, bastion des VIP compte 250 hommes parmi ses 400 membres. Au programme, fitness personnalisé, shiatsu et balnéothérapie. Depuis la création de leur chaîne Compagnie Bleue en 1996, Véronique et Davina, prêtresses de la « gym tonic », ont vu la clientèle masculine s'étoffer de 15 % à 30 %.

L'image du Monsieur Muscle des années 80 s'efface en douceur. Loin de la gonflette, la méditation corporelle et le stretching voient leur nombre d'adeptes se multiplier.

Anne-Laure Quilleriet

A LA LETTRE
Le travail de « pied » des compagnons bottiers de John Lobb

ÉDOUARD BOUBAT POUR JOHN LOBB



guide

● **Thalassothérapie.** La cure « Tonic'Homme » de l'Institut Louison Bobet, à Biarritz, tél. : 05-59-41-30-01, 1 510 F par jour. Cure « anti-stress » de l'Institut Louison Bobet, à Port-Crouesty, tél. : 02-97-67-68-00, à partir de 1 225 F par jour.

● **Gym tonique.** A la Compagnie bleue aménagée façon paquebot par le designer Kristian Gavoille, 100, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. tél. : 01-45-44-47-48 ; 12, rue de l'Eglise, 75015 Paris, tél. : 01-40-59-49-10. 159, rue A.-Sylvestre, 94200 Courbevoie, tél. : 01-41-16-99-00. Formules d'abonnement annuel de 2 900 F à 7 500 F.

● **La forme en palace.** Au Ritz Health Club. Abonnement annuel 21 500 F et forfait mensuel « découverte », 3 000 F. Tous les jours de 7 h à 22 h. 15, place Vendôme, 75001 Paris, tél. : 01-43-16-30-60. Four Seasons, n° vert : 08-00-87-08-70

● **Peau neuve.** A l'Institut Marc Delacre, micro-peeling, 570 F, shiatsu du visage, 370 F, réflexologie des pieds, 420 F. 17, avenue George-V, 75008 Paris, tél. : 01-40-70-99-70.

● **Cheveux.** A la Villa Thalgo, modelage-massage 300 F. 218-220, rue Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-45-62-00-20. Spécial rendez-vous d'affaires, le shampooing-brushing de 8 h à 9 h avec petit déjeuner offert, 235 F. Carita. 11, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-44-94-11-11.

épaule
complets à l'italienne

Fernando Caraceni, tailleur du Tout-Milan

les Sartoria Caraceni (tailleur) sont légion à Milan. Tous viennent d'Ortona, village des Abruzzes, où le chef du clan, Domenico Caraceni, inaugura modestement sa carrière dans les années 20. La légende veut que ce tailleur local s'y soit vu confier, par quelque musicien de passage, un costume de Savile Row. L'ouverture et l'examen de la pièce auraient fait germer le style Caraceni, caractérisé par un ensoleillement résolu de la coupe anglaise. Fernando Caraceni, dont le père, à Ortona, travailla trente ans avec le frère du génie, revendique entièrement cet héritage. Sa griffe marie l'architecture – un revers ample et courbe – à la souplesse. *« Une veste,* dit-il en chiffonnant la sienne entre ses mains, *doit pouvoir être travaillée comme un mouchoir. » « Et le chic n'a rien à voir avec la perfection : c'est la nonchalance... »,* poursuit-il en esquissant un pas de danse. Sans égaler *cet aristocrate qui, au siècle dernier,* consacrait chaque jour plusieurs heures à donner à sa cravate *« un aspect noué à la hâte »,* le tailleur du Tout-Milan, adepte des bretelles et des pochettes tumultueuses, n'hésite pas à travailler ses cols des soirées entières sous le chromo de la Madone, avec un fer en fonte hors d'âge pesant 7 kilos. Un costume, chez lui, vaut 4 millions de lires, mais passe pour durer vingt ans. *« Dans les années 60, le meilleur tailleur exerçait à Londres. Aujourd'hui, les Anglais viennent chez moi. »*

J. B.

métatarse
un soulier, deux écoles

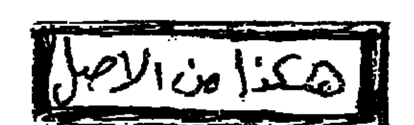
John Lobb et Berluti ou les clubs des grandes pointures

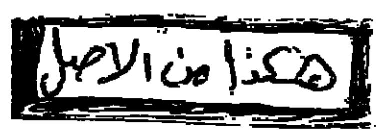
Si la chaussure est le socle universel du sur-mesure, ses clans ne marchent pas tous du même pas. Escarpins souples contre Derby insubmersibles. Rigueur contre fantaisie. Anglais contre Italiens. John Lobb contre Berluti. Chez le premier, on met en avant le confort – *« Il y a vingt ans, c'était la ligne qui primait »* – comme clé du sur-mesure, et même de son esthétique : *« Une chaussure sur-mesure va produire des plis harmonieux. »* Ces objets y sont traités avec une perfection qui leur permet d'être légués en héritage. Habitués, les clients exigent des détails tellement inouïs – *« Une semelle en lisses rondes, très fouillée en cambrure »* – que les ateliers se rebiffent parfois. Un richelieu tout simple comporte déjà seize pièces de cuir et requiert quarante heures de travail, avec l'essayage des toiles. Comme ce travail en double épaisseur pour masquer les dégradés, ou la fixation de la « cravate », petite pièce qui protège les coutures du dos.

« Le sur-mesure est devenu plus exigeant », opine Olga Berluti, qui n'hésite pas, quant à elle, à masser ses souliers pendant quatre-vingts heures avec des huiles essentielles. *« Plus question d'accepter que le soulier « se fasse » au pied : il faut qu'il semble avoir été porté par votre grand-père. Et ne pas aller comme un gant, car le soulier porte le poids du corps... Il doit protéger, ne pas glisser et se déplacer avec rapidité. »* A perfection égale, c'est la ligne qui prime ici. Car *« le soulier révèle son propriétaire ».*

Après les décolorations et les scarifications, Olga Berluti s'est trouvée une autre foucade géniale : tatouer sur l'extérieur les initiales du client.

J. B.




هكذا من الاصل

TENDANCE

entrée en matières

le prêt-à-porter affine et fluidifie les lignes de ses costumes, ose la douceur des tissus féminins

Si les années 90 ont fait évoluer les lignes du vestiaire masculin, la vraie révolution est venue des matières. *Légèreté, confort, simplicité (d'entretien)...* Inspiré par la vogue des vêtements de sport, le phénomène s'étend à tout le marché. La tendance est au poids plume. L'importateur exclusif de la snobissime *et légèrissime vigogne, le groupe* italien Loro Piana, premier producteur européen de tissus de luxe, contribue depuis 1982 à relancer auprès de confectionneurs le Super 100, mis au point quelque vingt ans plus tôt par Lestienne à Roubaix : cette laine aussi fine que du cachemire était jusque-là réservée aux doigts délicats des tailleurs. Ainsi nommé parce qu'on en tire de 1 kilo 150 kilomètres de fil, le costume en Super 100 offre, pour un poids de 1 kilo, une isolation bien supérieure aux 2 ou 3 kilos de laine dont se cuirassaient autrefois les costumes. Et l'allègement se poursuit. Après le Super 100 sont venus le Super 120, le Super 130, pour aboutir aujourd'hui au Super 160. Au même titre que le Pashmina, successeur mythique du Chattoosh, cette quintessence du cachemire plus légère qu'une caresse .

« L'homme reconnaît sa sensualité », commente Véronique Nichanian, la directrice artistique de la ligne masculine d'Hermès. Il prend conscience de son corps. Pour mieux épouser celui-ci, le prêt-à-porter *affine et fluidifie* les lignes de ses costumes, ose la *douceur des tissus féminins* – le crêpe – et impose de nouveaux mariages : laine et lin, cachemire et soie... A ce quatuor est venue s'agréger la viscose, une fibre naturelle (extraite de la cellulose du bois) jadis méprisée, dont on recherche aujourd'hui les effets de brillance. Et même le Lycra, réservé jusque-là aux vêtements de sport : cette invention signée Du Pont de Nemours entre désormais, à hauteur de 2 à 5 %, dans des costumes en laine ou en coton, pour leur conférer le confort, la résistance et l'élasticité dont le corps masculin se montre désor*mais friand. Chez Bernard* Zins, industriel à Lens et pionnier du pantalon en velours extensible, on considère que, *« depuis un certain temps, les tissus techniques sont un sous-produit de l'irruption du vêtement de sport dans le vêtement de ville »*.

Les mélanges sont à l'honneur. Si certains, comme cette « toile d'orage » signée Loro Piana, qui imperméabilise au Goretex les tissus les plus nobles, heurtent encore les préjugés, d'autres sont parfaitement entrés dans la peau du vêtement. Hermès travaille la toile de ski doublée de cachemire. Allegri vend de luxueux imperméables aussi doux qu'une pêche, et qui se révèlent en Nylon brossé ou en micro-fibre. Inventée par les Japonais, cette dernière joue désormais les fers de lance du textile « man made » italien. Ce fil dont la finesse donne le vertige – 2 kilos produisent de quoi faire le tour de la Terre ! – permet des tissus infroissables et résistants, qui évacuent la sueur tout en arrêtant la pluie. Mais, déjà, l'ultra-microfibre, cent fois plus fine, fait pâlir ces performances. Au Japon comme en Italie, l'industrie textile est en ébullition. On connaissait la fibre chromatique, qui change de couleur selon la température. Voici l'Enka, la fibre anti-trou d'ozone, qui arrête les ultra-violets. La fibre parfumée... Et bientôt la fibre anti-bactérienne, ou celle qui absorbe, le jour, un trop-plein de chaleur pour la restituer pendant la nuit. Après la cure d'allègement des années 90, ces OVNI fourniront sans doute au vestiaire masculin les envies du prochain millénaire.

Jacques Brunel



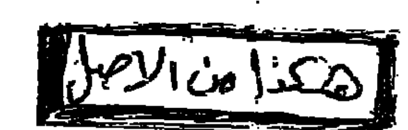
NÉO-TWEED Twin-set zippé sur un pantalon de laine en tweed de laine, Cerruti

PLEINE PEAU Richelieu en cuir 2950 F, Aubercy ; La Sark, double boucle en cuir « calf » 2180 F Church's

guide

Emporio Armani. 25, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 01-42-61-02-34.
Giorgio Armani. 6, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 01-42-61-55-09.
Aubercy. 34, rue Vivienne, 75002 Paris. Tél. : 01-42-33-93-61.
Berluti. 26, rue Marbeuf, 75008 Paris. Tél. : 01-43-59-51-10.
Oswald Boateng. Chez Flower, 7, rue Chaumel, 75007 Paris . Tél. : 01-42-22-11-78.
Le Cachemirien. 12, rue de l'Echaudé, 75006 Paris. Tél. : 01-44-70-07-57.
Cartier. 23, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 01-44-55-32-17.
Cassegrain. 81, rue des Saints-Pères, 75006 Paris. Tél. : 01-42-22-04-76.
Charvet. 28, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 01-42-60-30-70.
Church's. Bon Marché, rue de Sèvres 75007 Paris. Points de vente. Tél. : 01-45-51-36-86
Comme des Garçons Homme plus. 40, rue Etienne-Marcel, 75002 Paris. Tél. : 01-42-36-91-54.
Cordonnerie Vaneau. 44, rue Vaneau, 75007 Paris. Tél. : 01-42-22-06-94.
Patrick Cox. 21, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 01-45-49-24-28.
Tod's chez Diego della Valle. 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-42-66-66-65.
Dries Van Noten. Chez l'Eclaireur, 3 *ter*, rue des Rosiers, 75004 Paris Tél. : 01-48-87-10-22.
Filofax. 32, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Tél. : 01-42-78-67-87.
Gelot. 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-44-71-31-61.
Annick Goutal. 16, rue Bellechasse, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-36-13.
Gucci. 2, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-44-94-14-70.
Guerlain. 68, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 01-45-62-52-57.
Hermès. 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-40-17-47-17.
Jean Lafont. 17, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 01-45-48-24-23.
Calvin Klein. 45, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : 01-47-23-62-22.
Lanvin. 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-44-71-31-33.
John Lobb. 21, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris. Tél. : 01-42-65-24-45.
Longchamp. 21, rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris. Tél. : 01-42-22-74-75.
Malo. 12, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : 01-47-20-26-08.
Mangas. 41, boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 01-40-07-12-13.
Motsch. 42, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : 01-47-23-79-22.
Pierre Marly. 50, rue François-Ier, 75008 Paris . Tél. : 01-47-20-25-34.
Moulié-Savart. 8, place du Palais-Bourbon, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-78-43.
Mulberry. 14, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : 01-40-41-07-69.
Old England. 12, boulevard des Capucines, 75009 Paris. Tél. : 01-47-42-81-99.
Paul Smith. 22, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 01-42-84-15-30.
Point Plume. 21, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris. Tél. : 01-49-52-09-89.
Polo-Ralph Lauren. 2, place de la Madeleine 75008 Paris. Tél. : 01-44-77-53-50
Royal Quartz. 10, rue Royale, 75008 Paris. Tél. : 01-42-60-58-58
Les Salons cireurs. 45, rue Vivienne, 75002 Paris. Tél. : 01-45-08-17-98.
Les Salons du Palais-Royal Shiseido. 142, galerie de Valois, 75001 Paris. Tél. : 01-49-27-09-09
Jil Sander. 52, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : 01-44-95-06-70.
Christian Tortu. 6, carrefour de l'Odéon. 75006 Paris. Tél. : 01-43-26-02-56.
Teinturerie Pouyanne. 28, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris. Tél. : 01-43-59-03-47.
Trussardi. 8, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 01-55-35-32-50.
Louis Vuitton. 6, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris . Tél. : 01-45-49-62-32.
Yohji Yamamoto. 47, rue Etienne-Marcel, 75002 Paris. Tél. : 01-45-08-82-45.





chic

détails de style

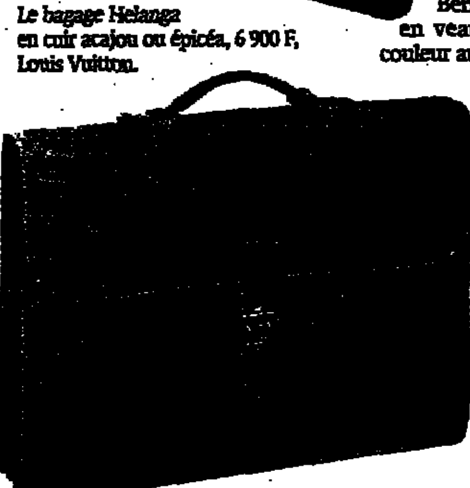
Au plaisir retrouvé de beaux accessoires, le carnet d'adresses d'un esthète à Paris

Couvre-chefs. Du bicorne du commandant Cousteau au feutre de François Mitterrand, les maisons Gelot et Motsch ont chapeauté des têtes de prestige. Le feutre sur mesure décliné en 10 coloris, du gris de la pierre au beige du désert, à partir de 2 400 F chez Gelot et 2 500 F chez Motsch.

Vision à long terme. Avec des lunettes sur mesure. La monture en corne, avec possibilité de faire graver son nom et son numéro de téléphone à l'intérieur de la monture, 4 900 F, Pierre Marly. Chez Jean Lafont, un choix d'une trentaine de coloris et de formes à partir de 1 800 F.

Caleçons couture. Sur mesure, le caleçon à choisir parmi les cotons et les soies légères des chemises, de 990 F à 1 500 F, Lanvin ou le caleçon en coton, 5 000 tissus, 1 500 F Hermès. Raffiné, le modèle trois boutons, 690 F, Arnys.

CHAPEAU BAS
Le feutre sur mesure à partir de 2 500 F, Motsch.



PREMIÈRE CLASSE
Le bagage Helanga en cuir acajou ou épicéa, 6 900 F, Louis Vuitton.

SAC DE LUXE
Le sac à dépêches en cuir gold, à partir de 14 800 F pour un modèle à soufflet, Hermès.

Ceintures dandy. La ceinture en cuir noir végétal avec boucle siglée du célèbre G de Gucci, 740 F. Un modèle en cuir vieilli, avec fermoir patiné, 900 F, Calvin Klein. La ceinture Paul Smith en cuir glacé, 405 F.

Chemiserie d'exception. Du sur-mesure premier prix avec la chemise Mangas à choisir parmi 400 tissus, 29 cols et 3 sortes de poignées, de 269 F à 400 F. Un choix étourdissant de tissus et de couleurs, chez Charvet avec plus de 6 000 échantillons en sur-mesure, de la popeline aux soies les plus fines, 1 700 F. Boutons de manchette en passementerie, 30 coloris, 169 F les trois paires. A porter avec l'une des 10 000 cravates, 510 F en soie imprimée et 530 F en soie brochée, le tout Charvet.

Vertige cachemire. L'écharpe en pur pashmina, tissée à la main à partir du duvet de la chèvre Hircus, d'Himalaya, 10 teintes, de 1 000 F à 3 500 F, le Cachemirien. Dans plus de trente nuances, de l'avocat au pain brûlé, le pull en cachemire d'Ecosse deux fils, 2 000 F le pull, 3 700 F le gilet, Old England, ou l'indémodable polo trois boutons en gris, noir ou bordeaux, cachemire un fil, 2 200 F, Malo. La cravate en cachemire gris ou marine, 595 F, Polo Ralph Lauren.

Teinturerie fine. Depuis 1903, les artisans de la teinturerie Pouyanne auscultent les vêtements. Les chemises sont lavées à la main avec des savons très doux, les costumes repris de fond en comble (entretien, rajout de boutons manquants, points de couture). 400 F le costume, 150 F la cravate.

A la bonne heure. De 100 F à 100 000 F, la boutique Royal Quartz rassemble les plus grandes marques horlogères (Swatch, Tag Heuer, Rolex...). Spécial Jetlag, la nouvelle Reverso Duoface, avec or gris sur bracelet de croco noir, 57 000 F, Jaeger-Lecoultre.

Gants griffés. Les mitaines équestres en agneau plongé, 1 690 F, Hermès. Les gants noirs, grand luxe, en pécari doublé cachemire, ou les gants d'automobiliste en pécari marron et tricot blanc, 1 900 F et 1 600 F, Old England.

Pieds d'esthète. Aux pieds de Philippe Noiret ou de Maurice Druon, les chaussures sur mesure du bottier John Lobb, à concevoir parmi une cinquantaine de peaux différentes. A partir de 12 000 F pour une paire de Derby, 6 mois de délai pour la première commande. (Exposition à la boutique du 26 septembre au 10 octobre.) Aubercy, le chausseur des boursiers, propose ses modèles en, 8 largeurs différentes et quatre hauteurs de talon, 2 950 F pour des Richelieu pleine peau, en cuir, délai d'un mois.
Un grand classique chez Berluti, les escarpins à lacets en veau « venizia », patine et couleur au choix, 5 000 F.

Chaussettes en vue. Multicolores, les Corgi se déclinent, du vert gazon-avocat au beige-chocolat, 100 % coton, Paul Smith 120 F. Simples et sobres, les chaussettes à côtes en Nylon et coton existent en anthracite, gris souris, beige et noir, 180 F, Calvin Klein.

Cordonneries pointues. A chaussures de luxe, soins d'exception. Un remontage sur chaussures effectué par des compagnons bottiers, 595 F, cordonnerie Vaneau. Entretien express dans les 4 « salons cireurs » de la capitale. Les chaussures sont dépoussiérées, nourries au lait et cirées en 5 minutes. 30 F un cirage traditionnel.

Voyage d'affaires. Bijou des lounges première classe, le bagage Helanga en cuir acajou ou épicéa, 6 900 F, Louis Vuitton. Ventru et rassurant, le sac de voyage « pasha » en cuir liégé noir, 8 400 F, Cartier. Poids plume, le sac pelochon en parana et cuir végétal, bouclerie argent et fermoir en G, 2 700 F, Gucci, ou la valise « Pliage » ultraplate en Nylon garni cuir de vachette, 10 coloris, 590 F, Longchamp.

Rendez-vous précieux. Fin comme un portefeuille, l'agenda Chelsey, 695 F, Filofax. Les « cahiers roulés » ne prennent que 4,5 cm de largeur un fois pliés, couverture en buffle ou en chèvre maroquin, rechargeables, 7 coloris, à partir de 1 120 F, Hermès.
En vue, le porte-disquettes en cuir poli dans des teintes d'orange, d'absinthe ou de bleu, 390 F, Old England.

Cartables. Le plus luxueux des cartables d'étudiant, le « Roger's briefcase », avec bandoulière amovible, 10 850 F pour le modèle un soufflet en cuir grainé, Mulberry. Le sac à dépêches à choisir parmi 13 sortes de peaux, à partir de 14 800 F, Hermès. Un porte-documents en cuir grainé qui se roule comme un magazine, 890 F, Old England.



HEURES PRECIEUSES
Montre Reverso Duoface de Jaeger-Lecoultre, or gris sur bracelet de croco noir, 57 000 F.

Fragrances souveraines. « L'Eau impériale » de Guerlain, dans un écrin fastueux, sculpté d'abeilles dorées à l'or fin. Possibilité de faire graver ses initiales (trois semaines de délai) et de le remplir de la fragrance de son choix, flacon 250 ml, 1 310 F. 70 F par initiale. « Mouchoir de monsieur », un intemporel de Guerlain depuis 1904, le flacon de voyage en 200 ml, 890 F. « Pour un homme », le premier parfum de Caron, aux accords de lavande et de vanille, sur fond d'ambre et de bois précieux. Le vaporisateur 100 ml, 265 F. Portée par François Mitterrand, l'« Eau d'Hadrien », imaginée par Annick Goutal en 1981, le vaporisateur 100 ml, 390 F. L'élégance pure avec un bois sepia, 600 F les 75 ml d'eau de parfum, initiales gravées à partir de 300 F, les Salons du Palais-Royal Shiseido.

Des fleurs pour un homme. La passion d'un bouquet de roses de jardin, aux couleurs flamboyantes (fuchsia, jaune d'or, orange...), ou le raffinement sobre d'une composition de baies et d'hortensias prune et marine, à partir de 250 F, Moulié Savart. Une brassée de verdure mêlant les feuillages de hêtre, de chêne et de lierre aux « bonnets d'évêque » et le graphisme dépouillé d'un bouquet d'arums, 300 F et 500 F, Christian Tortu.

Anne-Laure Quilleriet

londres

Sous l'influence de la Brit-pop, le style radical excentrique recycle la tradition

les nouveaux gentlemen

A trois heures de Paris, la révolution culturelle continue de plus belle ! Le triste « événement Diana » entraîne les Britanniques dans une sorte de révolution silencieuse. Selon le *Sunday Times* du 14 septembre, l'incident sert de prétexte *« à remettre en cause le conformisme de la monarchie »*. Selon le couturier Paul Smith, membre du *comité de réflexion sur la politique* culturelle du gouvernement, *« le pays s'engage sur une voie optimiste, plus dynamique et moderne »*. Immaîtrisables, les modes naissent sans que l'on s'en rende compte. Contrairement à New York, dont les moindres signes de mode sont calculés et dirigés par un marketing vorace, *Londres se caractérise par sa spontanéité*. Le « beat » londonien et l'énergie qui s'en dégage réduit son public à un état euphorique contagieux.

Une génération optimiste qui aspire à la fois à une individualité et une solidarité. Londres a digéré sa mixité. Jamaïquain ou Indien, on est simplement fier d'être British. La confusion *des genres sert de détonateur et* accentue cette quête de liberté. Les groupes leaders comme Prodigy mixent rythmes et nationalités en noir et blanc, tout en gardant leur identité. Parallèlement, le gouvernement exprime la possibilité d'un échange. Tony Blair va jusqu'à convier, le 30 juillet dernier, Noël Gallagher, guitariste du groupe Oasis, à une garden-party donnée au 10, Downing Street. Initiative évidemment très remarquée et appréciée. La politique *blairiste du Parti* travailliste met ainsi l'accent sur l'importance du rôle et l'influence de la « youth culture ».

Une culture jeune en quête de liberté, d'une qualité de vie et d'un besoin d'identité, qui se traduit dans la mode masculine par un retour à la tradition. L'*Homo britannicus* s'est découvert un faible. Il veut se défouler. Baptisé le « young blade », il accorde beaucoup d'importance à sa tenue, jusqu'à assortir sa fausse Rolex en or à sa Vespa dorée, comme Patrick Cox. S'il recycle le passé, c'est pour le modifier. Le créateur Nick Ashley associe la classique parka de chasse à une recherche sur des matériaux techniques. *« Primordial, il s'invente ou s'approprie un style de vie », constate* Ekow Eshun, éditeur du magazine Arena. A l'essence de ce mouvement, le bimensuel *Wallpaper* envisage la mode dans son contexte. Un magazine qui se concentre sur le mode de vie des « urban modernists ». Le lecteur « urbain » navigue entre la silhouette dernier cri de Gucci, le design de Michael Young et les *considérations sur l'habitat de* demain. Une nouvelle attitude qu'adopte sans sourciller le Londres « connecté ». Un point de vue que partage Joseph, qui définit sa nouvelle boutique pour hommes comme un endroit de mode et non comme une boutique-caisse enregistreuse ! *« Lieu de vie, catalyseur d'envies, j'espère y vendre plus qu'un vêtement. On doit s'y reconnaître et y trouver un esprit juste. »* Evolutions, révolutions... Le costume fait un retour fracassant. *« La cravate et l'uniforme imposés dès la tendre enfance sont définitivement ancrés dans nos gènes ! »*, résume le chausseur Patrick Cox. Conscient de son héritage, le gentleman remet au goût du jour le service sur mesure à l'ancienne, stigmate de l'élégance. *« Après les années 80, consacrées au sportswear, l'homme a envie de vraies valeurs. Exeunt les années étiquettes, l'homme confiant n'a plus besoin de griffes ostentatoires comme signes de reconnaissance... »*, constate le tailleur Richard James. Même si l'on ne compte plus qu'une dizaine de tailleurs sur la célèbre Savile Row, sa réputation demeure intacte. La relève est assurée par une nouvelle vague de tailleurs comme Richard James, installé sur la Row depuis 1992, et Ozwald Boateng, là depuis deux années. Il ne suffit plus d'être riche et bossu pour avoir envie d'une « tailor therapy ». Désormais, on peut être jeune et avoir de la personnalité pour s'habiller sur mesure. Entre banquiers et businessmen, Timothy Everest *« taille aussi un costard à James Bond »*. Ozwald Boateng habille les chanteurs Seal et Keziah Jones quand Richard James s'offre une clientèle des plus glamour, de Tom Cruise à Oasis et à Elton John. *« Le bespoke* (haute couture au masculin) *revient en force »*, confirme Ozwald Boateng. Le bespoke, 20 % du chiffre d'affaires de la maison Gieves & Hawkes, *compte encore un atelier* de 17 employés. Mais l'art sartorial restera un luxe, le premier prix d'un costume étant de 10 000 F. Face à la demande, Savile Row se voit contraint de proposer du « ready to wear » (prêt-à-porter). Depuis à peine six mois, Gieves & Hawkes a introduit le « made to measure », une ingénieuse proposition, intermédiaire entre le bespoke et le prêt-à-porter. *« Un seul essayage suffit, six semaines d'attente* (le double pour le bespoke), *un résultat qualitatif presque parfait et déjà plus de 30 commandes par mois. »* Mark Henderson, managing director, s'en voit ravi.

Le costume évolue avec tact. La rigidité disparaît, le pantalon se porte plus étroit, la cravate plus large, rayée d'un motif prince-de-Galles bleu vif. La veste se ferme de trois ou quatre boutons (selon Paul Smith, on reviendrait même au boutonnage croisé), la jupe (bas de la veste) s'allonge pour *s'élargir*, quand la *doublure* ose l'orange. De subtiles modifications, dosées de bon goût, que l'on doit, entre autres, au talent de Timothy Everest, Paul Smith, Richard James et Ozwald Boateng, qui ont su jongler avec les ingrédients qui signent la grande mesure et une coupe qui aspire à davantage de créativité. Preuve d'une grande tolérance : le caractère excentrique des derniers arrivants a pu offenser, hier, les chichiteux conservateurs de la Row, ils les fascinent aujourd'hui. *« Ils ont su nous influencer et apporter un nouveau souffle au Savile Row endormi »*, confirme en toute honnêteté Mark Henderson. Quand on apprend qu'Alexander Mc Queen, aujourd'hui responsable des lignes Givenchy, fit ses premières armes chez Gieves & Hawkes, on ne s'étonnera pas de sa talentueuse maîtrise de la coupe, surpiquée de son grain de folie.

Alexandra Senes

> Conscient de son héritage, l'« Homo britannicus » remet au goût du jour le sur-mesure à l'ancienne. Le costume fait un retour fracassant

SAVILE ROW
Costume en tweed de laine à carreaux lilas et ocre ; chemise en satin prune, cravate en soie bordeaux ; boots zippées en cuir marron. Oswald Boateng.
COVENT GARDEN
Costume droit en laine tabac à rayures tennis turquoise ; chemise en coton havane ; cravate en coton marron. Paul Smith.
NOTTING HILL
Pantalon de costume à revers en moleskine *sable ; boots en cuir gris* clair surpiqué. Patrick Cox.
Photos : Michel Figuet. Stylisme : Maelan. Modèle : Charley chez Success.

guide

● **Hôtels** : Le luxe minimal du Hempel, 31-35 Craven Hill Gardens W2, Tél. : (0044 171) 298 9000. Metropolitan, 10 Old Park Lane W1, Tél. : 447 1000.
● **Restaurants** : Wiltons, 55 Jermyn Street, SW1, Tél. : 629 9955. Créés par Sir Conran, *Quaglino's, 16 Bury street SW1*, Tél. : 839 2866, *Bluebird, 350 King's* Road SW3, Tél. 559 1000. ; Momo, 25 Heddon Street W1, Tél. : 434 4040. ; Nobu, au 1er étage du Metropolitan, Tél. : 447 4747. I-Thaï (Hempel), Tél. : 298 9001.
● **Nuits** : Le Met'bar (Metropolitan) ; l'Atlantic, 20 Glasshouse W1, Tél. : 171 734 4888 ; au Cobden Club, 170-172 Kensal Road W10.
● **Tailleurs** : Richard James, 31 Savile Row W1, Tél. : 434 0605. ; Ozwald Boateng, 9 Vigo Street W1, Tél. : 734 6868. ; Timothy Everest, 32 Elder Street E1, Tél. : 377 5770, Gieves & Hawkes, 1 Savile Row W1, Tél. : 434 2001.
● **Boutiques** ; Joseph Men, 74 Sloane Ave SW3, et le nouveau sous-sol du grand magasin Harrods, Knightsbridge SW1. Nick Ashley, 57 Ledbury Road W11 ; Kirk Originals, 36 Earlham Street, Covent Garden WC2 ; Cutler & Gross, 16 Knightsbridge Green SW1 ; les produits de beauté pour hommes chez Space.NK, 45-47 Brook Street W1.

my taylor is (Paul) Smith

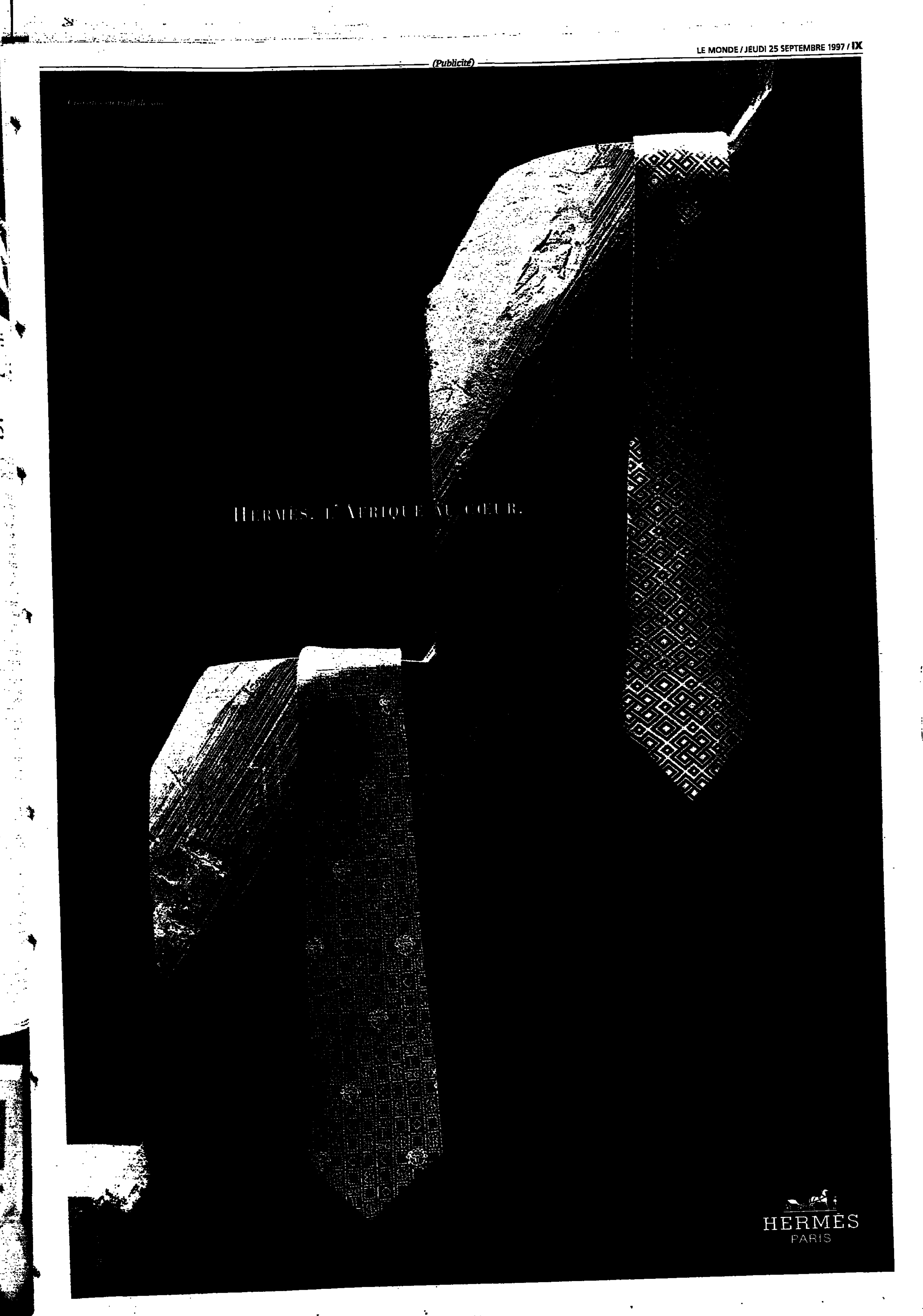
une alliance entre le gentleman-futuriste et le dandysme

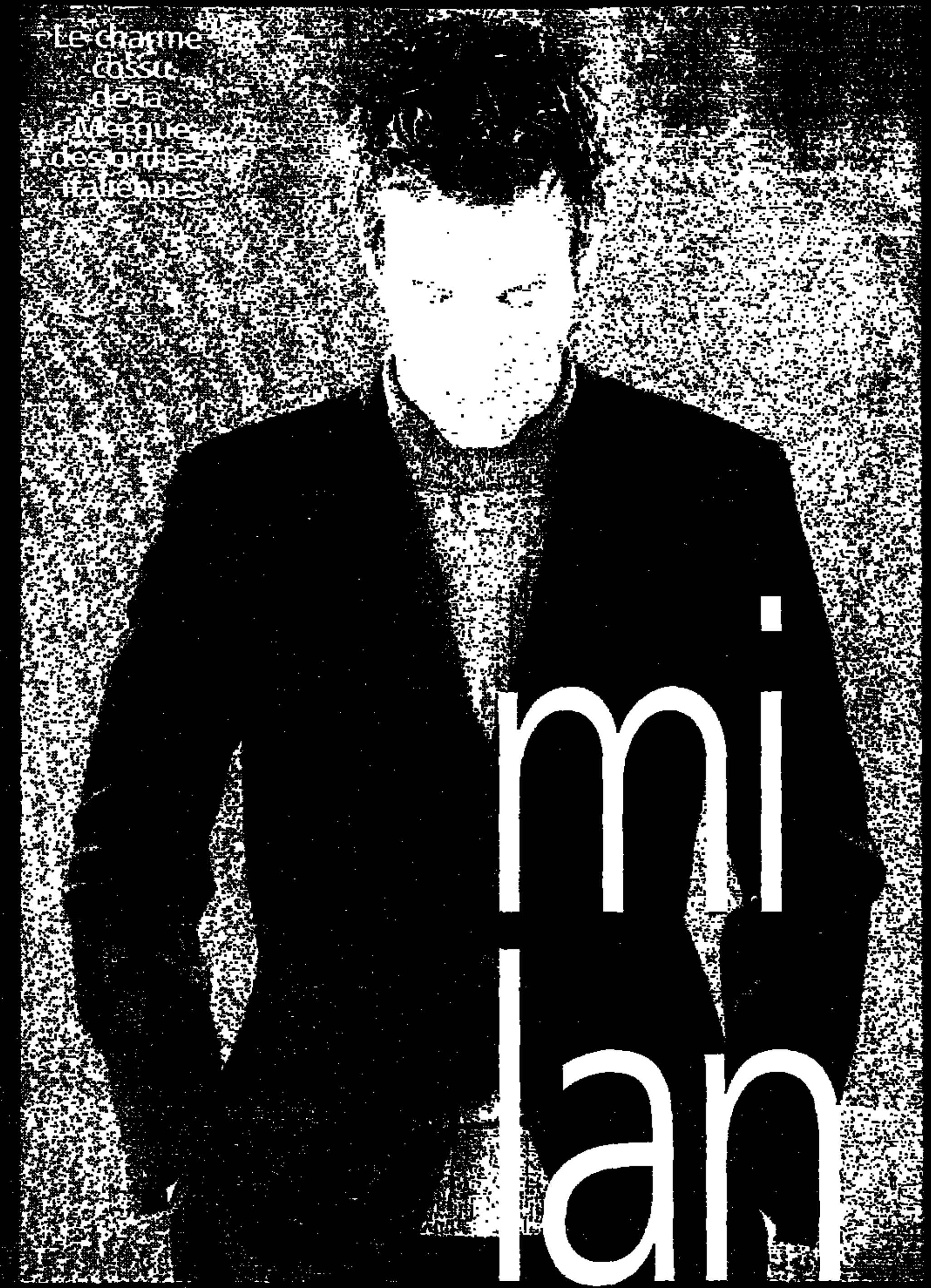
Spécimen en vogue, Paul Smith représente ce que la mode masculine produit de meilleur en cette fin de siècle. Figure emblématique de Londres, Paul Smith célèbre une esthétique moderne, comprend la tradition classique, en fixant ses propres règles d'un nouveau dandysme. Cet hiver, la carrure, les revers et pantalons aux proportions exagérées et carreaux vifs surdimensionnés, confirment son interprétation du gentleman futuriste. Son style : *« C'est une question de twist »*, résume Paul Smith, qui a ouvert sa première boutique en *1970 à Notthingham*, sa ville natale. *« Je mixe, combine proportions classiques et touches d'excentricité. »*

A cinquante et un ans, Paul Smith mène sa carrière de styliste avec brio, tout en gérant son rôle de businessman à la tête de 180 boutiques qui génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,4 milliard de francs. Paul Smith nous avoue *« ne plus avoir le temps de passer l'aspirateur dans ses boutiques »*, mais vient pourtant d'accepter une nouvelle mission. Invité, mi-août, par Tony Blair à rejoindre un comité – constitué de talentueux « leaders » dans leur domaine comme Richard Branson, créateur de Virgin, ou Alan Mc Gee, producteur du Label Création Records et dénicheur du groupe Oasis – chargé de réfléchir à la *politique* culturelle du gouvernement. Paul Smith voit là l'occasion d'intensifier et d'encourager les créations du Royaume-Uni. *« Notre musique ne s'exporte-t-elle pas mieux que le fer ? »* Suite au prochain épisode, mi-octobre, avec la première réunion du comité.

A. S.

هكذا من الاصل





l'empire de la tradition

Plaque tournante où l'Italie du Nord expose et exporte sa mode, la ville affiche ses marques

En juin dernier, Jean-Paul Gaultier offrait son défilé de mode masculine à la capitale lombarde. Et triomphait... Tenu de présenter trois jours plus tard sa Haute Couture à Paris, il justifiait sa « provocation » par le calendrier, mais n'oubliait pas de *« rendre hommage au pays, où mes collections sont fabriquées depuis quinze ans : il est leader en mode masculine »*. Il suffit de voir comment Milan s'annonce, à l'aéroport de Linate : une griffe géante – Emporio Armani –, posée sur un hangar ! Manière d'exalter la Mecque vestimentaire *qui, mieux que le Dôme ou la Scala*, incarne aujourd'hui la cité des Sforza. C'est un curieux retournement du sort, car jamais Milan n'a rivalisé d'élégance avec Naples ou Gênes. Le jaune de ses crépis, sévères et pontifiants, hérités de l'ancien occupant autrichien, ses avenues *bourgeoises et confortables*, plantées de beaux arbres, proclament ce bon ton, qui est la patine ancienne des cités d'affaires. Milan est née des routes – celles de Munich, de Lyon, de Genève... Elle a prospéré par ses foires. Aujourd'hui encore, elle est le lieu où le pays de la dolce vita s'assume européen. Le secret de cette ville propre, fluide et organisée, c'est que les rendez-vous s'y donnent dès 9 heures, les derniers bureaux se vidant à l'heure du dîner. *L'active Milan possède le premier* journal d'Italie (le *Corriere della Sera*), la crème de sa finance et de ses designers, des légions de communicants et un statut de carrefour dans le village planétaire.

Pour les créateurs de la Botte et les grands tisseurs – qui ont transformé l'Italie du Nord en atelier géant –, Milan était le lieu pour exhiber ses griffes neuves. Après Missoni, le lainier Zegna et le fabricant de maille Marzotto et Missoni, un autre géant du textile, l'homme du jersey Mario Boselli, vient y lancer son prêt-à-porter, composé d'éléments superposables. *Si son groupe est originaire des Lacs*, l'homme porte aujourd'hui la cravate verte du Cercle de l'Union, qui relie depuis cent cinquante ans l'aristocratie de Milan aux industriels. *Milan a trouvé dans* la mode ses nouveaux seigneurs. Ceux-ci se sont offerts de vieux palais, qui intègrent studio et bureaux, ainsi qu'une fenêtre sur la vie urbaine : restaurant (Trussardi), galerie d'art (Prada)... Dans ses palais de



la via Borgonuovo, Giorgio Armani possède un théâtre. Tout comme Trussardi et Mariuccia Mandelli (Krizia), il prend au sérieux ses obligations de mécène en sponsorisant des *expositions* : « De Monet à Picasso » a reçu l'an dernier un million de visiteurs...

Le roi de la mode italienne a beau aimer *« les petites cours de Milan et ses jardins secrets »*, « ses sfumato indéfinissables » (Mariuccia s'inspire aussi des couleurs de la ville) et *déclarer : « la ville m'a transmis un sens de l'ordre que j'ai légué à mon style »*, il déplore son *« formalisme implacable »* au chapitre vestimentaire. Si l'architecte ose le tweed, le Milanais aisé – celui qui a son bureau dans le centre et part dès qu'il le peut skier à Saint Moritz (il y a « sa » rue, *surnommée corso Vittorio-Emmanuele*) – préfère à l'élégance destructurée le classicisme cossu anglo-italien. C'est ainsi qu'à midi, les caffés de la piazza Cavour délivrent leurs salades composées à tout un peuple en complets gris. Il faut être Monsieur Giovanni Agnelli *pour marier, en semaine, le jean à la* veste...

La coquetterie est dans les accessoires. Clarks, souliers acajou de Messina, belle serviette Prada, chemise de Siniscachi, que les dandies commandent en vieux rose, à *rayures ou carreaux*. Le soir, dans les boiseries sombres du luxueux restaurant Bice, ou dans le chahut familial de la Torre de Pisa, ces derniers concluent, par un scotch, les trois plats du dîner italien – dont l'indispensable risotto aux truffes blanches. Chez Santa Lucia, la brasserie du centre, les aristocrates cireux, enfouis dans des blazers, dînent à gestes lents avec de souriants play-boys en polo, dont le bronzage, *griffé Portofino ou Saint* Moritz, se joue des saisons. C'est qu'aujourd'hui, le prude Milanais découvre son corps. Entre deux joggings électroniques, d'utiles relations se nouent au Club Conti, ou dans la piscine à jacuzzi du Principe di Savoia. Bompieri, le jovial coiffeur du Tout-Milan, *rajeunit* les tempes argentées.

Le luxe a pour artères la via Montenapoleone, la via della Spiga et la via Sant'Andrea. De Versace à Louis Vuitton, de Ferragamo à Gucci , ici, tout est boutique, les rares interstices s'arrachant au prix de l'or. *Mais les Japonais sont bien seuls* à y déambuler en tenue « mode ». Au fil de « circuits-shopping » organisés depuis l'archipel, ils recopient cinq fois le même achat, avant de reprendre baleine autour d'une pasta, dans la salumeria en fond de cour. Masquées de lunettes solaires, *quelques Milanaises élégantes* promènent leur lévrier. Les hommes, eux, attendront le samedi. A 5 heures, la *passegiata* y transforme ces rues encaissées en théâtre.

Jacques Brunel

MARINA ALLA SCALA
Costume droit à rayures tennis en laine marron, veste trois boutons, pull-over en cachemire côtelé gris perle. Trussardi.

BORGONUOVÒ
Manteau droit boutonné sous patte en cover de laine taupe ; écharpe en velours noir imprimé golf à franges, Giorgio Armani. Chemise en jersey fluide marron, pantalon en drap de laine noir, ceinture en cuir noir. Emporio Armani. Photos Michel Figuet. Stylisme Maelan. Modèle : Bill chez Bananas.

succès
l'homme aux pieds d'or

Diego della Valle ou le trio gagnant de l'industrie, de l'artisanat et du marketing

Elles chaussent le Festival de Cannes et les staffs de la mode italienne. Elles s'arrachent aux Etats-Unis, en Europe, au Japon. En inventant la démarche des années 90 – libérée, assouplie, aérienne –, elles ont déclenché des séismes vestimentaires. Au royaume de la belle chaussure, rien n'égale la célébrité des Tod's. Ces mocassins souples à picots proviennent tous des Marches, la province bottière de l'Italie centrale, à l'endroit *même* où ils naquirent voici dix-neuf ans. Au village de Communanza, les trois cents ouvriers de l'atelier della Valle fabriquaient alors des souliers de femme pour les marques de mode italienne. Sentant poindre la civilisation des loisirs, Diego, le jeune fils du propriétaire, cherche à la critalliser autour d'un produit neuf et alluré : « *A l'époque*, dit-il, *le confortable était rarement beau, et le beau rarement confortable.* » Sa réflexion prend corps dans la car-shoe, modeste accessoire découvert aux Etats-Unis, et dont il fait, après un an de mise au point, la première chaussure sur coussin d'air, et qui s'enfile comme un gant. Son secret ? *Une semelle* en gomme juchée sur cent trente-trois picots, et des cuirs ultrasouples, coupés et montés à la main. La Tod's est née. Bientôt, elle s'enrichit de cuirs rares , épouse les détails de la saison pour rester contemporaine et se protège pour l'hiver, sans perdre sa souplesse. *Les Tod's sont devenues un* objet de mode qui chausse le monde entier. En dépit d'une fabrication restée semi-artisanale, elles sont huit millions à sortir, chaque année, des ateliers marchois. Entre-temps, Diego della Valle a créé de nouveaux classiques : les Hogan (inspirées des chaussures de cricket), Fay (une ligne de sportswear inspiré des vêtements des pompiers)... En *1995*, son groupe pesait 1 milliard de francs. Il pourrait entrer prochainement en Bourse.

J. B.

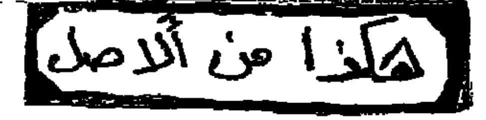
guide

● **Hôtels** : Palazzo delle Stelline : 61, corso Magenta. Tél. : (00-39) 24818431. Antica Locanda Solferino : 2, via Castelfidardo. Tél. : 26592706. Principe di Savoia : 17, piazza della Repubblica. Tél. : 2623 01.

● **Restaurants** : Santa Lucia : 3, via San Pietro all'Orto. Tél. : 2760 231 55. Al Girarrosto : 31, corso Venezia. Tél. : 2760 000 481. La Tavernetta : 30, via Fatebenefratelli. Tél. : 2659 7610. Bice : 12, via Borgospesso. Tél. : 7600 2572. *La Torre di Pisa* : 21, via Fiori Chiari. Tél. : 287 4877. Trussardi : 5, piazza della Scala. Tél. : 2806 8821.

● **Chemises sur mesure** : Siniscalchi : 1, via Carlo Porta. Tél. : 2229 00 33 65.

● **Shopping** : Via Montenapoleone, via della Spiga, via Sant'Andrea. Et aussi le Naviglie, Brera, corso Buenos Aires.



berlin

La capitale allemande divisée par ses styles

MITTE
A gauche : Veste croisée en drap de laine chiné taupe, écharpe en laine côtelée tabac, pantalon en drap de laine noir. Le tout, Yohji Yamamoto pour Homme.
PRENZLAUERBERG/GRÜNEWALD
A droite : Manteau droit en velours délavé vert jade, pull en laine marine ; pantalon de velours camel. Comme des Garçons Homme Plus.

CHARLOTTENBURG
En bas : veste droite, 5 boutons, en drap de laine gris pierre, chemise en coton-oxford assortie. Jil Sander.

Photos Michel Figuet.
Stylisme : Maelan.
Coiffure/maquillage : Murielle Roger c/o Agence Aurélien.
Modèle : Yvan c/o PH. One.

folie et convention

Entre « drag queens » et hommes d'affaires, dérision et fierté, les nouveaux codes de la métropole allemande en pleine ébullition

Imposantes perruques blondes Marilyn, paupières crayonnées à outrance de bleu et de brun, lèvres badigeonnées de rouge, volumineuses poitrines en *silicone pressées dans des mini*-robes en stretch violet, bien en chair, des hommes déguisés en femmes, gambadant, joyeux et lascifs, sur un podium, et jetant des regards provocateurs. Ce sont les « drag queens », les travestis du créateur de mode berlinois Pfefferkorn. Ces reines de la nuit berli*noise sont venues participer* au « plus long défilé du monde », organisé sur le Kurfürstendamm, avenue prestigieuse, dans l'ancien Berlin-Ouest, bordée de magasins de luxe et de tilleuls.

Devant et derrière elles, huit cents autres mannequins, *hommes* et femmes, évoluent en cadence et sagement sur un podium long de 1 001 mètres. Au pied de l'estrade, les spectateurs offrent la même image de contrastes, alternance d'impertinence et de convention. Certains sont venus, à *vélo*, *vêtus* de pantalons fripés, recyclables et 100 % bio et chaussés de Birckenstock. Ils boivent de la bière, et moitié admiratifs, moitié critiques, commentent la tenue de chaque mannequin. D'autres portent des cheveux verts ou orange et exhibent une rangée d'anneaux dans les oreilles et le nez. De l'autre côté de l'estrade, les VIP boivent du « Mumm », sorte de champagne allemand. Malgré leurs costumes d'apparat, ils semblent tout droit sortir d'une fête d'entreprise de Volkswagen. Une voix d'homme dans un microphone répète, comme ivre : *« C'est fou, ça ? Berlin est la nouvelle capitale de la mode. »* Autopersuasion ou mégalomanie ? Berlin est probablement la seule capitale qui éprouve sans cesse le besoin de se le répéter. Sens de la dérision et fierté, le Berlinois paraît à la fois convaincu d'habiter dans la métropole des métropoles et en douter.

En temps normal, le Kurfürstendamm (dit « Ku'damm ») est le ventre des affaires et de l'argent de la nouvelle capitale allemande. Huit ans après la chute du mur, c'est encore là que le Berlinois aisé vient faire ses courses, flâner, regarder et être vu. Acheter un costume Armani au célèbre magasin Kramberg, au 56-57 du Ku'damm, ou prendre un brunch *au Shell, ancienne station-service* transformée en restaurant dans la KnesebeckstraBe, rendez-vous le plus mondain du dimanche matin. C'est ici que les banquiers, les cinéastes, les mannequins, les play-boys et, dit-on, la mafia berlinoise se montrent et s'observent. Porsche à l'entrée, Rolex, chemise en soie, l'important est de porter tout ce qui est cher et reconnu comme tel. Le soir ils se retrouvent au Lutter & Wegener, restaurant fondé en 1811, dans la SchlüterstraBe, près du Ku'damm. Ambiance feutrée, bois sombre, *tableaux en relief, petites tables* à la parisienne, c'est ici que les *comédiens français viennent dîner*, en sortant des salles de cinéma lors des Biennales berlinoises. De temps à autre, ils s'aventurent dans l'ancien Berlin-Est et vont dîner au Borchardts dans la FranzösischestraBe, à deux pas de la *mythique FriedrichjstraBe. Dans* les années 20, les élégantes Berlinoises, coupes à la Jeanne d'Arc, robes à taille basse et rivières de perles au cou, venaient y admirer les devantures des magasins.

Aujourd'hui, le luxe est de retour. Prada *inaugurera une boutique* hommes en 1998. Donna Karan, Gucci, viennent d'ouvrir des magasins dans les bâtiments flambant neufs du « Quartier 206 », à côté des Galeries Lafayette, construites par l'architecte français Jean Nouvel. Mais l'élégance a disparu. Seul reste le souvenir des « années d'or », un parfum de nostalgie. Dans ces nouveaux temples du luxe, le client ressemble encore à un animal rare. La FriedrichstraBe n'est pas prête de détrôner le Ku'damm.

« Berlin n'a jamais été une capitale de la mode. Mais elle pourrait le devenir, car, comparée aux autres villes allemandes, Berlin est un vivier de création. Elle compte environ 60 stylistes et 6 écoles de mode », affirme Hans-Ulrich Pappe, quarante ans, créateur allemand de haute couture, coiffé d'un élégant chapeau de paille, en tirant une bouffée de son cigare à la terrasse du restaurant Shell. A l'ouest, l'argent, à l'est, la créativité. Depuis la chute du mur, la « Szene » (quartier branché) s'est déplacée de « Berlin-Ouest » (Kreuzberg, quartier alternatif) à « Berlin-Est » (Mitte et Prenzlauerberg). C'est dans ce nouveau centre, près de l'Alexanderplatz, que les créateurs de mode ont élu domicile, dans des arrière-cours ou d'anciennes fabriques, entre les grues et les cafés, dans des bâtiments aux murs souvent encore marqués par les impacts des balles.

Uta Riechers et Martin Wuttke, fondateurs de la marque « Next G+U+R+U+ Now », ont installé leur atelier dans une ancienne usine au 35, ChausseestraBe. Les deux stylistes berlinois sont devenus célèbres par leur passion du recyclage. En 1995, ils coupent des robes dans des parachutes, transforment les couvertures de l'ancienne armée de l'Allemagne de l'Est en élégantes vestes pour hommes. Au Salon Sehm, à Paris, *ils se taillent un premier succès* international. Les Japonais deviennent leurs principaux clients. *« Ma vision de l'homme est celle d'un citadin, qui veut porter des vêtements à la fois élégants, confortables et drôles »*, explique Martin Wuttke, en détachant une poche extérieure d'un pantalon vert acidulé. Il en sort une lanière. La poche est devenue un sac. Un clin d'œil drôle dans un paysage morose. L'industrie du textile à Berlin se porte mal. Au premier trimestre 1997, son chiffre d'affaires a reculé de 4,1 % par rapport au premier trimestre 1996. Mais le créateur Hans-Ulrich Pappe est confiant : *« Berlin a son avenir devant soi. »*

Marion Goybet

guide

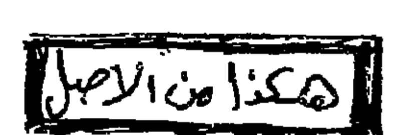
● **Hôtels** : Adlon, Unter den Linden, 77, tél. : (00-49)-30-2261-0 ; Kempinski Bristol Berlin, Kurfürstendamm 27, tél. : 30-88434-0 Bleitreu, Bleitreustr. 31, tél. : 30-88474-0.
● ***Rendez-vous*** : *Plusieurs cafés « am Wassertum », au croisement* de la KnaackstraBe et de la RykestraBe ; Café Orange, Oranienburgestr. 32 ; Obst und Gemüse, Oranienburgestr. 48 ; Beth-Café, Tucholskystr. 40 ; Schnabelbar, Oranienstr. 31 ; Café M, Goltzstr. 33.
● **Restaurants** : Maxwells, Berstr. 22 ; Lutter & Wegener, Schlüterstr. 55 ; Borchardts, Französischstr. 47 ; Gugolhof, Knaackstr. 37 ; Van Loon (péniche), Carl-Herz-Ufer 5 (bon brunch le week-end).
● ***Shopping*** : *Kurfürstendamm avec ses rues perpendiculaires* ; (créateurs berlinois) Molotov, Gneisenaustr. 112 ; Respectmen, Neue Schönhauser Str. 14.
● **Grands magasins** : Galeries Lafayette, FriedrichstraBe ; KaDeWe, Tauentzienstr. 21-24.
● **Nuits** : *Delicious Doughnuts Research* (jazz, soul, etc.), Rosenthaler Str. 9 ; Tresor/Globus (techno), Leipziger Str. 128 a ; 90 Grad (hip-hop, house, etc.), Dennewitzstr. 37 ; El Barrio (salsa), Potsdamer Str. 84.

vertu l'obsession de la pureté

Jil Sander, femme d'affaires et de mode, ou le mariage réussi du cossu et de l'austère

Simplicité, clarté, limpidité, la mode de Jil Sander semble guidée par la recherche de la pureté absolue, inaccessible, intemporelle. Elle est aussi à l'image des vertus prêtées aux habitants de Hambourg : discrétion, rigueur et réserve. Minimaliste, la mode de la seule créatrice allemande de renommée internationale est aussi chère. Un costume en cachemire vaut près de 4 000 marks (environ 13 600 francs). Mais la pureté a son prix et apparemment se vend bien. L'ancienne rédactrice de mode, née en 1953, est, aujourd'hui, à la tête d'un empire, implanté en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. *Cotée en Bourse, la société anonyme* Jil Sander a enregistré en 1996 un chiffre d'affaires de 172,7 millions de marks (environ 587 millions de francs) et un bénéfice net d'environ 38 millions de francs. En janvier 1997, elle a lancé, avec succès, sa *première collection* pour hommes à Milan. Derrière une silhouette délicate, se cache une volonté de fer. La créatrice aux grands yeux bleu gris et à la petite taille sait ce qu'elle veut. Et ce qu'elle ne veut pas : plaire à tout le monde.

M. G.


هكذا من الاصل